

G. COURADE

~~BAMBAKO~~

-INTRO:-

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT EN
COOPERATION (ORSTOM)
UNIVERSITE DE DSCHANG

Projet ADOC (Agriculture de l'Ouest du Cameroun) regroupant des
membres du:
Département d'agriculture de l'université de Dschang
GP Maîtrise de la Sécurité Alimentaire de l'ORSTOM
Département de géographie de l'Université de Yaoundé 1 .

ORSTOM, BP 1857 - YAOUNDE- télécopie: (237) 20-18-54
GP MSA, ORSTOM-SUD, 213, rue Lafayette 75480 - Paris cedex 10
Télécopie: 48-03-78-32

REDACTEURS DE L'ETUDE:
Georges COURADE
Jean-Marie FOTSING
Isabelle GRANGERET-OWONA
Pierre JANIN

L'AGRICULTURE BAMILEKE REVISITEE A LA FAVEUR DE LA CRISE

Compte-rendu de fin d'étude
d'une recherche financée
par le Ministère de
l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche

1/12/1994

Décision d'aide NO 90.L.0380

Fonds Documentaire ORSTOM

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote: A * 10867 Ex: *

unique

-INTR:2-
FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de la décision d'aide: 90 L 0380

Objet de la décision: Le secteur agricole et agro-alimentaire de l'Ouest du Cameroun dans le nouveau contexte global: approches agronomique, géographique et technico-économique.

Nom du responsable scientifique: Georges COURADE

Téléphone: 48-03-77-77

Adresses des laboratoires associés:

Département d'agriculture, Université de Dschang

GP Maîtrise de la Sécurité Alimentaire de l'ORSTOM

Département de géographie de l'Université de Yaoundé I

ORSTOM, BP 1857 - YAOUNDE- télécopie: (237) 20-18-54

GP MSA, ORSTOM SUD, 213, rue Lafayette 75480 - Paris cedex 10; Télécopie: 48-03-78-32

Objectifs visés à l'origine:

Le programme a pour objectif d'étudier les effets de la crise macro-économique combinés aux déséquilibres de long terme internes à la région sous les aspects de la gestion des ressources écologiques et foncières, des moyens de production. Il se propose de mesurer les stratégies mises en œuvre par les acteurs ou qui s'avèreraient possibles dans le nouveau contexte créé par la crise et les mesures d'ajustement structurel..

Ces objectifs ont-ils été atteints? Sinon pourquoi?

L'étude agronomique et géographique a pu être réalisée en grande partie malgré le retard infligé par le phénomène des "villes mortes" et l'insécurité qui a régné dans la région pendant 8 mois en 1991 et lors de l'élection présidentielle de 1992. Une longue grève au centre universitaire a handicapé également le projet: année "blanche" 1992-93, départ à l'étranger de jeunes chercheurs, démobilisation des autres.

Nous n'avons pu réaliser qu'un seul passage auprès des 100 planteurs sélectionnés. Un suivi agronomique de 25 parcelles a été réalisé sur une saison agricole complète. Les aspects sociologiques et économiques n'ont pu être étudiés en totalité, les chercheurs de L'INADER ayant fait défaut: l'un a quitté le Cameroun pour les USA, le second ayant eu de graves problèmes de santé.

D'autres objectifs que ceux visés à l'origine ont-ils été atteints? Lesquels?

On peut compter parmi les objectifs nouveaux qui ont été abordés: une étude des déterminants socio-culturels dans les stratégies d'ajustement à la crise et une étude fine sur la reproduction de la fertilité avec la crise et l'ajustement ("réel" et monétaire). L'impact de la dévaluation de janvier 1994 a été pris en compte même si tous ses effets n'ont pu être appréciés par manque de recul.

Le compte-rendu a-t-il un caractère confidentiel? NON

Conclusion générale sur la recherche:

Ce travail a servi de banc d'essai et de matrice à plusieurs thèses qui vont prolonger ce rapport sous une forme universitaire:

* Pierre JANIN: L'agriculture de plantation à la recherche d'un nouveau modèle spatial: planteurs bamiléké et bété de café Arabica et de cacao camerounais dans la crise (géographie, Univ. de Paris IV);

* Isabelle GRANGERET-OWONA: La gestion de la fertilité dans l'agriculture familiale bamiléké (agronomie, université de GEMBOUX);

* Jean-Marie FOTSING: Les paysages des Grassfields de l'Ouest (géographie, Université de Yaoundé)

FICHE BIBLIOGRAPHIQUE

Résumé signalétique: L'agriculture bamiléké semble être si bien connue scientifiquement, qu'elle est souvent présentée par les géographes et certains agronomes comme LE modèle d'intensification pour le développement agricole africain. Une recherche minutieuse conduite auprès de 100 exploitants de l'Ouest en 1992, de 350 exploitants de la chefferie Bafou lors de deux passages (1991 et 1993) et sur 25 parcelles suivies agronomiquement en 1992-1993 nous donne l'occasion de la "revisiter" en période difficile. Fait-elle preuve du "dynamisme" qu'on lui prête? Est-elle capable de s'ajuster et comment à la crise et à l'ajustement structurel? Cette plongée "en milieu réel" permet de re-questionner ce qui semblait évident: adaptabilité de l'exploitation agricole aux stress, mode de reproduction de la fertilité, relation entre l'exploitation agricole et la régulation socio-politique, recompositions de toutes natures pour surmonter la crise: gestion des systèmes cultureux et des exploitations, solidarités géographiques, mobilisation de l'épargne rurale, etc. Vu sous ces aspects, l'agriculture bamiléké se caractérise par une certaine rigidité dans l'ordre socio-politique que masquent des adaptations multiples dans la gestion agraire, de la force de travail ou des tontines. Sa principale originalité, c'est qu'elle se pense comme sous-système d'un système socio-politique qui en constitue l'instance régulatrice, mais qui a du mal à retrouver son impérium faute d'accord entre les "élites traditionnelles, marchandes et intellectuelles".

Numéro de la décision d'aide: 90 L. 0380

Objet de la décision: Le secteur agricole et agro-alimentaire de l'Ouest du Cameroun dans le nouveau contexte global: approches agronomique, géographique et technico-économique.

Auteurs: Georges, COURADE.

- INTRODUCTION -

Jean-Marie FOTSING
Isabelle GRANGERET-OWONA
Pierre JANIN

Titre: L'agriculture bamiléké revisitée à la faveur de la crise

Organisme bénéficiaire: Institut français de Recherche pour le Développement en Coopération (ORSTOM)

Date de rédaction du compte-rendu de fin d'étude: novembre 1993;
novembre 1994

RAPPORT FINAL DE RECHERCHE CORRESPONDANT A:

- 1) DECISION D'AIDE NO 90 L 0380 DU MRT NOTIFIEE LE 22/11/199⁰ POUR UNE DUREE DE 30 MOIS PROLONGEE DE 6 MOIS (lettre JB 1243 de Mme VALLET du 21 février 1992) ET ETENDUE A 48 MOIS PAR DECISION MODIFICATIVE NO 90L0380-01 DU 12/08/1993;
DOSSIER SUIVI AU MRES PAR Mme LEVY (tel:46-34-33-66);
- 2) CONVENTION SRE ORSTOM NO 2654 DU D;
DOSSIER SUIVI A L'ORSTOM PAR Mlle PRETET (tel:48-03-75-16);

SOMMAIRE:

L'AGRICULTURE BAMILEKE REVISITEE A LA FAVEUR DE LA CRISE

Ière Partie: L'EFFONDREMENT DES CERTITUDES: TOUT DOIT CHANGER POUR QUE L'ESSENTIEL NE SOIT PAS MODIFIE

- I. UN SYSTEME CULTURAL SOPHISTIQUE D'UNE GRANDE ADAPTABILITE
 - A. SYSTEME CULTURAL, ELEVAGE ET BOCAGE: DES ELEMENTS D'UN SYSTEME DE PLUS EN PLUS VULNERABLE par Isabelle GRANGERET-OWONA.
 - B. L'INTEGRATION DE LA CULTURE DE RENTE DANS LE SYSTEME AGRAIRE par Pierre JANIN
 - C. EXPLOITER DES POTENTIALITES DIMINUEES SANS ACCROITRE LES RISQUES: PARCELLES ET CHAMPS par Isabelle GRANGERET-OWONA

II. PAYSAGES ET BOCAGES: LA CONSTRUCTION POLITIQUE D'UN TERRITOIRE FONDEMENT D'UNE AGRICULTURE REPRODUCTIBLE

- A. EVOLUTION DU BOCAGE BAMLILEKE: EXEMPLE D'ADAPTATION TRADITIONNELLE A UNE FORTE DEMOGRAPHIE par Jean-Marie FOTSING
- B. LES PAYSAGES DE L'OUEST DU CAMEROUN: ESSAI DE TYPOLOGIE A PARTIR DU BOCAGE BAMILEKE par Jean-Marie FOTSING
- C. BOCAGES ET BOCAGE BAMILEKE: LE PRIMAT DU POLITIQUE DANS LA CREATION DU PAYSAGE par Pierre JANIN et Georges COURADE

Ile Partie: STRATEGIES DE REPRODUCTION AVEC DES SYSTEMES SOCIO-POLITQUES DE REGULATION RIGIDIFIES OU INOPERANTS

III. LES LIMITES DES STRATEGIES POSSIBLES D'UN MODELE INTENSIF EN EXPERIMENTATION PERMANENTE

- A. UNE EXPLOITATION AGRICOLE FONDAMENTALEMENT INTEGREE AU MARCHE: LE VIVRIER, LE RAPPORT ET LE SPECULATIF par Isabelle GRANGERET-OWONA et Pierre JANIN
- B. UNE AGRICULTURE TRES ARTIFICIALISEE QUI CHERCHE LES VOIES DE SA MODERNISATION par Isabelle GRANGERET-OWONA
- C. FAIRE FACE AU DEFICIT STRUCTUREL DE MAIN-D'OEUVRE: FORCE DE TRAVAIL ET PAMBE par Isabelle GRANGERET-OWONA

IV. LES RECOMPOSITIONS DES SOLIDARITES INTERNES: TONTINES ET ASSOCIATIONS, COOPERATIVES ET MUTUELLES

- A. LE ROLE ACCRU DES CIRCUITS FINANCIERS INFORMELS par Pierre JANIN
- B. MOUVEMENTS COOPERATIFS ET CREDIT MUTUEL DANS L'OUEST (1957-1992): DEBOIRES ET SUCCES par Pierre JANIN
- C. L'ACCROISSEMENT DES INEGALITES par Pierre JANIN

V. LE FONCIER AU COEUR DE LA DE-REGULATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE: ENTRE DEMEMBREMENT ET REMEMBREMENT

A. DES FORMES DE TRANSMISSION CONDUISANT AU PARTAGE DE L'EXPLOITATION par Pierre JANIN

B. LA DYNAMIQUE DE MORCELLEMENT ET L'ATOMISATION DES TERROIRS CULTIVES par Pierre JANIN

C. LES STRATEGIES FONCIERES RENOUVELEES: DE LA REDISTRIBUTION NECESSAIRE A LA CONCENTRATION RECHERCHEE par Pierre JANIN

VI. LES STRATEGIES DE TEMPS DE CRISE DES PLANTEURS: PERMANENCES ET FLEXIBILITE

A. L'ECHEC DU MODELE PRODUCTIVISTE CENTRE AUTOUR DE LA CULTURE DE RENTE par Pierre JANIN

B. DES STRATEGIES POUR DES TEMPS INCERTAINS: REPLI, ATTENTISMES, PRESERVATION DU CAPITAL ET EXTENSIFICATION par Pierre JANIN

C. DE LA CRISE A LA DEVALUATION: LES EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET SOCIALES EN COURS par Isabelle GRANGERET-OWONA et Georges COURADE

INTRODUCTION

Par Georges COURADE

L'agriculture bamiléké, c'est d'abord plus de 120.000 exploitations agricoles qu'on ne peut pas ne pas remarquer par les différentes modalités de bornage qu'elles utilisent dans un paysage de hauts plateaux vallonnés et verdoyants piquetés de cases aux tôles scintillantes ou ternies par la rouille. On peut aussi avancer que cette région dans la mesure où elle constitue un "pays", milieu aménagé, apprivoisé et espace symbolique où chacun y trouve, y construit ou y projette des rhizomes qui l'y enracine, s'identifie d'abord à ce milieu rural. On y sent que le travail de sociétés éclatées en 120 chefferies et plusieurs langues, a produit, sans doute au forceps, comme un puzzle immense où chaque élément semble s'imbriquer logiquement dans le voisin, comme s'il avait été programmé pour cela. La nature ou ce qu'on imagine être le point antérieur le plus proche de ce que pouvait être le milieu écologique d'origine a tous les aspects du "jardin à la française" par toutes les régularités qu'on croit y déceler, parfois à tort, et du "jardin à l'anglaise" par les fantaisies qu'on y dénombre, quand l'attention est sollicitée. Peu de dénudations intempestives des sols sauf dans les parties granitiques les moins fertiles ou les fortes pentes dégradées par le ruissellement ou l'érosion d'origine humaine. L'arbre et l'arbuste compartimentent le paysage: raphiales en forêts galeries dans les bas-fonds, haies vives et arbres fruitiers (kolatiers, safoutiers, avocatiers, etc.) de la mi-pente recouvrant des caféiers malingres, eucalyptus en rangées ou en blocs près des routes. Nature rationalisée, hiérarchisée et utilitaire qui fascine le voyageur épris de rationalité sans aucune concession au naturel ou à la fantaisie. Et on n'hésite pas, ici, à parler d'"artificialisation" du milieu pour parler d'agriculture alors que toute forme d'agriculture mérite ce qualificatif.

Tout cela ne manque pas d'impressionner le visiteur au sortir de la région forestière du sud du Cameroun où l'on peine à distinguer parcelles, champs et exploitations. Le jeu de miroir (COURADE, 1993) à travers lequel l'Occidental appréhende le Sud joue à plein pour qualifier ce type de paysage, chacun se référant à son bocage d'origine: Auvergne, Pays Basque ou Vendée, Irlande ou Suisse, etc. Côté autochtone, on ne manque pas d'exploiter cette attitude en montrant le "dynamisme" qui se cache derrière tout cela, l'accueil favorable que l'on a fait des modernisations proposées de l'extérieur occultant pourtant les faibles rendements obtenus dans la culture du café dans une région apparemment si soigneuse pour sa terre.

Les apparences ne trahissent pas la soudaineté et la brutalité des évolutions. La société de consommation et l'urbanisation des campagnes ont commencé avec l'irruption du marché et le succès du café Arabica entre 1950 et 1980. Un gigantesque ré-aménagement a eu lieu lors de la guerre civile de

-INTR:8-

1958-62 sous l'égide de l'armée coloniale française: regroupements pendant la période d'insécurité, dispersion ensuite. Chacun est frappé par l'irruption du toit de tôle, la multiplication des écoles et des collèges, des centres de santé, des adductions d'eau ou des installations électriques, le nombre des motocyclettes ou la densité des pistes entretenues communautairement. On ne manque pas de voir les "résidences secondaires", vastes demeures criardes des bamiléké de la diaspora par leur volume, leur architecture ou leur position au sommet des collines. On mesure pourtant mal ce qui change en profondeur: modalités d'héritage, remodelages des exploitations, transferts de responsabilité et d'objectifs, expérimentations multiples ou pluri-activité renforcée, etc. Laboratoire permanent du changement social, la région bamiléké connaît régressions et innovations, avancées et retours en arrière. Méfions-nous ici de l'auto-satisfaction locale qui tend à inspirer à tout un chacun pour s'en louer ou s'en méfier l'idée d'une population "dynamique". La "théorie indigène" (LEVY-STRAUSS) est ici très prégnante et le dynamisme est auto-proclamé, affiché, revendiqué. Avec la crise, on se bat!

On perçoit encore plus mal la signification profonde de ces changements. Si le sens commun de l'individu nous renseigne sur les raisons qui motivent à priori ou justifient à postériori telle ou telle modification observée, il est difficile d'en saisir la portée agrégée ou collective dans une société où le va-et vient entre individu et groupe, entre espace local et espace global, entre campagne et ville se déclinent sur le mode de la continuité et de la densité. L'arbre ici ne doit pas cacher la forêt et il ne faut pas se laisser abuser par un individualisme magnifié pour oublier tout ce qui relève des stratégies de groupe. Et la multiplicité des médiations liées au jeu de différentes "élites" dont la combinaison introduit une vision tronquée, en trompe-l'oeil. Tout est adaptation ou ajustement à la crise sans doute.

Faut-il voir derrière tout cela la preuve par neuf de la "domestication de la modernité" qui serait une particularité locale? Comme de nombreuses sociétés africaines, les sociétés bamiléké pratiquent l'art du masque et du leurre: les perdants et les exclus sont peut-être plus intéressants à étudier que les gagnants (ceux qui ont une réussite stabilisée) ou plutôt les gagnants (ceux à qui on a inculqué la volonté de réussir). Et ce sont toutes les couches de la société qui partagent cette idéologie de la réussite au point qu'on est tenté d'y voir le véritable liant de sociétés si porteuses de conflits qu'elles recourent en permanence à la hiérarchie, à la contrainte ou à une violence sociale plus ou moins directement perceptible. Les tentations destructurantes affrontent donc plus que jamais celles qui veulent le maintien de l'ordre (au singulier) sous l'égide de l'élite dominante provisoirement la mieux placée (les petite bourgeoisie intellectuelle en 1990-93). La crise constitue, à n'en point douter, une brèche dans laquelle peuvent s'engouffrer, encore une fois, toutes les subversions qui enlèveraient à l'identité bamiléké son unique raison d'être. On comprend donc que

les dominants s'arquent pour que le changement conforte ceux qui ont gagné dans les trois grilles de l'évaluation de la réussite ici: les titres de notabilité, l'accumulation marchande ou la valorisation du diplôme.

Aux fantasmes de révolte toujours recommencés des cadets sociaux (jeunes et femmes) répond non pas un verrouillage réactionnaire du dispositif, mais une modernité conservatoire encore contrôlée par les dominants les mieux placés dans la conjoncture historique de crise économique. Le désir non satisfait de "posséder" l'Etat Camerounais a conduit cette population au bras de fer avec le pouvoir bété lors des Villes mortes de 1991. Sans succès et en y perdant des plumes! Il faut s'ajuster pour "vivre au pays" densément et accueillir les cadets qui se replient d'une "ville cruelle" (Mongo BETI) avec la crise pour que tout l'ordre social inégalitaire et masculin reste semblable.

La définition même de l'identité bamiléké en dépend car elle est avant tout idéologique, paysagère et agraire. Ni la langue, ni l'unité politique ne viennent donner à ce groupe qui se vit comme tel un ciment identitaire suffisant. Ce sont les non-bamiléké qui construisent l'image de cette population invitée par la surtribalisation de crise que l'on vit depuis une décennie au Cameroun à se construire elle-même, ce qu'elle ne manque pas de faire.

Si l'on détache l'exploitation de son bel écrin ordonné, on est conduit à la regarder sous deux angles pour en mesurer les forces et les faiblesses pour affronter le changement brutal de l'environnement économique:

- l'angle agro-économique primordial ici par la place qu'y tiennent le marché, les intrants chimiques et la main-d'oeuvre;
- l'angle socio-politique pour comprendre où mènent les modes de régulation.

L'aspect géo-écologique sera brièvement évoqué par J.M. FOTSING dans la mesure où il est relativement connu.

I. UN SYSTEME CULTURAL SOPHISTIQUE D'UNE GRANDE ADAPTABILITE

A. Système cultural, élevage et bocage: des éléments d'un système de plus en plus vulnérable

par Isabelle GRANGERET-OWONA

A.1. Les plantes vivrières de base: moins de macabo depuis 1984

A.2. la question de la reproduction de la fertilité

A.3. La jachère et sa disparition rapide.

A.4. Le calage des cultures par rapport à la saison végétative : le meilleur des calendriers ou le plus gérable en termes de force de travail?

A.5. Baisse des rendements, diminution des espèces cultivées, simplification des associations culturales;

A.4. Le calage des cultures par rapport à la saison végétative : le meilleur des calendriers ou le plus gérable en termes de force de travail?

A.6. Le porc et le cheptel bamiléké (son rôle antérieur, causes et conséquences de sa diminution actuelle) : la question de la fumure organique et de l'apport protéique dans l'alimentation.

A.7. L'évolution des systèmes de culture traditionnels : substitution et/ou spécialisation

B. L'intégration de la culture de rente dans le système agraire

par Pierre JANIN

B. 1. Une culture adoptée sans bouleversement du système.

B.1.1. Le choix colonial de la petite plantation familiale contribue à pérenniser le système locale de production.

B.1.2. Une greffe sans traumatisme dans le cadre d'un "marché d'intérêts".

B. 2. L'extension progressive des superficies plantées.

B.2.1. De la diffusion contrôlée du café Arabica à l'accès partagé

B.2.2. Un engouement premier pour la cacaoculture appuyé par des mesures administratives

B. 3. La place de la culture de rente dans les systèmes agricoles.

B.3.1. Une spécialisation cacaoyère qui demeure inchangée.

B.3.2. La caféiculture en mode associée : une polarisation atténuée.

C. Exploiter des potentialités diminuées sans accroître les risques: parcelles et champs

par Isabelle GRANGERET-OWONA

C.1. Un équilibre entre tubercules, céréale et légumineuses.

C.2. Combinaisons végétales = type de champ.

C.2.1. L'arachide : une plante héliophile sensible à l'appauvrissement en matière organique.

C.2.2. Le haricot : une grande souplesse d'utilisation dans les associations et dans la conservation grâce à de multiples variétés.

C.2.3. Le maïs : du local à l'amélioré

- C.3. La charge végétale augmente avec la fertilité.
 - C.2.4. Les exigences des tubercules
 - C.4. La "production" de la fertilité : circonstances naturelles, conditions créées et données sociales.
 - C.5. Le concept de jachère et son rôle majeur dans la définition des systèmes de culture.
 - C.6. Les types de champ
 - C.6.1. Le champ vivrier après jachère
 - C.6.2. Le champ vivrier sous café.
 - C.6.3. Le champ vivrier en culture continue
 - C.6.3.1. Un billon écobué qui produit bien et tout à la fois
 - C.7. Association et rotation culturale des champs vivriers avec jachère
 - C.8. Association et rotation culturale des champs en culture continue
-

Nous décomposerons ici l'exploitation agricole en sous-ensembles en relation étroite: un système cultural complexe dont la reproduction est menacée, un bocage à fonctionnalités socio-politiques dans lequel s'inscrit l'exploitation, des champs où s'exercent des logiques agronomiques différenciées selon le mode de production et de reconstitution de la fertilité.

A. Système cultural, élevage et bocage: des éléments d'un système de plus en plus vulnérable

A.1. Les plantes vivrières de base: moins de macabo depuis 1984

A.2. la question de la reproduction de la fertilité

A.3. La jachère et sa disparition rapide.

A.4. Le calage des cultures par rapport à la saison végétative : le meilleur des calendriers ou le plus gérable en termes de force de travail?

A.5. Baisse des rendements, diminution des espèces cultivées, simplification des associations culturales;

A.4. Le calage des cultures par rapport à la saison végétative : le meilleur des calendriers ou le plus gérable en termes de force de travail?

A.6. Le porc et le cheptel bamiléké (son rôle antérieur, causes et conséquences de sa diminution actuelle) : la question de la fumure organique et de l'apport protéique dans l'alimentation.

A.7. L'évolution des systèmes de culture traditionnels : substitution et/ou spécialisation

Depuis 20 ans, la place de chaque élément de l'exploitation bamiléké a changé: changement lent jusqu'en 1984, rapide ensuite. Les logiques qui ont présidé à ces mutations sont tout à la fois internes et externes: adaptations à de nouvelles conditions d'exploitation comme effets de contraintes propres (surcharge démographique, nouvelle forme de l'héritage, épuisement des sols, épizooties, etc.) mais aussi externes (effondrement des prix du café Arabica). Difficile de démêler ce qui est subi et ce qui est choisi, ce qui relève du suivisme et ce qui appartient à l'innovation. Le débat restera.

Ce que l'on peut souligner cependant c'est la vulnérabilité accrue du système agro-pastoral pour assurer la subsistance en période de basses eaux pour les revenus, une spécialisation maraîchère incertaine sur le plan économique et une vigilance amoindrie vis-à-vis des potentialités agronomiques des terres. Baisse des rendements des cultures vivrières de base, diminution des espèces cultivées, abandons de la polyculture dans certaines parcelles, mise en oeuvre d'élevages hors sol: tout cela peut inquiéter certains et rassurer d'autres...

A.1. Les plantes vivrières de base: moins de macabo depuis 1984

Sans être un conservatoire des espèces cultivées les plus diverses, le Bamiléké, les hauts plateaux de l'Ouest, ont été richement dotés par la nature. Tubercules, légumineuses et céréales tropicales et tempérées peuvent y pousser sans trop de problèmes donnant ainsi aux exploitants une riche palette de plantes alimentaires dans laquelle ils peuvent puiser pour mieux assurer leur sécurité alimentaire ou pour rechercher des ressources monétaires dans la vente.

Maïs et haricot sont les deux fidèles de la gamme des espèces cultivées. En 1965, ces deux cultures se retrouvaient respectivement dans 80% et 48% des champs cultivés recensés (1). Plus récemment (1984), on les retrouvait dans 86% et 81% des champs (projet Produgra (Ibis)). Si le maïs est cultivé partout dans l'ensemble de la province pour une consommation familiale, la zone proche de Bafoussam (chefferies de Baleng, Bapi) s'en distingue par une production plus abondante, en raison de la jeunesse et de l'épaisseur des cendres volcaniques. C'est la seule partie du pays où il fasse l'objet d'un commerce à longue distance en août-septembre avec un caractère parfois spéculatif.

Grâce à son système racinaire très développé, l'arachide est la plante par excellence des sols appauvris, à condition qu'ils soient bien drainés. C'est ce qui explique la propension des exploitants à l'associer au maïs ou à la cultiver en culture pure dans les zones aux sols pauvres cuirassés. Sa présence dans les champs est donc de plus en plus relevée.

Tableau I.1: Fréquence des cultures présentes dans les champs ou sur l'exploitation (en %) pour les départements à production dominante de café Arabica (Ménoua, Bamboutos, Mifi)

Plantes	1965(1) vivriers*	1965(2) plant. mixtes	1981(3)	1984(4)
maïs	79 (89)*	81 (82)*	92	99
haricot	44 (38)	53 (46)	52	97
arachide	45 (59)	43 (51)	66	79
taro/mac.	75 (73)	81 (88)	70	94
igname	58 (69)	67 (68)	74	97
manioc	41 (54)	42 (52)	25	37
plantain	49 (58)	79 (88)	82	91
banane	48 (60)	76 (80)	93	96
p. de t.	8 (7)	9 (11)	25	83

Sources: Les structures agricoles de l'Ouest du Cameroun du Cameroun Oriental (1965); Projet de Développement Rural de l'Ouest (1980-81); Recensement Agricole (MINAGRI, 1984).

(1) calcul effectué sur 2489 champs vivriers; (2) calcul effectué sur 1815 plantations de café Arabica associant des vivriers; * calcul effectué en fonction de la superficie occupée par chacune des plantes par rapport à la superficie totale sous cultures vivrières ou sous plantations mixtes.

(3) calcul effectué sur la base des planteurs réalisant la culture dans les parcelles de l'exploitation.

(4) calcul effectué sur les exploitations ayant produit cette culture au cours de l'année en cours et de l'année précédente pour les tubercules (extrapolation de données établies par sondage).

Parallèlement, la banane plantain (*Musa Paradisiaca*) semble avoir connu un développement important dans l'ensemble de la région productrice d'Arabica. Généralement planté de manière éparsée dans les champs vivriers, il se concentre en petits ensembles de plusieurs pieds à proximité des cases où il bénéficie d'un meilleur apport organique (déchets de cuisine). Son succès s'explique par une production ininterrompue tout au long de l'année; cet appoint alimentaire est surtout recherché en fin de deuxième cycle cultural, lorsque les espèces vivrières en production deviennent rares, à moins d'une agriculture irriguée de bas-fonds.

Dans le même temps, c'est-à-dire entre 1965 et 1984, les tubercules (macabo, taro, igname) ont vu leur fréquence augmenter dans les exploitations. En revanche depuis, leur contribution dans la ration alimentaire et leur fréquence dans les champs n'a cessé de diminuer en raison des difficultés grandissantes à les produire, au profit du maïs et des haricots. Ainsi, la

combinaison macabo-taro présente dans 9 parcelles sur 10 serait passée à environ 5 parcelles sur 10. Notre inquiétude toute particulière vis à vis du macabo est fondée sur la place qu'il tenait dans l'alimentation, alors que le taro peu productif était volontiers réservé aux manifestations exceptionnelles. Quant aux arachides, l'utilisation qui en est faite dans la réparation des sauces en fait un accompagnement, certes, très apprécié, mais dont la disparition relevée en 1992 dans certaines chefferies ne modifie pas outre mesure la quantité d'aliments disponibles pour la famille.

A.2. la question de la reproduction de la fertilité

La question de la reproduction de la fertilité n'est pas envisagée sur un plan agro-pédologique par la majorité des textes décrivant l'agriculture du pays bamiléké : géographes (DESPOIS, DIZIAIN, CHAMPAUD, DONGMO) et sociologues (DELAROZIERE, HURALT, BARBIER) mettent davantage en avant le problème du déséquilibre homme/ressource et donnent un minutieux descriptif des techniques traditionnelles de fertilisation. Le passage d'une agriculture à longue jachère (4-5 ans) sur des champs ouverts ("tsuet") à une agriculture plus intensive est envisagée par J-L. DONGMO, comme une réponse à "l'accumulation démographique" et aux "agressions de l'économie marchande" (1978, p. 151). Elle serait la conséquence directe de la désorganisation d'un système agricole traditionnel sous le coup de l'introduction du café et de sa concurrence avec les autres cultures vivrières. La pression démographique, avec pour corollaire la saturation foncière est telle que l'ensemble des terres cultivables sont généralement mises en culture dans le Bamiléké septentrional, sans qu'il soit possible d'en défricher de nouvelles à proximité immédiate (2). La manque de terre aboutit également à une généralisation d'un deuxième cycle cultural et à une accélération des rotations culturales (jachère réduite à un an). Une sorte de cercle vicieux est alors engagé : à la baisse progressive des rendements des cultures vivrières (associées aux caféiers) répond le souci de maintenir le niveau de production, donc de mise en culture inconsidérée (plus de repos de la terre, défrichement des sommets des versants aux sols ferrallitiques moins riches). Ces pratiques ont été d'autant plus développées que la majorité des sols, plus ou moins recouverts de cendres volcaniques, étaient considérés comme fertiles.

A.3. La jachère et sa disparition rapide.

Le choix de la division patrimoniale apparaît, de manière détournée, comme un palliatif à une exclusion sociale, toujours soigneusement évitée au sein de chaque lignage, alors que dans le même temps cette société hiérarchisée accepte l'inégalité économique dans la mesure où elle renforce une certaine "mystique de l'enrichissement". Sur le plan foncier, cette pratique a cependant le net désavantage de compromettre, de manière presque irrémédiable, les principaux équilibres agro-écologiques en

interdisant aux micro-exploitations qui résultent de ce découpage le recours à la jachère. Sa disparition touche en 1992, 40% des exploitations enquêtées dans l'ensemble de la Province de l'Ouest, avec une ampleur inégalée dans les trois départements les plus densément peuplés (Bamboutos, Ménoua, Mifi), en raison de la taille réduite des exploitations. Dans la state intermédiaire (100 - 205 hab/km²) la situation est beaucoup plus contrastée : certains fils uniques ou notables ont pu maintenir une longue jachère - succédant à deux ou trois ans de culture, alors que la "minifundisation" aboutit à une rapide réduction de la jachère pour les autres. Il ne s'agit cependant pas d'un phénomène récent puisque DELAROZIERE, s'appuyant sur un Rapport Agricole de la région bamiléké (3), concluait : "les besoins des familles se répercutent sur l'exploitation et aboutissent à l'utilisation maximum des sols en faveur des cultures les plus rémunératrices, et au raccourcissement de la jachère" (1953, p. 72). De même, P.CAPOT-REY précisait en 1965 : "chaque sole (...) n'est abandonnée à la jachère que lorsque des signes évidents d'épuisement apparaissent."

Tableau I. 2: Durée de la jachère selon la densité rurale des chefferies en 1992

Hab/km ²	> 5 ans	3 à 5 ans	1 à 3 ans	< 1 an	Total
< 100	16%	3%	6%	5%	30%
100-205	11%	5%	5%	13%	34%
> 205	8%	3%	3%	22%	26%
TOTAL	35%	11%	14%	40%	100%

Source: ADOC 1992 (100 exploitations)

Cette évolution conduit à une aggravation de la fatigue des sols, puisque la pratique d'un deuxième cycle cultural irrigué en saison sèche (spécialisation maraîchère) se généralise. L'enquête a révélée que près d'un exploitant sur deux (48%) avait développé une nouvelle activité maraîchère depuis 1982. Cela conduit logiquement à une mise en culture prolongée des parcelles : ainsi, l'évolution de la surface mise en culture en deuxième cycle est en hausse significative dans l'ensemble de l'Ouest.

A.4. Le calage des cultures par rapport à la saison végétative : le meilleur des calendrier ou le plus gérable en termes de force de travail?

L'étalement du calendrier cultural et sa mise en coïncidence avec les disponibilités en main d'oeuvre est est bel et bien un axe stratégique majeur de l'agriculture non irriguée. Par ailleurs la gestion de mises en culture se fait en plein accord avec l'arrivée des pluies de mars, leur étalement sur 8 mois et demi et une rétention du sol qui permet d'alimenter, en eau, les plantes

encore 1 mois après la fin des pluies. C'est pourquoi un premier cycle de culture, le principal débute mi-mars suivi sur 10% de la surface seulement par un deuxième cycle de mi-septembre à décembre. Peut-on faire autrement? Ce n'est certes pas un choix agro-économique irréprochable mais une gestion prenant en compte d'autres facteurs incontournables. Outre l'impossibilité d'irriguer tous les sites, l'absence de matériel d'irrigation ou de moyens financiers pour l'acquérir, avoir plusieurs périodes de plantations par an pose un problème sérieux de main d'oeuvre. En effet, pour le deuxième cycle, le temps très court dont dispose l'agricultrice entre la récolte du premier et la date limite de plantation du deuxième fixe la surface maximale mise en culture en deuxième cycle.

En revanche pendant les vingt dernières années, les maraîchers encore en faible nombre aujourd'hui, allaient modifier cette gestion classique des cultures pour avoir jusqu'à 3 cycles par an. Mais cette spécificité s'accompagna d'une sensible modification des pratiques et de l'organisation du travail. Il aura fallu, notamment recourir à des facilités d'irrigation par motopompe. Sur le plan du travail, la solution trouvée est naturellement d'en appeler à la main d'oeuvre salariée. En effet l'équilibre entre offre et demande en travail ne peut plus être assuré au sein de l'exploitation dès lors qu'on procède à plusieurs cycles de culture sur de grandes surfaces. Car bien que le travail du sol à plat au trident ait succédé à celui en billon à la houe, on n'a pas éliminé une faible productivité du travail. Et enfin l'efficacité de ce mode de fonctionnement se trouve parfois ralentie par la difficulté à trouver de la main d'oeuvre à certaines périodes de l'année. Ainsi pendant les premiers mois de saison des pluies le télescopage des travaux de préparation du sol pour les vivriers avec ceux des premiers sarclages supprime toute possibilité de recrutement d'une main d'oeuvre féminine ou alors à des prix prohibitifs. La marge de manoeuvre de l'exploitant est donc fortement réduite et son seul recours reste quelques fois, l'utilisation d'une main d'oeuvre scolaire économique qu'il utilisera en calant son cycle de culture sur les périodes de vacances. Tout cela rend bien difficile la tâche de l'agriculteur.

Au bout du compte, la réussite des mises en culture est celle d'une organisation qui cherche à tirer parti au mieux de la main d'oeuvre tout en trouvant un compromis favorable aux cultures. Et les agriculteurs ou les agricultrices rencontrent souvent des difficultés tant du point de vue économique que d'un point de vue technique. C'est le cas dans les systèmes d'organisation traditionnelle basés sur une main d'oeuvre familiale. C'est encore le cas dans des systèmes plus modernes où intervient une main d'oeuvre extérieure.

A.5. Baisse des rendements, diminution des espèces cultivées, simplification des associations culturales;

La jachère jouait en outre un rôle très important dans le maintien de la fertilité des sols désaturés de l'Ouest (qui représentent plus de la moitié de la superficie totale agricole utilisable), grâce à une réorganisation de la matière organique et à un apport additif de résidus végétaux. Sa disparition aboutit à une diminution de l'humus et des argiles et, par suite, des colloïdes du sol constitutives de la structure même du sol. Le pouvoir fixateur de ce dernier - sa faculté à retenir les éléments minéraux - est donc réduit. De ce fait, l'assimilation et la diffusion des engrais chimiques se feront moins facilement et leur apport dans la restitution de la fertilité diminué d'autant.

Les premières conséquences ~~sur~~ de la baisse de fertilité des sols se font sentir dans toutes les chefferies : près des 2/3 des agricultrices ont constaté une baisse régulière de la production depuis plusieurs années avec une acuité plus grande, depuis le début des années 90. Toutes les cultures vivrières ne sont pas touchées avec la même ampleur selon les zones géographiques. Le maïs semble être la culture la plus touchée par la baisse de rendement (60% des cas) avec le macabo (48%) et l'arachide (43%), loin devant le plantain et l'igname (entre 10 et 15% des exploitations). Dans certaines chefferies (Bajcham), les agricultrices déclarent même ne plus récolter d'arachide dans leurs champs. Cette disparition de la gamme des espèces cultivées doit être considéré comme une perte sèche pour l'exploitation, puisqu'elles doivent être achetées partiellement ou en totalité au marché.

Tableau I.3: % des exploitations ayant déclaré avoir subi des baisses de production et recourant au marché pour assurer un complément de subsistance (ADOC, 1992)

	Baisse régulière	Achat au marché
Toutes cultures	60%	73%
maïs	60%	?
macabo	48%	28%
arachide	43%	59%
igname	15%	11%
plantain	10%	12%
haricot	10%	6%

Là où ces observations sont inquiétantes, c'est qu'elles relèvent toutes du même phénomène d'appauvrissement du sol en matière organique et qu'il n'existe guère, dans l'état actuel des choses, de mécanismes correcteurs envisageables. Même déclaratifs et non mesurés, les résultats sont tout à fait clairs : la production de tubercules est souvent minime et diminue avec le nombre d'année de mise en culture après jachère. Au bout de 3

années de culture, les tubercules sont ainsi réservés aux billons écobués, faute de pouvoir "germer" ailleurs dans les parcelles. En culture continue sous café, par exemple, le macabo a totalement disparu des zones les moins fertiles (sols sur socle). Si la diminution des rendements pour certaines cultures sensibles, telles que le maïs ou le plantain, est largement évoquée par près les agricultrices enquêtées, elle laisse malgré tout encore un surplus suffisant pour préserver une quantité de semences pour le prochain cycle. Pour d'autres espèces, la situation est plus dramatique allant parfois jusqu'à leur totale disparition (arachide, variété de haricot blanc). Se dessine alors une tendance préoccupante dans les zones les plus densément peuplées et celles qui, au départ étaient, moins fertiles : l'appauvrissement de la gamme des espèces couramment cultivées et consommées tend à réduire le niveau d'autosuffisance alimentaire des ménages et donc accroître le niveau de dépendance vis-à-vis du marché.

La probabilité d'un appauvrissement généralisé des sols est encore renforcée par la faiblesse des apports organiques dans l'ensemble de la Province de l'Ouest. De plus, l'apparition de la peste porcine africaine au début des années 70, a aboutit à une réduction spectaculaire du cheptel sur pied. Elle sévit depuis à l'état endémique dans la région et rend très aléatoire pour la majorité des planteurs une éventuelle reconstitution de cet élevage. De ce fait, on s'aperçoit que les sols de la région ont peu d'atouts pour reconstituer un stock en matière organique qui, bien qu'important au départ, marque déjà des signes de déficience.

A.6. Le porc et le cheptel bamiléké (son rôle antérieur, causes et conséquences de sa diminution actuelle) : la question de la fumure organique et de l'apport protéique dans l'alimentation.

Un Rapport Annuel Agricole de 1932 donne bien la mesure de ce qu'était alors le petit élevage dans l'ensemble du pays bamiléké : "l'élevage étant, on l'a vu, la principale ressource du pays bamiléké proprement dit, il a toujours été dans les préoccupations des chefs de circonscription de Dschang d'améliorer le cheptel local (...). Dans ce but, depuis 1929, les coopératives agricoles de la circonscription ont dépensé une somme de 131000 pour assurer l'importation ou l'achat sur place de verrats, de truies, béliers, brebis, boucs et animaux de basse-cour".

Avec l'introduction de la caféiculture, la situation de l'élevage dans le pays bamiléké a nettement changé comme le décrivait J. HURAUULT, "L'homme, selon la coutume (...) réparait les clôtures et les constructions et s'occupait de l'élevage des chèvres, moutons et poulets, dont la vente constituait l'essentiel de ses ressources propres. Les cochons étaient élevés par les femmes mais vendus par les hommes au profit du ménage. (...) L'élevage des chèvres, grâce à la jouissance des terrains communaux assurait aux petits habitants des revenus substantiels et

compensait l'inégalité de la répartition des terres cultivables. (...) Cet élevage a presque entièrement disparu, victime de la désorganisation du système agraire. En revanche, l'élevage des cochons demeure actif et constitue actuellement, parallèlement à la vente du café, la principale ressource monétaire des habitants. (...) Les poulets élevés tant par les hommes que par les femmes et les enfants, étaient autrefois très nombreux, et constituaient une ressource alimentaire et un apport monétaire non négligeable". Ils ont été malheureusement sévèrement décimés ces dernières années par des épizooties, tandis que leur élevage se heurtait à des difficultés croissantes du fait de la désorganisation des clôtures et de la méfiance générale." (op. cit. pp. 248-251).

Par rapport à cette époque, l'analyse de données plus récentes sur la diffusion de l'élevage dans la Province de l'Ouest dénote un complet renversement de tendance pour deux types d'élevage : reprise de l'élevage caprin jugé plus rustique (nourriture et sensibilité aux maladies), accentuation du déclin l'élevage porcin (vente pour faire face à des besoins sociaux et épidémies récurrentes de peste).

Dans le détail, la situation est plus contrastée, surtout si l'on exclut de l'échantillon les quelques élevages hors-sol de plus de 100 têtes rencontrés en 1992, c'est-à-dire 5% des exploitations. Si d'une manière générale, les enclos en perches de raphia sont toujours visibles au coeur du champ principal de l'exploitation, à proximité des cases d'habitation - signe de l'importance accordé à ce bétail - ils sont de plus en plus souvent déserts.

Tableau I.4: Proportion d'exploitations agricoles de la province de l'Ouest pratiquant de l'élevage (département du Noun exclus sauf précision).

Type d'élevage	1965	1981	1984	1992
chèvres	23% (1)	21%	20%	37%
moutons	9% (2)	?	4%	4%
porcs	37%	86%	42%	44%
poulets et canards	67%	76%	70%	70%
Tous élevages	52%	?	52%	82%

Sources: les structures agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental (1965), PDRPO (1981), RGA, 1984, projet ADOC 1992.

(1) département Bamoun inclus; (2) département du Mounjo inclus;

La proportion d'exploitants (31%) ayant abandonné l'élevage porcin entre 1982 et 1992 est quelque peu supérieure à celle de l'abandon de l'élevage de poulets (27%) ou encore des petits ruminants (25%). Elle doit toutefois être relativisée. La

principale raison invoquée par les intéressés est "la maladie" (2/3 des réponses), loin devant le manque d'argent ou encore les problèmes de divagation animale. Elle ne signifie donc pas un abandon définitif consécutif à un relatif désintérêt ou découragement, mais plutôt une interruption momentanée, liée à un manque chronique de trésorerie. Le café Arabica ne dégageant plus assez de liquidités depuis 1989, nombre de petits planteurs-polyculteurs ont dû se résoudre à vendre leur unique truie pour payer la scolarité de leurs enfants ou faire face aux indispensables soins de santé. En se désaisissant d'une mère reproductrice, l'éleveur consent un lourd sacrifice : ce sont autant de portées disparues qui auraient été d'un bon rapport (vente à 4 ou 6 mois) après engraissement. La tendance de fond est donc à une réorientation à la vente des élevages porcins, soit par nécessité, soit par intérêt spéculatif. La proportion des fermes vendeuses s'est donc logiquement accrue entre 1984 et 1992 passant de 19% à 33% (51% tout type d'élevage confondu pour la seule année 1992).

De manière paradoxale, cette régression s'accompagne d'un accroissement significatif de la taille moyenne du cheptel porcin dans les exploitations agricoles qui le maintiennent (voir tableau ci-dessous).

Tableau I. 5: Taille moyenne du cheptel selon les exploitations agricoles de la Province de l'Ouest (Département du Noun exclus)

Type d'élevage	1952	1958	1967	1981	1984	1992
caprin	1,19	1,83	0,76	0,56	2,75	3,80
ovin	0,47	1,11	0,48	x	x	x
porcin	0,82	1,35	0,78	2,51	1,82	3,70
volaille	3,50	5,98	xx	3,35	8,40	10,62

Sources: R. DIZIAIN (1953), POMAILLOU (1963), DONGMO (1967, estimation à partir des bêtes abattues et exportées) PDRPO (280 exploitations enquêtées en 1980-81); RGA 1984, ADOC, 1992.

x: non significatif (échantillon trop faible); xx: non disponible.

La situation de l'élevage en pays bamiléké laisse une impression très ambivalente : peu de réels bouleversements mais une série de recombinaisons de détail lourdes de conséquences. La pratique de l'élevage aurait ainsi fortement progressé entre 1984 et 1992 et toucherait actuellement plus de huit producteurs sur dix. En réalité, il ne s'agit le plus souvent que de micro-élevages de survie dont le rôle économique, agronomique (fertilisation organique) ou nutritionnel (apport protéinique) est inexistant.

Même durant la période antérieure (1970-1980) où l'élevage était plus répandu, les entretiens approfondis avec les différents

actifs agricoles (chef de ménage, épouse(s), mère) laissent rarement apparaître une utilisation systématique de la fumure animale. Le Recensement Agricole de 1984 ne donne d'ailleurs pas d'autre orientation : 34,3% utilisent aussi bien des engrais chimique qu'organique et 6,1% seulement uniquement la fumure organique. Priorité est donc donnée soit à des techniques traditionnelles de fertilisation (écobuage, enfouissement de végétaux), soit à l'épandage d'engrais. On peut sans doute y voir la confirmation que l'élevage a toujours été conçu comme une activité dissociée de l'agriculture (4).

Parmi les 42% des exploitants enquêtés (1992) qui déclarent produire des fientes ou du fumier, il convient donc de faire la différence entre une majorité constituée de planteurs recueillant avec soin le peu de fumier produit par un porc unique et une minorité d'éleveurs-maquignons spécialisés, qui bénéficient d'une double rente de situation dans un marché inorganisé (vente des déjections et des animaux). Cette évolution dichotomique signifie, à court terme, un décrochage en terme de restitution de la fertilité du sol et d'équilibre alimentaire d'une part importante des exploitations de l'Ouest.

A.7. L'évolution des systèmes de culture traditionnels : substitution et/ou spécialisation

Du point de vue global de la production agricole, le bilan à dresser n'est pas aussi négatif : si le nombre d'espèces cultivées a diminué, la production vivrière s'est, quant à elle, accrue, aussi bien en valeur qu'en quantité. Il suffit de voir la part qu'occupe aujourd'hui la production vivrière dans les revenus agricoles.

Tableau I.6: Structure du revenu moyen agricole dans la province de l'Ouest (Noun exclus)

Type d'activité	RA 1984	ADGC 1992
Café Arabica	38,5%	15,5%
Café Robusta	33,5%	10,7%
Vivrier/maraicher/fruitier	25,7%	53,5%
Elevage	2,3%	20,3%
TOTAL	100,0%	100,0%

Tableau I.7: Structure du revenu brut agricole dans la province de l'Ouest (département du Noun et cultures fruitières exclues)

type d'activité	PRDPO 1981	ADOC 1992
café Arabica et Robusta	66,1%	25,6%
vivrier + maraîcher	28,6%	53,9%
élevage	5,3%	19,8%
TOTAL	100,0%	100,0%

Plusieurs raisons permettent de l'expliquer : l'affaïssement des revenus tirés du café a, dans un premier temps, entraîné une augmentation logique de la vente des vivres, jusqu'ici majoritairement autoconsommés. Ensuite, il est vraisemblable aussi que le rendement des caféiers devenant dérisoire - moins de 100g/pied (en 1989/1990) - les apports en fertilisants se soient reportés sur les cultures vivrières qui n'en bénéficiaient qu'indirectement par leur proximité. Avec des plants caféiers vieillissants et moins entretenus, on peut en outre supposer que la concurrence pour l'eau, les éléments minéraux et le soleil se sont résolus au profit des cultures vivrières. Enfin, les cultures maraîchères - celles que l'on regroupait sous le vocable légumes européens - envisagées comme des substitutions à la culture d'exportation ont connu une progression rapide dans les systèmes de culture. Confusion étant souvent faite entre le secteur vivrier et le secteur maraîcher, il a été jugé préférable de les regrouper ensemble. Malgré une plus grande fragilité aux attaques parasitaires de toutes sortes et leurs charges d'exploitation élevées, elles ont été choisies préférentiellement par les jeunes planteurs et les double-actifs, soucieux tout à la fois de préserver l'avenir et de retrouver un revenu conséquent par une rapide reconversion technique. Il n'est donc pas rare de voir des systèmes de culture, conçus sur le modèle classique des systèmes de culture maraîchers et conduits par l'homme, côtoyer des associations culturelles traditionnelles, ayant intégré le chou ou la pomme de terre, faites par les femmes.

Ce passage d'un système de culture associé à un système centré sur une ou plusieurs espèces maraîchères se succédant sans interruption dans le calendrier agricole, en conduite intensive avec labour à plat (et non plus en billons) suscite de nombreuses interrogations : en pleine période de récession économique, et malgré un marché très volatil, la survie de telles exploitations est-elle envisageable ? Ne risque-t-on pas d'aboutir à une recrudescence des infestations parasitaires par suite de traitements non ou mal conduits ? N'y a-t-il pas un risque de voir se développer des phénomènes de résistance aux principaux produits de traitements phytosanitaires ? Arguant de cette "extraordinaire" reconversion agricole, on a sans doute un peu trop vite statué

l'agriculteur bamiléké pour en faire un adopteur/adaptateur. C'est un point de vue qui n'est pas dénué d'ambiguïté. En assimilant cette adoption culturelle à un progrès agronomique, on néglige le système de culture auquel elle appartient. Or, en le comparant avec le système traditionnel force est de constater qu'un certain nombre de mécanismes agronomiques, usuels et précieux pour l'agriculture, ont été abandonnés.

Au total, les observations contradictoires faites sur ces innovations conduisent à être prudent sur leur portée véritable en terme de progrès. Certes, ces agriculteurs sont de grands adopteurs mais pour quelle quantité d'abandons? abandon de la jachère, abandon de l'association culturale, abandon de rotations complexes, abandon d'une certaine autosuffisance alimentaire, abandon de méthodes de production plus proches des rythmes naturels et moins destructrices de l'environnement.

B. L'intégration de la culture de rente dans le système agraire

B. 1. Une culture adoptée sans bouleversement du système.

B.1.1. Le choix colonial de la petite plantation familiale contribue à pérenniser le système local de production.

B.1.2. Une greffe sans traumatisme dans le cadre d'un "marché d'intérêts".

B. 2. L'extension progressive des superficies plantées.

B.2.1. De la diffusion contrôlée du café Arabica à l'accès partagé

~~B.2.2. Un engouement premier pour la cacao-culture appuyé par des mesures administratives~~

B. 3. La place de la culture de rente dans les systèmes agricoles.

~~B.3.1. Une spécialisation cacaoyère qui demeure inchangée.~~

B.3.2. La caféiculture en mode associée : une polarisation atténuée.

L'adoption du café (Arabica et Robusta) est sans aucun doute un des traits marquants de l'histoire agricole de la région bamiléké.

La greffe ne s'est, certes, pas faite aussi progressivement et "en douceur" que dans le pays bété, en raison d'un contrôle colonial beaucoup plus contraignant jusqu'en 1955. Mais une fois passées les craintes premières d'une déstabilisation du système vivrier, le café a rapidement pris sa place dans l'exploitation et les associations culturelles. Par suite du manque de disponibilités foncières et de la multiplicité des stratégies en oeuvre (autosubsistance, vivrier spéculatif ou maraîchage intensif destiné à l'approvisionnement des marchés urbains, recherche de marché captif pour l'arboriculture rentière, minimisation de risque par diversification culturelle), le café n'a pas été relié à une symbolique de la réussite et n'a pas créé de nouvel ordre agraire. Ni monoculture, ni surinvestissement psychologique dans l'Ouest, la plantation caféière n'a pas toujours été la pièce maîtresse de l'exploitation comme dans le Centre, malgré sa part aujourd'hui plus réduite dans les revenus (1988 - 1993).

L'irruption de cette "modernité" n'a pas eu le même retentissement que dans l'économie précoloniale faiblement monétarisée de la région centrale camerounaise. Elle n'a pas conduit à une réelle rupture, dans la mesure où la région était déjà insérée dans des circuits d'échanges bien avant la colonisation (J-P. WARNIER 1973, 1981). L'adoption de la culture caféière a surtout eu pour effet de donner une nouvelle dimension à une économie marchande précoloniale et à une "vraie" société paysanne (mise en valeur intégrale des terroirs, système productif intensifié par des techniques traditionnelles, diversité des associations culturelles destinées à la vente et à l'autoconsommation).

B.1. Le "traumatisme", la greffe et l'assimilation.

La notion de "traumatisme colonial" doit être replacé dans son contexte historique : la nécessaire décolonisation sémantique après la décolonisation politique dans une période de vive confrontation idéologique. C'est pourquoi, on ne s'appesantira pas pour savoir si elle s'appliquait réellement ou non à l'économie camerounaise de plantation. Il s'agit essentiellement ici de retracer les étapes et les mécanismes, mis en oeuvre par l'administration coloniale et les planteurs eux-mêmes, pour faciliter l'adoption des cultures d'exportation sans bouleverser ni le système agraire, ni les structures sociales. Une fois passées les péripéties de cet arrimage à la "modernité", (contrôle administratif de la diffusion, renforcement du rôle des élites traditionnelles, taxation), les planteurs ont su prouver leur attachement en étendant progressivement leurs plantations sans oublier les impératifs de la sécurité alimentaire. Cet "arbre à argent" est donc bien une pépite enchâssée dans les structures sociales bamiléké, en réappropriation permanente. En d'autres termes, l'économie de plantation mise en place ne semble pouvoir être réduite à un pur projet colonial.

B.1. 1. Une culture adoptée sans bouleversement du système.

Si certains aspects agro-économiques de la Grande Plantation ou de la Petite Plantation ont fait l'objet de longs développements, il est au moins un domaine qui semble avoir été négligé dans la "littérature grise", c'est celui des conséquences socio-politiques de chaque option coloniale. Le maintien d'un secteur de grandes plantations européennes modernes, en marge d'un secteur traditionnel indigène de petites plantations, après 1960 a souvent généré des situations foncières, économiques inextricables qu'il était difficile de résoudre sans crise politique (révolte Mau-Mau au Kenya entre 1951 et 1956, guérilla upéciste dans le pays bamiléké entre 1955 et 1963). Sans qu'il soit toutefois possible d'établir un véritable lien de causalité entre les deux phénomènes. De même, des programmes plus ambitieux de regroupement des populations et de nationalisation des terres, comme en Tanzanie, n'ont pas eu plus de succès et ont, au contraire, désorganisé la petite caféiculture. En revanche, à chaque fois que l'émergence d'un paysannat de petits planteurs a été précocement favorisé, dans le cadre macro-social d'origine, l'intégration des cultures d'exportation s'est effectué sans déstabiliser les systèmes productifs.

B.1.1. Le choix colonial de la petite plantation familiale contribue à pérenniser les structures locales d'exploitation

Bien que les structures d'exploitation soient différentes des grandes plantations aménagées par les grandes compagnies coloniales allemandes (main d'oeuvre indigène forcée, maîtrise allemande), cette forme de culture familiale aura une même tâche : contribuer au ravitaillement de la Métropole, reprenant le principe du Pacte Colonial du premier Empire, disparu en 1763.

"Avec une différence fondamentale toutefois : tous les risques pour le planteur Indigène, aucun désormais pour le colon Européen devenu uniquement acheteur exportateur" (J. ASSOUMOU 1977, p. 179). Il devenait ainsi possible de contrôler efficacement la reproduction et l'intégration de la main-d'oeuvre par une plus grande mobilisation. Car le principal handicap du système de la grande plantation n'était pas d'ordre agronomique, mais résidait, bel et bien, dans la gestion de la force de travail. Il y eut pourtant, jusqu'à l'Indépendance, de grandes plantations européennes dans l'Ouest, à côté d'une très grande majorité des petites plantations familiales.

Néanmoins, plus que leur taille même, c'est la permanence de micro-structures d'exploitation qui pourra surprendre. "En 1949, 90% d'entre elles ont moins de 2.000 pieds à Dschang, 81% à Bafoussam et 78% à Foumban" note S. MORIN à propos de la caféiculture bamiléké (1994, p. 197).

En 1965, 87% des exploitations de la province de l'Ouest possédaient moins d'un hectare de café Arabica et dans la zone Robusta, la superficie occupée par les plantations pures ou mixtes dépassait de peu l'hectare (P. CAPOT-REY et alii. 1965).

Tableau I.8. : Evolution de la superficie moyenne cultivée en café ~~ou cacao~~ par exploitation dans chaque région

	1965	1972-73	1984	1991	1992
Arabica	70a	74a	63a	65a	78a(1)
Robusta	113a*	80a	66a	---	87a(2)

Sources : CAPOT-REY (P.) et al., 1965 - Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental; calculs effectués à partir d'un sous-échantillon de 875 exploitations des deux strates à dominante Arabica et Robusta correspondant à la province actuelle de l'Ouest (départements Bamoun, du Mungo et du Nkam exclus) et correspondant à la zone d'enquête du PROJET ADOC 1992; Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Recensement Agricole, 1972 - Premiers résultats du recensement agricole 1971-1973; Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, 1987 - Recensement Agricole 1984 - secteur traditionnel, Résultats de la province de l'Ouest et - résultats de la province du Centre (Mbam exclus). PROJET OCISCA 1991 (enquête auprès d'un échantillon de 335 exploitants bamiléké de la chefferie Bafou (département de la Ménoua - calcul effectué sur la base de 418 plantations de café Arabica et une moyenne de 1344 plants productifs par exploitation soit une superficie reconstituée de 65 ares / exploitation); PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - MRE auprès d'un échantillon de 100 exploitations caféières réparties dans 20 chefferies de la province de l'Ouest entre janvier et novembre 1992) - calculs effectués sur la base de 86 exploitations productrices de café Arabica et/ou Robusta, soit une moyenne de 1599 pieds de café Arabica et une moyenne de 1358 pieds de café Robusta par exploitation; (1) superficie reconstituée sur la base d'une densité moyenne de 2.000 - 2.100 pieds / hectare; (2) superficie reconstituée sur la base d'une densité moyenne de 1.500 - 1.600 pieds / hectare; * Chiffres obtenus en additionnant les superficies moyennes en plantations pures et en plantations mixtes (culture d'exportation + cultures vivrières).

A partir de 1950, le café est l'un des éléments essentiels dans les stratégies foncières des exploitants: il légitime l'occupation d'une zone de défrichement et en pérennise le droit d'usufruit coutumier. Cependant, les conséquences de cette colonisation n'apparaissent pas toujours clairement dans les statistiques agricoles, alors même que des plaines périphériques s'ouvraient à la "mise en valeur" agricole (plaine des Mbos, de Galim, du Noun). Ainsi, de l'Indépendance à la crise actuelle des économies de plantation, la superficie moyenne consacrée à la culture d'exportation au sein de l'exploitation bamiléké fluctue très peu, étant donné l'hétérogénéité des méthodes et des zones d'enquête (voir tableau ci-dessus) : elle reste comprise entre 63

et 78 ares pour l'Arabica et oscille entre 66 et 113 ares pour le Robusta.

En effet, si les avis sont partagés quant à la taille réelle des plantations de cacao au Ghana - qui varie fortement selon les régions étudiées et le type de fondation des plantations (achat, héritage, création) - la Côte d'Ivoire se caractérise indiscutablement par la prédominance de moyennes et grandes plantations. Certes, il existe une minorité de grands planteurs de cacao au Ghana (5,8% d'entre eux détenaient même des superficies supérieures à 40 ha selon une enquête de 1970 auprès de 3.726 chefs d'exploitation citée par N.O. ADDO 1974). Mais cette représentation est bien modeste par rapport à la proportion de "grands planteurs" ivoiriens. En effet, si pour la même période, on se reporte aux Recensements Agricoles, les exploitations couvrant plus de 2 hectares représentaient 76,5% de l'ensemble national en 1974 et seulement quelques 32,2% au Ghana en 1970 (classe de superficie > 2,39 hectares).

Tableau I.9: Distribution des exploitations bamiléké selon la superficie plantée en café en 1965 et 1992

	<1 ha	1,00-1,49	1,50-1,99	>2 ha	Total
CAMEROUN					
<u>ORIENTAL</u> 1965 (1)	59,1%	19,4%	8,9%	12,7%	100,0%
<u>BAMILEKE</u> 1992 (2)	48,9%	13,8%	12,8%	24,5%	100,0%
<u>BAFOU</u> 1991 (3)	83,2%	11,5%	1,9%	3,3%	100,0%

Sources : (1) CAPOT-REY (P.) et al., 1965 - Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental; calculs effectués à partir d'un sous-échantillon de 391 exploitations à dominante Arabica et de 105 exploitations à dominante Robusta correspondant à la province actuelle de l'Ouest (départements Bamoun, du Mungo et du Nkam exclus) et à la zone d'enquête du PROJET ADOC; il s'agit uniquement de plantations mixtes ou conduite en association avec des cultures vivrières (les 106 plantations pures identifiées par P. CAPOT-REY n'ont pas été retenues).

(2) PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - MRE auprès d'un échantillon de 100 exploitations caféières réparties dans 20 chefferies de la province de l'Ouest entre janvier et novembre 1992 - calculs effectués sur la base de 191 plantations de café Arabica et/ou Robusta et de 95 planteurs); densité moyenne de 2.050 pieds de café Arabica / hectare et de 1.500 pieds de café Robusta / hectare.

(3) PROJET OCISCA 1991 (enquête auprès d'un échantillon de 335 exploitants bamiléké de la chefferie Bafou (département de la Ménoua) - calcul effectué sur la base de 418 plantations de café Arabica.

Dans le pays bamiléké, les plantations sont encore plus petites que dans le Centre, par suite de la saturation foncière et du manque de place pour agrandir les plantations. Et ce phénomène est d'autant plus marqué que les densités rurales sont fortes. Ainsi, d'après les résultats de l'enquête OCISCA, moins de 20% des planteurs bamiléké de la chefferie Bafou (densité égale à 233 hab/km² en 1987) disposaient de plus d'un hectare en café Arabica, contre plus de 50% à l'échelle de la région (ADOC 1992). Il y a donc bien une forte corrélation entre la taille des plantations et la saturation des terroirs.

En 1965, près de 60% des planteurs disposaient d'un patrimoine inférieur à un hectare de café complanté, alors que la proportion de cacaoculteurs possédant moins de 1.200 plants de cacao (environ 1 ha) ne dépassait pas 45%. Parallèlement, les "grandes plantations familiales" dépassant 2 ha étaient plus fréquentes dans la zone forestière sud-camerounaise (28,3%) que sur le plateau bamiléké (12,7%).

A l'Indépendance, l'économie de plantation bamiléké était donc caractérisée par une relative homogénéité de structures d'exploitation : prédominance de très petites et de petites plantations.

B.1.2. Une greffe sans traumatisme dans le cadre d'un "marché d'intérêts".

On a longtemps épilogué pour savoir si l'introduction des cultures d'exportation avait réellement été traumatisante pour les sociétés réceptrices. En réalité, toute l'ambiguïté repose sur l'acceptation de ce terme. La situation camerounaise est loin de revêtir des accents aussi conflictuels qu'en Côte d'Ivoire. Cette dernière a connu, en effet, plus de dix longues années de pacification, à l'issue desquelles - en 1925 - "les populations ne sont absolument pas concernées par l'économie de plantation. Cette période est un échec complet du point de vue de la transformation de la production locale en production marchande" et jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale même, "la plantation reste l'apanage du colonat français" rappellent J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD (1976, P. 487). Et de conclure "on a déstabilisé la sphère de subsistance (...) sans [pour autant] introduire l'économie marchande". La situation générale est donc beaucoup moins favorable aux populations locales et ce, jusque vers 1945-1950, alors que le démarrage de l'agriculture de plantation autochtone camerounaise est beaucoup plus précoce, préparé par la puissance coloniale.

J-L. DONGMO (1978, p. 149), fustige ce qu'il appelle "une agression de l'économie marchande" qui aurait provoqué "la désorganisation complète du système agricole" qui comptait parmi les plus intensifs et les plus performants de l'Afrique Traditionnelle. Il rappelle, à juste titre, que l'obligation de ne cultiver le café qu'en culture pure, sans cultures vivrières associées et, de surcroît sur les meilleures terres disponibles,

conduisait à un véritable gaspillage : déplacement des cultures vivrières vers des terres moins fertiles, extensification forcée des cultures dans une région a mis au point des associations traditionnelles très complexes et variées. Ce tableau inquiétant de la situation agricole du pays bamiléké correspond, en réalité, à une période historique bien datée (1930 - 1947) dont les conséquences ne sont plus visibles dans le contexte actuel. Et lui-même de rappeler que "malgré les punitions sévères infligées par les autorités coloniales aux planteurs qui enfreignaient l'interdiction de pratiquer les cultures vivrières dans les caféières, les Bamiléké n'ont pas pratiqué longtemps la "plantation pure" (op. cit., 1978, p. 152), préférant associer le café et les vivriers, jugeant préférable de continuer à produire un peu de tout pour maintenir un niveau minimal d'autoconsommation familiale.

L'introduction de la caféiculture n'a pas, au contraire, profondément déstabilisé le système de production. Elle a sans aucun doute beaucoup plus servi d'alternative à un groupe social qui entend maintenir ses traditions tout en fournissant de nouveaux moyens de promotion à ceux qui ne parviennent pas à s'y mouler. Les systèmes vivriers intensifs ont parfaitement réussi à assimiler ce nouvel élément prouvant, une fois encore, par leurs capacités d'ajustement aux contraintes familiales et aux aléas du milieu naturel leur solidité intrinsèque. Et s'il y a eu une "obsession" vivrière, elle se situait essentiellement dans la tête des colonisateurs et pas des colonisés!

L'adoption du café n'a remis en cause ni l'organisation du travail au sein de l'exploitation (la nouvelle culture du café allant rejoindre l'arboriculture traditionnellement accaparée par l'homme, tandis que la femme se voyait confirmer dans son rôle de productrice de vivres), ni même les relations hiérarchiques établies au départ dans la société. "En Ethiopie ou sur le Plateau Central du Rwanda, les caféières se sont intégrées dans une trame agraire dense en renforçant la sécurité du système, fondée sur l'éventail et l'association les plus larges possibles des cultures" (B. CHARLERY de LA MASSELIERE, F. BART et J-C. TULET 1974, p. 28). Et les Bamiléké n'ont pas procédé autrement lorsqu'ils adoptaient la culture du café Arabica.

Lorsqu'ils ont voulu introduire le café, les administrateurs des colonies ont procédé comme ils l'avaient fait pour la collecte des impôts ou pour le recrutement de la main-d'oeuvre des travaux forcée, ils se sont appuyés sur la forte hiérarchisation de la société en place, destinant le café exclusivement aux notables. Il n'y a donc pas eu de traumatisme social, même si, de manière paradoxale, en renforçant de la sorte le pouvoir économique des chefs et notables, ils jetaient les ferments d'une revendication violente de la part des exclus et des cadets sociaux. Par contre, son introduction signifie un accroissement de la charge de travail attribué aux différents actifs de la concession. Désormais épouses

et enfants sont intégrés au travail sur les plantations contribuant dans la pratique à atténuer quelque peu la division sexuelle du travail. Et consacre par là même, le passage d'un système de production précolonial à travail dissociatif (homme chasseur - cueilleur, femme cultivatrice et reproductrice) à un système participatif (travail en commun sur les plantations).

Du côté de la puissance colonisatrice, le café n'a pas été directement imposé, bien au contraire : le café Arabica fait l'objet d'une diffusion contrôlée jusqu'en 1947 pour éviter une trop grande spécialisation, nettement préjudiciable à l'autosuffisance alimentaire des populations.

Par ailleurs, la perspective historique qui se dégage de l'exploitation bamiléké conçue comme un système est également frappante par sa continuité et sa permanence. Assez curieusement, au-delà de la monétarisation de l'économie, l'adoption du café n'a pas provoqué les transformations de structure ou de fonctionnement qu'on aurait pu attendre : l'exploitation bamiléké n'est pas devenue une "machine à produire" (A. de RAVIGNAN) spéculant sur certaines productions. L'idée d'une certaine autonomie/sécurité alimentaire étant inscrite au cœur même des systèmes de culture, l'impact de la culture du café fut tempéré par son intégration dans un système de culture fonctionnant largement sur le principe de la plurifonctionnalité et de l'association systématique des cultures. Ainsi, entre les fiches techniques préparées par les agronomes coloniaux pour l'arabiculture et les plantations telles qu'on les vit apparaître, il y eut un rapide et sensible processus adaptatif ayant pour trait marquant d'aboutir à une réorientation des caféières en champs vivriers agrémentés de café. Ainsi chaque exploitation agricole bamiléké conservera sa flexibilité en maintenant un nombre élevé de productions en son sein, soucieuse de minimiser les risques, mais néanmoins capable d'intensifier une culture pour profiter d'une rente locale ou momentanée sur un marché. La culture de rente ne réussira donc pas à modifier fondamentalement la logique profonde de l'exploitation agricole.

B.2. L'extension progressive des superficies plantées.

B.2.1. De la diffusion contrôlée du café Arabica à l'accès partagé

Si le caféier (*coffea canephora*) existait à l'état naturel dans la forêt camerounaise, il faudra attendre le mandat de la France pour qu'il fasse réellement l'objet d'un intérêt commercial, les Allemands ayant accordé leur préférence au cacao, à l'hévéa et au tabac. La région de l'Ouest du Cameroun, avec son climat, ses terroirs minutieusement aménagés par une multitude de petites exploitations et de solides structures socio-politiques pouvant servir de relais au développement de la variété Arabica, semble immédiatement avoir eu la préférence des administrateurs. La zone de Dschang a ainsi été retenue comme lieu d'expérimentation des différentes variétés de caféier (Java,

Costa-Rica, Honduras, Venezuela), mais l'Arabica s'est très vite imposé, dès 1926-1927, en raison des particularités climatiques et agro-pédologiques locales.

Certains écrits s'accordent à dire que l'engouement pour la caféiculture fut immédiat et général, la perspective d'échapper aux travaux forcés et les dividendes personnels attendus de cette culture renforçant encore ce phénomène. Mais, en réalité, l'introduction de la caféiculture n'a pas connu le succès soudain, franc et massif qu'on prête à la cacao-culture en pays bété, notamment. Il s'en faut de beaucoup l'introduction du café datant des années 30 et sa généralisation, des années 60.

Manifestement mal informés sur la rationalité paysanne bamiléké, les administrateurs des colonies ont longtemps craint que soient négligés les vivriers et, de ce fait, "manifestèrent beaucoup de prudence dans la diffusion du caféier" (J-L. DONGMO 1974, p. 51). Cette crainte n'est cependant pas propre au pays bamiléké : on la retrouve, par exemple, dans les colonies anglaises du Kenya. Alors qu'en Tanzanie, c'est plutôt le détournement de la main-d'oeuvre africaine qui inquiète les planteurs européens. En un premier temps, interdiction avait été faite aux premiers planteurs d'associer les cultures vivrières au café. Ce choix de la monoculture était dicté par des impératifs agronomiques : les colons pensaient que cette association culturelle pouvait compromettre le développement harmonieux de la plantation. Les cultures vivrières ont donc été peu à peu rejetées sur les marges de l'exploitation et les terres moins fertiles. Ce parti pris a rapidement abouti à une impasse, au risque de voir la sécurité alimentaire des populations directement menacée. Les autorités coloniales se sont donc résolues à mettre en place une réglementation stricte visant à limiter et contrôler la diffusion de la caféiculture. En réalité, la politique de prudence mise en oeuvre n'avait pas pour fondement premier la crainte d'une pénurie alimentaire ou encore le risque d'exposer la population africaine aux fluctuations du marché international, mais bien plus la peur d'une contamination parasitaire des vergers européens par des plantations indigènes mal soignées.

Par un arrêté de juillet 1933, toute nouvelle création de plantation était soumise à un enregistrement préalable auprès du chef de circonscription, mentionnant "la situation du terrain, la surface plantée, le nombre, la variété et l'âge des plants" en terre et en pépinière. Pour obtenir cette autorisation (arrêté de septembre 1935) l'exploitant devait également justifier la présence d'un main-d'oeuvre agricole familiale suffisante à l'entretien de la caféière. Les nouveaux arrêtés de mai 1937 et de janvier 1940 sont encore plus contraignants : ils subordonnent désormais, en plus, la création des plantations à une autorisation préalable du chef de région. On retrouve au Kenya la même procédure : "pour obtenir et conserver leur licence, les planteurs durent également se soumettre à des contraintes sévères :

emplacement des vergers, obligation d'établir et d'entretenir des terrasses, (...) interdiction de toute culture annexe, vérification fréquentes des procédures agronomiques (...), contrôle de la productivité (...)" (M. ADAM 1994, p. 74). Cette diffusion contrôlée a eu pour principale conséquence de favoriser les élites traditionnelles (chefs et notables) ayant plusieurs épouses et une importante descendance et d'accroître le mécontentement des Bamiléké qui ne pouvaient entreprendre cette culture. Afin de mieux contrôler l'expansion et la conduite des plantations indigènes, on a même créé, vers 1940, dans certaines chefferies des lotissements en lieu et place des anciennes exploitations. Ce procédé de déguerpissement - lotissement va permettre d'élargir la diffusion de la culture du café à des exploitants qui n'étaient ni des chefs traditionnels, ni des notables.

Jusqu'à la fin des années 40, l'extension des surfaces en café Arabica se fait progressivement. C'est seulement après la levée de ces mesures restrictives, en 1955, que les Bamiléké ont réellement manifesté un engouement populaire pour le café (voir tableau suivant). Le rythme de création des plantations s'accroît d'autant plus que la politique coloniale de diffusion limitée était ressentie comme une frustration : planter du café revient à prendre une revanche sur l'ordre colonial et les premiers bénéficiaires.

Tableau I.10: Diffusion de la culture du café dans le pays bamiléké (pieds en milliers (chiffres arrondis), surface en hectares)

	1941	1947	1955	1958	1959	1967	1970
Nb pieds	4.411	26.567	26.567	43.947	----	81.708	----
Hectares	----	----	18.081	----	28.015	----	77.800

Sources : Archives Nationales à Yaoundé (1941 et 1959); C. TARDITS (1960) pour les années 1947 et 1955; Rapport POMMAILLOU (1958); Inspection Agricole de l'Ouest (1967); J. CHAMPAUD (1970).

Ce temps de latence d'une vingtaine d'années n'est pas fortuit. Il trouve son explication dans la limitation autoritaire de sa diffusion par les autorités coloniale, désireuses tout à la fois de ne pas trop concurrencer les planteurs européens et d'éviter une hypothétique pénurie vivrière, susceptible destabiliser la région. Penser que l'introduction du café conduirait à l'abandon progressif du vivrier et à une substitution définitive était méconnaître le fonctionnement de cette agriculture. En effet, si la responsabilité technique de la culture d'exportation appartient aux hommes, celle des vivriers

incombe aux femmes qui savent faire entendre leur voix. On sait également, mais aujourd'hui, que la dimension sécurité a toujours été présente dans les choix stratégiques des exploitations agricoles.

Il est certain également que les difficultés premières rencontrées par les habitants pour assimiler les nouvelles techniques liées à cette culture freinèrent sa diffusion. En 1951, l'inspecteur général, chef du service de l'agriculture pouvait ainsi écrire dans son rapport annuel : "Dans la région Bamoun ainsi que Bamiléké, les cultivateurs camerounais vivent pauvrement. Les rations alimentaires sont très faibles. Ils n'ont pas de culture riche pour alimenter leur budget car la culture du caféier Arabica ne leur a pas apporté l'aisance qu'ils espéraient, étant trop difficile pour eux."

Le démarrage fut donc difficile. L'administration coloniale dut mettre en place une série de mesures incitatives visant à promouvoir son développement, sous peine de voir les planteurs se décourager. Le maintien de prix d'achat élevés y contribua très certainement, mais ne fut pas la seule mesure de soutien prise. D'après un rapport annuel du service de l'agriculture, daté de 1955: "la surveillance des extensions et la vente de plants, l'entretien des plantations, le dépistage des maladies, la vulgarisation pour l'emploi d'engrais, la généralisation de l'ombrage et l'utilisation de plants de couverture." venaient compléter cet ensemble. On est donc loin de ce que P. GOUROU appelle un peu hâtivement sans doute "une conversion sans réserve à la modernité" (1991) .

B.3. La place de la culture de rente dans les systèmes agricoles.

Quelle centralité reconnaître à la culture de rente dans les différents systèmes productifs bamiléké ? Ce terme de "centralité" usité pour faire référence au "positionnement" de la culture de rente dans l'économie de plantation se révèle, au demeurant, d'un usage fort ambigu. En effet, s'agit-il, une fois encore, de la place occupée par la culture de rente dans l'univers socio-culturel bamiléké ? De son extension effective au sein de l'exploitation agricole ? Ou encore de sa contribution décisive dans la structure des revenus globaux des ménages et ce, malgré l'importance du prélèvement étatique qui minimisait, jusqu'en 1991, la rémunération effective du planteur ? Plusieurs approches sont possibles selon que l'on cherche à mettre l'accent sur la flexibilité du système ou ses invariants.

Par la régularité des soins qu'elle demande tout au long de l'année (investissement en facteur travail), autant que par le produit monétaire qu'elle procurait, la plantation constitue la pièce maîtresse de l'exploitation bamiléké. Centralité qui découle également, nous l'avons longuement rappelé, de sa réappropriation par des sociétés où la reproduction sociale élargie importe, en

fin de compte, au moins autant que l'accumulation monétaire. Selon les objectifs assignés à la plantation (épargne sur pied, assurance-vieillesse, capital à maximiser ou marquage de la terre), la présence ou non d'activités non agricoles, la proportion occupée par la culture caféière au sein de l'exploitation est susceptible de connaître quelque variation. Mais il est rare qu'elle dépasse les 3/4 de la superficie agricole cultivée, la volonté de maintenir une certaine indépendance alimentaire s'affichant chez tous les planteurs. La question de la concurrence cultures vivrières / culture de rente apparaît alors comme une problématique nécessairement dépassée et historiquement datée.

B.4. La caféiculture en mode associée : une polarisation atténuée.

La politique coloniale de soutien à la caféiculture et le choix heureux, dès le départ, d'une variété parfaitement adaptée à la zone permirent à la région bamiléké de s'ancrer définitivement dans "la modernité" et de fournir aux producteurs une source de revenus appréciable. Ancrage partiel toutefois jusqu'en 1955, puisque sa diffusion était soumise à un ensemble de mesures contraignantes pour éviter une désorganisation complète du système local de production vivrière. En réalité, cette crainte coloniale n'avait pas de fondement manifeste; elle était à la fois le résultat d'une méconnaissance réelle des pratiques culturelles bamiléké et de la volonté de privilégier la formation de plantations pures, selon la rationalité agronomique des stations d'expérimentation. En effet, avant l'introduction du café, l'économie agricole de cette région était "presque exclusivement tournée vers la production vivrière sous forme de cultures mélangées" (P. CAPOT-REY et alii. 1965, p. 24).

Et cette orientation polyculturelle des systèmes productifs bamiléké s'est maintenue depuis, malgré tous les efforts entrepris par les structures d'encadrement (UCCAO, Ministère de l'Agriculture), pour intensifier la production et accroître les superficies plantées en Arabica. Etant donné l'exiguïté des terroirs cultivés, le planteur bamiléké a rarement la possibilité d'étendre ses plantations sur des jachères, quitte à les reconstituer ultérieurement en défrichant une portion de forêt. Les plantations de café Arabica sont donc systématiquement associées à des cultures vivrières; seules les plantations de Robusta, par suite d'un port plus couvrant, sont majoritairement conduites en culture pure. Par conséquent, le café occupe une superficie beaucoup moins étendue au sein de l'exploitation bamiléké par rapport à d'autres zones productrices où les plantations pures l'emportent. Le manque de terre est donc, beaucoup plus que dans le Centre, le principal facteur limitant à l'accroissement du capital arbre. Et la nécessité de maintenir un niveau minimal de production vivrière familiale est présente à toutes les périodes de l'histoire agricole. Cela ne fait que confirmer l'idée d'un comportement craintif vis-à-vis d'une

spécialisation trop poussée dans le pays bamiléké. Là réside peut-être l'obstacle principal à une production massive au niveau régional qui serait la condition nécessaire pour s'imposer et négocier directement sur les marchés internationaux.

En 1965, à partir de relevés effectués dans 875 exploitations agricoles du Cameroun Oriental, P. CAPOT-REY relevait que "plus l'exploitation est étendue, plus la proportion réservée aux cultures d'exportation est importante, que les plantations soient ou non associées à des cultures vivrières. Ce pourcentage passe de 58% dans les exploitations inférieures à 1 hectare à 78% pour des exploitations de plus de 6 hectares" (op. cit., p. 25). Et de conclure : "cette augmentation de surface consacrée aux cultures de rapport traduit bien l'engouement du paysan pour ces cultures".

Si cette relation est conservée dans les zones productrices de café Robusta, elle n'apparaît, en revanche, pas clairement dans les unités familiales de production de la strate à dominante Arabica. La tendance à l'augmentation des surfaces en culture de rente en fonction de la superficie totale de l'exploitation y est moins marquée ; la superficie couverte par le café dans les micro-exploitations, disposant de moins d'un hectare de SAU, était de 59% contre seulement 63% pour celles supérieures à 6 hectares en 1965. L'enquête de CAPOT-REY montre, en outre, que l'âge de l'exploitant n'est pas un facteur discriminant dans l'orientation agronomique des exploitations à dominante Arabica. Chez les plus jeunes (moins de 30 ans), les plantations occupent près de 2/3 de la surface de l'exploitation (64% pour être précis), et guère moins chez ceux âgés de 60 ans et plus (58%). Il y a donc peu de différence d'une catégorie à l'autre, signe d'une relative uniformisation des comportements des planteurs de café Arabica.

Tableau I.11: Proportion de la culture d'exportation en fonction de la superficie totale de l'exploitation bamiléké en 1984.

SUPERFICIE TOTALE (en ha)	CULTURE D'EXPORTATION	CULTURE VIVIERE
0,01 - 0,25	57,0	93,0
0,26 - 0,50	14,5	85,5
0,51 - 0,75	20,0	80,0
0,76 - 1,00	24,0	76,0
1,01 - 1,50	30,0	70,0
1,51 - 2,00	32,0	68,0
2,01 - 3,00	35,0	65,0
3,01 - 5,00	38,0	62,0
5,01 et plus	45,0	55,0

Source : Recensement Agricole (1984)

C. EXPLOITER DES POTENTIALITES DIMINUEES SANS ACCROITRE LES RISQUES: PARCELLES ET CHAMPS(1)

- C.1. Un équilibre entre tubercules, céréale et légumineuses.
- C.2. Combinaisons végétales = type de champ.
 - C.2.1. L'arachide: une plante héliophile sensible à l'appauvrissement en matière organique.
 - C.2.2. Le haricot: une grande souplesse d'utilisation dans les associations et dans la conservation grâce à de multiples variétés.
 - C.2.3. Le maïs : du local à l'amélioré
- C.3. La charge végétale augmente avec la fertilité.
- C.2.4. Les exigences des tubercules
- C.4. La "production" de la fertilité : circonstances naturelles, conditions créées et données sociales.
- C.5. Le concept de jachère et son rôle majeur dans la définition des systèmes de culture.
- C.6. Les types de champ
 - C.6.1. Le champ vivrier après jachère
 - C.6.2. Le champ vivrier sous café.
 - C.6.3. Le champ vivrier en culture continue
 - C.6.3.1. Un billon écobué qui produit bien et tout à la fois
- C.7. Association et rotation culturale des champs vivriers avec jachère
- C.8. Association et rotation culturale des champs en culture continue

L'exercice d'école consistant à associer à chaque portion de la toposéquence couverte par l'exploitation un type précis d'association culturale est très pratiqué dans le cas de l'agriculture bamiléké. La caféière occuperait ainsi la partie à mi-pente du versant convexo-concave, entourant les cases d'habitation, tandis que les vivriers rustiques - du type arachide - s'accommoderaient aisément de sols les plus pauvres, en sommet de colline; les sols fertiles de bas-fonds recevraient des associations culturales plus riches à base de tubercule. Nous étions nous-même tenté de décrypter l'agriculture sur ce schéma jusqu'au moment où, les contre-exemples équilibrant largement les exemples, il nous a fallu remettre en cause certains faux-semblants.

Les entretiens menés avec les agriculteurs apportent une confirmation : ce ne sont pas des critères de pente ou de position dans la pente qui déterminent le choix des associations culturales, mais bel et bien la "fertilité" des sols, estimée par la durée d'une période de jachère et le nombre d'années de culture après jachère. C'est sur la base de ces deux éléments que l'agricultrice décidera de cultiver du macabo au sommet de la colline la première année de culture après jachère, plutôt qu'en bas-fond après plusieurs années de culture. L'itinéraire technique de chaque parcelle, comme le choix des espèces et variétés sont guidés par ces deux critères. Sur cette base, les agricultrices

font une distinction nette entre deux types de champs : les champs vivriers avec jachère et les champs en culture continue.

C.1. Un équilibre entre tubercules, céréale et légumineuses.

D'une façon générale, la culture se fait sur la base d'associations d'espèces. Il y a peu de parcelles en culture pure. Un champ compte en moyenne 7 à 8 espèces, issues des trois grands groupes alimentaires que sont les légumineuses, les céréales et les tubercules.

Au delà de ces observations d'ensemble, des différences importantes existent entre les champs. Les pratiques culturales des femmes se différencient ainsi assez nettement, pour un même type de champs, selon qu'il s'agisse de sa propre parcelle ou de celle de son mari. Cela n'a rien de surprenant dans la mesure où le produit de son travail revient entièrement au chef d'exploitation, dans le cas des parcelles qui ne lui appartiennent pas. Cette disposition se traduit notamment par une réduction du nombre d'espèces cultivées et des soins moins attentifs accordés aux cultures.

Tableau I.12: Nombre moyen d'espèces cultivées dans les champs masculins et féminins

	femme	homme
Enquête Ducret-Grangeret 1985	6	2,7
Enquête ADOC 1992	8	4,6

Une baisse de la fertilité du sol conduit également à une réduction du nombre d'espèces cultivées. Ce qui explique, selon toute vraisemblance, la différence observée ci-dessus entre champs de la même catégorie.

Mais l'examen plus approfondi de 25 parcelles, étudiées dans le cadre du Projet ADOC, confirme que le choix du nombre d'espèces à cultiver dans un champ dépend d'un grand nombre de facteurs. Le nombre élevé d'espèces cultivées (11 en moyenne) par champ dans la chefferie de Baleveng (département de la Ménoua) ne s'explique pas tant par une meilleure fertilité que par la nécessité d'associer le plus grand nombre d'espèces vivrières sur la superficie disponible. L'exiguïté de la parcelle n'est pas le seul facteur à intervenir dans la variété des cultures. L'accessibilité et la distance du champs par rapport à la concession familiale jouent également un rôle important. Les parcelles (champs de cases) à proximité immédiate des cases d'habitation ont des associations plus riches que les champs situés à la périphérie de l'exploitation.

L'analyse des associations sous l'angle d'une classification agro-nutritionnelle des plantes, avec trois composantes, est intéressante à plus d'un point. Le relevé détaillé des cultures au

sein de chaque composante (céréale, légumineuse et tubercule), pour 24 parcelles a permis d'élaborer une représentation graphique proche de celle utilisée pour la texture des sols. Le choix d'un tel type de représentation donne une image immédiate de la structure floristique de l'association, quelque soit le niveau d'utilisation du sol. La complexité des associations culturales ne doit pas paradoxalement faire croire à une indifférenciation générale. Bien au contraire, l'analyse floristique des associations laisse apparaître une spécialisation autour d'un axe tubercules-légumineuses. Spécialisation foncièrement exclusive, puisque les tubercules dominent lorsque la part des légumineuses diminue et inversement.

Pour construire le graphique, il a été nécessaire de procéder préalablement à une conversion des densités de culture de chaque association pour connaître la part relative de chaque espèce dans l'utilisation du sol. Cette première manipulation revient à rapporter la densité de la culture relevée dans l'association à celle d'une culture pure théorique de même espèce.

La volonté d'arriver à une meilleure connaissance des associations purement vivrières explique que l'on ait cherché à faire abstraction de la caféière et des autres arbres d'ombrage dans les champs où ils sont associés au vivrier.

Tableau I.13: Contribution des cultures à l'équilibre floristique de l'association dans 25 parcelles féminines enquêtées (ADOC - 1993)

Parc.	CEREALE		TUBERCULES			LEGUMINEUSE		
	maïs %	P.de %	T. igname %	manioc %	taro/macabo %	haric. %	arach. %	Total %
1 =	35	20	---	---	---	44	---	100
2 =	12	---	---	---	82	6	---	100
3 =	25	3	---	---	---	82	---	100
4 =	33	8	11	---	---	40	8	100
5 =	27	37	---	---	---	34	---	100
6 =	24	---	---	16	---	44	16	100
7 =	19	4	14	---	35	26	---	100
8 =	34	---	6	---	19	41	---	100
9 =	28	---	15	2	37	18	---	100
10 =	12	9	3	2	66	8	---	100
11 =	11	24	7	3	36	10	9	100
12 =	55	2	---	---	---	42	1	100
13 =	49	13	2	---	18	18	---	100
14 =	31	18	---	---	---	51	---	100
15 =	20	34	---	---	---	46	---	100
16 =	8	47	---	---	38	7	16	100
17 =	14	3	---	---	60	8	15	100
18 =	36	---	4	---	---	27	33	100
19 =	29	2	---	---	14	26	29	100
20 =	19	10	27	---	29	8	---	100
21 =	18	22	19	---	29	12	---	100
22 =	17	27	3	---	45	5	---	100
23 =	11	---	---	---	66	7	16	100
24 =	---	---	---	---	28	17	55	100
25 =	15	10	---	---	45	15	15	100

A ce stade, l'analyse de la composition floristique des parcelles vivrières doit nécessairement être relayée par une réflexion plus poussée sur les déterminants de sa formation. De nouvelles corrélations peuvent être mises en évidence pour montrer que les choix floristiques de l'agricultrice ne répondent pas à une simple causalité topographique ou agro-pédologique, contrairement à certaines idées reçues. Par exemple, il ne semble pas y avoir de relation directe entre les combinaisons végétales des associations vivrières et la position de la parcelle le long du versant ou encore sa déclivité. Cette conclusion incite donc fortement à relativiser les classifications des champs faites sur la base de ces critères et tous les propos sur une prétendue répartition ternaire des versants cultivés. L'ensemble des observations recueillies au cours de l'enquête générale ADOC (1992) et les mesures ultérieures sur 25 parcelles vivrières (ADOC 1993) démontrent au contraire l'influence prépondérante du nombre d'années de mise en culture après jachère dans la dégradation de

la fertilité. Une analyse historique encore plus approfondie de chaque parcelle, grâce au témoignage de chaque agricultrice, aboutit cependant à relativiser quelque peu ce critère. Il ne détermine jamais à lui seul les choix culturels et la composition de l'association. Accidents de parcours dans la culture (feux de brousses, divagation des animaux) et événements familiaux (maladies) interviennent régulièrement à chaque saison agricole dans la gestion des parcelles.

Schéma 2, 3: Pas de relation entre pente et composition des associations vivrière

Schéma 4: Effet jachère: déplacement de la composition floristique vers les légumineuses

Schéma 5: Balatchi: simplification des associations vers un binôme maïs/haricot

C.2. Combinaisons végétales, type de champ.

La diversité des combinaisons culturelles ne doit pas seulement analysée sous l'angle de la prédominance de telle ou telle composante, la nature des espèces représentées ou en core, le choix des variétés. En effet, deux associations où dominent les légumineuses ou les tubercules n'ont pas pas la même interprétation si la légumineuse est le haricot plutôt que l'arachide ou si la pomme de terre remplace le macabo. Le détail de chaque association devient ainsi la clé de lecture des aptitudes du sol, de la fertilité du milieu, de ses dégradations plus ou moins durables. La marge de manoeuvre de l'agricultrice est celle offerte par l'éventail des espèces, des variétés à sa disposition, tributaire d'une demande alimentaire familiale plus ou moins pressante.

C.2.1. L'arachide : une plante héliophile sensible à l'appauvrissement en matière organique.

La sensibilité de l'arachide à la régression du taux de matière organique est particulièrement nette puisqu'elle disparaît des associations à mesure que se déroule la rotation, n'apparaissant plus au delà de la deuxième ou troisième année de culture après jachère. La mise en pratique de ce précepte aboutit ainsi à une différenciation des rotations entre celles incluant une période de jachère et les autres.

Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, de constater que le pourcentage de champs emblavés en arachide se réduit dans les secteurs où s'exerce une forte pression démographique comme dans la chefferie de Balatchi (257 hab/km² selon le recensement de 1987). Cet abandon s'explique par une chute des rendements au delà de la troisième année de mise en culture.

L'agricultrice dispose toutefois d'une certaine marge de manoeuvre pour éviter une trop forte baisse du rendement de

l'arachide. Elle a la possibilité de modifier la proportion de telle ou telle variété d'arachide au sein d'une même association culturale et de choisir celle qui sera la mieux adaptée aux conditions agro-pédologiques locales. Elle a le choix entre une variété locale (biang l'ah), deux variétés extérieures (biang Yaoundé et biang Garoua), à la morphologie, aux aptitudes de leur système racinaire, et à leur résistance aux maladies bien différentes pour choisir celles qui semblent les mieux adaptées à une situation agro-pédologique donnée. Ainsi, parce qu'elle utilise de manière optimale les qualités du sol "dur" la première année après défriche, l'arachide de Yaoundé gagne fréquemment la place de tête de rotation. De même, l'arachide du village (variété locale) semble connaître une plus grande diffusion grâce à un port plus étalé qui lui garantit une meilleure résistance aux attaques de "rosette" (1).

La spécialisation marquée d'une association culturale en arachide a des conséquences sur sa richesse floristique. Cette plante héliophile ne peut être complantée avec des espèces vivrières ayant un port très couvrant ou des cultures arbustives à ombrage dense. Elle est donc éliminée d'office non seulement de toute association avec le café mais aussi avec les tubercules à feuillage comme le macabo ou la pomme de terre. Cette constatation renforce l'idée d'un antagonisme entre légumineuse et tubercules, perceptible sur les projections graphiques. Cette concurrence ne s'exerce pas uniquement pour l'accès à la lumière, mais également pour la matière organique disponible. L'une espèce comme l'autre sont fortes consommatrices de matière organique et peuvent indifféremment être placées en tête de rotation. Pour éviter une trop forte spécialisation en légumineuses ou tubercules, l'agricultrice a la possibilité de mélanger les deux dominantes en consacrant la deuxième année de culture aux tubercules si la première année l'était aux arachides et inversement. Il n'y a de ce fait pas de corrélation exclusive entre un bon niveau de matière organique et une espèce vivrière particulière.

C.2.2. Le haricot : une grande souplesse d'utilisation dans les associations et dans la conservation grâce à de multiples variétés.

En raison d'une moins grande dépendance vis-à-vis de la lumière, le haricot a tendance à remplacer l'arachide dans les situations déficitaires en luminosité. Mais si ce facteur est prépondérant, il n'est pas seul à intervenir. Dans la région des Bamboutos par exemple, la baisse du niveau de matière organique pour conséquent qu'il soit n'exclut cependant pas cette espèce des associations culturales en place. En outre, la texture poreuse des sols volcaniques du complexe polygénique des Monts Bamboutos constitue un atout majeur pour la culture du haricot, et résoud ainsi le problème de germination sur pied posé par des sols ferrallitiques. Enfin, à la différence de l'arachide qui reste une culture basse, le haricot est capable de retourner une situation à

l'origine peu favorable sur le plan de la munière, en se servant des plants de café ou des pieds de maïs comme tuteurs. La bonne résistance à la sécheresse des variétés marron, blanche et rouge, est un atout important, dans un pays où la généralisation d'un deuxième cycle cultural permet de compenser la baisse des rendements et de faire face à une demande alimentaire toujours plus grande.

La multiplicité des variétés de haricot disponibles, aux aptitudes de conservation et de résistance aux parasites inégales, loin d'être un handicap pour l'agricultrice, constitue au contraire un atout non négligeable pour une disponibilité tout au long de l'année. En associant des variétés à l'appétence inégale pour les charençons, de fragilité variable vis-à-vis de la germination sur pied et post-récolte, il est possible d'éviter de recourir au marché en période de soudure. Si les haricots rouge et marron, sensibles au charençon, sont par exemple cultivés deux fois par ans pour éviter un stockage trop long, en revanche le haricot noir se conserve bien toute l'année, a fortiori si les conditions de stockage sont optimales. La meilleure technique consiste à intercaler dans une dame-jeanne une couche de haricots égrenés et une strate de cendres pour combler les interstices d'air où vivent les insectes destructeurs. Les avancées récentes de la recherche agronomique ont permis d'isoler de nouvelles variétés performantes en culture pure, mais dont aucune n'a pleinement réussi à s'adapter aux conditions rustiques de la culture associée, ni à supporter sans grandes pertes les techniques rudimentaires de stockage.

C.2.3. Le maïs : du local à l'amélioré

Parce qu'elle est la seule céréale cultivée dans le pays bamiléké et qu'elle a une place privilégiée dans la ration alimentaire des ménages ruraux, la culture du maïs occupe une position privilégiée dans le système cultural. Il en résulte une attention accrue de l'agricultrice pour cette culture au cours des différents temps de la saison agricole. L'application des engrais s'effectue de manière minutieuse, en couronne autour de chaque pied, le premier sarclage est également prétexte à un buttage complémentaire qui favorise l'émission des racines adventives du collet. Cette place particulière dans le concert des plantes vivrières cultivées (80 à 90% des champs vivriers en moyenne sont complantés en maïs) explique l'intérêt des tentatives d'amélioration des rendements par l'introduction de variétés hybrides. La variété Z290, mise au point par l'IRA (Institut de Recherche Agronomique) paraissait bien appropriée au système de culture associées puisque les résultats obtenus étaient concluants aussi bien dans les périmètres des stations qu'en milieu "réel" paysan. Sa diffusion au sein des exploitations familiales marque le pas depuis 1990, en raison des difficultés de conservation et de l'incapacité des agricultrices à financer les indispensables achats d'engrais et de produits phytosanitaires à sa bonne conduite.

Les agricultrices redécouvrent donc progressivement les mérites comparées de la variété locale. Cette saison agricole, certaines zones de l'Ouest déficitaires en eau au moment de la montaison du maïs auront une faible production. Voilà qui est important pour la dépendance alimentaire de ces exploitations qui devront sans doute recourir à des achats pour combler le déficit. Accident rare en début de cycle, ces déficits en eau n'épargnent surtout pas la période qui encadre la floraison. Ce qui explique la volonté des agricultrices de semer précocément, dès les premières pluies, pour positionner la floraison à une période pluviométrique à l'égard des pluies.

Le choix de la date du semis revêt en effet une importance primordiale dans l'itinéraire technique de la parcelle et conditionne en grande partie le rendement ultérieur. Il s'agit de le faire au bon moment, ni trop tôt ni trop tard. Réalisé trop précocément, on s'expose à deux risques majeurs : des pluies irrégulières pouvant entraîner des pertes à la levée, un décalage par rapport aux semis avoisinant qui se traduit par une surinfestation de la culture par les rongeurs. A l'opposé, un semis tardif a pour conséquence d'exagérer la durée du cycle et de le déplacer sur une période à l'ensoleillement plus réduit et la pluviosité renforcée : la croissance sera donc largement ralentie. Le choix de la période du semis (et de la pluviosité) a également une incidence directe sur la bonne conservation de la récolte.

C.2.4. Les exigences des tubercules

Culture à fort rendement potentiel, les tubercules se signalent comme des plantes exigeantes. Elles viennent enrichir les associations culturales existantes lorsque l'agricultrice estime suffisante la fertilité du sol. En revanche, elles servent de révélateur à une dégradation accentuée de la fertilité du sol. Lorsque leur rendement baisse dangereusement, le responsable de l'itinéraire technique décide généralement d'une période de mise en jachère. Dans la gamme des tubercules, la pomme de terre a connu une présence à éclipse dans les champs vivriers bamiléké, tout en restant toujours très appréciée sur le plan culinaire. Elle avait même quasiment disparu dans les années 40, à la suite de l'invasion du mildiou. Depuis 1970-75, elle a retrouvé une place de choix dans le système cultural, en conduite associée juste après la jachère ou en culture pure maraîchère. Elle est toutefois fortement dépendante de la luminosité disponible dans l'association et entre en concurrence avec d'autres plantes couvrantes comme le macabo. Contrairement à cette dernière, elle ne connaît pas encore de problèmes sanitaires majeurs (pourriture des tubercules), ni même d'attaque massive de ravageurs. Seule la saison sèche se démarque par une légère recrudescence des attaques des vers gris (ipsilon).

Le macabo, par ses faibles besoins en lumière, tolère parfaitement la présence d'arbres fruitiers d'ombrage ou des

caféiers. C'est donc bien souvent un maillon incontournable de la plantation mixte. Sur le plan hydrique, sa capacité à supporter un taux élevé d'humidité en fait une culture bien adaptée aux zones inondables des bas de versants, proches des raphiales. C'est donc une plante qui a le mérite de tirer parti de situations limites, à la différence de bien d'autres cultures. Mais ce n'en est pas pour autant une culture rustique. La fatigue des sols semble ainsi rendre plus difficile sa culture et oblige l'agricultrice à lui réserver la tête de la rotation culturale juste après une période de jachère ou à pratiquer un minutieux écobuage. Les surfaces complantées en macabo ont sensiblement régressé depuis une dizaine d'années car les agricultrices ont de plus en plus de difficulté à maintenir une superficie suffisante en jachère et à combattre une pourriture très fréquente sur les semenceaux. Désormais, à Fokoué (chefferie du département de la Ménoua) par exemple, il a troqué sa place d'aliment principal - consommé de multiples manières, braisé, bouilli, pilé avec de l'avocat, pour le maïs et le haricot. Quant au taro, sa faible production (moitié de celle du macabo) n'est pas à mettre au compte d'une baisse subite de culture, mais de sa place secondaire dans l'alimentation. Contrairement au macabo, c'est une production qui semble se maintenir : elle est rarement citée en 1992 dans les cultures en baisse. Une adventice sert de repère pour reconnaître les mauvaises terres à taro. On échappe donc plus facilement à la pourriture de ses tubercules.

Il existe un grand nombre de variétés d'igname, mais seule l'igname jaune (*Dioscorea dumetorum*) vraiment rustique, est de loin la plus répandue dans les associations. La sureprésentation de cette culture dans les zones de sols pauvres de la partie méridionale du plateau bamiléké est principalement liée à la régression de la culture du macabo. L'igname est en effet la seule variété de tubercules à pouvoir tirer parti de ces sols acides pauvres évolués, sur socle cristallin. Ceci en fait une culture rustique même si, parallèlement, elle s'adapte assez mal aux sols hydromorphes des bas-versants alluviaux. Le tuteurage aidant, l'igname jaune s'intègre aisément à des associations comprenant des plantes héliophiles telle que l'arachide et des céréales comme le maïs. Dans une chefferie sur substrat cristallin comme Fokoué, elle vient en troisième position dans la gamme des espèces vivrières cultivées (derrière le maïs et le haricot) et contribue ainsi de plus en plus à la sécurité alimentaire des ménages par la simplicité de ses différentes préparations.

La pratique de l'élevage caprin a, par deux fois au moins, régressé dans des proportions notables : durant la période de la rébellion upéciste (1958-1962) et après 1982 en liaison avec le développement de la peste africaine. Elle semble avoir repris depuis et touche, en 1992, 37% des exploitations enquêtées (Projet ADOC) contre 20% en 1984 (RA). Cette activité est majoritairement le fait des femmes du ménage. Elle n'a pas la même extension selon les sous-ensembles du pays bamiléké. Elle est particulièrement

répandue dans les zones périphériques du plateau bamiléké, où les zones de pâturage occupent encore une superficie conséquente (rebord méridional et zone d'altitude comme les Monts Bamboutos). L'élevage des chèvres constitue une contrainte sérieuse à la culture du manioc car les jeunes pousses et feuilles sont très appréciées des petits ruminants. La culture du manioc est donc en nette régression dans l'ensemble de la zone. Elle n'est pas la seule : les jeunes bananeraies sont elles même en butte à la divagation des chèvres. Plusieurs parades ont été élaborées par les agricultrices pour minimiser les dégâts occasionnés par ces ruminants : mettre en culture des parcelles éloignées des cases d'habitation, où se pressent les animaux domestiques, ou les isoler par un réseau de petits cours d'eau infranchissables. On assiste donc à un réinvestissement des femmes pour les activités d'élevage, sans qu'elles soient réellement associées à l'agriculture. On a là une parfaite illustration des interférences entre activités au sein de l'exploitation, le degré d'intégration de ces éléments conditionnant la compréhension du système.

C.3. La charge végétale augmente avec la fertilité.

L'analyse des densités, dans des contextes de fertilité nettement différenciée, démontre que l'agricultrice tend à augmenter la charge végétale du champ lorsqu'elle le juge fertile. Pour juger du bien fondé de cette hypothèse, on a eu recours au Coefficient d'Utilisation du Sol (C.U.S). Le CUS, qui représente la somme des rapports des densités de chaque espèce cultivée dans l'association à sa densité en culture pure, permet de distinguer deux grands groupes de parcelles, celles où le CUS est supérieur à 3 et celles où il est inférieur

Tableau I.14: Coefficient d'Utilisation du Sol (CUS) de chaque culture et total de la parcelle dans les 25 parcelles étudiées à Balatchi, Fokoué et Baleveng (ADOC 1992-93)

PARC.	PDT	MAIS	HARIC	IGN.	TAR./MAC.	MANI.	ARAC.	AUTR.	CAFE	TOT.
1 =	0,26	0,41	0,57	----	0,04	----	----	0,03	----	1,31
2 =	0,02	0,54	0,25	----	3,64	----	----	----	0,85	5,30
3 =	0,06	0,45	1,30	----	----	----	----	----	----	1,81
4 =	0,22	0,85	1,03	0,28	----	----	----	0,19	1,56	4,13
5 =	0,71	0,53	0,65	----	----	----	----	0,08	----	1,97
6 =	0,50	0,33	----	0,32	0,88	----	----	0,20	1,56	3,79
7 =	0,07	0,38	0,53	0,28	0,68	----	----	0,30	1,56	3,80
8 =	----	0,71	0,89	0,12	0,40	----	----	0,09	1,56	3,77
9 =	----	0,54	0,35	0,28	0,72	0,04	----	0,40	1,04	3,37
10 =	0,47	0,63	0,35	0,16	3,36	0,12	----	0,15	1,04	6,28
11 =	0,65	0,30	0,27	0,20	0,96	0,08	0,26	0,16	0,34	3,22
12 =	0,02	0,56	----	----	----	0,42	0,08	0,16	0,34	1,58
13 =	0,14	0,53	0,19	0,02	0,20	----	----	0,03	----	1,11
14 =	0,20	0,34	0,56	----	----	----	----	0,06	----	1,16
15 =	0,69	0,38	0,93	----	----	----	----	----	----	2,00
16 =	1,46	0,26	0,21	----	----	----	----	----	----	1,93
17 =	0,07	0,34	0,19	----	1,48	0,01	0,38	----	----	2,47
18 =	----	0,39	0,30	0,04	----	----	0,35	----	----	1,08
19 =	0,02	0,33	0,30	----	0,16	----	0,32	----	----	1,16
20 =	0,22	0,42	0,29	0,60	0,64	----	----	----	----	2,17
21 =	0,74	0,63	0,33	0,67	1,00	----	----	0,07	----	3,44
22 =	1,50	0,94	0,26	0,15	2,50	----	----	0,18	----	5,53
23 =	----	0,40	0,23	0,54	2,28	----	----	0,01	----	3,46
24 =	----	----	0,23	----	0,36	----	0,70	0,01	----	1,30
25 =	0,30	0,46	0,45	----	1,36	----	1,38	----	----	3,95

Ce coefficient varie avec les lieux d'observation.

Plusieurs raisons permettent d'expliquer ces variations.

Dans les sols pauvres de FOKOUE (département de la Ménoua) ou surexploités et en voie de dégradation intense de BALATCHI (département des Bamboutos), le coefficient d'utilisation du sol reste inférieur à 3. Dans ces secteurs géographiques, les parcelles nouvellement défrichées ou écobuées sont les seules à avoir un CUS supérieur à 3. Tel est globalement le schéma d'ensemble, lorsque la faible saturation foncière (densité rurale < 100 hab/km²) permet le maintien d'une période de jachère d'au moins une année agricole. Ainsi les sols les plus pauvres de la périphérie du Bamiléké évitent ainsi une trop rapide dégradation de la fertilité. Cette règle n'est cependant pas respectée dans l'ensemble de la région bamiléké. Il ne faut pas oublier que la jachère a disparu en 1992 dans 40% des exploitations de l'Ouest. Dans la partie centrale, c'est-à-dire dans les chefferies où les

densités rurales dépassent 200 hab/km², tout dépend de la situation foncière de l'exploitation. Si la taille de l'exploitation est inférieure à 1,5 ha, le coefficient d'utilisation du sol augmente sensiblement, indépendamment de la fertilité. Ce processus explique, par exemple, la forte occupation du sol des parcelles à Baleveng ainsi que la présence d'arachide en culture continue.

C.4. La "production" de la fertilité : circonstances naturelles, conditions créées et données sociales.

La connaissance de la nature du sous-sol permet d'élaborer une classification complexe des sols cultivés sans jamais toutefois permettre de juger véritablement de leur fertilité réelle. Certes, la nature de la roche-mère et des horizons supérieurs conditionnent le degré de fertilité de chaque type de sol. Dans les trois zones retenues pour un suivi agronomique de parcelles (entre février et novembre 1993), les sols ferrallitiques complexes à recouvrement cendreuse de la partie nord du plateau bamiléké ont une plus grande fertilité originelle que ceux évolués sur roche acide au sud (Fokoué). Le gradient de fertilité mis en évidence vérifie donc bien cette connaissance générale. Mais dans le cas présent, des entretiens bimensuels avec les responsables techniques et les mesures effectuées dans chaque parcelle permettent d'affirmer que ces deux éléments ne sont pas les seuls à intervenir dans le degré de fertilité du sol. La fertilité est une notion trop complexe pour être limitée à une définition aussi restrictive. Elle doit être comprise dans son acception la plus large, c'est-à-dire plus fondamentalement comme la résultante d'une combinaison d'éléments naturels (pédologie, biochimie, hydrologie) d'options culturelles mises en oeuvre par l'agricultrice, voire de pratiques sociales s'exerçant sur chaque actif qui agissent en permanence sur le devenir de telle ou telle culture.

La structure détaillée du couvert végétal de plusieurs parcelles d'un versant sub-montagnard des Monts Bamboutos (Balatchi) permet d'apprécier l'originalité d'une telle définition. Dans cette zone (1700 mètres d'altitude, densité rurale de 257 hab/km en 1987) la pression exercée sur le foncier et la disparition consécutive des jachères ont abouti à la régression des cultures les plus sensibles à une baisse de matière organique (arachide, maïs, macabo, igname). On constate alors une simplification des associations culturelles autour de deux cultures rustiques : le maïs et le haricot. Dans le cas des quelques parcelles sur défriche étudiées, la simplification constatée des associations culturelles est surtout liée à leur éloignement par rapport à la concession et à leur tenure précaire (droit d'usage accordé à des femmes). Ces parcelles sont en effet possédées par le chef d'exploitation qui en attribue la jouissance privative (droit de culture) à des agricultrices apparentées au lignage ou de concessions voisines. La liberté d'attribution et de reprise de

ce droit explique la moindre qualité du travail accompli par les femmes (écobuage plus rare ou partiellement fait, billon levé à la hâte plus irrégulier, buttage moins important de l'igname, semis en un seul passage) par rapport à leurs propres champs vivriers à tenure permanente, généralement transmis par héritage matrimonial. En outre, la rapidité du travail de semis ne permet pas à l'agricultrice d'ajouter les nombreuses espèces annexes (morelle noire, "nzap", gombo, etc...) qui donnent à son champs un aspect de fouillis végétal. Dans ce type de champs, il est fréquent de devoir effectuer un deuxième semis pour remplacer les nombreux manquants dans les billons. Moins de deux mois après le labour et la germination, le champs d'homme est bien souvent déjà envahi par des adventices et autres plantes parasites. Contrairement à ses propres parcelles, l'agricultrice évitera soigneusement de les désherber.

A Fokoué (densité rurale de 88 hab/km² en 1987), la jachère n'est pas une caractéristique des champs d'homme. La place occupée par les tubercules dans les associations culturales est plus nette que dans les autres chefferies. L'extension des superficies consacrées à ces cultures n'aurait pas été possible sans la présence d'une période de jachère, de durée supérieure à la moyenne, au sein des rotations culturales. Le maintien presque systématique d'un temps de jachère dans la zone (escarpement méridional de la Ménoua) est lui-même étroitement lié à la présence de certaines réserves foncières. En dépit d'une fertilité médiocre, les sols pourront supporter un ensemencement en tubercules durant deux ou trois ans, grâce à l'accumulation d'une parcimonieuse matière organique. On observe néanmoins, un glissement progressif des variétés les plus exigeantes aux plus rustiques (igname jaune -*Dumetorum Alata*).

A Baleveng, la baisse de fertilité des sols ne touche pas avec la même intensité l'ensemble des agricultrices et les catégories d'exploitation. Même si le risque d'une baisse des rendements augmente pour tout le monde, il demeure un phénomène sélectif et sert de révélateur des inégalités foncières. Les associations encore riches en tubercules en 1992 sont, dans bien des cas, plus le reflet d'une fertilité héritée que d'un potentiel maintenu. Elles subissent un ajustement progressif pour tenir compte des effets négatifs de la culture continue. D'une manière plus générale, les plantations mixtes associant des vieilles caféières subissent le contre coup de plusieurs dizaines d'années de culture pérenne sans restitution suffisante de la fertilité, en raison notamment de la raréfaction du cheptel porcin.

En fin de compte, toutes ces observations traduisent la complexité de la notion de fertilité et de diversité des situations agronomiques rencontrées : différence nette entre champs d'hommes et de femmes, entre petites et grandes exploitations, entre la partie centrale du plateau bamiléké et ses marges.

C.5. Le concept de jachère et son rôle majeur dans la définition des systèmes de culture.

La notion de jachère (2), au sens où nous l'employons actuellement, n'a rien à voir avec son sens usuel et originel. Ce terme désigne aujourd'hui, par extension, toute période de mise en repos de la terre. Autrefois, les exploitations bamiléké avaient développé une forme de gestion de la jachère beaucoup plus active : le champ en jachère recevait de véritables cultures choisies parmi quelques légumineuses arbustives. Une telle jachère permettait donc un véritable amendement organique du sol, rôle qu'elle ne remplit qu'imparfaitement de nos jours. La préoccupation majeure n'a toutefois jamais été de conserver l'eau dans le sol en créant un mulch ni même de réduire parasites et adventices mais bien de restaurer, de façon "naturelle", la fertilité des sols.

Notre récent suivi de parcelles a permis de mettre en évidence l'effet jachère sur la composition floristique des associations. Les deux premières années qui succèdent à une jachère sont marquées par une modification de la composition des associations : les dominantes tubercules et légumineuses se renforcent. Elles n'aboutissent cependant pas à une augmentation notable de l'utilisation du sol (CUS), les champs en repos ne parvenant pas à retrouver un niveau de fertilité suffisant.

C.6. Les types de champ

C'est l'ensemble des cultures et des pratiques qui, affectées à une portion de terre, vont donner un sens à la notion de champ dans la mesure où celui-ci aura aux yeux de l'agricultrice une mission à remplir.

C.6.1. Le champ vivrier après jachère

C'est le champ le plus difficile à travailler en raison de l'importance de la masse végétale accumulée. Ce n'est toutefois pas la seule ampleur de la tâche qui fait remettre à plus tard le travail de labour de la part de l'agricultrice. D'autres raisons plus fondamentales militent pour un labour en dernière position dans le calendrier agricole, bien après les autres champs sans jachère. L'agricultrice est en réalité confrontée à un choix stratégique primordial pour la reproduction de l'exploitation et la survie de la famille. Il importe, en effet, de préparer le sol dans le plus grand nombre de parcelles afin de pouvoir rapidement les ensemercer au début de la saison des pluies. Il s'agit tout autant de réaliser des bons semis (durant la période la plus propice) que de parer un éventuel déficit alimentaire. Elle subordonne son travail à la rapidité avec laquelle elle pourra labourer. C'est donc à travers cette stratégie d'ensemble que doit être interprété le fait de repousser le labour des jachères après

-1:45

celui de parcelles plus faciles à travailler. Il est clair que cette tactique porte une lourde responsabilité dans l'irrégularité de la qualité du labour. S'attaquer au labour le plus harassant en fin de période de préparation du sol, alors que la fatigue amoindrit les forces physiques disponibles, est le plus sûr moyen de bâcler le travail de labour. C'est parfois en fin de période de sarclage du sol que, lassitude aidant, l'agricultrice est réduite à abandonner la technique du billonnage en courbe de niveau pour celle du billonnage dans le sens de la pente.

Tableau I.15: Comparaison de deux itinéraires techniques selon le type de champ (après défriche; en culture continue)

MOIS	CHAMPS APRES DEFRICHE	CHAMPS CULTURE CONTINUE
Janvier		
Février		labour
Mars	labour/semis légume, maïs, PDT igname, macabo gombo	semis maïs, haricot, arachide, haricot, pomme de terre
Avril	semis arachide/maïs, récolte légumes	sarclage
Mai	désherbage	récolte légume
Juin	récolte Pomme de T	récolte PDT, haricot
Juillet	récolte haricot, arachide, taro	récolte haricot, légumes, maïs, plantain
Août	récolte arachide/taro/maïs, labour	récolte maïs, melon
Septembre	semis haricot	récolte igname taro/macabo, melon

Dans le champ vivrier après jachère, l'arachide et la pomme de terre constituent les principales cultures. Ces deux espèces héliophiles exigeantes conviennent en effet parfaitement à ce type de champ, dépourvu d'arbres d'ombrage, riche en matière organique.

La variante arachide : La densité de plantation de l'arachide est en rapport direct avec la variété considérée, 110.000 pieds/hectare environ pour les variétés d'arachide "rouge" (arachide de Yaoundé et de Garoua), 70.000 pieds/ha seulement pour la variété locale à port étalé. Lorsque le maïs et le haricot sont complantés, leurs densités sont beaucoup plus faibles et avoisinent 15 à 20.000 pieds/ha pour le maïs et 30.000 pieds/ha pour le haricot. Si l'on souhaite les associer à du macabo, et c'est souvent le cas, il importe alors d'adopter la technique du billon alterné, afin de ne pas les priver de l'accès à la lumière. Dans ce cas précis, ils seront plantés en densité moyenne de l'ordre de 10 à 15.000 pieds/ha. L'igname, quoique faiblement représenté (400 pieds/ha la première année) est une composante à

part entière de ce champ. Sa densité de plantation tend assez nettement à augmenter l'année suivante pour atteindre 3.000 pieds/ha.

La variante pomme de terre : La prédominance des pommes de terre dans un champs de défriche est le signe d'une bonne fertilité naturelle du sol. Dès lors, les densités de plantation peuvent être beaucoup plus importantes que dans la variante arachide et peuvent facilement atteindre 70.000 pieds/ha. Une densité inférieure en pomme de terre n'est pas rare et s'explique par le renforcement de la composante secondaire en haricot. C'est pourquoi les densités en haricot connaissent des variations importantes qui peuvent aller du simple au double (40.000pieds/ha à 80.000 pieds/ha). Le maïs lui-même n'est pas absent de ce type d'association mais dans des proportions plus modestes (15 à 20.000 pieds/ha).

Les "champs d'homme" à tenure précaire font partie intégrante de cette catégorie de champ, mais s'en distingue bien par des soins et un suivi moins attentifs (labour hâtif, semis plus irrégulier et moins dense, etc...) de la part des agricultrices. Une surveillance plus relâchée à la montaison et la fructification de la part des responsables techniques explique l'ampleur et la récurrence des déprédations occasionnées par les ravageurs. Les pertes avant la récolte sont de ce fait relativement importantes et oblige fréquemment - nous l'avons vu - les femmes à effectuer un deuxième semis. La propension du chef de ménage à mettre ce type de champ en avant dans les entretiens avec les agronomes est forte afin d'éviter toute confusion avec les champs de ses épouses. Dans ce type de champ, les associations font l'objet d'une simplification évidente. Cette tendance, qui n'a rien d'une évolution conjoncturelle, ne doit pas être généralisée à l'ensemble des champs cultivés dont les associations gardent une plus grande richesse floristique. En 1985, sur 15 parcelles que nous avons choisies d'étudier dans la chefferie Bafou (Ménoua), 7 étaient des champs d'homme, expliquant un coefficient d'utilisation du sol peu élevé (schéma 6).

C.6.2. Le champ vivrier sous café.

Les prélèvements effectués dans les plantations mixtes (café + arbres fruitiers et d'ombrage + vivrier) laissent apparaître des rendements très médiocres par rapport aux autres types de champs, alors que les caféières avaient accaparé, entre 1945 et 1955, au moment de la diffusion massive de l'Arabica, les terres les plus fertiles. Quarante années de culture pérenne ont progressivement épuisé le potentiel nutritif de ces sols, d'autant plus que les apports en engrais et les amendements organiques s'espaciaient. Ce repli des apports en fertilisants a deux origines : le déclin de l'élevage porcin à partir de 1982-83 en raison de l'épidémie de peste, puis le renchérissement des engrais chimiques, consécutif à la libéralisation de ce secteur dès 1991. La conjonction de ces

deux phénomènes est à l'origine de l'appauvrissement accéléré du sol et des associations culturales. On s'achemine de plus en plus vers une combinaison maïs - haricot - macabo, au détriment des autres espèces. A moyen terme, la part du macabo - qui a un meilleur port couvrant - devrait sensiblement augmenter dans la mesure où elle recueille, de manière préférentielle, les déchets de cuisine et les fientes disponibles.

L'introduction progressive d'une année de pseudo-jachère sous le café redonne une fertilité fugace à ces sols. Cette restauration momentanée du potentiel productif se traduit par notamment par une augmentation sensible de la densité du macabo qui peut rapidement passer de 5 à 8.000 pieds/ha en conduite classique à 30.000 pieds/ha. Le maïs et le haricot ne bénéficieront pas, quant à eux, de cette pseudo-jachère et leurs densités respectives dans le champs resteront à l'identique (30 à 40.000 pieds/ha et 50 à 100 000 pieds/ha). Puisqu'il tire parti des sols les plus démunis, l'igname trifoliée sera rarement absente de ce type de champ, sa densité oscillant entre 1 000 et 3 000 pieds/ha.

C'est la répartition des tâches entre les différents membres la famille au sein des ces plantations mixtes qui a servi de base à l'analyse de la division sexuelle du travail en pays bamiléké : la responsabilité technique de la culture de rente est confiée à l'homme et le travail du sol sous la strate caféière revient à ses épouses et aux autres femmes de l'exploitation. C'est ce type de champ, le plus courant, véritable miniature du monde végétal à strates superposées (arbres fruitiers et ombrage, caféier, buissons et cultures basses) qui a également servi de point d'appui à l'analyse de la concurrence entre cultures vivrières et culture d'exportation. Cette confrontation est aujourd'hui un peu oubliée tant le déclin de la caféiculture semble engagé. Le maintien des plants caféiers présente encore l'avantage d'offrir à des cultures telles que le macabo et taro un ombrage protecteur.

En dépit d'un épuisement patent, les caféières gardent des Coefficients d'Utilisation du Sol incomparablement élevés, même pour les seules cultures vivrières. Ils sont la conséquence directe d'une forte contribution des tubercules à l'association dominante. Ainsi s'explique les résultats obtenus ci-dessous :

Tableau I.16: Coefficient d'Utilisation du Sol des caféières

CUS des vivriers	CUS des cafés et autres arbres et autres arbres	CUS TOTAL
------------------	----------------------------------------------------	-----------

4,43	0,86	5,29
2,55	1,75	4,30
2,02	1,77	3,79
1,94	1,86	3,80
2,21	1,56	3,77
1,93	1,44	3,37
5,10	1,20	6,30
2,70	0,50	3,20
0,99	0,50	1,49

C.6.3. Le champ vivrier en culture continue

Malgré la mise en culture de sols autrefois en réserve (sommet de colline et bas-fonds), la charge humaine à l'hectare de terre cultivée continue à augmenter et les tensions foncières s'accroissent. L'option de la culture en continu pour une parcelle est bien souvent plus un pis aller qu'un choix délibéré de l'agriculteur. Elle ne résulte pas obligatoirement d'une grave réduction des surfaces cultivables disponibles. Tel est le cas pour les parcelles proches des cases d'habitation, couramment appelées champs de case, qui jouent le rôle de jardin "potager" par la variété extrême des espèces cultivées, immédiatement disponibles pour l'alimentation du ménage. Les conseils éclairés et "pressants" des brigades phytosanitaires visant à réduire et faire disparaître les friches, à proximité des résidences, ont largement renforcé ce processus historique.

La composition relativement simplifiée (dominantes maïs et haricot) de ce champ soumis à une culture permanente traduit à la fois sa force et ses faiblesses. C'est en effet la pièce maîtresse de l'exploitation familiale bamiléké par la place que tiennent les cultures du maïs et du haricot dans l'alimentation de base du ménage. La faible représentation des tubercules, à l'exception de la culture de l'igname plus rustique, est à prendre comme un indicateur d'épuisement du sol faisant suite à la culture continue. Les densités de plantation relativement peu élevées vont dans le même sens : 15 à 25.000 pieds/ha pour le maïs et 30 à 45.000 pieds/ha pour le haricot. Rien d'étonnant donc à ce que ces champs ne parviennent plus toujours à remplir le rôle qui leur était dévolu. Ce constat est inquiétant, dans la mesure où le nombre d'exploitations, dont la production en maïs se révèle insuffisante pour subvenir à l'ensemble des besoins, est en progression constante. Cette culture est faite rapidement et précocement dans le calendrier cultural, la végétation inter-annuelle s'y développe modérément.

La mise en place d'un deuxième cycle cultural dans une partie des champs, est pour l'agricultrice un moyen essentiel de lutter contre la pénurie alimentaire classique, juste avant la prochaine récolte. Paradoxalement, il se conjugue avec la volonté d'améliorer les restitutions en matière organique : un cycle de saison sèche recyclant la matière organique du premier cycle par simple réincorporation parce que peu abondante, sera relayé l'année suivante par autre reprise de culture sans écobuage et brulis. Résultat: 3 cycles successifs avec recyclage, de l'intégralité des résidus et recrûs, sans brulis. Que la masse végétale réincorporée au sol soit la plus grande possible, tel est l'un des buts de la pratique, surprenante de prime à bord, des droits de culture accordés à une tiers personne sans aucune contre partie apparente.

Mais une terre lourde à travailler parce qu'imbibée d'eau fait que toute velléité d'étendre ces cultures de deuxième cycle est simplement inimaginable. De plus si l'on peut penser que ces cultures bénéficient d'un environnement relativement sain pour se développer, elles ne sont pas à l'abri d'autres contraintes. Ainsi on préfère le haricot à la pomme de terre lorsqu'il y a lieu de craindre la dent des chèvres. Quant au choix d'une variété de haricot, il est tributaire du précédent cultural: le haricot "meringue" vient de préférence après un champ d'arachide alors qu'un champ de maïs sera suivi de haricot noir.

C.6.3.1. Un billon écobué qui produit bien et tout à la fois

L'option de l'écobuage à la reprise d'un champ après l'inter-saison, compte tenu de la matière organique s'impose parfois. Davantage pour des raisons techniques que pour des raisons agronomiques. Comme nous l'avons vu, c'est un labour soufflé par trop de matière végétale incorporée que l'on veut éviter. Mais ce n'est pas toujours le cas. Le regroupement de la masse d'herbe coupée sur des billons isolés va donner après combustion, une concentration de minéraux comme nulle part ailleurs qui sera appréciée des cultures.

C'est en effet sur ce billon que l'agricultrice peut décider de concentrer une grande part de la fertilité de son champ, évitant de diluer une matière organique qu'elle préfère gérer très localement.

Le billon écobué apparait alors comme un coin extrêmement privilégié, d'une surface ne dépassant pas 10% de celle du champ et chargé d'un maximum de cultures.

Tableau I. 17: Nombre de pieds à l'hectare dans un billon écobué (exemple).

maïs: 47 000;	pomme de terre: 75 000;	macabo: 25 000;
haricot: 39 700;	courge: 8 800;	igname: 200

C.7. Association et rotation culturale des champs vivriers avec jachère

Dans ce type de champs, trois temps ou phases de culture succèdent à la jachère : la première ou les deux premières années de culture, les associations à base d'arachide domineront, complétées par des tubercules. La première année verra de préférence la variété d'arachide dite de Yaoundé (biang Yaoundé) et, parce qu'elle préfère les sols moins durs, la variété locale d'arachide (biang la'h) viendra plutôt en deuxième année de culture. La tendance est également à n'ensemencer la parcelle en igname seulement à partir de la deuxième année laissant au macabo, au taro et parfois à la patate douce la tête de rotation. Cette association s'enrichit progressivement d'autres cultures les années suivantes (maïs et haricot) jusqu'à atteindre un optimum de rendement. Au bout de quelques années, les premiers signes d'épuisement du sol en matière organique apparaissent, en raison d'une restitution insuffisante de la fertilité. C'est la baisse du rendement des arachides qui en constitue l'indice le plus probant pour l'agricultrice. Elle choisit alors de modifier l'association en évitant de replanter de l'arachide et en augmentant la proportion de taro et de macabo. C'est seulement lorsque ces deux types de tubercules montrent des difficultés à pousser qu'elle décide d'orienter la parcelle vers une production à dominante maïs. La fin de la rotation culturale se clot avec le maïs. Le champs retourne ensuite en jachère.

Cette succession culturale est en fait calquée sur une utilisation judicieuse de la matière organique de la parcelle fraîchement défrichée. D'abord abondante et peu décomposée, cette masse organique présente dans le champs est peu à peu minéralisée jusqu'à disparaître presque totalement. La paysanne choisit de placer en tête de rotation l'arachide et la pomme de terre parce qu'elles effectuent un véritable "nettoyage" du terrain. Elles précèdent de peu le taro et le macabo qui sont deux cultures exigeantes en matière organique. Par contre, maïs et haricot qui supportent mal un sol pailleux au semis, présentant le net inconvénient d'une mauvaise hydratation des graines et d'engendrer un stress hydrique, viendront plus tard après le début de l'humification. Connaissant parfaitement les potentialités et les besoins de chaque culture, les agricultrices appliqueront au pied de la lettre ces règles simples aux différentes espèces cultivées de chaque famille agronomique, à moins que n'interfèrent des considérations non agronomiques.

Selon le schéma classique de la description du terroir de l'exploitation bamiléké (répartition ternaire le long du versant), on a pu établir une liaison directe entre un sol sableux et léger et une association culturale à base d'arachide pour le champs au sommet de la colline. Ayant pris le parti de ne rien tenir pour des évidences prouvées, il paraît nécessaire de réexaminer en

détail cette liaison nature de la culture - position du champs dans la pente. L'omniprésence de l'arachide dans ce type de champs en haut de pente semble plutôt indiquer la pauvreté du sol. Un tel sol ne pouvant supporter des associations culturales très complexes, fortes consommatrices en matière organique et minérale, il y a nécessité à limiter le nombre et la durée des rotations pour retourner plus rapidement à la jachère. On est donc en présence d'une relation masquée du type jachère-arachide. L'analyse agronomique faite par le service des Etudes et Projets du Ministère de l'Agriculture allait dans le même sens : "Elles (les cultures) prennent place dans l'assolement si la fertilité du sol le permet, quelle que soit la situation topographique des parcelles" (P. CAPOT-REY et alii 1965, p. 35).

La relative rareté de la culture de pomme de terre dans la rotation culturale de ces champs n'est pas liée à un désintérêt des paysannes ou encore à des difficultés agronomiques. Elle est uniquement dictée par le manque de liquidités monétaires et les difficultés de conservation des semences jusqu'à la période de plantation. Alors que cette culture est très appréciée et qu'elle peut aisément remplacer l'arachide en début de rotation culturale (1^{re} année). Cette substitution donne lieu, lorsqu'elle est effective, à un aménagement de la pratique traditionnelle de l'écobuage. Il se pratique alors sur la totalité du champ. L'agricultrice enfouit des pommes de terre à l'intérieur de chaque andain pour qu'elles tirent profit de la concentration en phosphore et potasse résultant de la lente combustion de la matière végétale. Le champs ne sera toutefois pas laissé en culture pure, d'autres espèces - telles que le taro, le macabo, et même l'arachide - viendront vraisemblablement prendre place, en semis de faible densité. Quant au Soja, adopté dans quelques zones grâce aux efforts coûteux de vulgarisation d'un projet du même nom, soit il substitue à l'arachide soit il y est associé, dans des conditions de culture tout à fait comparables.

La composition végétale du champs d'arachide, pendant les premières années de mise en culture est celle que nous décrivions en 1984 (relevée sur 96 parcelles) :

Tableau I.18: Composition végétale du champs d'arachide en 1984 (96 parcelles à Bafou)

CULTURES	FREQUENCE (%)	DENSITE (nb de pieds/ha)
café	2	195
arbres	17	34
arbustes	40	130
musacées	31	177
maïs	86	26.000
haricots	81	33.000
arachide	100	177.000
taro+macabo	46	9.600
pomme de terre	71	27.800
ignames	39	2.600
manioc	12,5	3.500
autres cultures	42	10.500

Les rendements obtenus dans ce type de champ, relevés en 1985 sur 72 parcelles sont les suivants :

Tableau I.19 : Rendements moyens obtenus dans les champs d'archide en 1985 (sur 72 parcelles de la chefferie Bafou)

arachide :	450 Kgs de gousses sèches
maïs :	1.140 Kgs de grain sec
haricot :	290 Kgs de grain sec
pomme de terre :	530 Kgs de tubercule
ignames :	1.450 Kgs de tubercule
macabo :	1.640 Kgs de tubercule
taro :	1.100 Kg sde tubercule

Un deuxième cycle de culture est couramment pratiqué, sur une portion de la surface cultivée en premier cycle (approximativement 10% des surfaces cultivées en premier cycle). Il est rapidement mis en place en septembre pour profiter des réserves en eau du sol accumulées au cours de la saison des pluies. La pomme de terre et le haricot sont les deux espèces les plus couramment cultivées au cours de ce cycle, soit associées l'une à l'autre, soit en petites parcelles en culture pure. Contrairement au premier cycle, ce dernier ne donne pas lieu à une longue préparation du sol (à peine 3 semaines) puisqu'elle s'intercale entre la période de récolte du premier et les trois dernières semaines de pluies. L'attaque fréquente des semis de cette période par des champignons, conduit les agricultrices à préférer le haricot noir, plus résistant à la fonte des semis.

Une des autres spécificités de ce type de champs avec jachère tient au travail de recyclage de la masse végétale développée pendant la période de repos. La première année de culture après jachère, le volume d'herbe résultant du défrichage de la parcelle est trop important pour qu'on puisse l'incorporer directement dans le sol comme engrais vert. Il est nécessaire d'en soustraire environ la moitié pour éviter un labour trop pailleux préjudiciable au semis. L'agricultrice n'a que deux solutions pour résorber cette abondance de masse végétale :

- transporter et rassembler les débris végétaux en un point du champs pour s'y décomposer. C'est la technique du compostage, exigeante en main d'oeuvre et qui aboutit à une utilisation différée d'un humus d'excellente qualité;

- brûler sur place les surplus. C'est la technique du brûlis, facile à mettre en oeuvre mais qui a l'inconvénient de gaspiller une partie de la matière organique et de diluer les éléments minéraux issus de la combustion.

En définitive c'est une voie médiane qui s'est imposée dans les pratiques agricoles de la région. La mise à feu est utilisée mais de façon moins violente qu'un simple brûlis de défrichage. Car ce n'est qu'à la suite de la confection d'andains de végétaux recouverts d'une couche de terre que la mise à feu est engagée. C'est à cette technique qu'on donne localement, le nom d'écobuage. La combustion lente qui s'opère, grâce à la confection de cheminées s'avère un bon compromis pour l'agricultrice. La destruction de la matière organique andainée est certes bien réelle mais ne concerne, rappelons le, qu'une moitié de la masse végétale de départ. Enfin, la progression du feu dans les argiles recouvrant l'écobuage n'a pas que des effets négatifs sur le sol. Les rares études menées sur ce thème?? font apparaître, dans les billons écobués, une augmentation, considérable des bases échangeables (du P205 et du pH) avec, pour conséquence, une amélioration de la stabilité structurale et une modification de la texture du sol, aboutissant à la disparition d'une partie des argiles (diminution de 50 à 70% du taux d'argile de l'horizon 0-20cm) et l'augmentation du taux de sables, d'où un sol allégé et plus facile à travailler.

Bien qu'il soit difficile de l'affirmer, il semblerait que cette pratique n'avait lieu auparavant qu'une seule fois au cours d'un cycle de rotation et après une longue jachère comme le recommandaient PRAQUIN et SEGUY. L'évolution récente montre une utilisation plus fréquente de l'écobuage. En effet, la protection et la concurrence autrefois étouffante des feuilles de macabo permettait de limiter le développement végétal des autres espèces. Avec la raréfaction des Aracées dans les champs, en raison de l'épuisement graduel du sol, la masse végétale d'inter-saison aurait suivi une courbe inverse. Son augmentation considérable obligerait chaque agricultrice à pratiquer l'écobuage plus souvent que nécessaire. D'où une certaine dérive par rapport à la technique initiale qui expliquerait justement l'accélération de

l'épuisement des sols. Déjà perçue dans certaines zones, par exemple dans le département des Bamboutos, la dégradation du sol est telle qu'elle conduit certaines agricultrices à faire marche arrière en supprimant totalement l'écobuage pour en venir à un recyclage complet des matières végétales. Il faut dire que dans ce cas, les sols sont tellement épuisés que la végétation adventice n'y est, elle même, plus guère abondante. Ce schéma d'évolution est partout le même, sauf lorsque des considérations d'ordre alimentaire ou financière viennent prendre place. Il semble ainsi que la position de l'agricultrice, face au problème du choix des cultures, se soit concentrée autour de la gestion de la matière organique des sols.

Au total, si quelques règles régissent le choix des cultures, nous ne devons pas oublier la grande diversité des associations culturales vivrières (CAPOT-REY, MADHAVI et AUDEBERT en dénombrent 1335 différentes sur 3849 étudiées).

C.8. Association et rotation culturale des champs en culture continue

La culture continue du sol conduit inévitablement à un appauvrissement en matière organique. Les agricultrices le savent parfaitement. Pourtant il y a deux types de champs pour lesquels ce type de culture est inévitable : les plantations mixtes (caféières + vivriers) et les champs de case. La plantation mixte est le type de champs le plus courant en pays bamiléké (62% des champs en 1965 selon P. CAPOT-REY), en raison de la diffusion de la culture de rente (86% des exploitations en 1984 et 1992), loin devant les champs vivriers purs (34%) et les plantations caféières pures (6%). Un champ vivrier sans jachère va se présenter différemment selon son degré de fertilité : s'il est encore riche, on y trouvera une grande variété de tubercules (macabo, taro, pomme de terre) accompagnant le maïs et le haricot. D'un point de vue strictement floristique, il ressemblera aux champs précédents avec jachère en deuxième ou troisième année de culture, mais il s'en différencie par des rendements supérieurs en maïs, igname ou taro (moyenne des rendements mesurés en 1985 sur 82 parcelles) :

Tableau I. 20: Rendements moyens obtenus dans le champ vivrier sans jachère en 1985 (sur 82 parcelles de la chefferie Bafou)

maïs :	2.080 Kgs de grain sec
haricots :	330 Kgs de grain sec
taro :	1.920 Kgs de tubercule
ignames :	2.400 Kgs de tubercule
macabo :	2.060 Kgs de tubercule
pomme de terre :	1.740 Kgs de tubercule

Ce type de champs se retrouve aussi bien en bas de pente près des cours d'eau sur des sols plus riches ("champ de lisière de raphiale" selon KLEITZ), qu'à proximité des cases d'habitation et de la cuisine. Dans ce dernier cas, la culture continue est rendue possible par des apports permanents en matière organique (déchets de cuisine, fientes de poule, fumier des enclos porcins proches). Lorsque le champs ne reçoit pas d'apport fertilisant, il est appelé "champ à maïs", en raison de l'absence de tubercules et de la dominance du bin^{mo}e maïs-haricot. C'est le champ type des zones à sols appauvris.

L'aggravation de la fatigue des sols ne revêt pas la même acuité pour toutes les catégories de champs sans jachère. Même si le risque augmente dès qu'on cesse de laisser reposer le sol et que l'intensité d'utilisation du sol s'accroît, l'importance de la diminution de la matière organique dépend fondamentalement de leurs potentialités agro-pédologiques originelles. S. VALET distingue ainsi plusieurs catégories de sol : celle des sols volcaniques - à texture fine et peu érodible ayant une forte teneur en matière organique comprise entre 5 et 16%, qu'il oppose aux sols développés sur roches granitiques et gneissiques à faible teneur en matière organique, de l'ordre de 1% à 5%. Les caféières laissées régulièrement sans cultures vivrières, à intervalle d'un an, connaissent une moins vive dégradation de la fertilité qu'un champ vivrier en culture intensive avec une grande diversité d'espèces. Les cultures héliophiles présentes dans la caféière connaîtront, en revanche, une moindre productivité en raison de la concurrence végétale.

Les rendements moyens mesurés sur 113 caféières durant l'année 1985 montrent très explicitement l'importance de cette relation entre rendement et affinité pour la lumière.

Tableau I.21 : Rendements moyens obtenus par les cultures complantées dans les caféières en 1985 (sur 113 caféières de la chefferie Bafou)

café Arabica :	260 Kgs de café marchand
macabo :	3.200 Kgs de tubercule
ignames :	1.800 Kgs de tubercule
taro :	2.540 Kgs de tubercule
maïs :	1.670 Kgs de grain sec
pomme de terre :	1.100 Kgs de tubercule
haricots :	230 Kgs de grain sec

Ce sont, très logiquement, les exploitations aux tenures foncières les plus exigües qui conduisent le plus rapidement à un épuisement des sols. En raison de charges familiales incontournables, l'exploitant a tendance à chercher à tirer le maximum de profit de la terre. Il multiplie les espèces cultivées basses (maïs, haricot, macabo, taro, ignames, nkui) qu'il associe

avec des espèces supérieures (piment, vernonia), elles-mêmes complantées de cultures arbustives telles que le café, les bananiers doux et plantains, l'avocatier, le safoutier et le colatier. Hormis l'arachide et le voandzou toutes les cultures sont presque représentées. Cette surcharge à l'unité de surface donne une impression de fouillis végétal à la productivité trompeuse; en réalité, par de telles pratiques l'agriculteur compromet la reproduction de la fertilité et donc le devenir des prochaines saisons culturales.

La compétition pour la lumière imposée par la présence d'une strate de culture arbustive - comme le café - demande que l'on fasse une distinction entre la caféière associée avec des vivriers et le champ vivrier pur en culture continue. Le relevé de leur composition floristique en 1986 montre de ce fait d'assez grandes différences.

Tableau I.22: Relevé floristique du champ de café associé à des vivriers en 1986

Cultures	Fréquence(%)	Densité (Pieds/ha)
café	100	2.450
arbres	58	69
arbustes	51	178
musacées	90	474
maïs	81	31.700
haricots	71	39.000
arachide	5	28.000
taro +macabo	72	12.900
pomme de terre	47	15.200
ignames	58	2.500
manioc	10	1.100
autres cultures	39	8.400

Nombre moyen d'espèces: 9,7

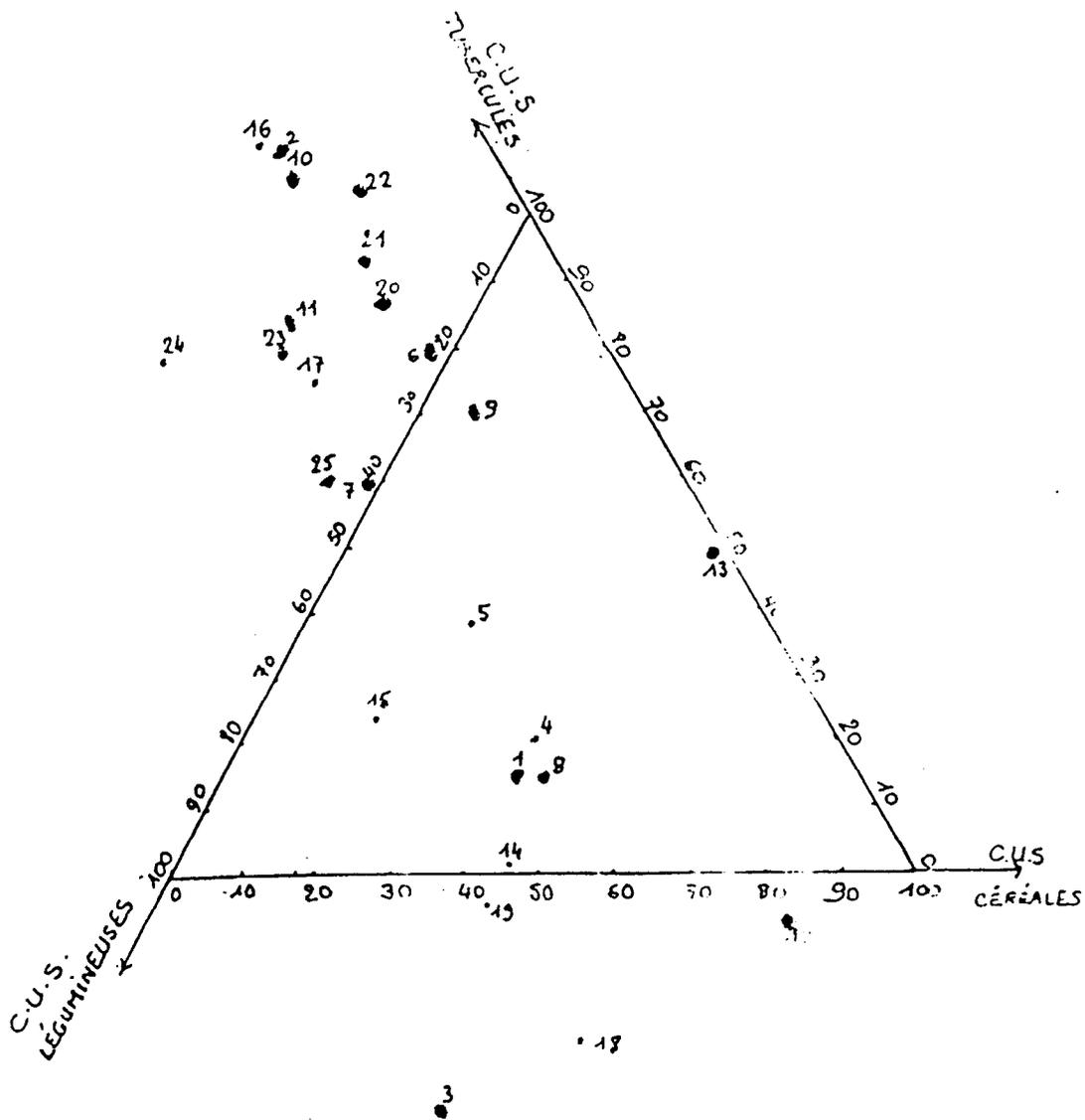
Tableau I.23 : Relevé floristique du champ vivrier en culture continue en 1986

CULTURES	FREQUENCE (%)	DENSITE (pieds/ha)
café	11	440
arbres	27	39
arbustes	51	252
musacées	54	485
maïs	85	29.400
haricots	77	39.900
arachide	12	36.000
taro+macabo	77	16.200
pomme de terre	7	12.000
ignames	44	4.800
manioc	16	1.600
autres cultures	41	4.700

Nombre moyen d'espèces: 7,9

En fin de compte, la trop classique distribution des terroirs le long de la toposéquence est à tout moment prise en défaut pour permettre une lecture cohérente du paysage. La décision prise par une agricultrice de planter telle ou telle culture n'est en définitive pas le résultat d'une simple équation type de sol/type de culture. Ce serait appliquer une grille d'analyse agronomique volontairement réductrice pour tenter d'expliquer la variabilité et la diversité des habitudes culturelles d'une agricultrice.

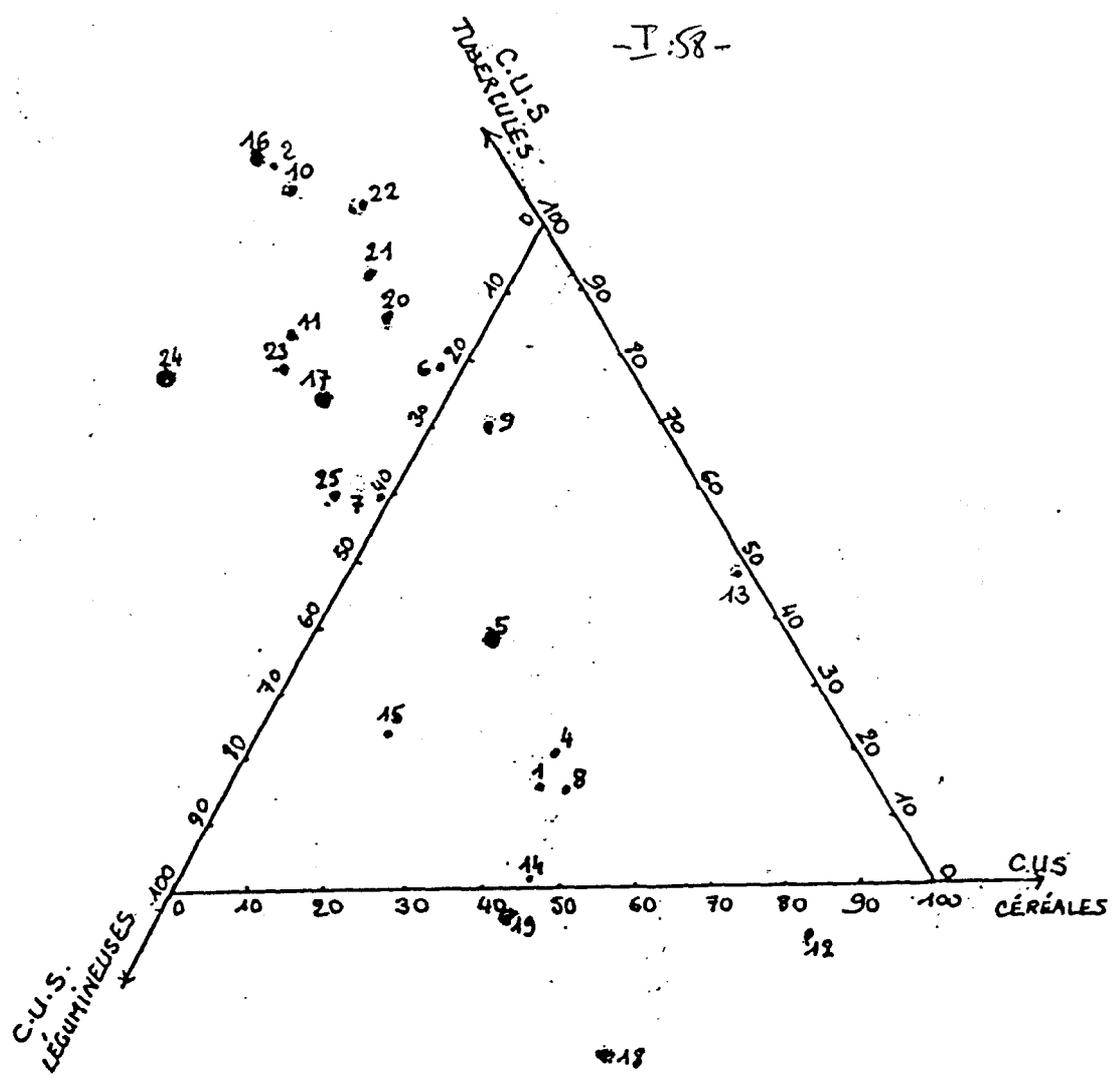
Le rythme et la durée des périodes de jachère vont, certes, servir de critères majeurs dans la sélection des cultures faite par l'agricultrice pour une parcelle donnée, puisqu'à chaque année de culture après jachère correspond une composition floristique bien déterminée. Mais l'estimation de la fertilité d'un champs ne doit pas seulement dépendre de la position dans la pente ou du type de rotation choisi; elle doit également prendre en compte la superficie cultivable disponible pour chaque actif, les charges familiales qui donnent une idée de la pression exercée sur la terre, la présence d'un élevage familial susceptible d'assurer un apport en matière organique, la fertilité initiale du sol, voire certains éléments non techniques. La présence de haies vives - assurant une protection efficace contre la divagation des animaux - ou la régulation effective des conflits de voisinage par un chef de quartier efficient auront par exemple des effets induits positifs sur le choix et le devenir des cultures, a fortiori pour une veuve socialement défavorisée.



SCHEMA n°2:

Aucune relation entre pente et composition des associations vivrières.

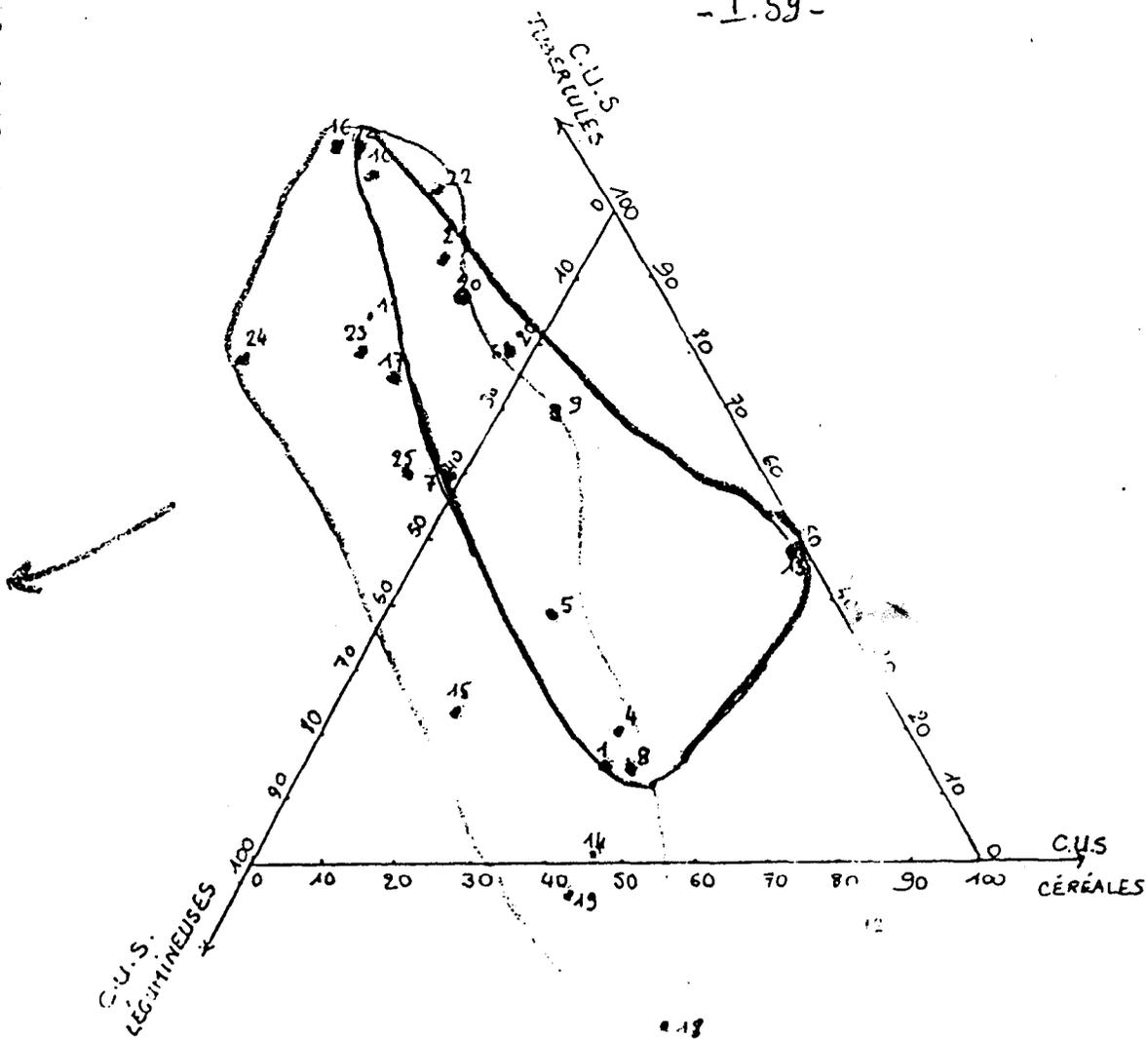
- Bas de pente
- Milieu de pente
- Haut de pente



SCHEMA n° 3

Pas de relation avec la pente

- pente faible
- pente moyenne
- pente forte

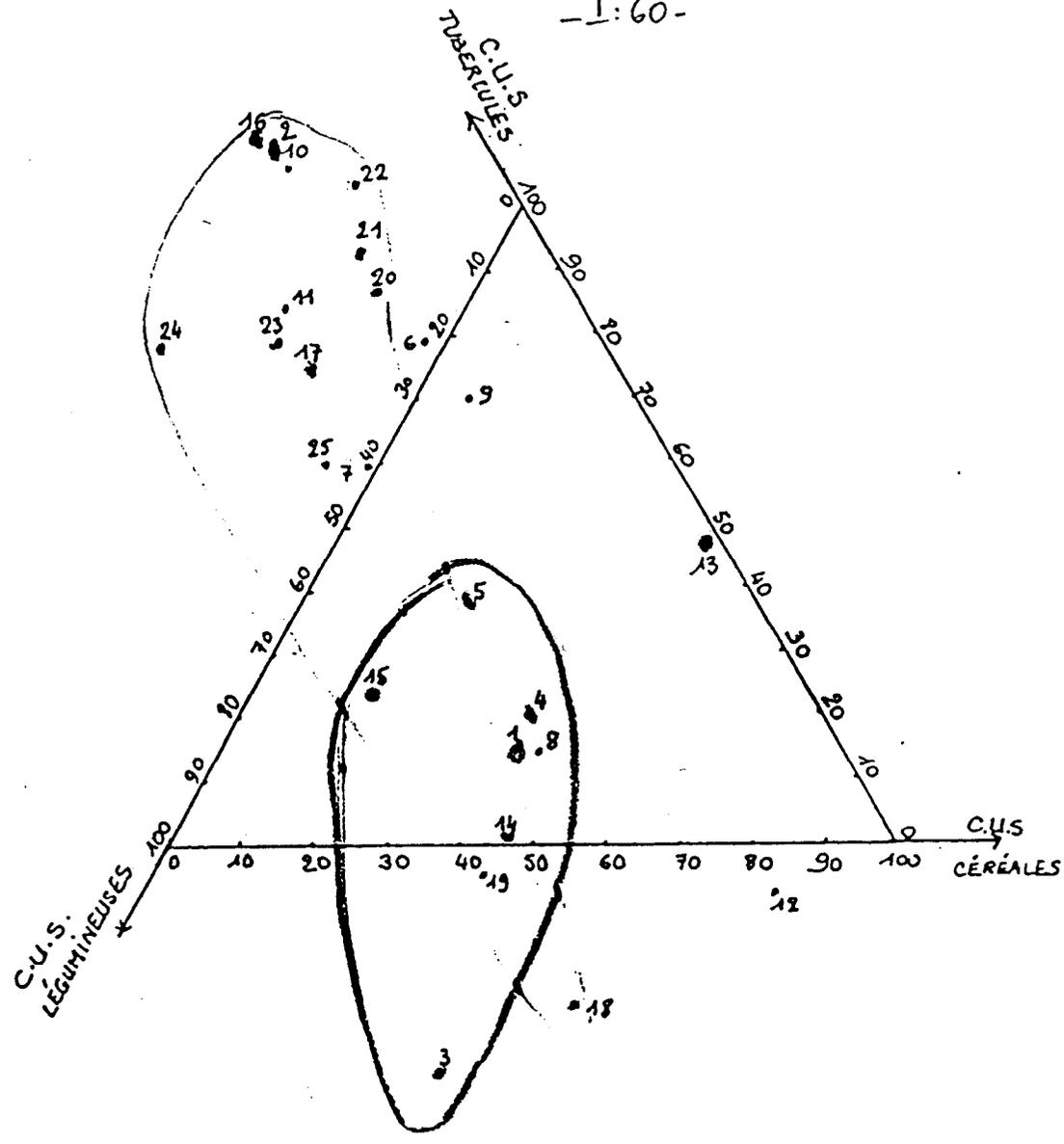


Effet jachère: déplacement de la composition floristique vers les légumineuses

SCHEMA n° 4

- 1^{re} ou 2^{ème} année après jachère
- plusieurs années après jachère
- pas de jachère.

-I:60-



BALATCHI: simplification des associations vers un binôme maïs-laricot.

SCHEMA 5

- FOKOUÉ
- BALATCHI
- BALEVENG

II. PAYSAGES ET BOCAGES: LA CONSTRUCTION POLITIQUE D'UN TERRITOIRE
FONDEMENT D'UNE AGRICULTURE REPRODUCTIBLE

A. Evolution du bocage bamiléké: exemple d'adaptation traditionnelle à une forte démographie par Jean-Marie FOTSING
(pp. 293-307 in: Bulletin pédologique de la FAO consacré à: INTRODUCTION A LA GESTION CONSERVATOIRE DE L'EAU DE LA BIOMASSE ET DE LA FERTILITE DES SOLS (GCES))

-
- A.1. Problématique
 - A.2. Diagnostic: des milieux relativement fragiles
 - A.2.1. Un relief volcanique marqué par de fortes pentes
 - A.2.2. Des pluies peu agressives sur des sols vulnérables
 - A.3. Des techniques traditionnelles efficaces
 - A.3.1. Les systèmes intensifs traditionnels
 - A.3.2. Exploitation des réserves et des terres marginales
 - A.4. Les risques
 - A.4.1. Transformations récentes des systèmes agraires
 - A.4.2. Des zones diversement exposées à l'érosion
 - A.4.3. Types d'érosion et de dégradation observés
 - A.5. Quelques propositions d'améliorations
 - A.5.1. Les aménagements anti-érosifs
 - A.5.2. La restauration de la fertilité des sols

B. Les paysages de l'Ouest du Cameroun: essai de typologie à partir du bocage bamiléké
par Jean-Marie FOTSING

-
- B.1. Définition et position du problème
 - B.2. Quelques traits particuliers de la région
 - B.2.1. Des hauts plateaux surmontés de massifs montagneux
 - B.2.2. Des densités de population plus ou moins calquées sur le relief
 - B.2.3. Une mise en valeur agricole et pastorale
 - B.3. Les paysages: essai de typologie
 - B.3.1. Les paysages traditionnels: typologie et mise en place
 - B.3.1.1. Le bocage coutumier
 - B.3.1.2. Les bocages de transition et les paysages peu aménagés
 - B.3.2. Les néo-paysages et les dynamiques actuelles
 - B.3.2.1. Les néo-bocages de colonisation agraire
 - B.3.2.2. Les néo-paysages de diversification ou d'intensification

C. Bocages et bocage bamiléké; le primat du politique dans la création du paysage
par Pierre JANIN

-
- C.1. Le bocage, construction socio-politique
 - C.2. L'instrumentalisation du bocage dans le système agraire
 - C.3. L'exploitation bamiléké selon la représentation scientifique:
 - C.4. La production bocagère comme option possible.

Chapitre 10

A. Evolution du bocage Bamiléké

EXEMPLE D'ADAPTATION TRADITIONNELLE A UNE FORTE DEMOGRAPHIE

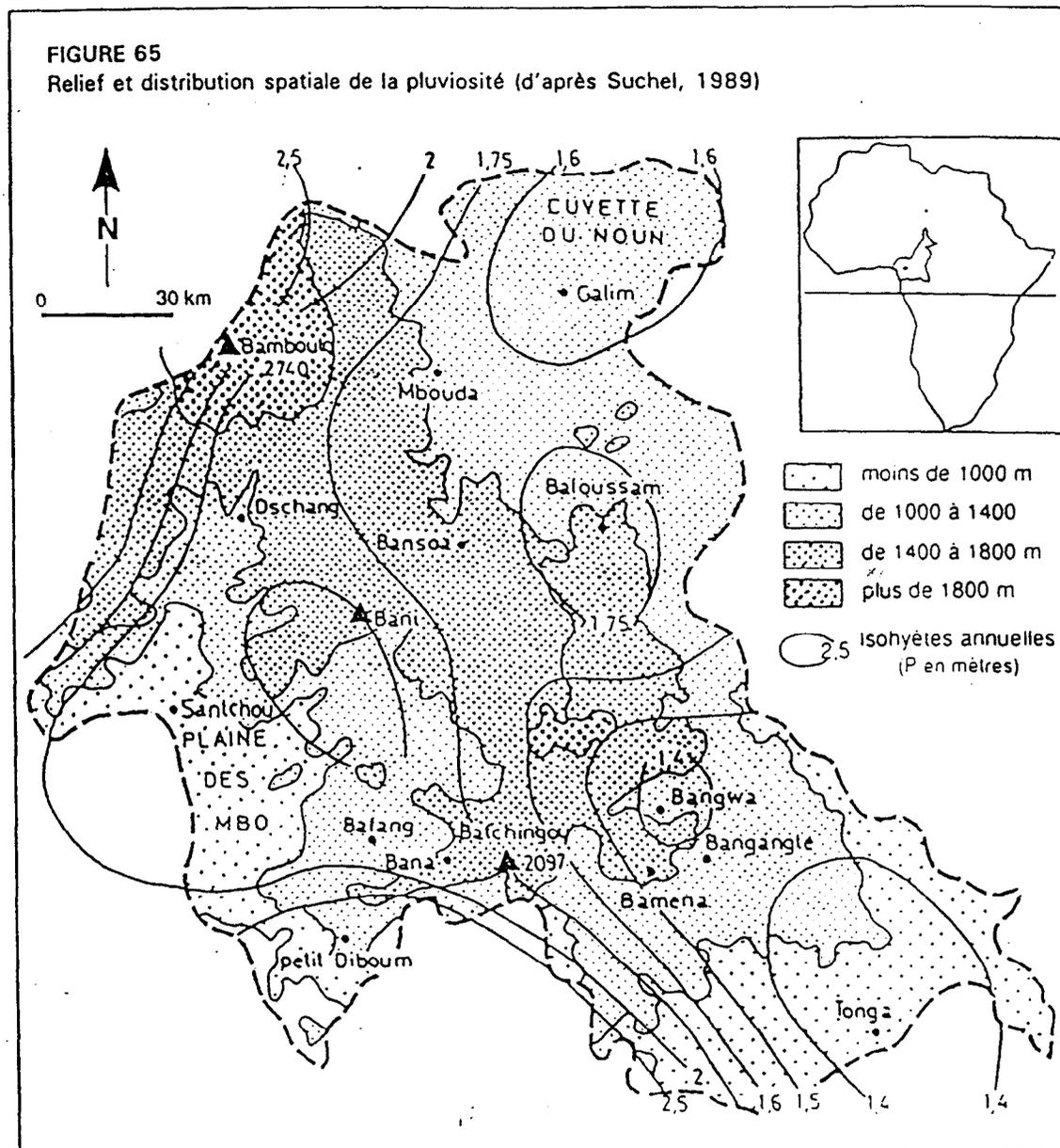
A.1. PROBLEMATIQUE

Situés en Afrique centrale, entre le 5^e et le 6^e degré de latitude nord, les plateaux bamiléqués occupent 6196 km² au sud des hautes terres de l'Ouest-Cameroun (figure 65). Avec une densité moyenne de 168 hab/km² atteignant localement 600 hab/km², c'est une des rares régions tropicales d'agriculture pluviale traditionnelle supportant de telles charges démographiques. Un diagnostic des techniques d'exploitation des terres montre que celles-ci sont relativement efficaces du point de vue du maintien de la fertilité et de la lutte antiérosive. Cependant, les transformations en cours dans la région aboutissent d'une part, à la simplification des aménagements dans les zones anciennement occupées et d'autre part, à l'extensification des méthodes d'exploitation du sol dans les zones récemment mises en valeur. Ainsi, la forte pression démographique, l'augmentation du nombre de cases et les exigences socio-économiques actuelles peuvent avoir des conséquences néfastes sur un environnement pour le moins fragile. Dès lors, les précipitations relativement peu agressives, ont de plus en plus tendance à se concentrer en surface et, les ruissellements qui s'en suivent menacent les terres agricoles situées sur des terrains pentus. Que faire? Peut-on imaginer une montagne dense, productive et stable? La réussite mitigée du Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest, qui proposait entre autres, le creusement de fossés antiérosifs, l'aménagement des versants en gradins et la fertilisation minérale, nous conduit à envisager des solutions essentiellement fondées sur les savoir-faire locaux dans ce milieu aux potentialités agricoles élevées.

A.2. DIAGNOSTIC : DES MILIEUX RELATIVEMENT FRAGILES

A.2.1. UN RELIEF VALLONNE MARQUE PAR DES PENTES FORTES

Le pays Bamiléké est un haut plateau d'environ 1450 m d'altitude moyenne. Il se décompose en trois unités orographiques majeures qui se succèdent de 700 à 2740 m d'altitude (figure 65).



Jusqu'à 1100 m d'altitude, les plaines en situation périphérique (Noun à l'est et Mbo au sud-ouest), occupent près de 20 % des superficies. Leur platitude est interrompue par de petites collines aux versants à pentes faibles (moins de 12 %).

Entre 1100 et 1600 m, les plateaux forment l'ossature principale du relief sur plus de 70 % du territoire. On y distingue deux sous ensembles :

- le plateau granito-gneissique au sud, avec des reliefs polyconvexes ou en demi-oranges sur lesquels affleurent par endroits des boules de granites,
- le plateau basaltique vers le nord, avec une topographie plus calme où les interfluves en croupes surbaissées, arrondies ou allongées sont séparés par des vallées étroites. Les pentes supérieures à 25 % et celles comprises entre 12 et 25 % y dominent.

Au-dessus de 1600 m, les montagnes (moins de 15 % du territoire), présentent une topographie plus heurtée avec 75 % des surfaces situées sur plus de 25 % de pente. Il s'agit d'une part, de petits massifs granitiques culminant à moins de 2100 m vers le sud, et d'autre part, de la chaîne volcanique des Bamboutos au nord-ouest qui, par gradins successifs, porte les altitudes jusqu'à 2740 m (point culminant de la région).

2.2. DES PLUIES PEU AGRESSIVES SUR DES SOLS VULNERABLES

Le climat est du type subéquatorial de mousson à dominante humide et fraîche, à une saison des pluies (mi-mars à mi-novembre). Les précipitations annuelles sont partout supérieures à 1400 mm (Bangangté : 1457 ; Bafang : 1731 ; Bafoussam : 1796 ; Santchou : 1727 ; Dschang : 1919 ; Baranka : 2500). Les pluies diminuent grossièrement d'ouest en est mais aussi du sud au nord en fonction de l'altitude. Les hauteurs d'eau maximales sont enregistrées en août-septembre. A Bafoussam par exemple, ils atteignent 90 à 116 mm en mars-avril-mai et 118 mm en août. Cependant, les intensités horaires sont faibles (entre 15 à 40 mm/h). Les températures sont rafraîchies par l'altitude (à Bafoussam les maxima se situent entre 23 et 27° C).

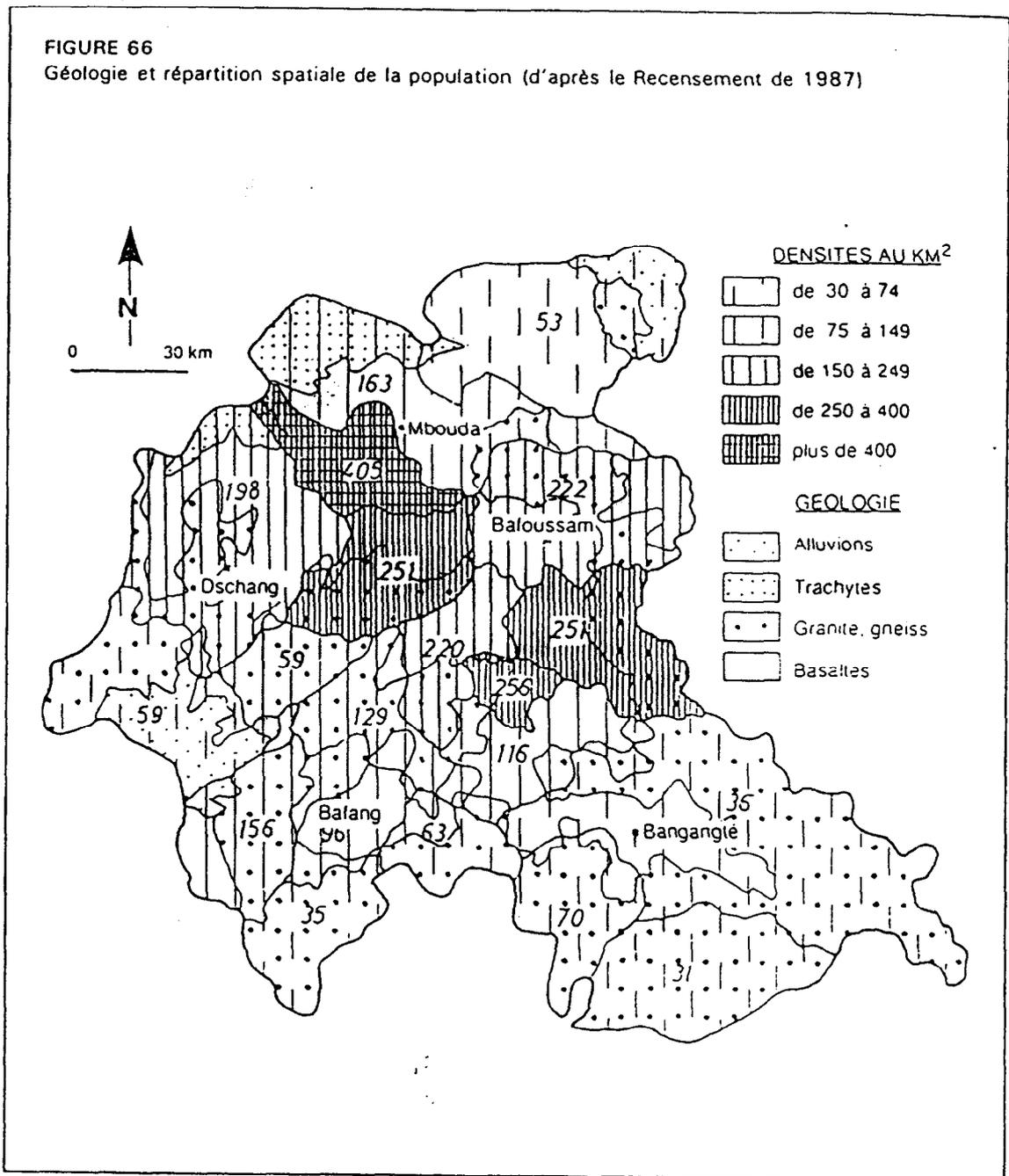
Les sols se classent en trois groupes (Segalen, 1967 ; Champaud, 1973) :

- les sols ferrallitiques dérivés de basaltes sont les plus répandus. Leurs propriétés physiques et hydriques sont très favorables : grande épaisseur, porosité élevée, friabilité et absence de cailloux, forte teneur en argile et perméabilité de surface. Les sols ferrallitiques indurés portent par endroit des affleurements de cuirasses.
- les sols peu évolués proviennent des roches volcaniques meubles basiques (cendres, lapillis). Ils sont très riches en matières organiques, azote et bases échangeables et très perméables.
- les sols hydromorphes - sableux et carencés sur granite, tourbeux sur basalte et alluvions - occupent les fonds marécageux. Ils sont relativement peu fertiles mais la présence d'eau, la platitude et les teneurs élevées en matières organiques, en font de bonnes terres agricoles.

La texture des sols est très diverse avec des taux de limon de 10 à 30 % et d'argile de 10 à 70 %. Cependant, quelle que soit leur nature, les sols présentent des nuances locales suivant la position sur la toposéquence. D'une manière générale, ils sont plus épais, moins grossiers et plus fertiles sur les bas de versants que sur les parties hautes. Ces particularités locales sont mises en évidence dans l'exploitation et l'aménagement traditionnels de l'espace agricole.

UNE PRESSION DEMOGRAPHIQUE FORTE MAIS VARIABLE SUIVANT LE SUBSTRAT GEOLOGIQUE (figure 66)

Le pays Bamiléké est une région d'occupation humaine ancienne et de forte pression démographique. Sa densité moyenne de 168 hab/km² (1987), n'a guère de signification particulière. Les densités sur basalte sont partout supérieures à 200 hab/km², et dans certains



secteurs, elles avoisinent et dépassent 1000 hab/km² (Ducret & Fotsing, 1987). En dehors de la zone basaltique, elles ne dépassent qu'exceptionnellement 150 hab/km² (les plus faibles densités se trouvent dans les zones alluviales et sur les massifs montagneux).

La forte pression démographique est accentuée par la dispersion de l'habitat et le système d'héritage qui lie la totalité du patrimoine foncier familial à l'unique héritier mâle. Les fils non-héritiers devenant de facto de nouveaux fondateurs de lignage, doivent trouver ailleurs des terres pour s'installer. Avec des taux de croissance annuelle de 3,2 %, la pression foncière ne cesse de s'accroître malgré un exode massif vers les villes.

A.3 DES TECHNIQUES TRADITIONNELLES EFFICACES

La mise en valeur des terres en pays Bamiléké est caractérisée par l'association et/ou la juxtaposition de l'agriculture et de l'élevage. Les systèmes agraires sont relativement complexes et les aménagements qui les accompagnent varient suivant la prépondérance de l'agriculture sur l'élevage (ou vice-versa) et la permanence des établissements humains. On y distingue d'une part les systèmes intensifs, et d'autre part les systèmes extensifs.

A.3.1 LES SYSTEMES INTENSIFS TRADITIONNELS (figure 67)

Ils sont pratiqués sur les zones habitées du plateau où les exploitations familiales disposent des trois terroirs indispensables à l'autonomie de chaque famille (bas-fond, versant et sommet de colline). On y pratique une polyculture intensive associée au petit élevage (moutons, chèvres, porcs, volailles) dans un paysage de bocage. Les exploitations familiales (généralement inférieures à 3 ha), s'allongent sur les versants et associent une gamme variée de plantes, depuis le sommet jusqu'à la vallée.

Les parties supérieures des versants portent soit des pâturages pour les moutons et chèvres (*Pennisetum purpureum*, *Panicum maximum*) soit des champs vivriers (temporaires ou permanents) où l'arachide est associée au maïs, à la patate douce, aux haricots, aux ignames, aux pois de terre. Là où les densités sont peu élevées, l'usage du feu pour les défrichements et pour le renouvellement du fourrage est pratiqué.

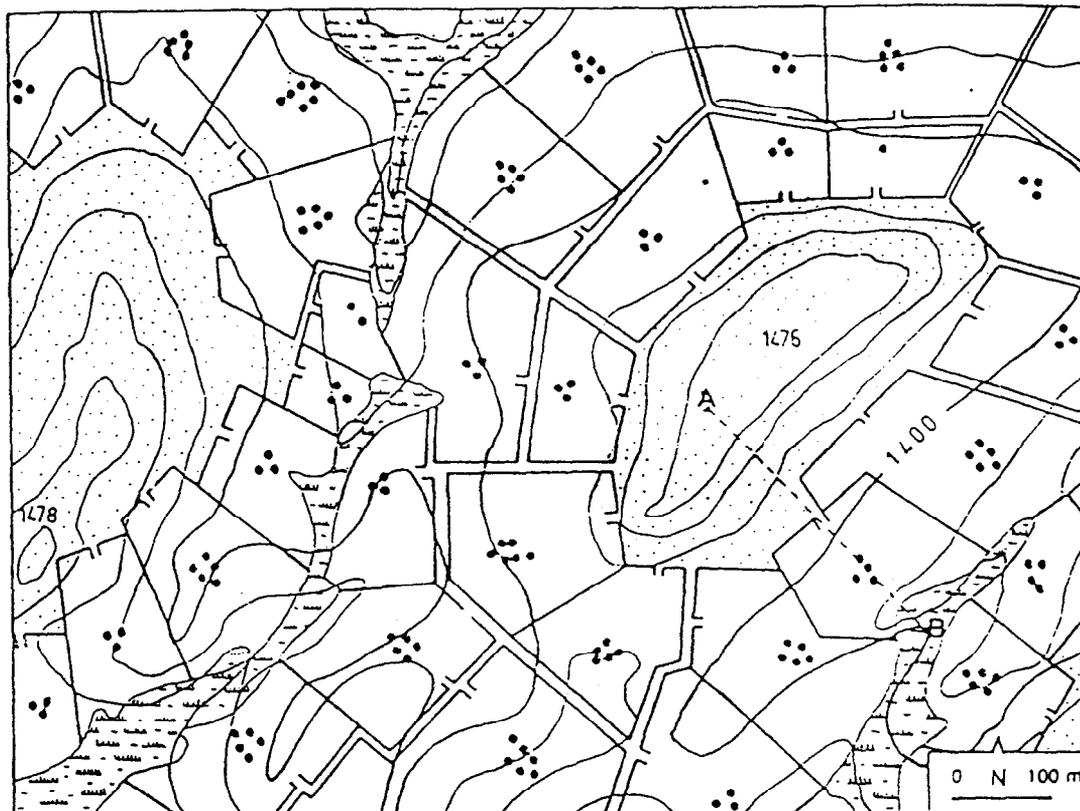
Les parties intermédiaires sont le domaine de l'habitat et des jardins multi-étagés aux associations culturelles complexes. Dans les caféières ombragées, maïs, arachides, macabos, maniocs, taros, ignames, légumes, condiments divers, bananiers... en proportions variables, prospèrent à proximité des caféiers et des arbres fruitiers ou forestiers autour des habitations et de l'enclos à porc. Sur les parcelles exclusivement réservées aux cultures vivrières, une deuxième campagne de cultures (haricot, patate douce, pomme de terre) succède à la récolte du maïs. L'omniprésence des arbres donne au paysage un aspect touffu. On y dénombre entre 120 et 130 arbres à l'hectare.

Les bas fonds sont réservés aux palmiers raphias, *Raphia farinifera*, à la lisière desquels s'étendent de petits champs de tubercules (macabo, taro, ignames, manioc...), associées à quelques bananiers et légumes divers.

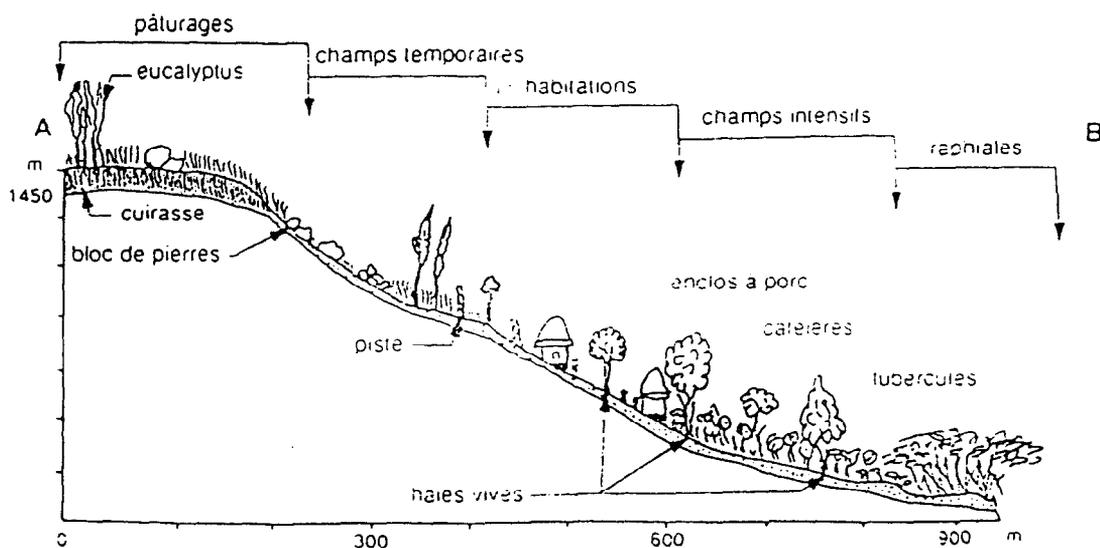
Les techniques de maintien de la fertilité des sols sont multiples :

- le recours à la jachère permet la reconstitution naturelle des éléments nutritifs du sol. Sur les champs vivriers intensifs, c'est une courte jachère d'inter-saison culturale, alors que sur les champs d'arachide des sommets de collines, la jachère est annuelle ou pluri-annuelle.
- l'intégration de l'élevage à la culture : les parcelles laissées en jachère, sont pâturées par les moutons et chèvres qui exploitent les résidus des récoltes et déposent leur fumier. L'enclos à porc est régulièrement déplacé tout autour des habitations et l'emplacement libéré mis en culture. Le fumier ramassé sur les lieux de séjour fréquent du bétail (porcherie, aires de stationnement des poules et des chèvres et petits enclos à volaille de début des semailles), est disposé dans les sillons.

FIGURE 67
Organisation traditionnelle de l'espace (fragment agrandi d'un quartier du plateau granitique)



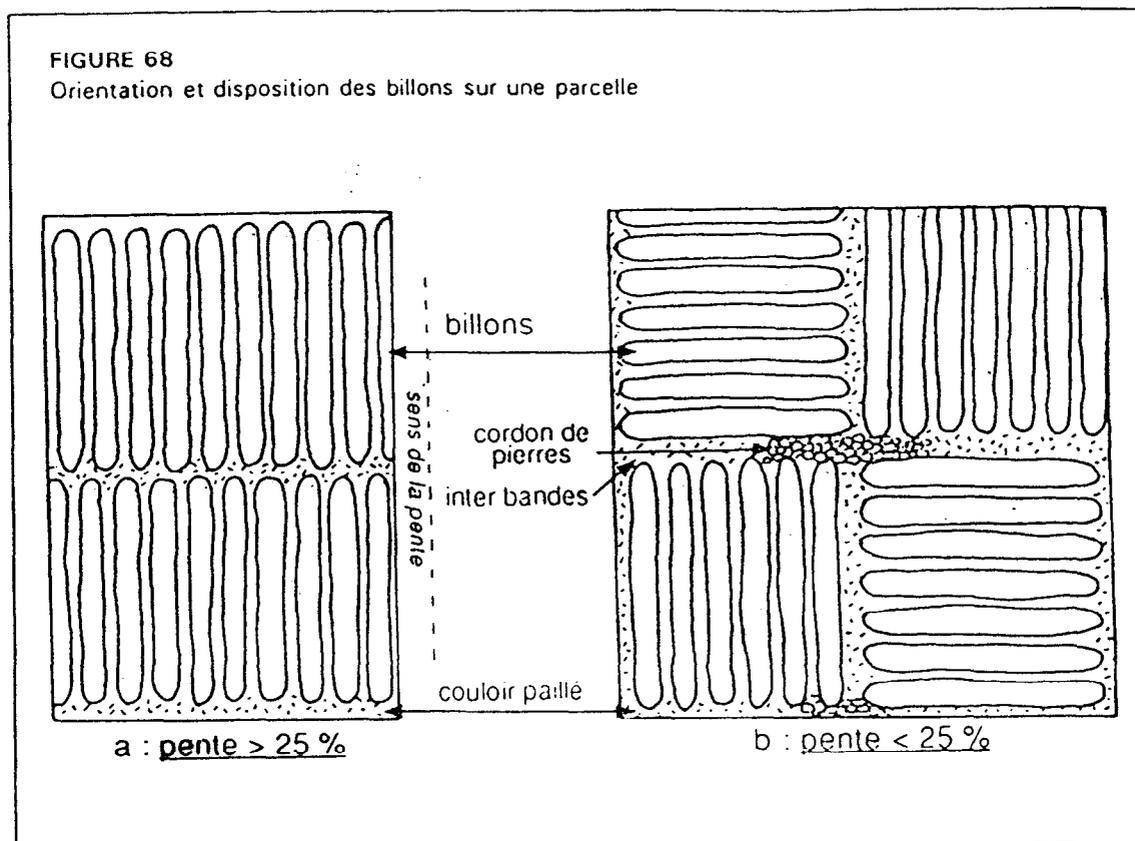
- raphiale (vallée)
- pâturages (somet)
- bloc de cultures
- cases
- clôtures et chemins
- passage entre les clôtures



- ◻ **l'enfouissement des matières organiques sous les billons** : les résidus de récoltes, le fumier du bétail, les déchets et cendres domestiques et toute matière organique pouvant enrichir le sol sont entreposés dans les sillons et recouverts de terre lors de la préparation des champs. Cependant, toute la fumure organique n'étant pas transformée pendant la saison culturale, les labours réexposent en surface les déchets non humifiés qui protègent partiellement les sols.
- ◻ **le recyclage de la biomasse** : il est particulièrement efficace au regard de l'alternance régulière entre billons et sillons. Pendant que les premiers portent les cultures, les seconds reçoivent les déchets domestiques et de sarclage qui vont fertiliser le futur billon. Ainsi, à chaque saison culturale, une partie du sol est moins sollicitée que l'autre et se reconstitue pour accueillir les cultures à la saison suivante.
- ◻ **la pratique de l'écobuage** : elle consiste à entasser les herbes arrachées sur les parcelles, les recouvrir de terre puis, à partir d'un trou aménagé sur le côté, on y met le feu. La combustion lente conserve toutes les cendres issues de l'incinération, les protège des eaux de pluies et facilite la fertilisation des sols.

Les méthodes de lutte antiérosive sont variées :

- ◻ **l'association de plusieurs cultures sur le même billon** : elle assure la stabilité du billon, une bonne couverture du sol et réduit l'érosion. On comprend dès lors, pourquoi les gros billons disposés dans le sens de la pente résistent efficacement au ruissellement.
- ◻ **la pratique de deux campagnes culturales** : limitée aux parcelles vivrières, elle assure une couverture permanente du sol surtout lorsque les cultures de la première campagne sont en partie présentes sur les champs.
- ◻ **l'association des arbres aux cultures** : ces arbres fruitiers ou forestiers fournissent l'ombrage nécessaire à certaines cultures, freinent la vitesse des vents, préservent l'humidité du sol. Leur litière protège le sol du choc des gouttes de pluies et freine l'érosion.
- ◻ **le maintien des résidus de récoltes sur les champs** : il s'agit des tiges de maïs laissées sur pieds, des fanes d'arachides abandonnées dans les sillons... qui assurent un paillage du sol et le protègent de la forte insolation de saison sèche et des effets néfastes du ruissellement. Certaines tiges servent de tuteur aux ignames plantées plus tard.
- ◻ **le quadrillage de l'espace cultivé par des haies vives** : il s'agit des "haies-juridiques" et des "haies-enclos" dont l'agencement délimite des chemins de circulation du bétail des abords des cases aux pâturages communs des sommets. Elles freinent efficacement la course des eaux et piègent les transports solides lorsqu'elles sont horizontalement renforcées de nervures de raphias. Par ailleurs, ces haies vives forestières brisent la vitesse des vents. Constituées d'essences à croissance rapide et reproductibles par bouturage (*Ficus spp.*, *Markhamia lutea*, *Polyscias fulva*, *Harungana madagascarensis*, *Podocarpus milanjanus*, *Dracaena arborea*, *Hymenodycton floribundum*, *Datura stramonium.*, *Vernonia sp.*), elles représentent une source importante de bois de chauffe, fournissent des tuteurs pour les cultures grimpantes et secondairement du fourrage pour le petit bétail.



- la taille et la disposition des billons sur les parcelles cultivées (figure 68) : elles varient suivant la position topographique, les types de cultures et l'épaisseur des sols (seule la longueur du billon est quelquefois imposée par la taille de la parcelle cultivée) :
 - sur les pentes fortes aux sols peu épais, les billons de petite taille (50 à 70 cm d'embase et 20 à 30 cm de haut), sont orientés dans le sens de la plus grande pente, et disposés en quinconce du haut vers le bas du versant. Cette disposition – très efficace contre le ruissellement du fait de la couverture totale du billon par les cultures – canalise la circulation des eaux de pluies, et réduit leur vitesse et l'érosion.
 - sur les pentes faibles et moyennes, les gros billons (E=70 à 90 cm, H=30 à 40 cm), sont disposés en damier, avec toutefois une légère préférence aux billons parallèles aux courbes de niveau. Il est alors fréquent de rencontrer sur la même parcelle des billons dans le sens de la pente et des billons perpendiculaires à celle-ci.

En somme, la disposition des billons dans le sens de la pente est bien adaptée aux régions centrales où la faible longueur des versants, la capacité d'infiltration élevée des sols et la culture continue ne permettent ni une concentration des eaux de pluie en surface, ni une grande vitesse d'écoulement superficiel. En revanche, elle ne convient pas aux régions montagneuses et granitiques où l'infiltration est plus faible et la déclivité plus accentuée.

3.2. EXPLOITATION DES RESERVES ET DES TERRES MARGINALES

Les fortes pentes, les plaines marécageuses ou hydromorphes et les massifs montagneux sont longtemps restés en marge des aménagements traditionnels. Ces réserves foncières sont cependant exploitées à titre précaire par des pasteurs Mbororos et des cultivateurs autochtones.

- Sur les pâturages des massifs montagneux, des pasteurs Mbororos pratiquent un élevage bovin-ovin semi-sédentarisé. L'abondance des herbages n'autorise qu'une courte transhumance de saison sèche. Autour des campements plus ou moins fixes, certains éleveurs pratiquent une agriculture intensive en collaboration avec les autochtones bamiléés pour valoriser le fumier des aires de stationnement nocturne du bétail (Fotsing, 1990).
- Sur les terres récemment cultivées, les techniques d'exploitation sont expéditives, les aménagements sommaires et les associations culturales simplifiées à l'extrême. On y pratique de préférence les cultures maraîchères (pomme de terre, oignon, ail, carotte...) ou les cultures vivrières de rapport immédiat (maïs, haricot...), qui ne couvrent que très faiblement le sol.

Ces espaces ouverts brûlés en saison sèche, offrent un paysage d'openfield, parsemé de loin en loin par quelques rares arbres fruitiers. Les seuls boisements présents sont les haies pionnières d'*Eucalyptus* dont l'intérêt antiérosif est négligeable car elles sont situées sur les têtes de vallons et sur les replats, là où les risques d'érosion sont peu évidents.

A.4. LES RISQUES

A.4.1. TRANSFORMATIONS RECENTES DES SYSTEMES AGRAIRES

- Dans les zones d'agriculture intensive, la "faim de terres" liée à la forte pression démographique, entraîne le fractionnement des exploitations familiales et une densification de l'espace. De plus en plus, on installe les fils ou les frères sur les parties supérieures des concessions et on octroie aux émigrés des parcelles pour la construction de résidences secondaires. Dans les quartiers du plateau basaltique de Bafou, la densité du bâti est de 3,3 cases à l'hectare et le taux d'accroissement annuel des constructions d'environ 3 %, avec des densités de population à la limite du tolérable (plus de 1200 hab/km²). L'espace est moins saturé dans la zone granitique longtemps soumise à une émigration plus intense. Le rythme annuel des constructions y est plus faible (1,5 %), la densité du bâti aussi (0,82 case à l'hectare) (Ducret & Fotsing, 1987).

Sur les exploitations de plus en plus réduites - 1,3 ha en moyenne - le maraîchage entraîne une simplification des haies et une réduction des boisements. La jachère tend à disparaître et l'utilisation des engrais minéraux se généralise à l'ensemble des cultures. Cette fertilisation minérale est complétée par les déchets des élevages hors-sols notamment les fientes des poules. La disparition des pâturages des sommets réduit l'élevage des moutons et des chèvres aux piquets. L'adoption du soja, du maïs "Z 230" et de la pomme de terre "cardinal", variétés culturales vulgarisés par l'UCCAO (Union

Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest), confirme la tendance à la diversification et parachève la saturation de l'espace agraire.

- Dans les zones périphériques, les exigences en terres agricoles favorisent la colonisation anarchique des terres et la mise en culture des pentes fortes. La chasse aux éleveurs porte un coup fatal à l'élevage du gros bétail. Sur les Bamboutos en moins de 5 ans, la colonisation agricole n'a laissé à l'élevage que des terrains pentus impropres à l'agriculture (Fotsing, 1989). Les parcours encore disponibles sont surchargés et gérés suivant des stratégies cycliques articulées sur des déplacements saisonniers (Fotsing, 1990).

A.4.2. DES ZONES DIVERSEMENT EXPOSEES A L'EROSION

La pluie est le principal agent d'érosion qui menace les terres agricoles du pays Bamiléké. Cependant, les précipitations érosives sont celles qui s'abattent sur des sols peu couverts, avec des intensités de 75 à 120 mm/h. Or les averses de 150 mm/h pendant 15 minutes sont relativement fréquentes (Morin, 1989). Elles sont liées aux lignes de grains et tombent en mars-avril, en juin et en octobre, sur des sols à peu près nus (début des cultures et périodes de sarclage et récolte).

En début de saison humide, les averses battent la surface des sols desséchés parfois pulvérulents, mal protégés par le couvert végétal brûlé, voire totalement dénudés par les défrichements ou le billonnage. En milieu de saison des pluies, ces orages s'abattent sur des parcelles sarclées et gorgées d'eau. Même si le ruissellement ne se produit qu'une fois la saturation du sol assurée, il peut alors provoquer des crues brutales voire des glissements de terrain.

Les coefficients de ruissellement sont faibles du fait de la porosité totale élevée des formations superficielles. L'infiltration est de 50 à 100 mm/h, sur sols d'origine basaltique et, seulement de 9 à 10 mm sur sols granitiques. La grande profondeur des sols basaltiques et l'épais manteau d'altérites qu'ils recouvrent, quelquefois sur plus de trois mètres, absorbent la quasi totalité des eaux de pluie et inhibent le ruissellement. Sur les versants granitiques, la texture sablo-limoneuse et la faible épaisseur des sols autorisent la formation d'une croûte de battance et un ruissellement accru. Par ailleurs, la faible longueur des versants due au vallonnement du relief, réduit la vitesse des écoulements superficiels et par conséquent leur capacité érosive. A peine concentré, le ruissellement s'étale dans les bas-fonds, les marécages ou les bassins d'effondrement.

A.4.3. TYPES D'EROSION ET DE DEGRADATION OBSERVES

Sur les hautes terres de l'ouest, l'érosion dépend initialement de la battance des pluies, et de la présence de sols qui autorisent l'apparition du ruissellement. Mais son efficacité est largement tributaire des techniques d'exploitation du sol.

Dans les zones de polyculture intensive traditionnelle, l'érosion ne s'exerce que faiblement. Seule la technique de confection des billons provoque une érosion mécanique sèche. Toutefois, les terres de bas de versants concaves, les plus anciennement cultivées

montrent des traces d'appauvrissement, signes évidents de la faiblesse des apports colluviaux, de l'importance de l'érosion et de la lixiviation locale. Par ailleurs, les transformations en cours favorisent l'installation du ruissellement et de l'érosion. Les abords des cases et les bas côtés des routes, les cours et les chemins tassés sont soumis à une érosion en rigoles qui s'amplifie à proximité des résidences secondaires et à l'exutoire des canalisations installées par les Travaux Publics sur les voies publiques.

L'exploitation continue des mêmes parcelles entraîne le recours à la fertilisation minérale. Les engrais chimiques (N20-P10-K10, urée et N12-P6-K20), officiellement destinés aux caféières, sont détournés vers les cultures vivrières et maraîchères. Les niveaux de fertilisation sont élevés (250 à 300 kg/ha, sur les parcelles maraîchères du piedmont de Djutitsa), mais on constate un excès d'azote et une insuffisance de potasse (154N 63P 54K pour le café, 147N 72P 72K pour les cultures vivrières et 427N 218P 235K pour les cultures maraîchères) (Ducret & Grangeret, 1986). Sur les sols gravillonnaires des sommets de collines, le maïs présente des carences en azote, potasse et phosphore que les agriculteurs attribuent à l'épuisement de ces sols gravillonnaires qui "ne retiennent pas bien les engrais".

Sur les hauts versants à végétation naturelle conservée, les eaux ruissellent sur le tapis herbacé couché, sans causer de dégâts aux sols même sur fortes pentes. Sur les versants à végétation appauvrie, l'érosion hydrique aréolaire conduit peu à peu au déchaussement de la base des touffes de chaumes et de leurs racines, puis interfère avec le piétinement du bétail qui tasse le sol, pour préparer l'intervention du ruissellement concentré. Quelques sables et graviers peuvent alors être transportés (Morin, 1989).

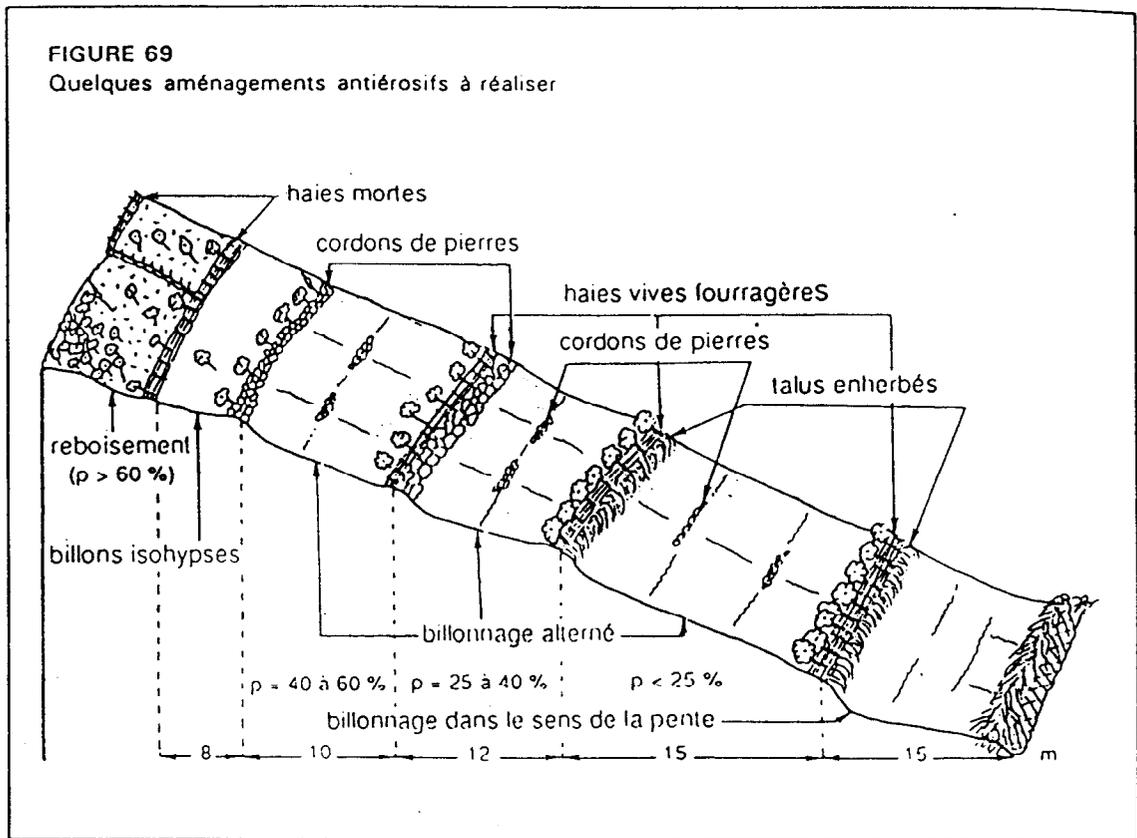
Sur les terres récemment occupées, les pratiques culturales sommaires favorisent la dégradation des sols. Dans les Bamboutos, les écobuages successifs détruisent la structure des sols humifères sur trachytes peu cohérents à l'origine. A Baleng, sur des versants à 25 % de pente, cultivés en billons disposés dans le sens de la pente, Olivry (1974) a mesuré une dégradation de 120 t/ha en trois mois de saison de pluies. Il attribue le débit solide élevé du Mbam pendant toute la saison pluviale à l'apport des particules issues de l'entretien des parcelles des cultures vivrières en pays Bamiléké. Toutefois, ces chiffres demeurent modestes, comparés aux 500 et 700 t/ha/an enregistrés à Adiopodoumé, sous cultures sur des sols ferrallitiques sableux à 22 % de pente (Roose, 1977).

En définitive, la dégradation des sols en pays Bamiléké n'est pas proportionnelle à la pente mais inversement proportionnelle à l'intensification de la culture et du couvert végétal au ras du sol. Une telle situation appelle une réorientation des stratégies actuelles de mise en valeur de l'espace en tenant compte du savoir-faire paysan patiemment accumulé au cours du temps.

5. QUELQUES PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS

5.1 LES AMENAGEMENTS ANTIEROSIFS (figure 69)

La restauration du bocage traditionnel : entretenir les clôtures juridiques et améliorer leur qualités fourragères d'une part, et planter les haies vives fourragères sur les parcelles de culture situées sur des terrains pentus d'autre part. Ces haies vives fourragères de *Leucaena*, *Callyandra callothyrsus* ou *hibiscus fourrager*, seront taillées tous les 3 mois, pour donner



du fourrage au bétail, fumer et pailler les parcelles cultivées, sans réduire de trop la surface cultivable. Renforcées horizontalement de nervures de raphia, elles vont ralentir la vitesse des eaux, arrêter les transports solides et contrôler les déplacements du bétail. On les installera tous les 15 m sur les pentes inférieures à 25 % et tous les 10 m sur les pentes plus fortes. Cet espacement devra tenir compte de la taille des exploitations familiales, de la présence des enclos d'élevage et des clôtures autour des habitations. Des bandes enherbées viendront renforcer ces clôtures vers la partie aval pour renforcer leur efficacité à freiner les transports solides. Une incitation à la généralisation de l'élevage des moutons facilitera la reconversion du bocage.

La disposition des billons sur les versants en fonction de la pente :

- Sur des pentes inférieures à 25 % :
 - Des petits billons isohypses, de préférence cloisonnés, au sommet des collines sur des sols peu épais pour faciliter l'infiltration des eaux et éviter la formation du ruissellement. On veillera à ce que les billons se terminent au même endroit afin de créer un couloir de ruissellement privilégié.
 - Des billons cloisonnés en bandes tous les 5 mètres, à mi-versant sur les parcelles de polyculture vivrière associée aux caféières. Les différentes bandes de 6 à 8 billons chacune, seront séparées par des haies vives fourragères. Entre 2 bandes

contiguës, un sillon régulièrement paillé et interrompu vers l'aval par un petit cordon de pierres, canalise le ruissellement.

- Des gros billons perpendiculaires à la pente à proximité des talwegs sur des sols épais réservés aux tubercules et cultivés en permanence. Cette disposition évitera des risques de ravinement en cas de fortes averses et, du fait de la couverture continue du sol, freinera l'érosion.
- Sur des pentes supérieures à 25 % :
- Des petits billons isohypses cloisonnés du sommet de colline au tiers inférieur des versants. Cette disposition tient compte des contraintes physiques qu'impose le billonnage du sol et nous semble plus efficace que les billons isohypses pour briser la force du ruissellement et faciliter l'infiltration des eaux de pluie.
 - Des billons en bandes alternées vers le bas de versants tous les 5 mètres. Si la couverture pédologique est peu épaisse et riche en éléments grossiers, on évitera le billonnage dans le sens de la pente car les associations culturales dans ce cas sont très réduites et le sol est presque nu en période de fortes averses.

L'édification de petits cordons de pierres. Disposés dans le sens des courbes de niveau à mi-chemin entre les haies vives et de préférence au travers du passage des eaux, ils réduiront la vitesse du ruissellement et partant, freineront l'érosion des sols. Ils seront construits à l'aide des cailloux que les paysannes rassemblent en petits tas dispersés sur les parcelles de culture.

La construction de gros cordons de pierres à l'amont des haies vives tous les 10 ou 15 mètres. Les blocs rocheux qui encombrant les terres agricoles en zone granitique fourniront les matériaux nécessaires à leur élaboration. Ces cordons viendront renforcer les structures antiérosives et, en freinant l'érosion mécanique, ils seront un préalable à la création des terrasses progressives.

Le paillage léger des parcelles de cultures : pratiqué à l'aide des feuilles de bananiers, de palmiers raphias et des tiges coupées sur les haies vives, il est nécessaire sur les parcelles non cultivées pendant la deuxième campagne culturale. Il limite l'évaporation et conserve l'humidité du sol. Les plantes pourront mieux supporter les déficits hydriques de début de saison culturale. Sous caféiers ombragés, il évitera les labours fréquents qui coupent les racines de l'arbre et accélèrent l'érosion mécanique sèche.

Le reboisement par l'eucalyptus associé aux cultures annuelles sur des pentes comprises entre 40 et 60 %. Cette association sera fondée sur un système particulier d'assolement semi-itinérant. Pendant les 2 premières années de mise en place du reboisement, toute la parcelle est labourée et cultivée. De la 3^e à la 6^e année, jachère et cultures alternent tous les ans sur les différentes parties du reboisement. Dès la 6^e année, des éclaircies préparent le renouvellement progressif de la plantation. On contrôle la croissance des arbres en éliminant systématiquement les racines superficielles nuisibles aux cultures. Ils développent alors ses racines pivotantes et contribuent à la stabilité des versants. Ses feuilles à humification lente agissent comme un "mulch" et protègent les sols de la battance, conservent son humidité et ne demandent qu'un labour léger en début de cultures. Dans le périmètre de reboisement des

Bamboutos, des parcelles de pommes de terre, d'ails ou d'oignons prospèrent entre les eucalyptus espacés de 5 à 8 m.

Le reboisement systématique par l'Eucalyptus des pentes supérieures à 60 % avec interdiction de pratiquer toute culture nécessitant un labour. Les arbres doivent être plantés à distance suffisante (3 à 4 m) pour laisser développer un sous-étage protecteur du sol contre la battance. Il peut servir de parcours éventuellement lorsque les arbres ont plus de 2 m de haut. Si les versants reposent sur un plan de glissement, les eucalyptus, exploités en taillis tous les 5-7 ans assèchent progressivement la nappe souterraine et stabilisent les pentes. Cet arbre fournit aussi une part importante de bois de chauffe, de bois d'oeuvre et procure des revenus substantiels (Fotsing, 1992a).

A.52. LA RESTAURATION DE LA FERTILITE DES SOLS

L'utilisation rationnelle des engrais minéraux et la commercialisation des fertilisants appropriés compensera les carences en potasse et phosphore. Le labour permettant l'enfouissement de P et K avant le semis, des apports de N en cours de végétation, seront certainement profitables et moins coûteux : le 20 - 10 - 10 fournit des unités de P_2O_5 et de K_2O plus chères que les autres produits.

L'amélioration de la jachère par l'introduction des légumineuses semées en dérobé sous la dernière culture après sarclage, facilitera la reconstitution des éléments fertilisants des parcelles au repos. Leur exploitation en pâturages pour le petit ruminant permettra de valoriser le fumier laissé par les animaux.

L'amélioration des méthodes d'élevage. Pour le petit bétail, elle consistera à déplacer rationnellement les piquets d'attache afin d'éviter la surexploitation des mêmes secteurs. Pour le gros bétail, il faut instituer un système en semi-stabulation à proximité des campements, et un système de pâturages tournants couplé à une courte transhumance de saison sèche sur l'ensemble du territoire pastoral.

La construction de citernes pour une meilleure gestion des eaux en saison sèche. Dans les zones de fortes densités du bâti, elle piègera l'eau des toits, des cours d'eau et des chemins. Cette réserve d'eau sera utilisée pour les travaux de confection des briques, permettra une irrigation d'appoint des jardins potagers en contre-saison, la pratique de l'irrigation observée chez certains maraîchers de Bafou et l'abreuvement du bétail. Ceci évitera aux pasteurs le recours à la transhumance de saison sèche qui favorise l'invasion des pâturages par les cultivateurs (Fotsing, 1988).

L'intégration de l'agriculture et de l'élevage dans les zones montagneuses après délimitation précise des aires d'influence de chaque activité. Le fumier des lieux de stabulation des troupeaux fertilisera les parcelles cultivées et la mise en défens d'une portion du territoire pastoral facilitera le recru fourrager. Le bétail pourra aussi exploiter les résidus de récoltes des champs cultivés.

La construction des compostières-fumières-poubelles. Dans les zones habitées, cette pratique pourra se généraliser à partir des trous d'où l'on extrait la terre pour les briques de cases. Les déchets de cuisine, les cendres domestiques, la pulpe et la parche de café, les

drèches de brasserie, les résidus des élevages hors-sol, les stipes de bananier y seront entassés et se décomposeront lentement à l'ombre des arbres des alentours des habitations. Les déchets à humification lente seront laissés sur place tandis qu'une partie de la fumure organique transportée sur les champs facilitera la généralisation du maraîchage. Dans les zones d'élevage extensif, elles seront construites au contact des terroirs pastoraux et les terres agricoles. Ainsi, le fumier ramassé sur les parcours mélangé à la paille séchée constituera un apport important en fertilisants organiques. Cette technique réduira la pratique des feux de saison sèche qui exposent les sols au ruissellement et à l'érosion.

Quelques mesures d'accompagnement viendront compléter ces propositions d'amélioration. Nous pensons d'abord à la réorganisation du marché des engrais ainsi que de l'ensemble des circuits d'approvisionnement et de commercialisation des produits. Ceci permettra à tous d'accéder aux intrants et d'écouler plus facilement leur production. La création des "banques d'engrais" de quartiers, relais entre les associations paysannes et les coopératives agricoles est une nécessité fondamentale (Fotsing, 1992). Enfin, la refonte générale du système foncier est impérative pour donner aux paysans la "sécurité foncière" indispensable à toute oeuvre durable.

CONCLUSIONS

Devant la menace persistante d'érosion et de dégradation des sols en pays Bamiléké, les initiatives concertées des pouvoirs publics se sont soldées par des réussites mitigées. Le faible engouement des paysans pour les aménagements antiérosifs proposés relève avant tout d'une profonde inadéquation entre les propositions et la logique paysanne d'exploitation du sol. Or les formes de dégradation des sols aujourd'hui observées sont une réalité que les systèmes actuels ne peuvent plus freiner. Pourtant, les techniques traditionnelles relativement efficaces ne demandent qu'à être améliorées puisqu'elles sont bien inféodées au milieu et tiennent compte de la place centrale de la femme dans le processus de la production agricole. C'est ainsi que nos propositions s'inspirent largement des savoir-faire locaux. Bien appliquées, elles peuvent préserver encore pour longtemps, les potentialités agricoles de cette région.

B. LES PAYSAGES DE L'OUEST-CAMEROUN ESSAI DE TYPOLOGIE A PARTIR DU BOCAGE BAMILÉKÉ

par
Jean-Marie FOTSING

B.1. I- DEFINITION ET POSITION DU PROBLEME

L'originalité des paysages de l'Ouest-Cameroun n'est plus à démontrer (Hurault, Barbier, Dongmo). La plupart des recherches consacrées à ce thème, ont largement décrit le bocage bamiléké, le maillage des haies vives et des réseaux de clôtures..., et presque toujours en rapport avec les fortes densités de population. Nous n'avons pas l'intention d'ajouter un chapitre supplémentaire à ce corpus bien fourni. Notre propos s'articulera volontiers sur à une approche à la fois historique et dynamique, pour deux raisons :

- les paysages bamiléqués ont été surtout décrits dans les limites de quelques chefferies traditionnelles. Pourtant, en dépit de leur apparente homogénéité, ils n'offrent pas partout la même physionomie. Ils varient d'un endroit à un autre, soit insensiblement, soit de manière plus tranchée.

- les transformations récentes et actuelles ont complètement bouleversé l'organisation traditionnelle de l'espace et créé de nouveaux paysages. On assiste alors soit à des changements radicaux dans les paysages, soit à des transformations moins brutales. Ainsi, dans des contextes naturels et humains forts identiques, les dynamiques sont variées. De telles mutations posent inéluctablement le problème des fondements de l'organisation de l'édification des paysages.

Cette réflexion s'inscrit dans une approche globale de l'agriculture de l'Ouest-Cameroun. Elle vise d'une part, à mettre en évidence l'action de l'homme sur le milieu naturel et d'autre part, à saisir les incidences des pratiques agricoles sur l'aménagement de l'espace rural. Par paysage, nous entendons la combinaison dynamique d'éléments naturels et humains qui, en agissant les uns sur les autres, donnent une physionomie particulière à une région. Le paysage est une réalité spatiale dont l'inscription sur un territoire se traduit par une combinaison verticale et horizontale des éléments naturels et humains, doublée d'une dimension historique.

Verticalement, le paysage intègre les éléments de l'interface lithosphère - atmosphère perçus à un moment donné. Il s'agit du sol et du sous sol, de la topographie (ou morphologie), du climat, de la végétation... ; mais aussi de l'action des groupes humains qui, dans leurs rapports quotidiens avec l'espace, agissent imperceptiblement sur les éléments naturels.

Horizontalement, le paysage c'est l'organisation et l'agencement en surface, des différents éléments de la combinaison verticale. Cet agencement, résultat d'influences réciproques, détermine dans une certaine mesure le degré d'intégration des données naturelles et humaines. Il permet de saisir le rôle des forces en interaction et partant d'appréhender la dynamique d'ensemble.

Ces deux dimensions du paysage intègrent une troisième, la dimension historique. Celle-ci, non évidente au premier abord, éclaire davantage le poids des facteurs anthropiques dans l'organisation des éléments du niveau horizontal. Elle permet de saisir à court, à moyen et même à long terme, l'importance de l'action humaine sur l'environnement naturel. Sans lui, on ne peut appréhender l'essence réelle des paysages. Ces trois dimensions font du paysage une réalité globale, complexe et essentiellement dynamique. C'est l'entrecroisement des histoires naturelles, humaines et sociales. Schématiquement, le paysage est ce que l'oeil embrasse du regard, très précisément c'est tout simplement ce qui se voit (Brunet, 1992). En fin de compte, le paysage est un concept intégrateur dont l'étude se situe nécessairement dans une approche pluridisciplinaire.

Dans cet extrait, nous ne présenterons pas tous les aspects d'une analyse multidisciplinaire. Nous nous contenterons des résultats d'une approche géographique par échelles emboîtées. Elle consiste à déterminer les grands ensembles de paysages à l'échelle régionale d'une part, et à donner les principales composantes à l'échelle des terroirs d'autre part. L'analyse des paysages se situant dans une optique agraire, on doit autant que faire se peut y déceler l'emprise humaine.

Les échelles d'analyse étant définies, quels sont les critères susceptibles de mieux intégrer les différents niveaux d'approche du paysage ? En d'autres termes, les éléments de différenciation des paysages à l'échelle régionale peuvent-ils rendre compte des particularités aux échelles locales ? Pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire de disposer d'une grille unique d'analyse. Si les paysages doivent être appréhendés dans leur contexte global par une analyse détaillée de leurs éléments constitutifs à l'échelle locale, le

recourt à des outils de spatialisation emboîtés et notamment des photographies aériennes et des images satellites est indispensable.

Les différentes écoles de l'étude des paysages diffèrent les unes des autres par leurs méthodes d'approche. Dans la pensée géographique française, certaines écoles se fondent sur les données géomorphologiques, d'autres sur les données biogéographiques et la perception globale, d'autres enfin privilégient les rapports des groupes humains et le vécu des sociétés rurales considérés comme principaux acteurs de la construction des paysages. Pour notre part, nous adoptons une typologie fondée sur des critères biogéographiques ; la végétation et surtout les peuplements végétaux étant considérés comme révélateurs des rapports dynamiques entre une société et son environnement naturel.

En effet, de tous les éléments de la physionomie d'un territoire, la végétation est le seul susceptible de mieux traduire les relations évoquées aux trois dimensions du paysage. Elle apparaît incontestablement comme l'un des éléments les plus aptes à assurer l'intégration des composantes naturelles, humaines et sociales. C'est, comme le concept paysage -qu'il permet ainsi de caractériser-, un élément intégrateur par excellence ; le reflet à la fois des conditions naturelles et de l'action des hommes sur leur environnement. A l'échelle de la planète, les principaux écosystèmes ne se désignent-ils pas du nom de la couverture végétale dominante ? En définitive, tout dépend de ce que l'on recherche dans le paysage, des niveaux d'analyse et des outils dont on dispose. Cette étude s'appuie sur l'exploitation simultanée et combinée des données satellites, des photographies aériennes et des enquêtes de terrain.

Sans entrer dans les détails de notre construction théorique des classes paysagères, indiquons simplement que la prise en compte de la végétation comme élément de caractérisation des paysages nous a permis de distinguer trois grands types de paysages:

- les paysages à dominante de ligneuse, ou "paysages fermés",
- les paysages à dominante d'herbacé, ou "paysages ouverts", et
- les paysages où ne dominent ni les éléments ligneux ni les éléments herbacés. Ils sont qualifiés de "paysages aphytaux". Les paysages urbains s'insèrent dans cette dernière catégorie.

Les principaux types de paysages se divisent en plusieurs classes paysagères suivant la densité du couvert végétal dominant, ou suivant l'organisation spatiale, ou les types d'association en place. A partir des données satellites, nous établirons une première

différenciation des paysages à l'échelle régionale. Ensuite, par exploitation des photographies aériennes couplée avec les observations de terrain, nous caractériserons les différents paysages vus de l'espace. Dans un cas comme dans l'autre, le paysage reste et demeure ce qui se voit ; la vue pouvant se rapporter aussi bien à l'oeil humain, qu'au capteur d'un satellite. Toutefois, pour éclairer notre typologie et donner aux paysages leurs triple dimension naturelle, humaine et historique, il importe de présenter quelques traits géographiques particuliers de la région.

B.2. II- QUELQUES TRAITS PARTICULIERS DE LA RÉGION

L'objectif dans ce paragraphe est d'indiquer les éléments naturels et humains qui sous tendent l'organisation des paysages telle que nous allons la présenter par la suite. De la sorte, nous présenterons tour à tour les données du relief et de la topographie, les densités de population et les activités rurales.

B.2.1. 1°- Des hauts plateaux surmontés de massifs montagneux

Comprises entre 1100 et 3000 m d'altitude, les hautes terres de l'ouest Cameroun présentent un aspect franchement montagneux. En effet, le relief offre une triple juxtaposition de plaines, de montagnes et de plateaux étagés. Les plaines étroites et périphériques comprennent la plaine du Noun au sud-est, plaine des Mbos au sud-ouest, la dépression de la Mentchoum au nord-ouest, la plaine de Ndop à l'est et la plaine du Mbam au nord-est. Les plateaux forment l'essentiel de l'orographie. Ils s'étagent du sud-est vers le nord-ouest ou du sud vers le nord. Ils s'organisent en trois ensembles inégalement répartis. Le plateau Bamoun à l'est (1200 m), le plateau Bamiléké au sud-ouest (1450 m) et les plateaux de Bamenda au nord (1550 m). Les montagnes s'organisent en un chapelet de petits massifs disposés SO - NE du sud vers le nord, suivant l'axe de fracture de la dorsale camerounaise.

Dans la partie centrale, des collines allongées ou arrondies, séparées par des vallées étroites constituent l'essentiel de l'orographie du plateau Bamiléké. Cette topographie moutonnée sur une couverture basaltique ou granitique, confère au pays du même nom une relative homogénéité et lui donne toute son originalité. Les aménagements ruraux y sont presque partout semblables.

Vers la périphérie, des massifs montagneux rompent la monotonie du relief. Des pentes douces ou des palliers successifs à escarpements parfois subverticaux assurent le raccordement au plateau. Au sud, il s'agit de petites montagnes granitiques culminant aux

alentours de 2000 m (Bangou, Bana, Batcha, Batchingou...). Au nord-ouest le complexe trachytique des Bamboutos porte le point culminant du plateau Bamiléké à 2740 m. Ses pentes abruptes s'échelonnent en palliers (entre 1600 à 2500 m d'altitude) sur près de 50 km en pays Bamiléké et dans les Grassfields de Bamenda.

B.2.2. 2°- Des densités de population plus ou moins calquées sur le relief

Les densités sont presque partout élevées. La densité moyenne de la région est de 94 hab./km². Cependant de grandes disparités opposent le pays Bamoun (38 hab./km²), les Grassfields (98 hab./km²) et la citadelle Bamiléké (169 hab./km²). Dans ce dernier secteur, le surpeuplement relatif prend toute sa signification dans le contexte d'habitat dispersé et d'exploitation intégrale du territoire.

L'installation humaine sur le plateau Bamiléké, par vagues successives à partir du XVI^e siècle, a abouti à la création d'une centaine de chefferies, de taille modeste. Les plus petites, situées de préférence sur le plateau collinaire, sont aussi les plus densément peuplées. A l'échelle des chefferies traditionnelles, les densités sont partout supérieures à 200 hab./km². Dans certains quartiers du plateau basaltique, elles avoisinent et dépassent 1000 hab./ km² (Ducret et Fotsing, 1987). Les plus grandes chefferies s'étirent du plateau vers les plaines ou les escarpements montagneux. Elles juxtaposent des secteurs surpeuplés et des zones presque vides d'habitants. Les densités élevées à l'intérieur, décroissent insensiblement ou de manière plus tranchée vers les régions périphériques.

B.2.3. 3°- Une mise en valeur agricole et pastorale

La mise en valeur traditionnelle est l'agriculture. Elle est associée à l'élevage du petit bétail (moutons, chèvres, porcs et volaille). L'association des deux activités est de règle dans les zones de résidence permanente du plateau. Elle est rendue possible par le quadrillage systématique de l'espace agraire par des haies vives et de clôtures qui enserment les concessions familiales habitées et cultivées et isolent les espaces pâturés des sommets de collines. Cette polyculture traditionnelle est limitée aux terres fertiles et peu accidentées du plateau. Les régions marginales, longtemps considérées comme réserves foncières des chefferies traditionnelles, ont progressivement accueilli les pasteurs mbororos qui y mènent un élevage bovin-ovin extensif.

Actuellement, les terres pastorales et les espaces peu occupés sont l'objet d'enjeux fonciers multiples. On y assiste à une colonisation agraire intense qui met en péril l'élevage extensif et accélère l'érosion des sols. Ainsi, aux systèmes agraires traditionnels se sont ajoutés trois éléments d'intensification et de diversification : le maraîchage

souvent irrigué, l'élevage spécialisé et la sylviculture. Il s'en suit une nouvelle organisation de l'espace rural et partant, une réorganisation des paysages.

B.3. III- LES PAYSAGES : ESSAI DE TYPOLOGIE

De la latitude de Bakou (5° N) à celle de Wum (7° N), le voyageur qui parcourt les plateaux de l'ouest du Cameroun, est frappé par la relative monotonie des paysages. Aux sorties de la zone forestière, en empruntant les principaux axes routiers qui mènent de Kekem à Kumbo, de Santchou à Foumban..., les paysages qui se déploient aux yeux du promeneur confinent au double sentiment de diversité et de monotonie. Au premier abord, les paysages de l'ouest-Cameroun ne sont pas faciles à caractériser. L'omniprésence de l'homme sur ces hauteurs a complètement modelé le milieu et imposé presque partout à peu près le même paysage : présence d'éléments ligneux, d'un habitat à la fois dispersé, groupé et continu...

Les paysages s'organisent en mosaïques plus ou moins répétées, dominées par les éléments ligneux. Bien que l'arbre soit partout présent, les paysages sont loin d'être identiques. En réalité, ils font succéder presque insensiblement des milieux relativement fermés, à dominante ligneuse et des milieux plus ou moins ouverts à dominante herbacée. Ces nuances sont du reste peu perceptibles du fait de la topographie collinaire qui facilite la "lecture" des différents paysages et permet ainsi de s'affranchir de la fermeture de l'horizon visuel par les ligneux. C'est pourquoi la sensation d'étouffement qu'on éprouve en forêt n'existe pas ici. Le promeneur est davantage rassuré par l'omniprésence des cases en petits groupes dispersés le long des routes ou des chemins. Une telle régularité soulève un ensemble de questions. Quelle est la part de l'homme et du milieu naturel dans ces paysages ? Quelle est sa dynamique récente et actuelle ? Ces deux questions posent le problème des fondements des paysages bamiléés. Nous tentons d'y répondre dans les lignes ci-dessous.

B.3.1. A)- Les paysages traditionnels : typologie et mise en place (fig. 1).

La typologie que nous présentons ici est issue de l'analyse des paysages dans le cadre d'une grille fondée sur le couvert végétal. La figure 3 montre le rôle joué par les facteurs naturels (relief et topographie notamment) et humains dans l'édification des paysages bamiléés traditionnels. Une rapide lecture des relations de cause à effet permet de distinguer trois types de paysages. Par ordre d'importance, on distingue :

- les paysages du bocage coutumier,
- les paysages du bocage de transition

- les paysages plus ou moins naturels.

Ces paysages correspondent, comme on peut le constater, à des niveaux d'anthropisation différents et se rapportent à des types particuliers d'exploitation du sol (agriculture, ou élevage, ou association des deux activités). Leur répartition spatiale est assez complexe. Elle éclaire la prépondérance des facteurs humains dans la mise en place des paysages et notamment du bocage coutumier.

B.3.1.1. 1°)- Le bocage coutumier

Le bocage coutumier représente le paysage typique des zones densément peuplées et intensément cultivées du coeur du pays Bamiléké. Il occupe l'essentiel des surfaces des plateaux collinaires. Sa mise en place s'est faite suivant des axes et des directions privilégiés, fixés par la communauté.

L'élément fondamental de l'édification du bocage coutumier est le chemin public. Celui-ci emprunte les parties hautes, reliant entre elles les différentes places publiques. Les chemins convergent vers le coeur de la chefferie ("Héélà"), centré sur la concession du chef et sur la grande place publique qui lui est contigue. C'est le lieu où tous les habitants viennent chaque semaine échanger les produits locaux. C'est là que s'organisent les cérémonies intéressant la vie de toute la communauté. A partir de là, les chemins repartent vers les différents quartiers de la chefferie ou vers les chefferies voisines.

Le tracé des chemins sur les parties hautes semble lié aux besoins de la chasse. En effet, des sources concordantes indiquent que la plupart des chefferies se sont établies sur d'anciennes contrées de chasse. Au regard de la configuration topographique, de la nature et de la densité du couvert végétal en place, il était relativement plus facile de relier les différents territoires de chasse par les lignes de crête. La fréquence de passage aux mêmes endroits a fini par imposer les grandes articulations du réseau de chemins qui sillonne la région au moment de la constitution des chefferies. Par la suite, la création des concessions familiales en s'appuyant sur cet embrillon de réseau, a créé des bretelles adjacentes aux grandes concessions, ou des sentiers attenant aux petites concessions.

C'est à partir des chemins, et en direction des fonds de vallées, que s'organise l'installation des populations et la création des concessions familiales. L'attribution des terres familiales tient compte des chemins et du réseau des vallées. Les terres ainsi attribuées aux familles s'étirent d'un seul tenant, des chemins jusqu'à la vallées. Leurs limites sont matérialisées par des piquets. A partir de ces piquets, le bénéficiaire édifie des clôtures sur les limites de sa parcelle. De la sorte, les haies juridiques qui en résultent sont

rectilignes et plus ou moins orthogonales au chemin et/ou à la vallée. Avec la création de nouvelles concessions familiales, les éléments structurants du bocage coutumier se mettent progressivement en place. Par la suite, les impératifs sociaux introduisent une partition de la concession en deux domaines séparés par des clôtures intérieures. Le domaine central, celui des habitations, et le domaine alentour celui des cultures et de l'élevage. Enfin, les exigences économiques et le souci d'autonomie (association agriculture-élevage) parachèvent le quadrillage des concessions familiales et la densification du réseau des haies et de clôtures.

Ce schéma est celui qui a presque partout présidé à l'édification du bocage coutumier. Par juxtaposition de comportements individuels ou familiaux, par la reproduction du même modèle d'organisation des concessions familiales, l'espace agricole s'est organisé sur un schéma identique. L'initiative individuelle se pliant à une volonté d'aménagement collectifs, on comprend pourquoi, dans des conditions topographiques quelque fois dissemblables, le paysage offre, à peu près partout la même organisation spatiale. Le maillage des haies et des clôtures est quasi orthogonal. Les haies vives s'articulent selon une disposition en "arrêtes de poisson" de part et d'autre du chemin public et/ou des galeries forestières de palmier raphia qui sillonnent les fonds de vallées. Vers les sommets, la topographie arrondie leur impose une disposition plutôt radiale. Quoiqu'il en soit, seules la taille des mailles, et partant celle des concessions, introduit quelques légères nuances locales.

Le bocage coutumier apparaît comme une construction politique et sociale. Il résulte d'une conscience et d'autorités collectives, soutenues par un pouvoir traditionnel fort qui contrôle l'attribution des terres et auquel se soumettent les individus. Son extension est liée à la volonté communautaire de partition du territoire en unités fonctionnelles différentes d'une part, et à la gestion individuelle des terres à vocation agricole et résidentielle d'autre part. Là où on le trouve, ce paysage s'étend sur la totalité des interfluves. De temps en temps, il libère quelques sommets de collines pour l'élevage extensif.

Le bocage coutumier est constitué de plusieurs types de haies aux fonctions polyvalentes. On peut schématiquement les classer en deux catégories : les haies juridiques qui ensèrent les concessions familiales, et les haies intérieures qui organisent le parcellement des terres familiales (haies enclos, haies de palissade de la cours intérieure, haies de bordure de l'allée centrale, haies entre les cases...). Toutes ces haies sont renforcées horizontalement des nervures de raphia. Cependant, elles diffèrent dans leur structure et leur composition. Les haies juridiques sont plus hautes (au dessus de 3

m), et plus riches en essences ligneuses que les haies intérieures. Les espèces dominantes dans cette formation bocagère sont *Croton machrostachyus*, *Datura stramonium*, *Dracaena arborea*, *Ficus chamydocarpa*, *Ficus sp.*, *Hymenodycton floribundum*, *Markhamia lutea*, *Polyscias fulva*, *Schefflera barteri*, *Vernonia amygdalina*..

L'exploitation des photographies aériennes des années 1954-55, ainsi que les documents cartographiques réalisés aux premières années de la diffusion de la culture du café, montre que ce paysage s'étendait au coeur du plateau Bamiléké, de Baham à Konbou et de Foto à Bamessingué.

B.3.1.2. 2°) Les bocages de transition et les paysages peu aménagés

Les bocages de transition. Ces paysages caractérisent les zones où le processus d'embocagement est en cours ou inachevé. Ils se caractérisent par un maillage plus lâche de haies et de clôtures, et une extension spatiale peu continue. Il caractérise les secteurs d'installation humaine récente, de densités moyennes à faibles, où domine une mise en valeur extensive (agriculture vivrière et élevage extensif). Les surfaces réservées aux pâturages et aux cultures annuelles sont relativement plus importants que les espaces voués à l'arboriculture. Ce paysage est relativement ouvert car les éléments ligneux qui accompagnent la fixation des habitations et l'appropriation des parcelles sont encore récents. On les retrouve sur les parties escarpées du plateau granitique à Batié, Baham, Bamendjou, Bamenkombo...

Les paysages peu aménagés. Sur les réserves foncières et les fortes pentes des massifs montagneux, l'emprise humaine sur le milieu est assez discrète. Les paysages y sont soit ouverts (savanes arbustives ou arborées, prairies plus ou moins soumis à une exploitation pastorale extensive...) ou fermés lorsqu'il s'agit de massifs forestiers préservés ou de bois sacrés. Ces paysages prolongent le bocage de transition et se déploient sur les secteurs périphériques. Aujourd'hui, ces paysages sont soumis à de pressions diverses sous l'influence de la croissance démographique et des exigences de la diversification économiques.

B.3.2. B- Les néo-paysages et les dynamiques actuelles

De nos jours, le bocage traditionnel a subi d'importantes transformations. Les haies sont de moins en moins entretenues (le renforcement latéral par des nervures de raphias relève des exceptions). Celles qui subsistent ne sont pas toujours bien entretenues. On a presque partout abandonné les clôtures intérieures. Les haies juridiques

ne sont qu'exceptionnellement pallissées de nervures de raphia. Enfin, l'eucalyptus introduit vers les années 1940-45 est devenu un des constituants essentiels de ces haies. Dans certains secteurs on voit apparaître des haies doubles constituées d'une première haie vive polyvalente et dense et à quelque distance de celle-ci, une "forêt linéaire" d'eucalyptus pour la production des perches et du bois d'oeuvre. Dans certains cas, cette haie d'eucalyptus se transforme en un véritable parc arboré qui ferme complètement le paysage des sommets autrefois collectivement exploités.

B.3.1.1. 1°) Les néo-bocages de colonisation agraire

Ces paysages offrent un maillage imparfait ou apparemment inachevé du réseau des haies vives. Ils sont caractéristiques des zones en cours d'occupation ou des terres de conflit entre groupes ethniques. On les retrouve le plus souvent dans les zones de contact entre agriculture et élevage. C'est le paysage caractéristique des quartiers du piémont des Bamboutos, à la limite entre les zones de polyculture intensive du plateau et le domaine pastoral d'altitude. On le retrouve aussi en plein coeur de la zone pastorale.

L'organisation spatiale des haies vives traduit d'une part, la volonté collective de gestion des terres par l'intermédiaire d'une autorité coutumière reconnue, et d'autre par une certaine absence de contrôle dans l'attribution des terres. Ce paysage résultent ainsi des survivances de la gestion coutumière des terres et de l'émergence des aspirations individuelles. Les figures 4 permettent de reconstituer les itinéraires de la constitution de ces paysages particuliers.

La disposition des haies dans les paysages de Feumock et de Tsopia rappelle par certains traits, l'organisation du bocage traditionnel. Quelques clôtures s'articulent sur les chemins et, dans une moindre mesure, sur le réseau hydrographique. Cependant, cette organisation n'est pas systématique à l'ensemble du terroir. Partout ailleurs s'étendent de longues clôtures dont le maillage lâche n'a rien de semblable avec celui du plateau. Les clôtures intérieures, si fréquentes dans le bocage traditionnel, sont presque absentes. Seules quelques concessions de Tsopia en possèdent.

Les clôtures et notamment les plus longues situées sur les parties hautes, sont tantôt disposées dans le sens de la pente, tantôt parallèles à la vallée, quand elles ne sont pas simplement diagonales. Les haies vives sont peu variées au niveau des espèces ligneuses qui les composent. Ce sont avant tout des haies d'eucalyptus et de podocarpus, complétées de clôtures de bambous. Ca et là des hautes barrières à bétail barrent les chemins ou les psites. A tsopia, le système de haie double s'observe le long du chemin principal. Ici, à 2 200 m d'altitude, on a l'impression de se trouver sur le plateau tant les similitudes de paysages sont grandes. Le paysage fermé par le maillage des haies

entretient une humidité permanente et un micro climat qui tranche netement de la sécheresse des prairies environnantes.

Dans ces deux quartiers, l'installation humaine s'est faite suivant à peu près le même schéma. Nos enquêtes indiquent que la plupart des chefs d'exploitation de Feumock, venus du versant occidental des Bamboutos (zone anglophone) se sont établis dans ce quartier en 1963, avec l'autorisation du chef Bafou. Certains sont venus plus tard. D'autres enfin sont des "déguerpis" de la C D C. A Tsopia ce sont encore d'anciens émigrés des Grassfields qui, déguerpis par la C D C, ont été installés par le chef Bangang en plein coeur de la zone pastorale. Plus en amont de leurs concessions, des individus sont venus s'établir, créant une enclave de concessions familiales dispersées.

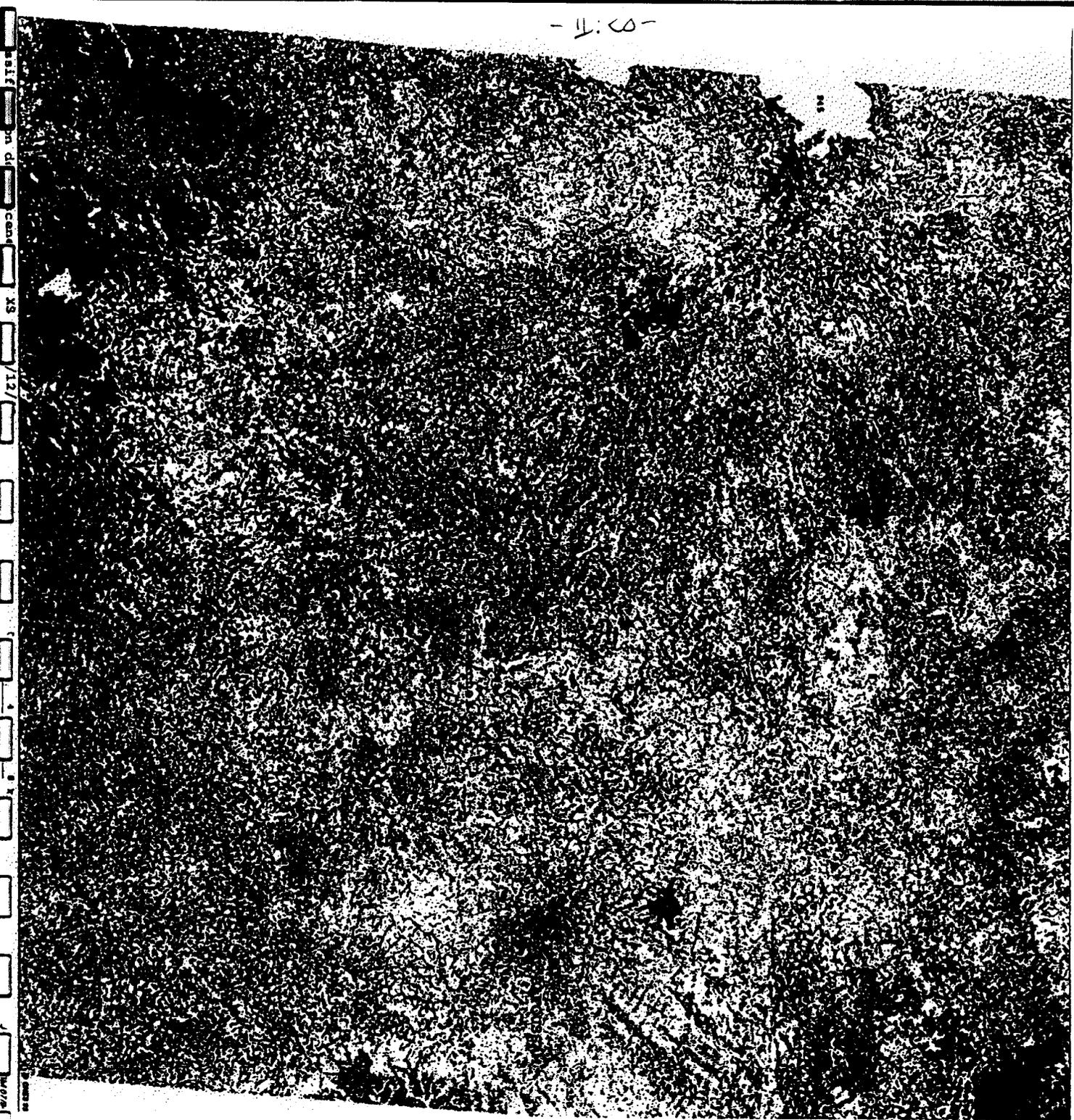
B.3.1.2. 2°) Les néo-paysages de diversification ou d'intensification

La diversification des cultures et l'extension du maraîchage dans les exploitations familiales entraînent une simplification des aménagements bocager, une réduction des surfaces boisées et une ouverture des paysages. Dans les bas fonds, le développement des cultures maraîchères et la relance des productions vivrières provoquent une lente disparition des forêts de palmiers raphia.

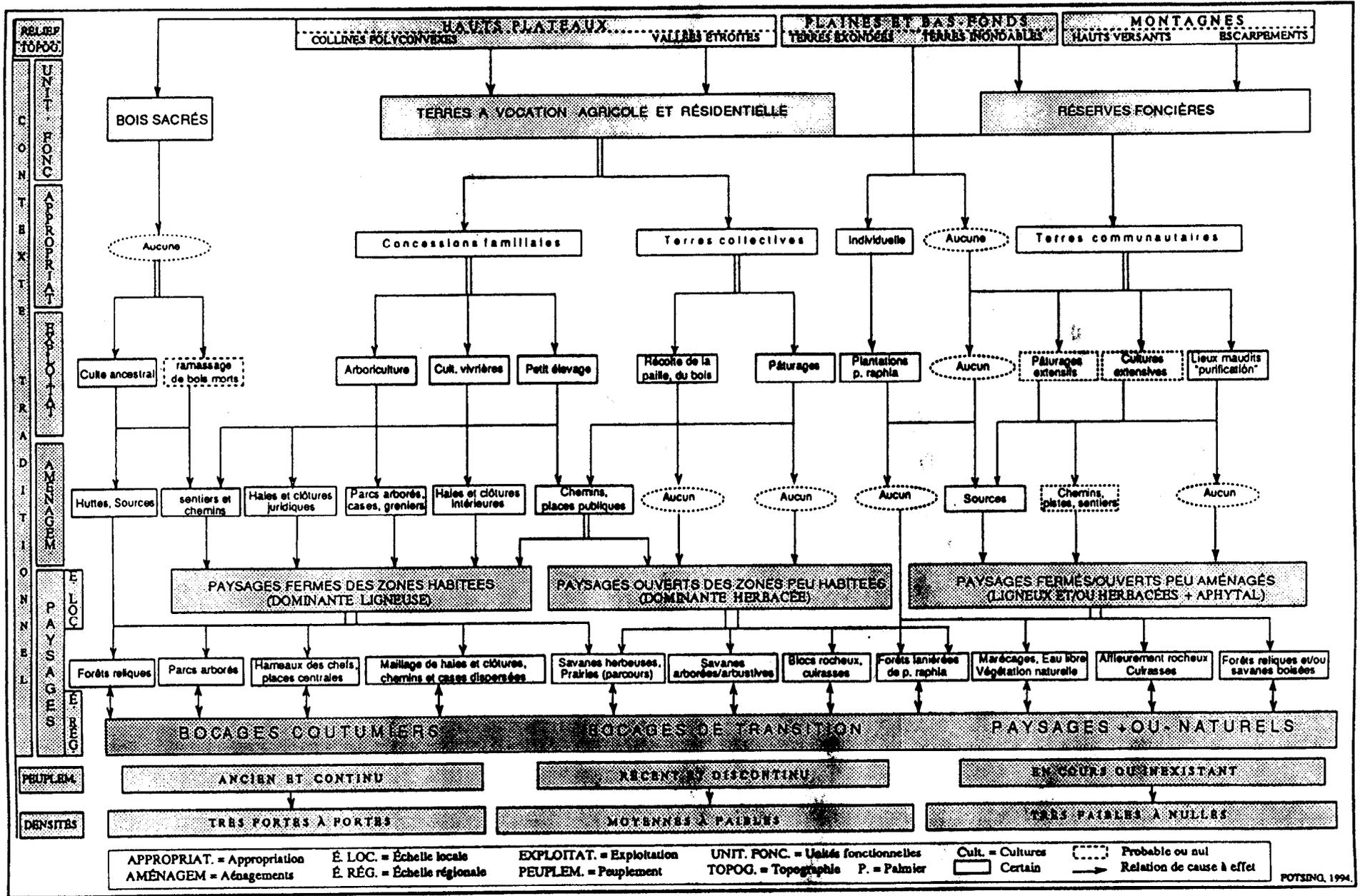
Sur les sommets de collines des zones densément occupées, la prolifération des résidences secondaires entraîne une réduction des surfaces cultivées. Au niveau des paysages, c'est une lente rurbanisation des campagnes qui s'accompagne dans certains cas d'une diminution des boisements, et dans d'autres cas de l'apparition de petits parcs arborés autour des villas caussus. Dans tous les cas, il s'agit d'une urbanisation sans les villes.

Conclusion

L'évolution actuelle des paysages bamiléés est assez complexe. Dans le contexte traditionnel, les fortes densités et l'occupation intégrale des terroirs s'accompagnaient d'une fermeture des paysages par le développement des éléments ligneux sur la quasi totalité des terres. L'importance de boisements était en rapport avec celle de la population. Aujourd'hui, les transformations en cours ont complètement modifié le contexte ancien et créé de nouveaux paysages. Toutefois, ces néo-paysages portent partout l'influence de l'activité humaine. Dans ce type de paysage, les facteurs humains et politiques ne suffisent pas pour expliquer toute la dynamique d'embocagement.



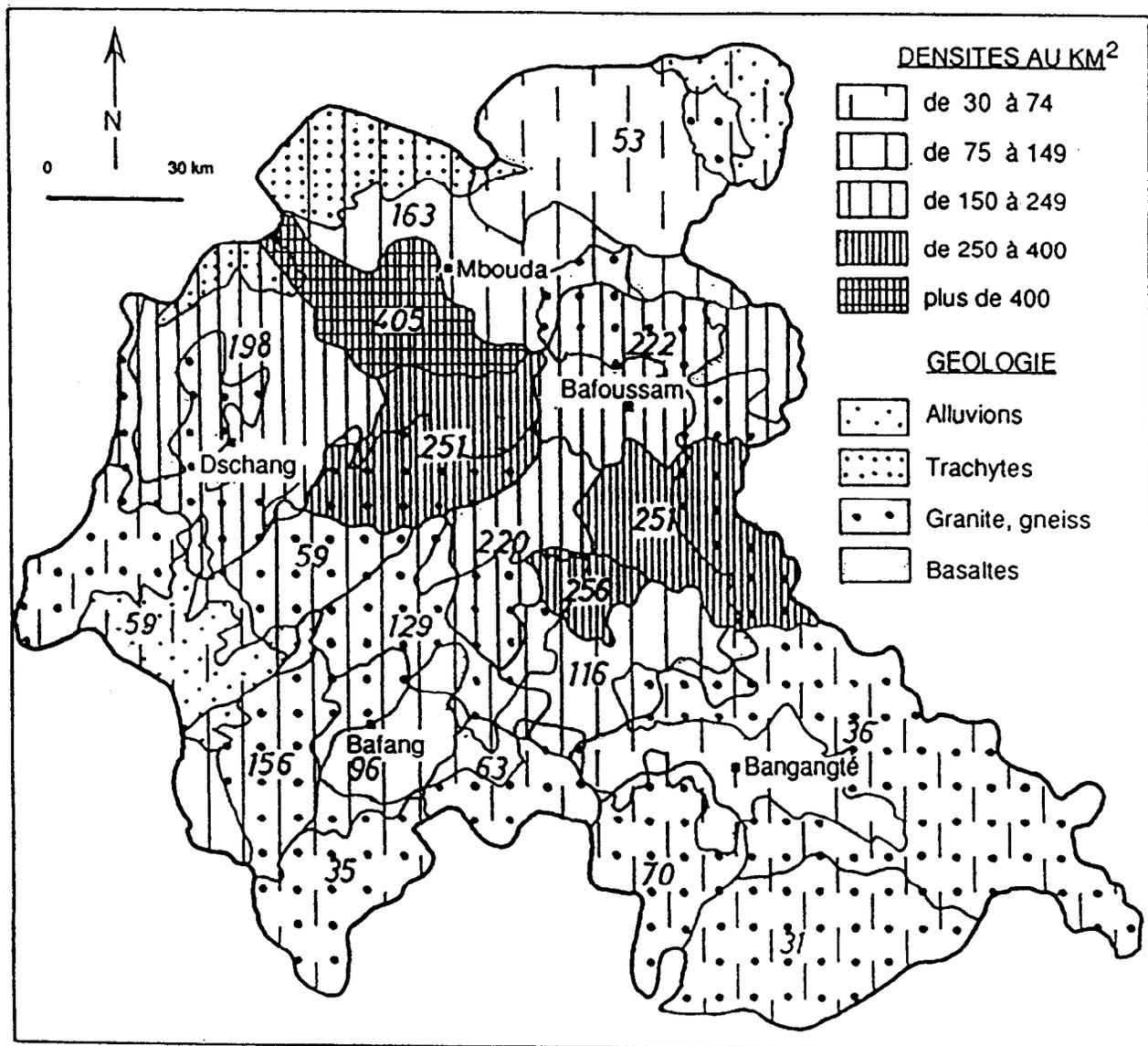
Partial text visible along the left edge of the document, including fragments like "ca", "ca", "12", and "12".



Fondements naturels et humains des paysages bamiléés traditionnels

- II.29 -

Fig. 2 : GEOLOGIE ET REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION
(Recensement de 1987)



C. BOCAGES ET BOCAGE BAMILEKE : LE PRIMAT DU POLITIQUE DANS LA CREATION DU PAYSAGE

On ne peut pas évoquer le "pays" dit bamiléké sans faire référence au paysage bocager qui le rend si proche en apparence de celui des observateurs européens. Les forestiers y voient un modèle agro-forestier qu'on essaie de généraliser ailleurs sans succès, les agronomes y décèlent des stratégies optimales de préservation et de valorisation des ressources et les géographes y trouvent l'illustration concrète d'une organisation spatiale complexe caractérisant ce qu'on nomme un "pays", un espace transformé en territoire. Au point qu'on peut presque soutenir que l'identité bamiléké se définit en dernière instance par ce paysage avec lequel il semble y avoir tant de connivences culturelles. Ce paysage familier comme une évidence mérite d'être déconstruit pour en comprendre à la fois les logiques instrumentales et l'intérêt pour une agriculture intensive qui frôle en permanence ses limites s'obligeant à des emprunts technologiques et à des ajustements pour les dépasser.

C.1. Le bocage, construction socio-politique

Pour la totalité des observateurs, le bocage se caractérise par son artificialité, même si l'on reconnaît certaines prédispositions naturelles à sa formation, par suite de la conjonction de certains facteurs pédologiques, hydrologiques ou climatiques (cas des bordures nord et ouest du Massif Central par exemple in PINCHEMEL p. 260). Une origine climacique ayant été écartée, on le présente le plus généralement comme le résultat d'une évolution progressive d'un système de culture de champs ouverts sous l'effet de la diffusion de l'élevage. La combinaison de l'élevage (pâturage) et de l'agriculture (labour) sur un même finage rendant obligatoire la mise en défens des champs cultivés par des haies ou inversement la délimitation de zones de pâturage selon l'orientation de chaque système agraire (phénomène des "enclosures" dès le XIII^e siècle en Angleterre, bocage pyrénéen du XVII^e siècle).

Sa mise en place irait également de pair avec une évolution de la société vers un plus grand individualisme, un souci marqué d'indépendance et d'autonomie et ce d'autant plus qu'il existait préalablement une société agraire communautaire à fort pouvoir régulateur. C'est à ce prix seulement que le système social aurait perduré et apaisé les tensions et revendications nécessairement destructrices. Le bocage aurait donc joué en permanence le rôle d'écran contre les agressions réelles ou imaginaires, les tendances à la désagrégation sociale ou foncière et la centralisation de fait imposée par la chefferie avec son emprise politico-spatiale des quartiers/sous-quartiers. Il s'agit tout autant de marquer durablement son foncier que de marquer ses distances avec le "dehors", d'affirmer une certaine indépendance. Telle est la thèse qui peut être défendue pour expliquer la construction et la relative pérennité du bocage en pays bamiléké. Déconstruit et reconstruit sans heurts, ni rupture sauf sur les zones pionnières, il illustre une manière de penser l'espace et de se penser dans l'espace. Il est donc autant une construction mentale que spatiale.

Le bocage renvoie fondamentalement à une réalité socio-politique où le souci de reproduction/préservation de l'ordre collectif l'emporte

essentiellement sur les avantages d'ordre agronomique ou environnemental. Il ne s'est pas imposé comme une "une conséquence de la dispersion de l'habitat" (F. LEBEAU 1969, p. 59), mais il a été imposé parce qu'il correspondait à un idéal socio-politique. Il est l'expression achevée de "l'ordre" bamiléké, d'une société hiérarchisée à l'extrême, où le besoin constant d'éprouver le contrôle de l'individu rendait nécessaire l'artificialisation du paysage par un maillage serré. Ensermé dans un réseau de relations autoritaires, inscrit dans un paysage quelque peu uniformisé, l'individu est immédiatement repérable, analysable, influencable. Si cela correspond à ce que SAVONNET appelle, dans un autre contexte, "un ordre spatial imaginé (...), la projection sur le terroir du village des règles de l'organisation spatiale du groupe" (SAVONNET 1986), le parcellaire de chaque exploitation n'est alors autre que le produit "surdéterminé" d'un véritable "ordre agraire". La meilleure preuve est fournie par l'évolution du Bamiléké méridional (Ndé, Haut-Nkam). Alors même que la pression foncière semble plus faible, du fait de moindres densités rurales (respectivement de 32 et 74 hab/km² en 1987) et de l'absence de véritable élevage, les exploitants enquêtés chercheraient délibérément à le reproduire pour éviter une concurrence foncière attisée par les disponibilités apparentes de terre. Ce souci évident d'appropriation renvoie sans doute également à un souhait marqué d'indépendance de la part de chaque exploitant (1). Le bocage n'est donc pas intrinsèquement lié à la saturation foncière, il l'accompagne presque toujours - se densifiant peu à peu au gré des partages successoraux - mais la précède parfois, signifiant ainsi sa prégnance comme schéma mental d'occupation de l'espace.

C'est pourquoi, le bocage est l'expression d'une réalité paradoxale. Il est tout à la fois traditionnellement associé à des sociétés aux réflexes communautaires puissants, agissant comme un tout et laissant aux individus très peu d'initiative - donc la transcription spatiale d'une forte cohésion/hierarchie sociale - et l'expression achevée d'un esprit d'indépendance/autonomie/individualisme (pour F. LEBEAU, "la variété bocagère est le résultat de l'individualisme" (p. 61)).

C.2. L'instrumentalisation du bocage dans le système agraire

Presque toujours hérité, le bocage revêt donc une symbolique mythico-religieuse importante. Il est signe d'appartenance sociale (voir précédemment). Il nous fournit également une clé pour comprendre la symbolique de l'exploitation. La haie est un peu la mémoire du lignage : mémoire de ceux qui l'ont créé, complanté et entretenu. C'est d'ailleurs souvent à proximité d'une haie vive retirée dans le bas-fonds que se trouve la "maison des crânes". Cet espace clos, préservé du "dehors", de tout ce qui est étranger au lignage ou est susceptible de menacer sa cohésion, est sous la protection et le regard des anciens. Sans aller jusqu'à lui reconnaître un caractère sacré, comme les "bois sacrés", il est clair que son maintien n'est pas uniquement dictée par des considérations foncières ou agronomiques. Quant à un éventuel arrachage, il en est rarement question en raison des difficultés techniques (manque de matériel de dessouchage et de main d'oeuvre). Dans le cas des raphiales, la situation est similaire : 87% des exploitants n'ont pas diminué leurs superficies. Pour aller un peu plus à l'encontre des idées reçues, il semble - aux dires des planteurs les plus anciens interrogés - que l'extension des plantations après 1950 se soit faite sans l'élimination des limites bocagères à l'intérieur du champs principal. Cette constatation a de quoi

laisser perplexe, lorsqu'on se réfère à la description du paysage rural bamiléké vers 1960-1970, faite par J.HURALT ("En réalité, il y a tant et même davantage de haies vives à l'intérieur des exploitations que sur le pourtour." (1970 a, p. 234). La nécessité de limites arborées à l'intérieur de chaque champs ne se pose presque jamais dans les zones de fortes densités rurales; au contraire, chaque femme de l'exploitation (veuve, épouse, voisine) connaissant parfaitement les limites de ses parcelles ne se risque pas à empiéter sur celles des voisins. Dans les concessions à union polygamique étendue, la technique du billonnage inversé d'une parcelle à l'autre (Bandjoun) constitue, en sus, un moyen simple et efficace pour éviter tout litige.

Dans une région où la forêt naturelle a depuis longtemps disparu, les haies vives constituent, avec la raphia, "le bois de ceux qui n'en ont pas". Son rôle énergétique est de ce fait très important : le bois sert aussi bien de bois de chauffage que de bois d'oeuvre pour la construction. La conservation d'un potentiel forestier de type haies est donc essentiel pour éviter une dépendance monétaire préjudiciable et quelque peu humiliante. Manquer de bois pour les besoins quotidiens serait ainsi considéré comme la preuve d'une incapacité à gérer l'environnement (naturel et social). Plus de huit exploitants sur dix (82,8% précisément) déclarent ainsi ne pas connaître de problème d'approvisionnement en raison de l'abondance d'arbres complantés dans chaque champs et dans les bas-fonds; seuls 12,1% éprouvent périodiquement quelques difficultés pour s'en procurer gratuitement et 5,1% en achètent régulièrement. Les difficultés financières actuelles des exploitations caféières ont, en outre, contribué à un regain certain d'intérêt pour le palmier-raphia aux multiples potentialités (bois de chauffage, de construction, vin). Si la dimension énergétique/écologique de l'arbre est fortement valorisée au sein des exploitations agricoles de l'Ouest, c'est parce que le risque de pénurie est perçu comme une menace permanente par la société. On replante donc en continu (26% affirmaient avoir replanté plusieurs arbres au cours de l'année 1992), en mélangeant les espèces (arbres fruitiers tels que l'avocatier, le colatier, le safoutier; arbres d'ombrage), autant pour se prémunir d'une vieillesse démunie que pour garantir un patrimoine à ses enfants. Dans le même temps, on assiste depuis 1985-90, à la création de véritables plantations en eucalyptus à des seules fins commerciales (poteaux pour la SONEL ou la construction). Pour la seule année 1992, 13% des exploitants affirmaient en avoir planté plus d'une centaine de pieds.

Le système bocager apparaît également très lié au mode de transmission foncière et par là même aux densités rurales (2). Partout où les densités sont plus faibles (marges agricoles) et où la topographie est plus heurtée, par exemple, il cesse d'être modèle et système : il reste à l'état embryonnaire (semi-bocager) et monovalent (limite foncière).

L'absence de règle précise dans le système d'héritage rend problématique l'exclusion de tel ou tel fils à moins qu'il ne soit émigré : sa portion de terre non mise en valeur est alors cultivée par les femmes restés à la chefferie, jusqu'à ce qu'il réactive son droit éminent sur la terre en construisant ou en cultivant. La transmission à un héritier unique est en effet peu fréquente (18,5%), alors même que la descendance est multiple : 6 enfants en moyenne dans les concessions enquêtées en 1992. Dans la majorité des cas, le partage entre plusieurs héritiers est donc effective. Loin de précipiter la disparition du bocage, ce morcellement peut au contraire

conduire à son renforcement : pour nettement délimiter ses parcelles, un des fils pourra ainsi planter une haie vive monospécifique de Ficus et Podocarpus. Ce rôle de marqueur foncier est très net dans les chefferies les plus densément peuplées (> à 200 hab/km²) où les exploitations ne dépassent exceptionnellement pas 2 à 3 ha. Le quadrillage régulier des plantations caféières, entourées de haies vives à peuplement mixte (Podocarpus, Dracéna, Eucalyptus, safoutier, Kolatier, ficus) renforcées par des perches de raphias, n'est visible que dans le Bamiléké septentrional densément peuplé (Ménoua, Bamboutos et nord de la Mifi). Dès lors l'emprise foncière est presque définitive à condition d'un entretien ininterrompu.

En revanche, quelques "arbres de paix", placés à des points judicieusement choisis, peuvent suffire à délimiter un champ dans les zones à moindre saturation foncière à caractère semi-pionnier (plaines de Galim, de Fondjo ou des Mbos). Ils assurent en un premier temps une protection suffisante et légitiment l'appropriation foncière faite par le premier occupant. De telles limites n'étant pas toujours immédiatement visibles dans le paysage, voisins ou nouveaux arrivants sont souvent tentés d'accroître leur emprise foncière en empiétant sur celui des vieux lignages de la chefferie. Pour éviter ce grignotage progressif, certains planteurs ont pris l'habitude de cultiver préférentiellement les marges de leur terroir plutôt que le cœur du champ. Dans ces zones de colonisation agricole récente, où le foncier n'est pas encore stabilisé (plaine des Mbos, bas-fonds de Galim, versants montagnards des Bamboutos, rebord méridional du plateau,...) le paysage a donc souvent l'aspect d'un openfield.

C.3. L'exploitation bamiléké selon la représentation scientifique:

Avec le bocage, la répartition ternaire du terroir sur les pentes est une des composantes paysagères les plus connues de la civilisation agraire bamiléké, décrite depuis 1950 et reprise depuis lors comme modèle.

Le sommet des collines, aux sols latéritiques appauvris, est occupé par une brousse temporairement cultivée ("tsuet") et les pâturages communautaires. Un étroit chemin creux, bordé des clôtures en bambou, conduit le visiteur, du chemin de crête principal à mi-pente, jusque dans la cour de la concession, après avoir traversé un vestibule. La plupart des cases d'habitation sont installées en contrebas immédiat des sommets, "au niveau des têtes de vallée" où les innombrables ruisseaux prennent leur source (J-C. BARBIER, 1988 p. 166). De part et d'autre des différentes cases familiales se groupent des parcelles adominante vivrière, d'où les caféiers ne sont cependant pas absents. Ces parcelles, sont généralement de taille réduite, délimitées par des haies vives pour éviter la divagation des animaux domestiques. Mêlant légumineuses, maïs et tubercules, elles font l'objet de soins attentifs de la part des épouses de la concession et reçoivent en priorité le fumier de l'enclos des porcs tout proche.

La plantation caféière située en contrebas couvre la moitié inférieure de la pente jusqu'au bas-fonds non aménagé. Elle n'est jamais conduite en monoculture. On la devine plus souvent qu'on ne la voit, en raison de la continuité du couvert arboré (arbres fruitiers généralement) qui donne souvent au paysage l'aspect d'un véritable parc. Pour l'oeil exercé, seule une transition minime dans les nuances de vert permettent d'évaluer ses limites : vert tendre des bananiers serrés près des cases, vert métallique uni des

raphias. Au bas du transect, l'espace est le plus souvent occupé par la raphiale et quelques cultures ombrophiles (macabo, taro).

C.4. La production bocagère comme option possible.

La "structure bocagère" (F. LEBEAU 1969, p. 108) et l'agencement ternaire de l'exploitation le long du versant servent de modèle descriptif au pays bamiléké dans son ensemble depuis 1945. Dès cette époque, il était de bon ton de comparer les moutonnements de la campagne bamiléké avec les hautes surfaces du Limousin et de conclure sur une "mosaïque à l'aspect bocager qui s'effiloche à la périphérie" (DIZIAIN 1945).

Il est cependant lié à un stade de l'histoire agraire et à un cadre spatial bien précis. Il semble qu'il dépendent d'un ensemble de conditions réunies uniquement dans le Bamiléké septentrional : densités >150 hab/km², pentes moyennes, juxtaposition d'un important élevage de case et de terroirs presque intégralement occupés, sols basaltiques suffisamment fertiles. Si les conditions nécessaires à sa mise en place ne sont pas toutes réunies, c'est-à-dire si "un choix en faveur de l'intensification des méthodes par un surcroît de travail" (J-C. BARBIER 1988, p. 161) n'est pas guidé par une charge démographique élevée, alors le bocage reste à l'état embryonnaire. De même, lorsque des réserves foncières importantes existaient, permettant l'ouverture d'un "front pionnier" agricole (chefferies de Bazou et Bana; chefferie de Bangangté), les actifs agricoles ont préféré émigrer et acquérir de nouvelles tenures. P. FLATRES rappelle à propos du bocage breton, dont l'extension maximale eut lieu dans les années 1920-1930, "ne fonctionnait qu'au prix d'un travail assidu" et que seule "une population dense et mal payée pouvait assurer correctement l'entretien du bocage" (1979, Norois, p. 307). C'est pourquoi il apparaît surtout bien structuré dans la partie septentrionale du pays d'altitude supérieure à 1000 mètres.

Son extension, dans les années 1945-1955, est liée à l'accroissement des charges animales par exploitation dans les chefferies anciennement et densément peuplées. La rente monétaire tirée de la caféiculture étant directement réinvestie en véritable "épargne sur pied"! Les zones de vaine pâture - partie supérieure du terroir de versant - ayant été peu à peu attribuées par le chef au profit de nouveaux exploitants maraîchers, le petit bétail s'est donc directement trouvé en concurrence avec les cultures. Les exploitants n'avaient d'autre issue que clôturer efficacement leur champs pour protéger leurs récoltes ou d'attacher leurs chèvres à des piquets. Le bocage apportait donc une solution à ce problème de cohabitation, puisque ces deux activités n'étaient pas associées. Cet encadrement était pleinement efficace à la seule condition que chacun entretienne régulièrement les barrières.

En prenant l'exemple d'un notable de la chefferie Bandjoun, J. HURAUULT (Etudes Rurales, 1970, pp. 240-245) décrit bien les différentes phases de l'évolution du paysage agraire aboutissant à la formation d'un bocage.

Phase 1 : une "montagne" (portion supérieure d'un versant) aux sols fragiles impropres à la culture est allouée par un chef à un notable pour gérer les droits de vaine pâture collective. Tous les 5 ans environ, il la cultive.

Phase 2 : En redistribuant des terres à certains exploitants, le notable en perd également le droit décisionnel (choix de la cultiver ou de la faire

pâturer). Pour maintenir un ensemble de pâturage collectifs, les autres exploitants-éleveurs décident de clôturer une partie de la "montagne".

Phase 3 : De nouveaux exploitants s'installent sur les basses pentes et "marquent" leurs droits sur la terre par des limites d'arbres. Ne subsiste qu'une zone de pâturage collectif relicte sur le sommet.

Phase 4 : En raison du manque de terre, les habitants s'approprient l'ensemble de la colline et font disparaître la vaine pâture. Désormais, les éleveurs devront créer des parcs pour les animaux à l'intérieur des champs cultivés.

Dans certaines chefferies, ce cloisonnement de l'espace a perduré jusqu'à nos jours : on se glisse d'une concession à l'autre par un entrelacs de petits chemins creux ravinés, semblables à des "coulées vertes", par lesquelles circulaient autrefois les troupeaux. Néanmoins, dans la plupart des cas, la récurrence des épidémies de peste africaine, apparue en 1982-83, amenant un rapide déclin de l'élevage de case a précipité la désagrégation de ce bocage, minutieusement entretenu. En apparence rien n'a changé. Aucun planteur n'a entrepris d'arracher ces alignements serrés d'arbres qui fournissent un bois d'autant plus apprécié qu'il est rare. Seules les perches de bambou, destinées à les renforcer transversalement ont disparu. La principale menace pour les cultures éloignée, le travail d'entretien des haies et clôtures, a été assimilé à une servitude communautaire inutile et vite abandonné. On aurait également tort de croire que ce semi-bocage s'est maintenu dans l'ensemble de la zone centrale du pays bamiléké. Sur ce point également, il n'y a pas d'évolution uniforme. Pour une chefferie où il s'est maintenu, aussi dense qu'en 1950 (Baleveng dans la Ménoua), on en relève plusieurs dans le voisinage où il est tombé en complète désuétude. Il y a donc bien des facteurs locaux à chaque évolution. La fonction des haies donc changé : de la protection contre la divagation des animaux on est passé à la prévention des litiges fonciers.

Le centre de gravité des exploitations bamiléké a souvent fluctué au cours du siècle dernier.

Jusqu'au milieu du siècle, beaucoup d'exploitants, sans caféière, habitaient encore la case des ancêtres - "maison des crânes" - dans le fonds du talweg. Abrisés des regards par la frondaison des arbres, la concession jouissait ainsi d'une relative sécurité et des facilités d'approvisionnement en eau. L'adoption massive de la caféiculture après 1950 a contribué à déplacer peu à peu le centre de gravité de l'exploitation du bas-fonds vers le milieu de pente. Le regroupement forcé imposé par les forces coloniales, entre 1958 et 1965, a précipité l'abandon définitif des anciens lieux habités pour le sommet des talwegs et quelques bourgs ruraux. Dans le même temps, la tiers inférieur du versant (partie concave) était laissé à l'abandon et rapidement colonisé par la raphiaie; ce bas-fonds est resté inexploité pendant plus de deux décennies, jusqu'au développement récent de la culture maraîchère à partir de 1985. Cette partie constituait une sorte de "saltus" fournissant bois et vin à bon compte, sans être réellement cultivé par les femmes. Enfin, la multiplication des pistes rurales a encore renforcé ce mouvement de délocalisation de l'habitat. Avec le retour à une certaine sécurité, on a assisté de nouveau à une redispersion de l'habitat : conquête de marges agricoles (sommets et bas-fonds) sur des zones de pâturages ou par morcellement successoral. Le respect des traditions a également conduit à la

multiplication de véritables résidences secondaires, nécessairement plus isolées pour marquer sa réussite sociale et assurer son prestige.

Cette répartition ternaire du terroir de l'exploitation est d'autant plus contingente qu'elle est inscrite dans un processus continu de morcellement foncier. La division du patrimoine foncier entre tous les fils de sexe masculin est, en effet, la règle en pays bamiléké. Cette pratique, où chaque fils du lignage reçoit au moins un lot de construction à proximité de la concession paternelle aboutit à une rapide désorganisation du terroir. Les nouvelles exploitations agricoles ne peuvent, étant donné leur exigüité, recevoir une part de chaque partie du terroir de pente. Certaines sont situées sur les hauts ferrallitiques lessivés, d'autres plus bas sur des sols plus lourds d'accumulation.

III. LES LIMITES DES STRATEGIES POSSIBLES D'UN MODELE INTENSIF EN EXPERIMENTATION PERMANENTE

A. Une exploitation agricole fondamentalement intégrée au marché: le vivrier, le rapport et le spéculatif.

par Isabelle GRANGERET-OWONA et Pierre JANIN

A.1. Rente, spéculation et autosubsistance.

A.2. La place de la caféiculture dans le "portefeuille" bamiléké.

A.3. Le rôle de la caféière dans la stratégie patrimoniale du planteur.

A.3.1. Du marqueur de terre à la redécouverte de l'esprit de rente

A.3.2. Une production agricole immédiatement socialisée et nécessaire à l'élargissement de la réussite.

A.4. La caféière dans l'univers agro-éco-sociologique bamiléké

A.4.1. Limitation agricole du café arabica

A.4.2. Un patrimoine qui permet d'être maître chez soi, de ne dépendre de personne et de préparer sa mort.

A.4.3. Une culture qui permet de passer de la condition de paysan vivrier au statut de planteur

A.4.4. L'échec de l'encadrement agricole UCCAO quant aux performances agronomiques des plantations familiales (qualité et rendement du café, âge des plantations).

A.4.5. Le planteur était-il un rentier du café avant la crise?

A.5. Flexibilité des objectifs assignés aux cultures vivrières.

B. Une agriculture très artificialisée qui cherche les voies de sa modernisation

par Isabelle GRANGERET-OWONA

B.1. l'éloge qui étouffe, l'auto-satisfaction qui démobilise

B.2. les modalités d'intensification par mobilisation des ressources propres dans la période antérieure à la crise

B.3. L'intensification importée d'avant la crise dans l'environnement économique

B.4. La problématique des intrants : accès, prix, utilisation, modalités de substitution, effets de cette substitution.

B.5. Faible productivité apparente du travail.

B.6. Pesticides, pollution, résistances des prédateurs

B.7. La maximisation des ressources: le recyclage des déjections, le stockage des denrées.

C. Faire face au déficit structurel de main-d'oeuvre: force de travail et Pambé

Par Isabelle GRANGERET-OWONA

C.1. Evaluation de la force de travail familial : surplus et déficit.

C.2. Diversification des activités : y-a-t-il réinvestissement de la force de travail dans la sphère agricole?

C.3. Formes du renouveau du travail agricole salarié lié à la crise.

C..4. L'optimum dans l'utilisation de la force de travail?

C.5. L'épuisement des femmes et des sols

A. UNE EXPLOITATION AGRICOLE FONDAMENTALEMENT INTEGREE AU MARCHÉ :
LE VIVRIER, LE RAPPORT ET LE SPECULATIF.

A.1. Rente, spéculation et autosubsistance.

La notion de produit vivrier est ambiguë et fautive car elle repose sur l'idée que l'on produit certains produits pour consommer et d'autres pour vendre. Or l'objectif de l'agriculteur est assez normalement motivé par des considérations d'ordre économique la poussant à vendre ses produits lorsqu'elle le peut d'autant qu'une forte tradition de commerce s'est développée dans la région. Mais les difficultés de transport, l'absence d'une organisation collective pour la vente, la concentration d'un grand nombre de producteurs pour un nombre réduit de consommateurs purs tels que les citadins constituent à cet égard un frein considérable à la commercialisation de la production. L'extension des ventes étant directement liée aux possibilités de commercialiser, c'est bien là un véritable problème que rencontrent les productions en général et plus gravement encore des spéculations périssables comme les produits maraîchers.

Autre frein au développement de spéculations nouvelles pour la commercialisation : le peu de capitaux investis en agriculture.

La stratégie des gens qui ont de l'argent, grandement influencée par la possibilité de rentabiliser rapidement les capitaux, consiste à investir dans le commerce, les transports, l'immobilier mais jamais dans l'agriculture. A tel point que les agriculteurs lorsqu'ils ont de l'argent investissent eux aussi dans d'autres secteurs que l'agriculture. Ces investissements faits en dehors de l'agriculture sont l'équivalent d'une véritable fuite des capitaux et sont le signe de l'échec de ce secteur. Enfin ici apparaissent les limites du système privé sans contrôle réel de l'Etat et l'entrée dans le système d'un libéralisme total risque bien d'accentuer encore cette lacune.

A.2. La place de la caféiculture dans le "portefeuille" bamiléké.

La part relative du café (Arabica et Robusta confondus) dans la structure des revenus n'a cessé de diminuer considérablement depuis 1980 au profit des cultures vivrières et maraîchères. En réalité, cette dégradation du revenu brut tiré de la culture de rente est beaucoup plus ancienne : elle remonte au début des années 60 en francs constants. Il ne représente en 1992 plus que 26,3% des recettes agricoles et 12,4% des recettes globales des ménages enquêtés, contre plus des 2/3 au début de la décennie précédente.

C'est la conséquence directe de la baisse drastique des cours du café Arabica sur le marché mondial et du prix payé au planteur, passé de 475 fcfa/kg en 1987/88 à 200 fcfa/kg pour la campagne 1992/93, soit une perte de valeur de 58% en francs courants (en baisse de 20% par rapport à la campagne de l'année précédente). En

valeur relative, c'est pour l'arabiculteur que la baisse du pouvoir d'achat est la plus forte. Pour les producteurs de Robusta, la baisse semble moins importante, ce qui peut sembler paradoxal puisque, dans le même temps, le prix d'achat payé au planteur connaissait une chute maximale (de 440 fcfa/kg à 150 fcfa/kg, soit - 66 %). Un des éléments possibles d'explication serait une extension des superficies cultivées par exploitation entre ces deux dates, consacrant ainsi l'emprise d'un type de caféiculture moins intensive en période de récession des cours.

Tableau III.1: Dégradation du revenu brut moyen tiré de la culture d'exportation caféière selon chaque type de producteur dans la province de l'Ouest (Fcfa)

TYPE	1986/1987	1991/1992	importance de la baisse
Café <u>Arabica</u>	161.963	49.916 *	- 69,2 %
Café <u>Robusta</u>	313.729	172.863	- 44,9 %

Sources : enquête ADOC (moyennes établies à partir des carnets de planteurs en 1986 et des déclarations des planteurs en 1992 et sur la base des planteurs ayant effectivement cultivé).

* coût moyen des intrants de 17.000 Fcfa par exploitation non défalqués.

Pour l'Etat, le manque à gagner dans les revenus à l'exportation est du même ordre. La contribution du café (Robusta et Arabica confondus) aux recettes nationales est de l'ordre de 110 - 115 millions de dollars pour les années 1991 et 1992(1), soit moins de 6% de la valeur totale des produits exportés pour une valeur globale équivalente au cacao et produits dérivés (beurre, pâte).

Tableau III.2. Structure du revenu moyen agricole dans la province de l'Ouest (Noun exclus)

TYPE D'ACTIVITE	Recensement Agricole 1984	ADOC 1992
Café Arabica	38,5%	15,5%
Café Robusta	33,5%	10,7%
Vivrier+Maraîcher+Fruitier	25,7%	53,5%
Elevage	2,3%	20,3%
Total	100,0%	100,0%

Sources : Recensement Agricole par sondage; Projet ADOC (échantillon de 100 exploitations).

Tableau III.3.: Evolution de la structure du produit monétaire agricole annuel en zone Arabica

TYPES DE PRODUIT	MENOUA 1980	BAFOU 1984	OCISCA 1991	OCISCA 1993
Café Arabica	73%	71%	37%	17%
Vivrier + Maraîcher	23%	15%	39%	59%
Elevage	4%	13%	24%	24%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Sources : Enquête de base du projet des Hauts Plateaux de l'Ouest (1980) portant sur 70 exploitations de la Ménoua (taux de sondage estimé de 0,38%); Enquête de l'"Opération Bafou 1" du Centre universitaire de Dschang (1984) portant sur 150 exploitations de la chefferie Bafou (taux de sondage estimé de 4%); Enquête du Projet OCISCA Phase 1 (1991) (CUDS - ISH - ORSTOM) portant sur 335 exploitations de la chefferie Bafou (taux de sondage estimé de 8%); Enquête du Projet OCISCA Phase 2 (1993) (Université de Dschang - MRES - ORSTOM) portant sur 335 exploitations de la chefferie Bafou (taux de sondage estimé de 8%);

A.3. Le rôle de la caféière dans la stratégie patrimoniale du planteur.

A.3.1. Du marqueur de terre à la redécouverte de l'esprit de rente

La culture caféière n'a de toute évidence pas eu un véritable rôle de marqueur foncier dans le pays bamiléké, même dans sa phase pionnière, dans la mesure où le parcellaire était déjà entièrement approprié et marqué par des haies vives. C'est la situation dans le Bamiléké septentrional auquel la plupart des auteurs font

référence, oubliant que le Ndé et le Haut-Nkam ont opté pour des systèmes productifs plus extensifs dans lequel la culture de rente joue un rôle fixateur décisif. Dans l'ensemble du pays bété, la cacaoculture a un objectif dominant en fonction de la pression foncière; dans l'Ouest c'est uniquement lorsque la superficie cultivable disponible augmente que le planteur se réapproprie cet objectif.

En effet, l'étendue des réserves foncières dans les zones de déprise rurale (Ndé et Haut-Nkam) ne plaide ni pour une conduite intensive de l'exploitation, ni pour un abandon des cultures d'exportation. Les sols ferrallitiques ont certes de moindres potentialités que les sols basaltiques recouverts de cendres volcaniques de la Mifi par exemple, mais leur jeunesse et la présence d'une longue jachère (5 ans) permet généralement d'éviter de les fertiliser, et a fortiori des les amender. La plupart des plantations familiales enquêtées sont plantées en cacao et/ou café Robusta et conduites en culture pure, complantées de palmier à huile. La seule contrainte majeure à leur extension est la limitation de la force de travail.

En réduisant les charges d'exploitation au minimum, le planteur bamiléké de cette zone adopte un raisonnement proche du cacaoculteur, de type coût/avantage, profitant ainsi largement d'une rente agro-écologique localisée. Il devient donc en quelque sorte un semi-cueilleur rentier. Véritablement rentier puisque la faiblesse de ses coûts de production lui permet de rester compétitif dans un marché éminemment déprimé.

La fertilisation des caféières Arabica en 1992 est donc une attitude qui devient de plus en plus marginale chez les planteurs et la quantité épandue diminue fortement.

Tableau III.4.: Fertilisation et traitements phytosanitaires selon le type de culture en 1992.

	sur café uniquement	toutes cultures confondues
FERTILISATION CHIMIQUE	40% (1)	54% (2)
FERTILISATION ORGANIQUE	28% (1)	44%
TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES	17% (1)	39% (2)

(1) 42,8% pour la fertilisation chimique; 39,4% pour la fertilisation organique (fumier uniquement); 85,0% pour la fertilisation organique (fumier + engrais vert); 14,0% pour les traitements phytosanitaires d'après P. CAPOT-REY (1965 : enquête sur 2045 parcelles du pays bamiléké (pays Bamoun exclus)). (2) ces chiffres sont à rapprocher de ceux fournis par la Délégation Provinciale de l'Agriculture de la Province de l'Ouest pour la campagne 1987/88 (département du Noun exclus) : 51% des exploitations ont utilisé de l'engrais; 29 % ont effectué des traitements phytosanitaires.

Il n'est donc pas surprenant de constater que la quantité moyenne produite par exploitation est en baisse régulière depuis 1987/88, passant de 315 kg parche à 222 kg en 1991/92 et de 246 kg bon grain à 158 kg, pour une production maximale moyenne de café parche estimée à 533 kg en 1985/86.

C'est pourquoi, toutes les alternatives agricoles développées par les planteurs vont dans ce sens : maximiser la rente foncière par des cultures en mode extensif. Dans la zone de Bafang, Bana, Bazou, Fondjomekwet par exemple, la culture de palmiste greffé (variété América) a été choisie pour remplacer le café Robusta, l'Ouest étant globalement déficitaire en huile de palme. Sur les sols plus pauvres des Bamboutos, l'eucalyptus doit permettre, en 5 ou 10 ans, d'approvisionner le marché de la construction (habitat, lignes électriques).

D'une manière générale, l'absence de charges d'exploitation explique l'intérêt renouvelé pour des cultures arborées traditionnelles. Certaines productions fruitières (safou, cola, raphia) à forte connotation socio-culturelle, connaissent un vif regain d'intérêt de la part des planteurs, après avoir été négligées durant la "saga" du café. Elles faisaient déjà l'objet d'un commerce à longue distance au XIX^e siècle. Actuellement, elles jouent presque le rôle "d'épargne sur pied" pour couvrir des menues dépenses quotidiennes du ménage. Hors des jours de cérémonie traditionnelle (deuils, funérailles, réunions de sociétés secrètes), le produit attendu de leur vente reste modeste. Ces essences sont presque toujours associées à des avocatiers, des manguiers, des goyaviers donnant à la plantation l'aspect d'un parc arboré.

A.3.2. Une production agricole immédiatement socialisée et nécessaire à l'élargissement de la réussite.

La caféiculture ne semble pas avoir été surinvestie comme chez les cacaoculteurs du Centre: ni "culture" café, ni "saga" du café. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'ait pas fait l'objet de soins constants jusqu'à ces dernières années pour maintenir à niveau le potentiel productif. Ni que les successeurs ne se soient pas efforcés d'agrandir le patrimoine caféier du lignage en créant une ou plusieurs plantation (47% des enquêtés l'ont fait après avoir hérité d'une partie de l'exploitation familiale). Elle n'aurait ainsi jamais été prise comme une fin en soi, mais comme un moyen de réaliser certains objectifs inscrits dans le projet collectif bamiléké : assurer la promotion des enfants par l'école, réussir hors de la sphère agricole par un recours systématique à la tontine.

Par le biais de l'UCCAO et en fonction du tonnage de café livré à la coopérative, chaque planteur avait accès à des crédits de campagne. De même, le produit des ventes du café conditionnait

directement la capacité de chaque ménage à épargner en cotisant à la tontine et, par voie de conséquence, le montant des crédits disponibles (en 1991, dans la chefferie Bafou de la Ménoua, 56% des emprunts (en valeur) étaient souscrits auprès d'une tontine). La plantation a donc été réellement considérée comme un levier financier pour développer d'autres activités économiques. D'aucuns y pourraient voir le modèle réussi d'un enrichissement par le travail, de type égalitaire. En fait, la culture du café n'a pas fondamentalement bouleversé la hiérarchie économique bamiléké. Bien au contraire, elle l'a plutôt renforcé. Les chefs traditionnels ont ainsi été le premier à bénéficier de l'introduction du café à partir de 1932-35. Comme ils étaient parallèlement les seuls possesseurs à pouvoir la redistribuer, ils eu tout loisir de constituer de grandes plantations et de développer précocement des activités commerciales ou de nouvelles spéculations agricoles (eucalyptus, goyave, ananas, miel, élevage hors-sol). De fortes corrélations ont ainsi été trouvées entre Revenu de café Arabica/ Revenu des productions fruitières (0.84) ou entre Revenu de café Arabica/ Revenu du commerce (0.76). Par une succession de processus cumulatifs, l'agriculture de plantation a contribué à renforcer les inégalités et à asseoir la réussite de certains, sans qu'il y ait jamais eu de revendications sociales manifestes.

La plantation a donc toujours été considérée, dans la partie centrale du pays bamiléké, comme un capital de base indispensable à tout enrichissement, rien à voir avec et l'esprit de gestionnaire "bon père de famille" du cacaoculteur, gérant et exploitant son capital arbustif de manière paresseuse pour sa retraite et en consommant les dividendes de manière ostentatoire.

A.4. La caféière dans l'univers agro-éco-sociologique bamiléké

Tableau III.5: Proportion de la culture d'exportation en fonction de la superficie totale de l'exploitation en 1984.

Superficie totale de l'exploitation (en ha)	culture d'exportation (en %)	culture vivrière (en %)
0,01 - 0,20	57,0	93,0
0,26 - 0,50	14,5	85,5
0,51 - 0,75	20,0	80,0
0,76 - 1,00	24,0	76,0
1,01 - 1,50	30,0	70,0
1,51 - 2,00	32,0	68,0
2,01 - 3,00	35,0	65,0
3,01 - 5,00	38,0	62,0
5,01 et plus	45,0	55,0

Source : Recensement Agricole (1984)

Cette règle de conservation d'un tiers de la SAU en vivrier ne se justifie que pour les petites exploitations qui tiennent à garantir leur autonomie alimentaire. Pour les grandes, si cette proportion n'atteint pas la moitié de la surface, cela ne fait que confirmer l'idée d'un comportement craintif vis-à-vis d'une spécialisation trop poussée. Là réside peut-être l'obstacle principal à une production massive au niveau régional.

L'adoption du café n'a remis en cause ni l'organisation du travail au sein de l'exploitation ni même les relations hiérarchiques établies au départ dans la société. Lorsqu'ils ont voulu introduire le café, les administrateurs des colonies ont procédé comme ils l'avaient fait pour la collecte des impôts ou pour le recrutement de la main-d'oeuvre des travaux forcés, ils se sont appuyés sur la forte hiérarchisation de la société qu'ils trouvèrent en place destinant le café exclusivement aux notables. Est-ce à partir de là que s'opère le développement d'une forme toute nouvelle de salariat agricole où l'on vit les planteurs qui étaient les "grands" se tourner vers une main-d'oeuvre composée de ceux qu'on pourrait appeler des cadets sociaux? Le café étant alors rémunérateur, on n'hésitait pas à déboursier 10FCFA pour la taille d'un seul pied, créant ainsi une catégorie d'ouvriers agricoles spécialisés qui le resteront ultérieurement. Ainsi, même pour la culture d'exportation, les hommes ont continué à rester en marge des véritables travaux agricoles. Le travail du sol a été naturellement délégué aux femmes qui, en contrepartie de leur travail, introduisent diverses espèces vivrières dans les plantations. Ce qui a pour effet de placer les caféiers en situation de concurrence ne leur permettant pas de produire autant qu'ils l'auraient fait en culture pure. En toute logique les rendements sont restés bien en deçà de ce que l'on pouvait espérer.

A.4.1. Limitation agricole du café Arabica

Dans le cadre de l'Empire Français, la puissance coloniale a cherché à développer des productions adaptées à chaque entité agro-pédologique pour approvisionner la métropole, reprenant le principe du Pacte Colonial du premier Empire. En mettant délibérément l'accent sur de petites plantations familiales, elle a pris le contre-pied de la politique allemande favorable à de grands domaines conduits de manière extensive et travaillés par une main-d'oeuvre salariée abondante.

La région de l'Ouest du Cameroun, avec ses terroirs minutieusement aménagés par d'innombrables exploitations familiales et ses solides structures socio-politiques pouvant servir de relais, semblait avoir la préférence des administrateurs. La zone de Dschang a ainsi été retenue comme lieu d'expérimentation des différentes variétés de caféier (Java, Costa-Rica, Honduras, Vénézuéla), mais l'Arabica s'est très vite imposé dès 1926-1927.

Tous les écrits s'accordent pour dire que l'engouement pour la caféiculture fut immédiat et général : la perspective d'échapper aux travaux forcés (jusqu'en 1946) et les dividendes personnels attendus de cette culture renforçant encore ce phénomène. En réalité, il semble que l'instauration de l'impôt par tête a contribué efficacement à accélérer sa diffusion.

En 1922, la SDN préconisait un impôt progressif en fonction du degré d'insertion dans la sphère de l'économie marchande et de l'importance des cultures de rapport. En réalité, il dépendait beaucoup plus directement de la situation économique mondiale, comme le montre son inflation entre 1926 et 1934 (passant de 25% de la valeur des exportations du café/cacao à environ 45-50%), la région de Dschang constituant un cas extrême avec un impôt qui représentait près de 65% de la valeur des exportations en 1935, soit environ 12 F par tête(2).

Dans le même temps, interdiction a été faite aux premiers planteurs d'associer les cultures vivrières au café. Ce choix de la monoculture était dicté par des impératifs agronomiques : les colons pensaient que cette association culturelle pouvait compromettre le développement harmonieux de la plantation. Les cultures vivrières ont donc été peu à peu rejetées sur les marges de l'exploitation et les terres moins fertiles. Ce parti pris a rapidement abouti à une impasse, au risque de voir la sécurité alimentaire des populations directement menacée. Les autorités coloniales se sont donc résolues à mettre en place une réglementation stricte visant à limiter et contrôler la diffusion de la caféiculture.

Par un arrêté de juillet 1933, toute nouvelle création de plantation était soumise à un enregistrement préalable auprès du chef de circonscription, mentionnant "la situation du terrain, la surface plantée, le nombre, la variété et l'âge des plants" en terre et en pépinière. Pour obtenir cette autorisation (arrêté de septembre 1935) l'exploitant devait également justifier la présence d'un main d'oeuvre agricole familiale suffisante à l'entretien de la caféière. Cette diffusion contrôlée a eu pour principale conséquence de favoriser les élites traditionnelles (chefs et notables) ayant plusieurs épouses et une importante descendance. Afin de mieux contrôler l'expansion et la conduite des plantations indigènes, on a même créé, vers 1940, dans certaines chefferies des lotissements en lieu et place des anciennes exploitations.

A.4.2. Un patrimoine qui permet d'être maître chez soi, de ne dépendre de personne et de préparer sa mort.

L'entrée principale dans l'univers comportemental du planteur bamiléké semble être bien différente de celle de la cacao-culture du Centre. C'est que toute la société bété s'est retrouvée dans la culture du cacao, dans la mesure où elle consacrait une aventure collective sans exclus et sans nouveaux riches. La clé pour comprendre le rôle du café dans la société bamiléké nous est

fournie par la symbolique du bocage : un idéal socio-politique collectif fort qui incite, par réaction, chaque exploitant à construire son indépendance. Le planteur bamiléké voyait plus d'inconvénient à dépendre économiquement de circuits locaux bamiléké que d'être capturé par un marché international, dont il ne déciderait, de toute façon, ni la formation, ni l'évolution. Il préférerait se lier à un "ailleurs" ou "dehors" non bamiléké plutôt que de parfaire sur le plan économique le système social existant. Est-ce là encore un ajustement indispensable pour éviter une emprise trop forte du "cœur social bamiléké" sur l'individu, une sorte d'échappée pour éteindre toute contestation de l'ordre bamiléké ? On a sans doute là un parfait résumé de cette société, pétrie de contradictions, qui se survit en enterrant les attitudes non normatives, ou du moins en les camouflant, et avance par à-coups.

Autant que faire ce peu, chaque exploitant s'est efforcé de créer sa propre plantation ou d'agrandir la portion dont il avait hérité (47% des enquêtés). La caféiculture a de ce fait gagné, entre 1950 et 1965, presque la totalité des exploitations (86% au Recensement Agricole de 1984 et selon l'enquête ADOC). Cette indépendance bien souvent symbolique étant donné l'exiguïté du terroir familial passe par le partage de la plantation caféière entre les fils. Ce partage n'est pas systématique lors de la transmission successorale, mais il est relativement rare qu'un fils n'en reçoive pas une partie. Ne pas recevoir quelques pieds de café revêtait un aspect quelque peu infamant, et reviendrait presque en fin de compte à taxer la personne d'incompétence. Accusation jamais prononcée mais suffisamment pesante pour être comprise par le sujet, selon le modèle de pression/coercition transmis par la tradition. Le café ayant servi de point de départ à de nombreuses réussites commerciales, cela revenait de fait à restreindre les chances de réussite de la personne. La caféiculture a donc participé assez largement à cette mystique de l'enrichissement individuel (expression préférable à celle de "mystique du progrès" trop vague et d'un positivisme scientifique un peu suranné).

A.4.3. Une culture qui permet de passer de la condition de paysan vivrier au statut de planteur

L'introduction de la culture ne revêt pas la même importance socio-culturelle pour le paysan vivrier d'une chefferie de l'Ouest bamiléké et celui d'un village bété.

Pour le cacaoculteur l'accession à la plantation, constitue une réelle rupture avec l'ancien ordre agraire. En se fixant géographiquement et investissant dans la création d'une cacaoyère, il se constitue un capital dont il percevra des dividendes sur plusieurs décennies et acquiert, par là même le statut de possédant. Il s'assure en outre un contrôle accru sur la main d'oeuvre disponible en s'appropriant la terre. Il devient le

catalyseur d'une nouvelle aventure agricole et la clé de la reproduction socio-économique. Il n'a plus à prouver ses capacités comme chef de famille et chasseur-pêcheur-cueilleur, mais il peut consommer tranquillement les dividendes de son capital. Il quitte une vie agraire faite de temps "courts" aléatoires pour un temps "long" sécuritaire. La plantation lui sert de levier pour asseoir son contrôle social dans une économie ostentatoire faite de redistribution permanente. L'agriculture de plantation lui donne un statut socio-culturel nouveau.

Pour le caféiculteur de l'Ouest, la situation est très différente : son statut dans la société est plus hérité et déterminé, subi devrait-on même dire, qu'acquis ou en devenir. C'est sa position dans la société traditionnelle, presque "castée" à certains aspects, qui lui donne une respectabilité et assure la reconnaissance des autres. La culture de rente n'a pas bouleversé cette hiérarchie, elle a juste souligné cette tendance de fonds. Elle n'a pas créé un nouvel ordre de réussite, mais elle a complété celui qui existait. Elle n'a pas constitué une aventure collective comme dans le Centre, elle a été une source de richesse supplémentaire, s'ajoutant à d'autres rentes arbustives et des activités commerciales. Elle a renforcé des réussites individuelles mais n'a pas créé un nouvel ordre agraire. Toute la place étant occupée par plusieurs cercles de notabilité traditionnelle, la caféiculture n'a pu modifier cette donnée fondamentale : elle ne s'est pas imposée mais surimposée uniquement.

Aucun planteur ne semble réellement avoir obtenu la considération sociale de ses pairs par son acharnement à intensifier sa production caféière et augmenter sa production. Ce n'est pas de la sorte que l'on devient "un grand" en pays bamiléké. Etant donné l'organisation de cette société, elle découlerait certainement plus de la capacité du planteur à réinvestir son argent à le faire fructifier, prouvant ainsi ses capacités à "mener une affaire".

Si le café et le cacao se rejoignent sur les modifications apportées au système agraire dans son ensemble (monétarisation, individualisation, rente), ils divergent nettement par la réappropriation qu'en fait chaque planteur : dans l'Ouest, c'est pour transcender l'ordre collectif sans le nier ni le critiquer, dans le Centre c'est pour mieux le réintégrer après l'avoir transformé ou sublimé.

A.4.4. L'échec de l'encadrement agricole UCCAO quant aux performances agronomiques des plantations familiales (qualité et rendement du café, âge des plantations,).

Le décompte des livraisons de café faites à l'UCCAO (Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest) met en évidence une certaine constante dans l'obtention d'un café de faible qualité.

Si on doit juger les efforts déployés par les planteurs pour améliorer la qualité du café Arabica de l'Ouest au vu de ces résultats, nul doute qu'ils puissent sembler, à d'aucuns, peu couronnés de succès, la proportion de grade A (le meilleur) ayant rarement dépassé le tiers de la production totale. Une amélioration substantielle de la qualité du café produit aurait exigé quelques investissements qui n'ont malheureusement jamais été consentis. Le niveau d'outillage agricole des exploitations est, par exemple, resté fort rudimentaire. Si, au recensement général de l'agriculture de 1984, 54% des exploitations utilisaient un dépulpeur, 24% seulement en possédaient un propre, alors qu'un dépulpage rapide du café cueilli est indispensable pour l'élaboration d'un café de qualité.

De même, le déclin des rendements moyens observés à l'hectare en zone Arabica incite à conclure au relatif échec de l'intensification de la culture caféière. Cette politique s'appuyait principalement sur la fourniture d'intrants subventionnés.

Tableau III.6: Evolution des rendements du café Arabica dans la province de l'Ouest de 1970 à 1992 (kg de bon grain/ha)

1969/70	1981(1)	1984	1985/86	1986/87	1989/90	1991/92 (2)
175	282	358	297	215	158	141

Sources : PDRPO, RA, MINAGRI, ADOC

(1) évaluation de la production à partir des rendements calculés selon la méthode des carrés de densité (pays Bamoun exclus); selon les déclarations des planteurs le rendement n'est que de 179 kgs/ha).

(2) cela correspond à un rendement de 104 gr de café parche par pied et 71 gr de café bon grain par pied).

Un relevé de l'engrais chimique commercialisé par l'UCCAO (Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest du Cameroun) ainsi que le tonnage disponible a été multiplié par dix entre 1965/66 et 1990, passant de 3 290 t à environ 30 000t (3). Cette inflation du marché des engrais a eu un effet bénéfique sur la production caféière jusque vers 1983/84, où les rendements à l'hectare étaient les plus élevés. Depuis cette campagne, les rendements moyens observés n'ont cessé de diminuer et rien de ne permet de dire qu'un retournement de la tendance actuelle est possible en raison du pessimisme ambiant de la majorité des planteurs. Comment peut-on expliquer ce décrochage brutal du rendement à l'hectare de café ?

Si l'on interroge parallèlement les planteurs sur leurs techniques de fertilisation, on constate le même phénomène : on est retombé en 1992 au niveau de l'année 1965 pour l'utilisation

de l'engrais chimique et les traitements phytosanitaires (voir ci-contre). Comme le vent de la crise avait réussi à balayer trente années d'efforts coopératifs ininterrompus!

Tableau III.7. Evolution des techniques de fertilisation et de traitements phytosanitaires sur culture caféière dans la province de l'Ouest (1965-1992)

TYPE DE PRATIQUE	1965	1981	1992
Fertilisation chimique (20-10-10)	43%	48%	40%
fertilisation organique (fumier)	39%	41%	28%
Traitements phytosanitaires	14%	70%*	17%

Sources : Les Structures Agricoles du Cameroun Oriental (Enquête sur 2045 parcelles en 1965); Projet de Développement Rural de l'Ouest (enquête du PDRPO sur 280 exploitations en 1980 - 1981); Projet ADOC (enquête sur 100 exploitations en 1992). * 67% des superficies totales plantées en café sont traitées contre l'antestia, 39% contre l'antracnose et 19% contre les scolytes.

Cette inflation de la consommation d'engrais aurait, en effet, logiquement dû conduire à une amélioration continue de la productivité à l'hectare, signant ainsi la réussite du modèle productiviste agronomique. Mais c'est à un retournement complet de tendance que nous assistons. Le simple argument de la concurrence (soleil, eau, sol) des cultures vivrières associées ne peut justifier à lui seul cette dégradation continue depuis une dizaine d'années. Il convient d'aller plus avant dans l'analyse.

Cette évolution est sans aucun doute beaucoup plus liée à des modifications produites au sein même des systèmes de production bamiléké. La désaffection pour la culture de rente n'aurait-elle pas été antérieure à la chute des cours sur le marché mondial ? Le regain d'intérêt pour la culture vivrière ne doit pas seulement au souci de sécurité alimentaire, mais aussi à l'accentuation de son caractère spéculatif. Ainsi, une part non négligeable des engrais acquis à l'UCCAO allait préférentiellement fertiliser les cultures vivrières, et ce, au détriment du café. La pratique du maraîchage, encouragée par de nombreuses structures étatiques (fermes-pilotes ou écoles, PDRPO) et limitée en un premier temps (années 75-80), à une minorité de producteurs, a connu également une diffusion massive après 1985/86/87, s'accéléralant encore avec la baisse du prix du café. Relayant le café, comme nouvelle culture monétaire destinée au marché local, le maraîchage a depuis fait l'objet d'investissements importants (force de travail, temps de travail, masse d'intrants) nettement préjudiciables à la culture de rente, sauf chez "les gardiens de la tradition".

A supposer que les apports d'engrais soient suffisants et que les sols ne connaissent pas l'épuisement en matière organique qu'on relève déjà ça et là, la production resterait malgré tout à

un niveau médiocre parce que le parc caféier des petites unités familiales de production apparaît relativement vieilli..

L'âge moyen des plantations de café Arabica dépasse légèrement 24 ans ce qui est élevé étant donné le cycle de production de l'arbre (4-25 ans). Un calcul plus fin de leur âge en tenant compte du nombre de pieds productifs (137.500 plants au total en 1992) donne une moyenne substantiellement plus élevée, proche de 26 ans. Cela semble signifier que les plus anciennes plantations sont également les plus vastes. Pour le café Robusta, les différents modes de calcul n'aboutissent pas à un écart significatif d'âge : l'âge moyen est compris entre 19 et 19,5 ans.

Tableau III.8 : Structure par âges de la superficie occupée par le café Arabica dans les exploitations de la province de l'Ouest de 1965 à 1992

	0 - 3 ans	4 - 20 ans	21 - 30 ans	>30 ans	TOTAL
1965	9,1%	82,3%	8,6%	0,0%	100,0%
1981	4,8%	45,9%	28,2%	21,1%	100,0%
1987/1988	10,9%	58,4%	19,6%	11,1%	100,0%
1992	0,0%	15,4%	44,2%	40,4%	100,0%

Sources : Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun (P. CAPOT-REY et alii, 1965 - surfaces couvertes par des arbres d'âge indéterminé exclues); Annuaire de Statistiques Agricoles de la province de l'Ouest 1987-1988 (Délégation Provinciale de l'Agriculture de l'Ouest, Avril 1989 - département du Noun inclus; classes d'âges de 21 - 26 ans et > 27 ans); Projet Agriculture de l'Ouest du Cameroun (ADOC 1992).

Et les perspectives à court terme ne paraissent pas très bonnes en raison d'une accumulation de facteurs négatifs : absence de replantation effective depuis la chute drastique des cours, vieillissement des chefs d'exploitations dans le coeur du pays Arabica (respectivement 49 et 47 ans dans les départements de la Ménoua et de la Mifi), rareté de la pratique du recépage massif (20% environ). La tendance de fonds est à l'abandon du café Arabica pour le Robusta et le cacao pour les jeunes planteurs désireux de poursuivre la culture d'exportation et qui disposent, par ailleurs, de réserves foncières. Dans les départements concernés (Bamboutos, Ndé, Haut Nkam) par ce phénomène, la moyenne d'âge des chefs d'exploitations est ainsi inférieure à 42 ans.

A.4.4. Le planteur était-il un rentier du café avant la crise?

Par rente, on a pour habitude de désigner les avantages et/ou les revenus qu'un individu, un groupe ou une personne morale peut retirer d'une position économique dominante ou protégée, d'une situation sociale favorable, d'une localisation géographique

privilegiée ou de potentialités écologiques qu'il est l'un des rares à posséder. Un comportement rentier peut également découler de l'environnement ainsi donné ou construit de toutes pièces. L'extraction du revenu supplémentaire ne requiert au plus qu'une faible mobilisation d'intrants en capital, travail ou biens intermédiaires ou l'octroi d'une position monopolistique par un organe régulateur ou l'Etat.

Pour le café Arabica, la situation n'est pas différente de celle du cacao ou du café Robusta. Le véritable bénéficiaire n'est pas le planteur mais bien la coopérative UCCAO : c'est elle qui perçoit la rente en opérant un prélèvement sur le prix de vente du café sur le marché mondial. Entre 1981/82 et 1986/87 par exemple, le planteur de café Arabica n'a perçu en moyenne que 46,5% du prix de réalisation (prix FOB), avec un seuil minimum de 35,5% au cours de la campagne 1985/86 (4). Néanmoins le planteur est perçu comme un rentier de l'économie parce qu'il est intégré dans un système protectionniste et monopolistique dominé par l'UCCAO jusqu'en 1994. Enfin, son comportement est parfois qualifié de rentier lorsqu'il mobilise peu d'intrants et de travail et assure le meilleur rendement à l'unité de travail (situation visible dans le sud forestier du Ndé et du Haut-Nkam).

L'agriculture bamiléké a longtemps servi d'appui à l'analyse agronomique. Elle était communément présentée comme un bon exemple de "système intensif à dominante consommations intermédiaires" (5). La relation privilégiée des planteurs avec leur coopérative - fournisseuse d'intrants subventionnés en échange de la livraison du café Arabica - est sans doute à l'origine de ce "petit miracle africain". Pendant plus de vingt ans, les planteurs ont engrangé les "bénéfices" de cette liaison dangereuse. Conseillés et appuyés gratuitement par les techniciens de l'UCCAO, aidés par un crédit facilement accessible et les ristournes systématiques pratiqués (30 à 50 fcfa par kilo selon les années) le planteur a été bercé par l'illusion d'une rente durable. Depuis la réorganisation de la filière (juin 1991) et l'arrêt des subventionnements, il se sent le juste sentiment d'être livré à lui-même et d'avoir été abandonné par sa coopérative, voire d'avoir alimenté des "superstructures prédatrices" comme l'ONCPB (Office National de Commercialisation des Produits de Base, regroupant les caisses de stabilisation qui n'a su que prélever des sommes pour l'Etat.

Avec la culture du café Arabica, les planteurs avaient pris l'habitude de raisonner en termes de revenu minimum garanti, de subventionnement, de commercialisation assurée, obérant ainsi toute initiative personnelle. La caféière dégageait, bon an mal an, un revenu brut de l'ordre de 100.000 fcfa pour 1.000 pieds en pleine production. Cela permettait au chef d'exploitation d'envisager l'avenir avec sérénité et d'engager les dépenses annuelles indispensables (scolarité, intrants). L'apport massif d'engrais chimique et des soins réguliers (traitement contre l'antracnose, taille, désherbage régulier) permettaient même de

stabiliser le rendement d'une vieille caféière sur des "vieux sols" jusque vers les années 1987-88. Une régénération sélective des pieds les plus affaiblis (recépage, replantation) assurait, chaque fois que de besoin, la remise à niveau à moindre frais de son potentiel productif.

L'esprit de rente n'est pas mort pour autant. Instruit des raisons de la mévente actuelle des cultures d'exportation (surproduction mondiale, absence d'accord entre les pays producteurs), le planteur prend soudain conscience de la fragilité des rentes de situation. Désormais, conscient des risques d'une trop grande dépendance vis-à-vis du marché international (prix et vente décidés loin des pays producteurs, faiblesse du marché local de consommation), il pense plutôt à produire pour le marché sous-régional ou national.

A.5. Flexibilité des objectifs assignés aux cultures vivrières.

La difficulté à saisir le fonctionnement de l'exploitation agricole hamiléké s'explique fondamentalement par la juxtaposition de stratégies productives très différentes. Leur variabilité, conçue également comme un invariant historique au coeur du système agricole, est un gage supplémentaire de sa complexité. Chacune est adoptée par l'exploitant pour répondre à une finalité précise (sécurité alimentaire, maximisation du revenu, accumulation foncière, dépenses sociales, gestion environnementale) mais est en même temps susceptible d'être influencée par l'état du marché (prix de vente, facilité de commercialisation). Le vivrier n'est jamais entièrement destiné à l'autoconsommation ni le maraîchage conduit de manière intensive à des seules fins spéculatives. L'exploitant, conscient de cette ambivalence, qui peut aussi bien signifier sa perte que sa réussite, diversifie ses cultures et multiplie les sources de revenus. Son intégration dans la sphère marchande répond fondamentalement plus à une volonté affichée de minimiser le risque que de spéculer sur un gain à venir.

Dans la phase pionnière de recompositions des stratégies productives, la priorité en soins et travail a, depuis peu, été donnée aux cultures vivrières - telles que le plantain, le maïs, le haricot - dont les surplus peuvent être commercialisés localement s'ils ne sont pas entièrement consommés par la famille. Même dans le cas d'une recherche accrue de l'autosuffisance, l'objectif de maintien du revenu monétaire n'est ainsi pas sacrifié. Elles représentent en 1992 plus de 35% des revenus agricoles (total cumulé avec le maraîchage). Cette disposition ne signifie pas un réel repli sécuritaire au détriment de cultures plus rémunératrices - puisque la quête du numéraire reste indispensable pour faire face aux différentes charges familiales (santé, scolarité, transport) - mais bien plutôt un souci accru de flexibilité monétaire. Le produit de la vente doit être immédiatement et facilement mobilisable pour être réinvesti en achats alimentaires ou manufacturés. Cette évolution des

mentalités doit son origine aux difficultés de paiement des bons de caisse des coopératives adhérentes de l'UCCAO. Plutôt que d'être payé à tempérament, le planteur préfère parfois brader son café à un coxeur (à 3.000 fcfa pour un sac de Robusta bon grain et 6.000 fcfa pour de l'Arabica).

Dans la plupart des exploitations enquêtées, la vente des surplus vivriers par les femmes (épouses, mère ou veuves du chef d'exploitation), sur les petits marchés locaux, ne dépasse pas 20.000 à 30.000 Fcfa par personne. Etant donné la faiblesse des quantités offertes par chacune d'entre elles et le bas niveau des prix, il s'agit plus d'un petit commerce de nécessité, visant à satisfaire des besoins immédiats, que de la constitution d'un "revenu-cible". Leur commercialisation secondaire sur les marchés urbains à des fins spéculatives, est réservée, pour l'instant, à des revendeurs-transporteurs (buy'em sell'em) qui disposent d'un capital. Les producteurs primaires sont donc majoritairement exclus de ce cycle commercial.

A moyen terme, cette situation pourrait néanmoins se modifier pour certains planteurs. Beaucoup d'exploitants ayant interrompu toute fertilisation dans la plantation depuis deux ou trois ans, le vivrier associé (maïs, taro, macabo) connaît une baisse importante de rendement, lorsque les sols sont cultivés en permanence (Ménoua, Bamboutos). L'arachide a lui-même parfois complètement disparu des associations dans certaines chefferies. Les pratiques traditionnelles de restitution de la fertilité du sol (écobuage, épandage des cendres du foyer ou du fumier du porc), ont, de ce fait, quelque chose de dérisoire. Par conséquent, les zones d'agriculture pionnière à longue jachère devraient pouvoir développer une spécialisation vivrière orientée vers la vente. Les prémices de cette évolution sont déjà visibles à Bazou ou Bana, où des planteurs ayant surinvesti dans les cultures de rente caféières ou cacaoyères. La force de travail familial étant le seul facteur limitant à cette reconversion, elle reste actuellement l'apanage de grands planteurs ayant les moyens d'employer de la main-d'oeuvre salariée ("pambe"). Dans l'Ouest, on désigne par "pambe", la location de sa force de travail à des fins agricoles et par extension tout travail temporaire (tâcheron).

La situation n'est pas foncièrement différente pour les cultures maraîchères, presque toujours assimilées à des spéculations. Si l'on entend par spéculatif la conduite d'une activité économique en anticipant ou prévoyant l'état des transactions commerciales (prix, demande) sur le marché afin de dégager la plus grande marge, il est clair que la spéculation est limitée à quelques producteurs, capables de maîtriser l'ensemble des étapes de la filière, c'est-à-dire de maîtriser les techniques de production, de faire face aux charges élevées d'exploitation et d'organiser la commercialisation (transport, acheteurs privilégiés).

Rien de commun avec la majorité des maraîchers qui sont souvent de jeunes migrants de retour, aux connaissances empiriques et qui disposent d'un capital de main d'oeuvre ou de terre réduit. Maîtrisant mal l'irrigation de contre-saison et les techniques de traitement, il subissent de plein fouet les aléas de la production. Dépendants des transporteurs pour la livraison sur le marché, ils ont finalement peu de moyens de contrecarrer les fluctuations de prix.

10619
10620
10621
10622
10623
10624
10625
10626
10627
10628
10629
10630
10631
10632
10633
10634
10635
10636
10637
10638
10639
10640
10641
10642
10643
10644
10645
10646
10647
10648
10649
10650
10651
10652
10653
10654
10655
10656
10657
10658
10659
10660
10661
10662
10663
10664
10665
10666
10667
10668
10669
10670
10671
10672
10673
10674
10675
10676
10677
10678
10679
10680
10681
10682
10683
10684
10685
10686
10687
10688
10689
10690
10691
10692
10693
10694
10695
10696
10697
10698
10699
10700

B. UNE AGRICULTURE TRES ARTIFICIALISEE QUI CHERCHE LES VOIES DE SA MODERNISATION

B.1. l'éloge qui étouffe, l'auto-satisfaction qui démobilise

Il existe des appréciations qui, à un certain moment, font le consensus. Vraies ou fausses d'ailleurs. C'est le cas de celles qu'on porte sur le pays bamiléké. L'idéologie, extrêmement élogieuse, bâtie autour de cette région et de son agriculture risque pourtant, aujourd'hui de devenir dangereuse si l'on esquivé l'ampleur des problèmes qu'elle masque.

Il nous semble nécessaire de rompre avec la litanie habituelle dans le but de décrire la réalité d'une région agricole qu'on peut considérer, par bien des aspects, comme étant aujourd'hui, à bout de souffle. Les incantations sur cette zone, son agriculture se reproduisent égales à elles-mêmes, dans tous les ouvrages parus sur la région depuis un demi-siècle, se réduisant, au total, à quelques idées simples: les Bamiléké ont réussi l'extraordinaire prouesse de s'engager, seuls sur la voie de la modernité et de l'intensification agricole grâce à leur esprit d'entreprise, leur sens du commerce, une combinaison presque unique de l'agriculture avec l'élevage, un système successoral remarquable, une solidarité sociale sans faille et la compétitivité du système tontinal qui autorise un large manipulation d'argent.

Les défenseurs de cette thèse sont extrêmement nombreux. Parmi eux les originaires de la région constituent la catégorie la plus convaincue et la plus concernée. Mais ce qui explique la formidable crédibilité qu'on accorde à ces idées c'est leur reprise par des plumes aussi célèbres que celles de P. GOUROU, professeur au Collège de France. On parlerait en d'autres circonstances de "théorie indigène"...

En agronomie, la performance de l'agriculture se mesure non seulement au rendement des cultures, mais aussi au respect de certaines règles de conservation et de renouvellement aussi bien des sols, que de la fertilité au sens le plus large du terme, du foncier, ou de la force de travail. Quant à la modernité, elle ne constitue pas un objectif, mais un moyen d'être plus performant. Elle marque une certaine rupture avec des pratiques plus anciennes renforçant, la primauté de la spécialisation, de l'intensification et d'une logique spéculative. Dans le bouleversement que représente l'accession à la modernité, les risques pris par les intéressés sont parfois énormes: un revenu monétaire conséquent se réalise au prix d'une certaine perte de sécurité alimentaire subordonnée à la surface que l'exploitation décide de consacrer aux cultures de rente. L'attitude de l'agriculteur sera celle de maximiser son profit en créant les conditions favorables pour une production importante, de bonne qualité à commercialiser, au prix fort, sur un marché concurrentiel impitoyable.

B.2. les modalités d'intensification par mobilisation des ressources propres dans la période antérieure à la crise

Les différentes techniques culturales élaborées par les producteurs ont abouti à une intensification agricole originale. Le facteur déterminant de cette évolution semble être la saturation progressive du foncier au gré des héritages, plutôt que "les agressions de l'économie monétaire" (6) avec l'introduction traumatisante de la culture du café.

Le mélange des cultures sur une même parcelle en semis plus ou moins serré permet à chaque productrice (épouse, mère) d'avoir son indépendance, vivrière. En cas de besoin, les échanges de parcelle pour des raisons techniques sont possibles. Mais il ne signifie pas une indifférenciation des parcelles : il y a toujours une dominante dans chacune en fonction d'un cahier des charges soigneusement établi par l'agricultrice (nombre et distance de parcelles à cultiver, nombre d'enfants à nourrir, état de la jachère, etc...) et des potentialités agro-pédologiques de chaque champs. De ce fait, il existe presque toujours une dominante (maïs, haricot, tubercules) dans l'association culturale de la parcelle.

La réduction progressive de la durée de la jachère et la généralisation d'un deuxième cycle agricole donnent encore plus de prix aux techniques traditionnelles de fertilisation du sol et de préservation de l'érosion.

Rappelons tout d'abord le rôle positif des haies vives contre l'érosion pluviale dans des terroirs de pentes qui reçoivent entre 1500 et 2500 mm en l'espace de neuf mois. La technique du billonnage (rang de terre surélevée de 30 à 50 centimètres) permet aux tubercules de développer plus librement leurs racines et évite l'engorgement des sols durant la grande saison des pluies (août-novembre). C'est le mode de culture le plus pratiqué en pays bamiléké: 75% des superficies et 82% du nombre des parcelles selon P. CAPOT-REY.

Le billonnage en courbe de niveau, largement diffusé à partir de 1972 par les agents des services agricoles, était sensée limiter le travail des eaux de ruissellement. Elle est pratiquée aujourd'hui par la majorité des agricultrices dans les parcelles de pente faible et moyenne. En revanche pour les champs en plus forte pente (>25%), c'est-à-dire une minorité (21% en 1965), le billonnage parallèle à la pente reste toujours la règle. Les agricultrices évoquent couramment les difficultés à travailler perpendiculairement à la pente : il est, en effet, plus facile de retourner la terre pour faire le billon en partant du sommet du champs sans avoir à se déhancher. De plus en cas de très fortes pentes, des billons perpendiculaires risqueraient de jouer le rôle de réservoir jusqu'à un certain point avant d'être emportés et de provoquer des glissements de terrain. Il faut toutefois relativiser ce risque d'érosion mécanique, la perméabilité et la

porosité des sols volcaniques permettant à la plus grande partie de l'eau de pluie de s'infiltrer. De toute manière, le débat n'a jamais été tranché sur ce point précis.

La technique de construction même du billon - par enfouissage sur place des débris végétaux - permet d'augmenter le pouvoir de rétention du sol et, par suite, de freiner le ruissellement. Elle possède en outre un autre avantage : en retournant les mottes de terre, l'agriculture prend l'habitude d'incorporer d'autres résidus de culture, voire de cuisine parfois, qui serviront d'engrais vert en se décomposant. C'est le procédé le plus commun de restitution de la fertilité.

L'écobuage constitue la deuxième technique traditionnelle, encore très répandue, de fertilisation du sol. Elle consiste à faire sécher sur place l'ensemble de la matière végétale poussée durant le temps de jachère, puis à la rassembler en andains parallèles les uns aux autres ou en tas. Après les avoir recouverts de terre, chaque femme y met le feu pour une combustion plus lente. Cette activité se déroule généralement en fin de saison sèche avant les premiers travaux de préparation du sol.

Enfin, la rotation périodique (après 3 à 5 ans) des enclos de porcs ou de chèvres permettait de recueillir les déjections des animaux et d'opérer une fertilisation sélective des cultures.

Dans les champs ouverts et cultivés avec jachère, on trouve deux techniques qui rappellent celles de la zone forestière ou de la savane camerounaise : le feu de défrichement et l'ensemencement des champs avec une légumineuse (*Ademocarpus manii* encore communément appelé "sang"). Présents dans chaque chefferie avant l'introduction de la culture de rente et la colonisation des terroirs sommitaux, ce type de champs est aujourd'hui localisés surtout dans la partie méridionale du pays.

B.3. L'intensification importée d'avant la crise dans l'environnement économique

Par rapport à ces affirmations, nous nous sommes posés un certain nombre de questions dont la première est : Y a-t-il eu une réelle intensification de l'agriculture de l'ouest du Cameroun ? La réponse peut sembler évidente, tant le tonnage d'engrais importé au Cameroun a progressé en 30 ans : il a été multiplié par 5 passant d'une quinzaine de milliers de tonnes à plus de 60 000 destinés à près de 90% pour les régions "ouest" et "littoral" alors que la partie ouest du pays, à elle seule, n'a jamais cessé d'être destinataire de près de la moitié.

Pourtant ce n'est pas véritablement le cas. Si l'on prend les rendements des principales cultures vivrières, ceux-ci sont restés étonnamment stables pour l'arachide et l'igname, en très légère progression pour le maïs et à l'opposé en baisse sensible pour la pomme de terre, le macabo et le taro.

La raison de ce paradoxe est simple: tout l'effort d'intensification agricole et d'amélioration des technologies s'est porté sur le café, beaucoup moins sur le vivrier: D'après le recensement agricole de 1972, 85,9% des cultures vivrières ne reçoivent aucun traitement phytosanitaire alors que c'est le cas de moins de la moitié des cultures industrielles. Près de 2/3 des champs vivriers ne reçoivent aucune fertilisation chimique contre moins d'un cinquième des champs portant une culture industrielle. En 1984, on retrouve des résultats comparables puisque sur les 119 000 utilisateurs d'engrais chimique, seulement 42% d'entre eux les mettent sur les cultures vivrières, la proportion des caféières qui bénéficiaient à cette époque d'une fertilisation chimique étant de 90%.

Au total, ces dernières années ont été l'occasion d'un accroissement assez substantiel des intrants agricoles mais cela n'a pas eu les effets qu'on aurait pu prévoir sur l'ensemble des systèmes de culture. Les mécanismes permettant une intensification agricole n'ont pas pu jouer pleinement et ceci d'autant moins que la séparation des tâches entre sexes est une réalité très présente dans ce système agricole.

B.4. La problématique des intrants : accès, prix, utilisation, modalités de substitution, effets de cette substitution.

La réorganisation du secteur des engrais et produits phytosanitaires a eu des conséquences importantes sur la conduite culturale au sein des exploitations. Elle s'est traduite par la disparition presque totale des subventions aux engrais chimiques : leur prix a de ce fait rapidement grimpé pour se stabiliser autour de 3500 - 4500 fcfa le sac de 50 kgs sur le marché. Cela équivaut à un doublement de son prix d'origine à la coopérative par rapport à 1984 (2000 fcfa le sac de 20-10-10). Tel est le schéma d'ensemble pour la Province selon les nouvelles directives économiques en vigueur depuis 1990. Au niveau local, on note cependant quelques aménagements qui ont de l'importance pour les planteurs. Ainsi, la pratique du subventionnement des engrais n'a pas cessé totalement dans certains départements (Ndé, Bamboutos). La CAPLABAM continue par exemple à subventionner légèrement le prix de l'engrais, grâce à une gestion judicieuse des excédents financiers (prélèvement de la stabilisation), et le commercialise à 3000 - 3500 fcfa le sac.

Dans un contexte de gestion de la pénurie et de manque de trésorerie, les exploitants ont immédiatement réagi à cette hausse en limitant leurs achats d'engrais. Confirmant par là même, leurs déclarations d'intention de janvier 1991 (enquête OCISCA dans la chefferie Bafou du département de la Ménoua auprès de 335 exploitations). A l'époque, en réponse à la question : "que feriez-vous face à une telle augmentation ?", près d'un sur deux affirmait qu'il répercuterait directement cette augmentation en diminuant (31,3%) ou en arrêtant (15,3%) les apports en fertilisants. Si l'on tient compte des 17,6% déterminés à utiliser

des engrais de substitution (fientes de poules ou fumier), on obtient un résultat encore plus net (64,6%). Un véritable renversement de tendance se dessinait alors marquant la fin d'un modèle intensif, longtemps pris en exemple comme transposition africaine réussie du miracle productif cher aux agronomes!

Tableau III.9 : Evolution de la consommation d'intrants importés par exploitation dans la pays bamiléké de 1979/80 à 1991/92

	PDRPO 1979/80(1)	RA 1983/84(2)	ADOC 1991/92(3)
Kgs moyens d'engrais chimiques achetés par exploitation	450	345	191
% d'exploitations utilisant des engrais	79	75	54
% d'exploitations utilisant des produits phytosanitaires	?	37%	39%

(1) quantité moyenne déclarée sur un échantillon de 227 exploitations (pays Bamoun exclus);

(2) quantité moyenne déclarée sur échantillon extrapolé aux 125 400 exploitations (département bamoun du Noun inclus);

(3) quantité moyenne déclarée sur un échantillon de 100 exploitations (pays Bamoun exclus).

Sans entrer dans un débat stérile sur la validité des chiffres recueillis - pour savoir si la moyenne réelle d'engrais utilisée par exploitation en 1984 était plus proche de 550 kg (chiffres fournis par le Centre Universitaire de Dschang après mesures sur des parcelles témoins), de 600 kgs (enquête USAID de 1986) ou de 300 kgs (statistiques de l'UCCAO établies à partir du tonnage officiellement commercialisé) - tous les chiffres fournis dénotent un très vif repli de la quantité d'engrais achetée par exploitation. Pour la culture caféière cela signifie un effondrement des épandages, puisque l'engrais est préférentiellement destiné à des cultures considérées plus rémunératrices (vivrier/maraîcher) quelque soit la fragilité du marché (risque de surproduction).

Plus inquiétant, désormais près d'un exploitant sur deux n'a plus accès aux engrais chimiques : le prix d'achat est devenu un critère sélectif de survie agronomique. Et ce ne sont pas encore les engrais de substitution (fientes de poules, fumier porcin) que 44% d'enquêtés déclarent utiliser qui peuvent dans l'état actuel pallier ce manque. A fortiori, si aucune étude ne s'attache à comptabiliser les quantités réellement épandues sur les différents types de champs. Si ce phénomène s'accroissait encore dans les années à venir, cela signifie à terme la mise en place d'une

agriculture à deux vitesses : l'une capable d'acquérir savoirs techniques nouveaux et de s'adapter au marché avec plus ou moins de réussite ou encore d'assurer la reproduction de la fertilité, l'autre décrochant rapidement du modèle pour retourner à une certaine extensivité avec des pratiques plus traditionnelles des restitution de la fertilité. Cette évolution dissociée concrétiserait, à terme, la fin du mythe d'une agriculture pseudo égalitaire en petites unités de production familiales.

Du point de vue de l'approvisionnement la libéralisation du secteur n'a modifié les priorités des exploitants : la coopérative (dépôt de quartier ou siège départemental) maintient son leadership avec environ 75% du total des engrais achetés. Le secteur privé concentre donc environ un quart des achats, un an seulement après son "officialisation", ce qui est loin d'être négligeable. Il semble que les producteurs n'aillent se fournir auprès de commerçants privés uniquement lorsque leurs prix sont plus compétitifs. Ce qui n'est pas toujours la règle, la concurrence ne jouant pas toujours à plein. A parité de prix, un exploitant continuera à acheter ses intrants à la coopérative où il a ses relations et ses habitudes.

Pour les produits phytosanitaires en revanche, les "privés" l'emportent (commerçant-transporteur-revendeur, voisin). Les produits qu'ils proposent étant nettement moins chers que ceux stockés à la coopérative, les 2/3 des exploitants choisissent de s'y approvisionner. Ces différences de prix ont cependant un prix : celui de la qualité. La majorité de ces produits provenant du Nigéria, il est impossible d'en contrôler l'efficacité et la qualité. Leur utilisation, dans les mêmes proportions et dilutions que les produits gouvernementaux, a parfois des conséquences néfastes sur les cultures maraîchères (chefferie de Bagam et zone pionnière de Galim).

B.5. Faible productivité apparente du travail.

Il faut être particulièrement prudent lorsqu'on parle de système de culture intensif d'autant que cela fait généralement référence à la notion de productivité apparente du travail qui est faible dans ces systèmes de culture. Deux facteurs se conjuguent pour expliquer cette faible productivité apparente du travail : la diminution, si minime soit elle, de la production par hectare et principalement la réduction de la superficie cultivable par exploitation, par le jeu des héritages. Il n'est donc pas surprenant de constater la faiblesse des superficies réellement cultivées par actif.

En 1972, les calculs effectués sur la base des chiffres du recensement agricole affectent un nombre d'hectare par actif extrêmement faible - 0,45 en moyenne - quelque soit la taille de l'exploitation. C'est pour les très petites exploitations inférieures à 50 ares que la productivité est la plus faible (0,072 ha/actif). Et l'évolution la plus probable dans la région

bamiléké est à l'aggravation de ce processus, sans qu'il soit malheureusement possible d'en calculer la valeur ni d'en apprécier l'ampleur par les recensements ultérieurs. Les dernières statistiques disponibles (1990) donnent une superficie cultivée moyenne par exploitation de l'ordre de 1,65 ha, soit une baisse de 8% par rapport à celles de 1984 (1,78 ha en excluant le département bamoun du Noun).

Tableau III.10.: Superficie cultivée par actif selon la taille de l'exploitation en 1972

superficie (en ares)	Exploitations totales	Ha totaux cultivés	Actifs totaux	Ha cultivés par actif
0 - 25	9.332	1.332	17.000	0,08
25 - 50	20.308	7.525	41.347	0,18
50 - 75	21.622	13.302	48.826	0,27
75 - 100	16.985	14.660	44.492	0,33
100 - 150	25.781	31.828	70.442	0,45
150 - 200	14.886	25.415	49.517	0,51
200 - 250	7.186	15.726	21.669	0,72
250 - 300	4.465	12.287	18.055	0,68
300 - 400	4.219	14.223	19.745	0,72
400 - 500	4.132	9.525	9.732	0,97
500 - 1000	2.395	14.766	14.151	1,04
plus de 1000	84	858	84	---
TOTAL	13.1395	161.447	355.061	0,45

Source : Recensement Agricole de 1972

B.6. Pesticides, pollution, résistances des prédateurs

Peut-on espérer que le probable effondrement de la caféiculture se traduise par le développement du maraîchage tout en préservant les acquis technologiques en ce qui concerne la conservation de la fertilité des sols? En somme, le maraîchage est-il un pôle envisageable de cette modernisation de l'agriculture?

Ce système de culture ayant connu un essor certain depuis une vingtaine d'années et étant effectivement basé sur une utilisation importante d'intrants offre l'image d'une véritable transformations des pratiques culturelles classiques dans la région: en moyenne, près de 2 cycles de culture annuel et plus de 700 Kg d'azote pour fertiliser une culture comme le chou-vert. Les rendements obtenus pour ces cultures sont, par conséquent d'un bon niveau dont voici un aperçu.

Tableau III.11 : Performances des cultures maraichères sous l'effet de l'utilisation d'intrants en 1987/88

CULTURE	RENDEMENT* (tonnes/ha)	COEFFICIENT DE VARIATION
Pomme de terre	14,4	12,5%
Chou	55,5	10,5%
Poireau	15,7	24,0%
Carottes	8,2	26,0%
Salade	14,5	30,0%

(*) enquête conjointe du Centre Universitaire de Dschang et de l'Institut de Recherche Agronomique de Foumbot menée en 1987-88 et portant sur 276 parcelles de maraîchage irrigué située en pays bamiléké.

Pourtant, il faut se méfier des apparences: les performances mesurées à travers le seul rendement ne sont pas utilisables pour évaluer un système de culture dans sa globalité. Ainsi un accroissement des rendements n'a pas la même valeur s'il a conduit à l'abandon de techniques de conservation de la fertilité ou s'il s'est fait par l'acquisition d'une nouvelle variété.

Aussi dès lors que la modernisation est largement fondée sur une conduite en culture pure, avec abandon presque total de jachère comme c'est le cas en maraîchage alors que jusqu'à présent la culture avait principalement reposé sur l'association culturale et des rotations équilibrées, les analyses comparées des systèmes de culture doivent prendre en compte cette différence de taille dans la lutte anti-érosive et la prévention des attaques parasitaires.

Et c'est sur la base d'une comparaison de tous les éléments dans leur ensemble qu'il convient de travailler. Il faut par conséquent cesser de penser la modernisation à travers les seules composantes fertilisation et lutte chimiques. D'autant que tant que les agriculteurs ne seront pas dotés d'une capacité à utiliser correctement ces intrants modernes, ceux-ci ne seront pas en mesure de remettre en cause la prééminence des pratiques classiquement utilisées pour la conservation de la fertilité et la prévention des attaques parasitaires. En effet, on peut craindre que les traitements chimiques appliqués en très grande quantité et très fréquemment aient des répercussions sur l'environnement: une culture de chou recoit en moyenne 18 traitements et une culture de pomme de terre 16 et à des doses parfois considérables:

Tableau III.12.: Insecticides: doses appliquées, doses recommandées à Bafou (27 parcelles, 1989)

Produits de traitement	Doses moyennes appliquées*	Recommandations* (rats)	DL50 orale**
Décis	180	5 - 16	135-649
Cymbush	2900	35 - 50	
Dieldrine	500	200 - 600	
Dursban	1800	3000 - 5000	
Thimul	700	500 - 1000	
Cypercis	1800	35 - 50	
Sevin	50	250 - 2000	
Lindane	400	225 - 300	
Etrofolan	30		

(*) en grammes de matière active par hectare

(**) la Dose létale 50 indique la toxicité du produit. Elle correspond à la dose de produit actif (en mg/Kg de poids vif) qui détermine 50% de mortalité dans la population cible, ici des rats albinos.

Source : 27 parcelles étudiées ont permis de donner ces exemples indicatifs de doses d'application des insecticides. Données tirées du rapport de fin d'études de NANA DJAFAROU du Centre Universitaire de DSCHANG (1989).

La méconnaissance des doses recommandées, des modes d'action, de la rémanence et de la toxicité des produits explique pour une grande part cette utilisation inconsidérée. Ce que confirme les données relevées chez les maraîchers spécialisés puisque ces derniers, à priori mieux informés, font preuve d'une plus grande modération dans l'utilisation de ces intrants.

Au total, le maraîchage est si profondément affecté par des problèmes de résistances contre certains parasites (pucerons ou plutella sur chou), de fatigue des sols en plus des problèmes de commercialisation qu'il ne peut s'imposer comme un système de culture de base envisageable pour tous les agriculteurs. C'est toujours ces mêmes contraintes techniques qui expliquent la forte variabilité des rendements lue dans le tableau précédent à travers les coefficients de variation. A défaut, donc ce système de culture restera réservé à quelques individus plus fortement ancrés dans les réseaux de commercialisation. Chez les autres, sa présence très fréquente mais sur des surfaces extrêmement réduites s'inscrit dans une logique de culture d'appoint: en 1991, il figure, d'ores et déjà, dans la liste des spéculations de près d'un tiers des agriculteurs (ADOC).

B.7. La maximisation des ressources: le recyclage des déjections, le stockage des denrées.

On l'a vu précédemment, la façon de cultiver comme le choix des espèces et des variétés mettent l'accent sur une productivité maximale par unité de surface. Mais l'agricultrice doit se doter de la maîtrise de la filière complète si elle veut réellement maximiser sa production. Le recyclage des déjections animales fait partie des moyens dont dispose l'agricultrice pour augmenter sa production. Le stockage des denrées doit atteindre une qualité suffisante pour amener les performances finales à un niveau satisfaisant. Bien que les agricultrices en soit parfaitement convaincues, ces interventions sont dans la pratique négligées. Par absence de choix souvent, en raison d'une insuffisance en main d'oeuvre, on constate que la récupération et la répartition d'un matériau précieux comme les déjections du porc est incomplète. On peut mettre en cause l'absence d'un sol cimenté dans les porcheries qui serait un bon moyen de récupérer un maximum de matière organique ou encore la tendance à simplement répartir ce fertilisant sur les caféiers les plus proches de l'enclos du porc au détriment des autres champs.

Les pertes liées au stockage ajoutent à l'anachronisme de ces pratiques en discordance totale avec les efforts déployés au champ.

Assez curieusement, les 30 à 50% de perte observés en grenier pour des denrées aussi fondamentales que le maïs, aliment de base de la région, ne répond absolument pas à une logique de maximisation de la production ou de dispersion des risques alimentaires. La production non traitée, stockée dans un grenier unique plutôt rudimentaire est exposée à de nombreux parasites dont les charençons sont les plus célèbres pour l'importance des dégâts causés.

Si une certaine prise de conscience semble se faire à l'égard de ces problèmes, là encore, l'obstacle d'une main d'oeuvre insuffisante n'en demeure pas moins réel. Ainsi, la volonté d'une meilleure utilisation de la matière organique disponible ou d'une bonne conservation des denrées qui anime certaines agricultrices ne peut se concrétiser totalement. Cependant avec la limitation de plus en plus drastique du foncier, les moyens dont on pourra user à l'avenir pour produire plus ne sauraient se passer de l'amélioration de ces étapes fondamentales.

C. FAIRE FACE AU DEFICIT STRUCTUREL DE MAIN-D'OEUVRE: FORCE DE TRAVAIL ET PAMBE

C.1. Evaluation de la force de travail familiale : surplus et déficit.

La capitalisation de la force de travail par la multiplication des alliances matrimoniales (grande polygamie) a longtemps été la solution traditionnelle au manque de main d'oeuvre en pays bamiléké. Elle ne l'est plus aujourd'hui avec l'évolution des mentalités et les charges familiales qu'elle signifie. On s'oriente, de ce fait, plutôt vers une mobilisation accrue de la main d'oeuvre scolaire par pallier le déficit de main-d'oeuvre.

Cette dépendance des chefs d'exploitation vis-à-vis de la main-d'oeuvre enfantine est confirmée par l'analyse de corrélation entre le nombre total d'enfants présents sur l'exploitation et le nombre moyen d'Unité de Travail Humain (0.74UTH). Les enfants constituent donc une main-d'oeuvre agricole dont le rôle dépasse largement le simple complément. Cette force de travail, très disparate en raison de différences d'âge et des formes de scolarisation, contribue, semble-t-il, à renforcer la porosité du travail agricole. Il est très difficile d'arriver à une évaluation précise de cette force de travail. Si les enfants scolarisés dans le quartier ou la chefferie (68% des exploitations) participent quotidiennement aux travaux agricoles, une proportion non négligeable ne retrouve la concession qu'à la fin de la semaine, voire uniquement pendant les congés, puisqu'ils sont scolarisés en dehors de l'exploitation (31%).

C'est pourquoi, nous avons choisi d'allouer une valeur prédéterminée à la force de travail représentée par chaque membres de l'exploitation agricole en fonction de son âge et de la durée de sa présence sur l'exploitation. Tous les enfants de moins de 6 ans ont été systématiquement écarté de l'évaluation de la force de travail familial. De 6 à 12 ans, chaque enfant a été comptabilisé comme 0,1 UTH s'il est scolarisé hors de la chefferie et 0,3 UTH s'il l'est à proximité; de 12 à 15 ans, respectivement 0,3 et 0,6 UTH. A partir de 15 ans, toutes les personnes ont été considérées comme des adultes actifs représentant 1 UTH : seuls l'âge et la pratique d'une autre activité non-agricole ont été pris en compte comme des facteurs limitatifs de la force de travail.

Le recensement exhaustif de la population présente sur l'exploitation donne une moyenne de 8,1 personnes pour l'ensemble de la zone enquêtée en 1992. La force de travail potentielle s'établit comme suit :

Tableau III.13. : Force de travail potentielle moyenne sur l'exploitation en 1992

Nombre moyen de scolaires sur exploitation	2,4
--------------------------------------------	-----

scolaires hors exploitation	1,0
adultes actifs à plein temps	2,4
adultes double-actifs	0,8

Cependant, dans le même temps, le calcul de la force de travail agricole familiale ne donne qu'une moyenne de 3,8 UTH pour les exploitations enquêtées (médiane de 3,0). Comment expliquer ce décalage entre la taille des ménages et la faiblesse du nombre d'UTH disponible sur l'exploitation? Peut-on enfin de compte parler de déficit chronique de main-d'oeuvre?

L'ajustement par dispersion familiale répond, dans le cas du pays bamiléké, plus à des stratégies de promotion socio-économique qu'à une volonté affirmée et définitive d'émigrer. C'est pourquoi huit exploitations sur dix ont vu des parents émigrés revenir à la chefferie, généralement pour des raisons familiales (divorce), mais aujourd'hui surtout pour des raisons économiques (perte d'emploi, descolarisation). Il convient donc de relativiser quelque peu l'idée d'un déficit probant de main d'oeuvre familiale dans la mesure où cette force de travail est très volatile. L'exploitation possède néanmoins une certaine marge de manoeuvre dont il faut tenir compte. Et ce d'autant plus que les pratiques de solidarité au sein du lignage amènent souvent à l'apparition de placements de scolaires ou d'accueil de parents extérieurs à la famille restreinte (31% des exploitations accueillent des parents en difficulté, 37% des scolaires). La majorité de ces personnes participent activement aux travaux agricoles et contribuent à pallier le manque de main d'oeuvre adulte. C'est donc plutôt vis-à-vis de l'organisation même du travail au sein de l'exploitation et des relations entre activités agricoles et non agricoles que l'on peut trouver les éléments d'explications les plus probants du déficit de main d'oeuvre et, par suite, de la surexploitation du travail féminin.

L'analyse du travail masculin en pays bamiléké laisse apparaître un net surinvestissement pour des activités extra-agricoles (60% des exploitants en exercent au moins une), et ce, au détriment bien évidemment de la production vivrière classique, généralement dévolue aux femmes.

Tableau III.14. Polarisation de la force de travail sur l'exploitation en 1992

	PDRPO 1981		ADOC 1992	
	Hommes/Femmes		Hommes/Femmes	
Actifs sur l'exploitation	37,9%	83,0%	79,0%	98,0%
Actifs sur/hors de l'exploitation	50,1%	14,0%	18,0%	2,0%
Actifs hors de l'exploitation	42,0%	2,0%	3,0%	0,5%

Ainsi en 1972, les femmes représentaient l'essentiel des actifs agricoles : près des 2/3 de l'ensemble total et jusqu'à 75% des adultes dans la force de l'âge.

Tableau III.15.: Proportion de femmes dans les actifs agricoles selon les classes d'âge en 1972.

Classe d'âge des actifs agricoles % de femmes

12 - 15 ans	75%
15 - 20 ans	69%
20 - 25 ans	69%
25 - 30 ans	73,5%
30 - 35 ans	70%
35 - 40 ans	75%
40 - 45 ans	62%
45 - 50 ans	61%
50 - 55 ans	49%
55 - 60 ans	36%
60 - 65 ans	49%
65 - 70 ans	54%
70 ans et plus	40%

Source : Recensement agricole de 1972.

Cette proportion n'a pas fondamentalement changé entre temps, si l'on se réfère à des enquêtes plus récentes (1985), conduites dans le cadre du Projet PRODUGRA, sur la répartition des surfaces cultivées selon chaque cycle de culture. Les superficies plantées au cours du 2° cycle (juillet - septembre) sont infimes par rapport à celles du 1° cycle, preuve que leur limitation dépend avant tout de la main d'oeuvre disponible pour la préparation des lits de semence. Or, si cette superficie cultivée en 2ème cycle est proportionnelle à celle du 1er cycle quelque soit la taille du ménage, cela tend à démontrer que même pour le 1er cycle, l'élément limitant en est la force de travail.

Tableau III.16: Superficies plantées en fonction du nombre de personnes dans le ménage (Bafou, 1986, Projet PRODUGRA)

Nombre de personnes du ménage	Hectares plantés		Rapport A/B en %
	en 1er cycle	en 2ème cycle	
0 - 2	18 980	1 570	8,3
2 - 5	59 730	3 960	6,6
5 - 10	97 220	6 740	6,9
> 10	89 330	6 050	6,8

C.2. Diversification des activités : y-a-t-il réinvestissement de la force de travail dans la sphère agricole?

La présence de courants anciens d'échange entre le pays bamiléké et les régions avoisinantes est à l'origine de nombreux marchés locaux. Cette insertion précoce dans une économie monétaire a également contribué à l'émergence d'une multitude d'activités non-agricoles et à leur survalorisation comme élément de réussite sociale, tranchant nettement avec l'univers agricole féminin. La caféiculture elle-même n'aurait sans doute pas été autant monopolisée par les hommes, si le statut d'arboriculteur était resté proche de celui d'agriculteur. Le produit des activités non-agricoles représente ainsi presque la moitié du revenu global des exploitations enquêtées (45,5%) pour lequel le chef d'exploitation contribue à hauteur de 80% environ. Elles sont donc nettement polarisées par les hommes.

Deux autres faits marquants sont à relever : la faiblesse relative du vivrier et l'importance des activités commerciales. Pour le vivrier ce résultat s'explique partiellement par la distinction faite avec les activités de cueillette (vin de raphia, avocats, cola, etc.) qui ont été regroupées sous le vocable Autres activités agricoles. Il n'est pas impossible également que la valeur des ventes ait été mal évaluée en raison de la fréquentation régulière de plusieurs marchés par les agricultrices. De ce fait, il est souvent difficile de se faire une idée précise des quantités transportées.

Tableau III.17. Structure des revenus monétaires bruts globaux des exploitations en 1992 *

TYPE D'ACTIVITE	VALEUR EN FCFA	VALEUR EN %
Café Robusta/Arabica	75.892	12,4
Vivrier/Fruiter	69.530	11,4
Maraîchage	86.805	14,2
Elevage	58.869	9,6
Autre activité agricole	40.015	6,5
Artisanat/commerce	200.656	32,8
Pambe et salariat	39.048	6,4

Rentes	25.171	4,1
Divers	13.694	2,2
TOTAL	610.589	100,0

Source : enquête ADOC (100 exploitations); * chiffres établis après décompte systématique de toutes les variétés cultivées vendues (quantité, fréquence) et autres activités par TOUS les actifs de l'exploitation.

La pratique diffuse de telles activités renvoie donc fondamentalement à la représentation en actes du chef d'exploitation dans l'ordre collectif; il est en permanence écartelé entre un "dedans" et un "dehors", irrémédiablement attaché à la terre du lignage (lieu-symbole) et dans le même temps projeté au dehors vers d'autres lieux de réussite, tout à la fois désireux de se réaliser hors de l'agriculture vivrière - selon le schéma mental imposé par l'éthos de la notabilité - et condamné à donner à la communauté les preuves d'une certaine "performance" agricole. C'était le rôle joué par la caféière jusque vers 1980-1989 pour la majorité des exploitants. C'est la raison pour laquelle, la diversification dans des activités, jugés plus rémunératrices par unité de temps de travail (artisanat, commerce), est rarement perçue par les chefs d'exploitations masculins comme un facteur limitant à l'intensification du facteur travail ou perturbateur de la conduite de travaux agricoles vivriers. Moins de 30% des doubles actifs déclaraient d'ailleurs en 1992 avoir recours à des travailleurs salariés pour du travail agricole, alors qu'une fois sur deux ces activités extra-agricoles ont des conséquences négatives sur la conduite des cultures (retard, moindre soins, réduction des superficies cultivées).

Cette perception de la réussite n'a pas été bouleversée par la crise actuelle, elle a seulement été momentanément occultée par de nouvelles alternatives agricoles (maraîchage, production fruitière), susceptibles de meilleur rapport que la culture caféière ou le commerce. Ce regain d'intérêt masculin pour certaines activités agricoles spécifiques constitue donc un véritable retournement de situation par rapport aux décennies précédentes : ainsi entre 1982 et 1992, 48% des chefs d'exploitations ont développé une ou plusieurs cultures maraîchères, 30% une ou plusieurs productions fruitières (ananas, avocat, goyave), contre à peine 12% des activités commerciales ou artisanales.

Ce renouvellement tendrait à accréditer l'idée d'un dynamisme maîtrisé permettant d'envisager une sortie de crise à moyenne échéance. C'est vrai pour certaines cultures à caractère plus spéculatif ou rentier (plantation fruitière, de bois d'eucalyptus, maraîchage), monopolisées par quelques entrepreneurs agricoles pour lesquels l'intensification des facteurs de production est envisageable. Mais pour la majorité des exploitations en manque de trésorerie, la libéralisation des prix sur le marché des intrants,

(le sac d'engrais de 50 kg est passé de 2200-2500 fcfa en 1990 à 3500-4500 fcfa en 1992), rend illusoire cette évolution. Force est donc de constater que la force de travail reste le principal facteur d'intensification agricole. Cette dernière se heurte cependant à deux obstacles majeurs : l'analphabétisme des actifs agricoles féminins (68,4% dans le cas des épouses) et leur moyenne d'âge élevée 58,4 ans en 1992). Sans une formation préalable aux techniques nouvelles - au moins pour la fertilisation chimique et les traitements phytosanitaires, il sera sans aucun doute difficile de moderniser le secteur vivrier.

C.3. Formes du renouveau du travail agricole salarié lié à la crise.

Depuis 1988-1990 on assiste dans l'Ouest du Cameroun à une nette recrudescence d'hommes faisant le "pambe" (1)?? et, parallèlement, de demandes d'assistance foncière (attribution de droit de culture, contrat de location). N'est-ce pas paradoxal, alors même qu'il est communément admis que l'Ouest connaît un déficit de main d'oeuvre agricole ? En réalité, cette pratique exclusivement masculine recouvre des formes suffisamment diversifiées pour qu'on ne puisse aboutir à une conclusion hâtive. Les femmes n'interviennent pas sur le marché du travail, parce que l'accès à la terre leur est facile par le jeu multiple des alliances matrimoniales, des droits matrilineaires hérités, voire des échanges techniques ou d'assistance. De plus, entièrement accaparées par la production du vivrier familial, elles ne peuvent dégager des surplus (force et temps de travail) directement monnayables.

C'est tout autant la variété des formes du travail agricole monétarisé, que leur flexibilité/fluidité qui rendent caduque toute typologie. Il n'y a pas à proprement parler de classe/groupe constituée de travailleurs agricoles. Tout exploitant est susceptible d'y avoir recours un jour pour couvrir des besoins monétaires spécifiques et de retourner immédiatement après à la direction de son exploitation. En 1992, 14% des chefs d'exploitation déclaraient exercer avoir exercé au moins une fois une activité de "pambe" au cours de l'année, pour un montant moyen minime inférieur à 9000 fcfa, très certainement sous-estimé en raison du fractionnement de cette activité. Peu de points communs en effet entre le véritable salarié agricole, le tâcheron polyvalent pour qui elle joue le rôle de complément financier, ou le métayer péri-urbain pénalisé au moment de la répartition foncière. A défaut d'une analyse précise des formes de renouveau du travail agricole en période de crise, il paraît difficile de faire la part entre ce qui ressort de déséquilibres structurels ou de problèmes conjoncturels, dans la mesure où cette activité existait bien avant la crise actuelle. La location de la force de travail signe-t-elle les prémices d'une désagrégation foncière plus grave, et l'apparition d'une classe de paysans sans terre à l'image des sociétés rurales sud-américaines ? Ou ne s'agit-il

qu'une des formes obligées d'une recapitalisation ? Ce phénomène est-il irréversible, transitoire ? Toutes questions essentielles pour une synthèse prospective de l'agriculture bamiléké.

Le salariat agricole à temps plein ou partiel reste assez peu développé dans l'Ouest bamiléké, contrairement aux zones de colonisation bamiléké plus récente (Mungo, Noun). Partout ailleurs, l'exiguïté du foncier hérité et le coût de l'appropriation moderne ne plaident pas pour sa diffusion. Les femmes de la concession suffisent généralement à assurer l'autosuffisance alimentaire du ménage. Il s'impose comme une nécessité uniquement dans les zones à parcellaire plus lâche (chefferies Bazou (Ndé), Bana (Haut-Nkam), Fombap (plaine des Mbos)) où le déficit démographique est plus marqué. Les grands planteurs pour qui le café Robusta et le cacao ont constitué des rentes de situation sont les grands pourvoyeurs de travail dans la région et les seuls employeurs de pambe. Ils ont pris l'habitude de faire travailler leur plantation par de jeunes ouvriers recrutés localement sans ressources. Les migrants de retour au village fournissent généralement les "grands bataillons" de cette main-d'oeuvre. Seul le manque cruel de liquidités les pousse à louer leurs bras à un autre exploitant (notable, élite urbaine). Alors que le déficit de main d'oeuvre familiale est parfois patent sur sa propre exploitation. Situation paradoxale s'il en est, où la quête de numéraire est une contrainte supérieure au souci de sécurité alimentaire. Certains jeunes arrivent ainsi à travailler hors de leur exploitation trois à cinq mois par an comme manoeuvre agricole. Sans pour autant parvenir à épargner en raison de la modicité du prix de la journée de travail de l'ordre de 500 fcfa. Ce qui compromet pour au moins un temps toute initiative personnelle (maraîchage, élevage hors-sol, apiculture).

Dans la partie centrale et septentrionale du plateau, le pambe n'a pas même vocation. Il est conçu comme un complément monétaire et s'intercale entre les tâches agricoles sur le champs de l'exploitant. Il entre donc rarement en concurrence avec l'itinéraire technique de la parcelle (désherbage, traitement, taille, replantation). Souvent mal défini en raison du manque de compétence du planteur, il se réduit principalement à une aide ponctuelle (taille et récolte du café, sciage d'arbres) et complète la force de travail familiale. On observe également un glissement fréquent vers des tâches non-agricoles, surtout en saison sèche (fabrication de briques, d'une charpente, d'une ferme avicole). Même si la journée se négocie à un tarif un tant soit peu plus élevé - de l'ordre de 700Fcf - peu de producteurs arrivent cependant à dépasser les 20 à 35.000Fcf annuels.

Un troisième type de travail agricole rémunéré existe en pays bamiléké (chefferie Baleng). Le propriétaire foncier absentéiste, souvent résidant en ville, octroie un droit de culture en échange de l'entretien de la caféière et des arbres fruitiers (safoutier, kolatier, manguiers, avocatier, bananier). Le contrat qui lie les

protagonistes ressemble fort à un métayage déguisé à l'avantage du producteur. Le produit des cultures pérennes arbustives revient généralement en totalité au propriétaire. Si le propriétaire défend expressément à l'occupant de couper ou d'arracher les arbres, en revanche rien ne lui interdit de se nourrir de leur produit. Toutes les autres cultures récoltées sont à celui qui travaille effectivement la terre. Exceptionnellement de vrais contrats de location avec paiement d'une redevance en argent peuvent être passés (semblable au contrat de "dibi ma dibi" ivoirien). On retrouve là le type de superposition spatiale et d'association des acteurs des "parcs arborés" sahéliens (pays sérer).

Alors que les droits d'usage sont traditionnellement accordés par un chef de ménage ou un successeur à des femmes, on assiste là à un véritable renversement des pratiques foncières bamiléké, au profit des acteurs masculins. Parfois des droits d'exploitation temporaire peuvent être attribués à des hommes sur des parcelles de culture et non plus uniquement à une raphiale ou un pâturage. Certains planteurs de la zone centrale du Bamiléké pensent même qu'une évolution vers la monétarisation des échanges fonciers (contrat de location pour l'exploitation d'un champ, d'une raphiale) est inévitable, en raison de la suppression foncière accrue par les retours des migrants au village et le maintien d'une tradition nataliste.

C..4. L'optimum dans l'utilisation de la force de travail?

A l'issue d'une journée une femme ne comptabilise pas moins de 8 à 10 heures passées au champ. Pourtant l'idée que l'on retire des observations faites sur le travail agricole sont celles d'un travail haché, sans cesse interrompu et de très faible productivité. Ce qui est réellement en cause pour expliquer la grande porosité du travail agricole est la concurrence importante créée par les obligations sociales de l'agricultrice: deuil, funérailles non seulement dans la famille mais aussi dans le quartier, le village ou chez les amis et qui sont autant d'interruptions obligatoires et fréquentes. Les maternités et problèmes de santé ne sont pas moins la cause d'une amputation sérieuse du temps de travail agricole.

Le problème fondamental de cette situation est qu'elle s'accommode mal d'une amélioration de la productivité du travail en agriculture. En revanche sur un plan plus global, le travail sur l'exploitation agricole correspond à des fonctions aussi variées que la production, la commercialisation, l'approvisionnement dont le bon déroulement est totalement dépendant des relations sociales qu'elle sait entretenir avec l'extérieur. On ne peut, donc, pas oublier que ces obligations sociales font partie intégrante du fonctionnement de l'exploitation. Enfin le fait que les enfants soient dès l'âge de 6-7 ans associés aux travaux agricoles renforce le sentiment d'une utilisation optimale de la force de travail disponible. Cette implication des enfants dans le travail agricole n'est pas à sous estimer puisqu'il n'est pas rare que

ceux ci assurent la majeure partie du travail de préparation des sols ou de désherbage qui sont les deux grands postes de travail du cycle culturel. Il faut se méfier de toute projection qui viserait à donner de l'utilisation de la force de travail une image trop négative en dépit d'une productivité du travail à améliorer ou au contraire trop positive quand on voit l'absence presque totale de la main d'oeuvre masculine.

C.5. L'épuisement des femmes et des sols

Précisément parce que les femmes sont les piliers de l'agriculture vivrière et qu'elles jouissent d'un pouvoir d'achat grandissant, elles ont pris en charge la grande majorité des travaux rompant avec l'équilibre qui existait entre les sexes pour la répartition des tâches. C'est de ce déséquilibre que naissent peut-être les tensions de l'agriculture de demain lorsque l'émancipation féminine ou d'autres éléments comme le vieillissement viendront remettre en cause le consensus actuel. Ainsi un malaise profond existe puisque de nombreuses familles en viennent à considérer que l'agriculture est incapable de leur assurer un niveau de vie convenable et que pour vivre mieux il faut une immigration professionnelle des hommes. Et une conséquence regrettable de ce départ est que les commandes de l'exploitation passant véritablement aux mains des femmes leur travail s'alourdit dans des proportions importantes. Aussi le danger est réel de voir les femmes, aujourd'hui encore prêtes à prendre en charge cette agriculture, manifester des signes d'épuisement à moyen terme.

Les sols, eux aussi, outre leur grande fertilité initiale de par leur origine volcanique ont commencé à afficher une certaine fatigue. Les problèmes enregistrés d'ores et déjà ne sont pas simplement la manifestation d'une surexploitation ponctuelle. La diminution importante du temps de jachère (nécessaire à la reconstitution naturelle des sols) en l'absence d'apports massifs de matière organique n'a pas tardé à marquer les rendements. A leur manière les agriculteurs ont pallié cette insuffisance en repoussant ses effets sur la production grâce à l'utilisation d'engrais chimiques. Mais d'autres problèmes que ceux d'ordre nutritionnel se posent lorsque les restitutions organiques deviennent insuffisantes. Une bonne traduction de ce phénomène en est donnée par l'acidification excessive de sols très fertilisés chimiquement conduisant à des toxicités flagrantes. Aussi surprenant que cela puisse paraître pour une région décrite comme un des greniers du Cameroun, la diminution des rendements déjà enregistrée sur tubercules pourrait bien se généraliser et devenir le problème numéro 1 des années à venir.

En somme, la fragilité du système agricole est sans doute celle des équilibres dans l'organisation du travail ou dans l'utilisation des ressources naturelles qui peuvent être remis en cause à tout moment. En dépit de potentialités qui aujourd'hui

apparaissent immenses, il faut craindre les ruptures qui placeraient cette agriculture en situation difficile.

NOTES INFRA-PAGINALES:

- (1) The Economist Intelligence Unit 1993, Country Report, 3rd quarter, p. 10.
- (2) Guyer J. 1979, p.317.
- (3) P. CAPOT-REY 1965, p. 44 et G. COURADE et alii 1991, p. 892.
- (4) J. de GRAAF 1986; M. LANGHAM et F. KAMAJOU 1991; G. COURADE, I. GRANGERET et P. JANIN 1991.
- (5) BADOUIN 1981.
- (6) DONGMO 1978, p. 151.

IV. LES RECOMPOSITIONS DES SOLIDARITES INTERNES: TONTINES ET ASSOCIATIONS, COOPERATIVES ET MUTUELLES

Par Pierre JANIN

A. LE ROLE ACCRU DES CIRCUITS FINANCIERS INFORMELS

A.1. La faillite "programmée" des organismes de crédit formel.

A.1.1. Les laissés pour compte des circuits formels

A.1.2. La logique sécuritaire à finalité sociale l'emporte sur la logique financière.

A.2. La tontine sert de canal social et financier à l'épargne rurale.

A.2.1. Une technique de prise en charge des risques sociaux

A.2.2. Une forme d'obligation contractuelle et de contrôle social

A.2.3. Une société d'épargne à retrait anticipé et une attrayante bourse d'argent

A.2.4. "Société des Amis" et soutien familial: des formes différentes de crédit pour une même logique de cohésion sociale et de solidarité.

A.3. Le manque de trésorerie affaiblit la tontine et renforce le rôle de la famille.

A.3.1. Les surcoûts du crédit tontinier.

A.3.2. Protéger la tontine par un système accru de garantie

B. MOUVEMENTS COOPERATIFS ET CREDIT MUTUEL DANS L'OUEST (1957-1992): DEBOIRES ET SUCCES

B.1. Les mérites comparés des institutions coopératives et des tontines

B.2. L'institutionnalisation des tontines est-elle possible? Leçons partagées d'un échec mutualiste et d'une réussite coopérative.

C. L'ACCROISSEMENT DES INEGALITES

C.1. Des besoins accrus en crédit ?

C.1.1. L'endettement accru des plus petits

C.1.2. Le risque de la "cavalerie" est momentanément écarté

C.2. Accroissement des inégalités

C.2.1. Les effets multiplicateurs des inégalités

C.2.2. Les activités non-agricoles renforcent les écarts de revenu

A. LE ROLE ACCRU DES CIRCUITS FINANCIERS INFORMELS

A.1. La faillite "programmée" des organismes de crédit formel.

A.1.1. Les petites unités familiales de production ne font pas recette.

A.1.2. La logique sécuritaire à finalité sociale l'emporte sur la logique financière.

A.2. La tontine sert de canal social et financier à l'épargne rurale.

A.2.1. Une technique de prise en charge des risques sociaux

A.2.2. Une forme d'obligation contractuelle et de contrôle social

A.2.3 Une société d'épargne à retrait anticipé et une attrayante bourse d'argent

A.2.4. "Société des Amis" et soutien familial: des formes différentes de crédit pour une même logique de cohésion sociale et de solidarité.

A.3. Le manque de trésorerie affaiblit la tontine et renforce le rôle de la famille.

A.3.1. Les surcoûts du crédit tontinier.

A.3.2. Protéger la tontine par un système accru d

Dans la société bamiléké, la place de chacun est au moins autant déterminée par des relations "horizontales", de type égalitaires, participatives ou communautaires (associations de classes d'âge, groupes de travail ou d'entraide, associations) que "verticales", de domination et d'obéissance (titre de notabilité et place dans la société, rang de l'épouse, rôle d'héritier-successeur, "poids en argent", responsabilités électives, rôle des anciens et contrôle des cadets). L'individu est durant toute sa vie, écartelé entre structures normatives et affinités électives.

Le contexte social est donc toujours déterminant dans le comportement socio-économique des planteurs. Chacun ne trouve pleinement son sens et sa valeur que par et/ou contre le groupe. Le contrôle exercé par les différentes formes d'encadrement social en pays bamiléké, telles que la famille, la chefferie, les associations, n'est, bien évidemment, jamais sans faille, mais suffisamment pesant et efficace pour assurer une forte cohésion sociale. La réussite du modèle n'est d'ailleurs pas d'imposer un corpus de règles immuables et d'interdire les comportements déviants, mais de les réduire pour les marginaliser. L'ordre social bamiléké s'impose donc à tous par la multitude de ses formes participatives aussi bien à la chefferie qu'en ville. Il renvoie à une conception totalisante de la société dépassant le clivage villes/campagnes. Il conditionne durablement le comportement de l'individu tout au long de sa vie. Tant et si bien que la société bamiléké est généralement présentée comme un modèle d'encadrement participatif. Si, par exemple, le montant de l'épargne accumulée dans les tontines divise les experts, leur rôle social et leur impact en terme de développement rural (agricole et commercial) n'est guère discuté. Leur renommée dépasse le seul cadre camerounais et semble l'égal des

associations béninoises de crédit en Afrique de l'Ouest. De même que l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO) est couramment présentée comme la plus grande coopérative africaine. La crise aidant, les forces centripètes et asociales, qui concourent à la déstructuration des mécanismes de régulation, peuvent cependant gagner progressivement du terrain au sein de la famille ou de la tontine.

L'étude de quelques formes d'encadrement des planteurs - tontine, association, coopérative - fournit une bonne occasion de voir si, en période de crise, ces institutions peuvent servir de mécanismes compensateurs d'inégalités ou, bien au contraire, contribuent à accroître le processus de différenciation socio-économique.

A. LE ROLE ACCRU DES CIRCUITS FINANCIERS INFORMELS

Pour avoir quelque peu négligé sa dimension économique réelle (gisement d'épargne) et son rôle social (cohésion), la tontine a rarement été intégrée dans les opérations publiques de développement et la planification nationale. Cette marginalisation importait peu tant que le système financier formel fonctionnait à peu près normalement. Ses dysfonctionnements à partir de 1986, puis sa désagrégation généralisée dès 1988, ont abouti à réactiver les pratiques traditionnelles d'épargne et de crédit, dans le cadre de la solidarité ethno-géographique. La baisse généralisée des revenus permanents (salaires) ou des cultures d'exportation a favorisé la tontine aux dépens de la bancarisation. Dans une période de gestion de la pénurie et d'incertitude, sa flexibilité lui aura permis non seulement de survivre, mais même d'accroître l'efficacité de ses interventions. Elle sert de caisse de secours mutuel aux groupes les plus vulnérables, de centre distributeur de crédit, d'association d'épargne et de "compte rémunéré" pour ceux qui pratiquent la tontine à enchères. Caisse de prévoyance sociale, elle est un instrument d'épargne permettant une certaine accumulation et devient établissement de crédit (tontine aux enchères) prêtant à ses membres, le loyer de l'argent étant déterminé par la procédure des enchères.

Les modalités de sa participation au développement divisent, aujourd'hui encore, les opérateurs de développement. La tontine doit-elle être considérée comme un point de passage obligé avant la mise en place d'institutions financières plus formelles (école dualiste) ? Ou être peu à peu assimilée par le système bancaire (école unificatrice) selon une logique d'annexion/soumission, ou encore une logique de réutilisation/modernisation ? Voire enfin, se maintenir, en marge des banques, et développer des formes de collaboration et d'association avec ces dernières ? Quel que soit l'approche choisie, le mouvement tontinier apparaît bien en période de crise, comme l'un des rares lieux offrant des facilités financières aux plus démunis.

A.1. La faillite "programmée" des organismes de crédit formel.

A.1.1. Les laissés pour compte du secteur bancaire formel

Malgré le grand nombre d'institutions financières présentes au Cameroun, le secteur des petites plantations familiales n'a jamais réussi à susciter l'intérêt des financiers, au delà du cercle restreint des sociétés de développement des cultures d'exportation.

Des organismes financiers tels que le Fonds National de Développement Rural (FONADER ou, la Banque Camerounaise de Développement (BCD et ex-Coopérative de Crédit Mutuel) ont disparu en 1988, victimes de leur succès et d'une réglementation financière trop souple. En effet, ces institutions de crédit étaient conçues pour être des relais distributeurs sans générer de nouvelles ressources et avec peu de capacités à récupérer les fonds prêtés, le taux de non remboursement s'avérant élevé chez les emprunteurs, fonctionnaires et commerçants pour nombre d'entre eux. L'absence de cautionnement solidaire entre les différents emprunteurs et la réorientation des crédits vers des opérations commerciales ou immobilières plus ou moins hasardeuses expliquent cette situation. De même, l'arrêt des activités de prêt, de la part des sociétés publiques ou parapubliques chargées du développement de la culture de rente, à partir de 1989, a été très durement ressenti par les planteurs, déjà engagés dans des activités de substitution. Ces différents organismes constituaient, à eux seuls, l'ensemble des appuis financiers des petites unités familiales de production.

Tableau IV.1.: Institutions étrangères et nationales formelles intervenant financièrement au Cameroun en 1992.

a) ETRANGERES PRIVEES

Bank of Credit and Commerce of Cameroon (BCCC, filiale de la BCCI) disparue en 1991.

Boston Bank,
Meridian Bank.

b) ETRANGERES PUBLIQUES

Caisse Française de Développement (CFD, ex-CCCE),
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD),

Banque Africaine de Développement (BAD),

International Fund for Cooperation (IFC),

Banque arabe pour le Développement de l'Afrique (BADEA),

Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD),

Food and Agricultural Organization (FAO),

Mission de Coopération Allemande (GTZ),

United States Agency for International Development (USAID).

c) NATIONALES PRIVEES:

Caisse d'Épargne Postale (CEP),

Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun (BICIC),

Société Camerounaise de Banque/Crédit Lyonnais (SCB/CL),

Caisse Commune d'Épargne et d'Investissement (CCEI),

First Investment Bank (FIB),

Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale/Méridien (BIAO/MÉRIDIE),

Cameroon Cooperative Credit Union League (CAMCCUL),

Union des Caisses Populaires de Yaoundé (UFCY),

Union Centrale des Coopératives de l'Ouest (UCCAO),

Caisse Mutuelle d'Épargne et de Crédit (CMEC),

d) NATIONALES PUBLIQUES:

Société Nationale d'Investissement (SNI),

Crédit Agricole du Cameroun (CAC créé en 1990, remplace le FONADER disparu en 1988),

Fonds de Garantie pour les Petites et Moyennes Entreprises (FOGAPE),

Financement d'Investissements de Micro-réalisations Agricoles et Communautaires (FIMAC),

Office National Café-Cacao (ONCC créé en 1991, remplace l'ONCPB),

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS),

Diverses compagnies d'assurance.

Source : d'après T. FOUA-MOULENDE 1992.

En effet, si le Cameroun s'était doté depuis l'Indépendance d'un large panel d'institutions financières destinées à répondre

aux besoins en crédit du monde rural, la plupart d'entre elles n'accordaient pas grande attention au secteur agricole familial. La Société Nationale d'Investissement (SNI) symbolisait parfaitement la politique gouvernementale de "modernisation agricole sans paysans" adoptée dans les années 70. Elle avait ainsi investi ses avoirs dans les complexes agro-industriels dont les faibles performances sont aujourd'hui évidentes; le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ou encore le Fonds de Garanti aux Petites et Moyennes Entreprises (FOGAPE) avaient peu de relations avec le monde rural - perçu comme insolvable - et préféraient se consacrer au financement d'opérations immobilières, artisanales ou industrielles. Les planificateurs s'étaient donc peu à peu éloignés des objectifs premiers du crédit agricole : moderniser les techniques de production, accroître les rendements, améliorer les espèces cultivées, augmenter les revenus paysans.

La seule institution financière à laquelle les producteurs peuvent aujourd'hui recourir individuellement, si l'on exclut les banques commerciales encore fragiles malgré leur restructuration, est la Caisse d'Epargne Rurale. En effet, les organismes publics comme l'Union Centrale des Coopératives de l'Ouest qui attribuaient des crédits à la production (crédits de campagne) destinés aux petites unités familiales de production, ont cessé d'opérer à partir de 1990, suite à la désorganisation financière des filières d'exportation. Le réseau de la Caisse d'Epargne Rurale est actuellement fortement décentralisé en milieu rural et connaît un réel succès. La masse monétaire en dépôt est ainsi passée de 1,9 milliard de fcfa en 1972 à 11,7 milliards en 1988 (BEAC 1988, cité par T. FOUUDA-MOULENDE 1992). Elle s'efforce de drainer l'épargne des tontines par des conditions d'accès moins sélectives que les banques (seuil pour l'ouverture d'un compte fixé à 1.000 fcfa contre 15.000 à 50.000 fcfa ailleurs) et des mesures incitatives. Pour ce qui est des aides au développement rural (ONG, Banque Mondiale), la tendance actuelle est à la promotion des groupements villageois bien structurés avec des projets de développement communautaires "de qualité". Le Financement d'Investissement de Micro-réalisations Agricoles et Communautaire (FIMAC), lancé en 1991 avec l'appui de la Banque Mondiale, ne finance par exemple que des petits groupements de producteurs (4 à 20 membres) ayant plusieurs années d'existence et dont l'apport financier est au moins égal à 20% de la demande. Cela exclut de fait les associations villageoises de circonstance et les projets individuels.

La réussite des alternatives agricoles élaborées par les planteurs ne dépend pas uniquement d'un accès à des moyens de financement extérieurs, mais également de l'acquisition de nouveaux savoirs culturels et de nouvelles techniques de gestion (comptabilité écrite, relations commerciales). La qualité de l'encadrement agricole et de la formation technique dispensée semble donc, à bien des égards, déterminante. Le Ministère de l'Agriculture, grâce à une dense réseau de Postes Agricoles et à

des fermes-écoles, avait appuyé différentes innovations agricoles (maraîchage, plantation fruitière, élevage hors-sol). Dans le pays bamiléké, de 1980 à 1989, le Projet de Développement Rural des Plateaux de l'Ouest (PDRPO) à l'initiative de la Banque Mondiale venait encore relayer ce soutien. Aujourd'hui, ces tutelles ont disparu ou sont devenues inopérantes.

C'est au moment où les ménages ruraux subissaient avec la plus grande acuité la dégradation de leurs ressources (1989-1993) et ressentait le plus fortement le besoin de soutiens financiers, que les accès au crédit se faisaient plus sélectifs (garantie de remboursement). Asséchées en ressources locales par des opérations hasardeuses et la multiplication des non remboursements, par le mouvement de fuite des capitaux, les banques locales ont été amenées à pratiquer des taux d'intérêt à court terme très élevés, proche de seuil de l'usure : 22 à 24% pour des prêts à court terme et 19 à 20% pour des prêts à moyen terme. Cela revenait à exclure de fait, la majorité des acteurs locaux tels que planteurs, petits artisans et entrepreneurs.

Ce manque d'intérêt des banques commerciales pour le développement agricole s'est encore renforcé avec la dégradation des produits d'exportation entre 1989 et 1993 : les exploitants sont moins que jamais perçus aujourd'hui comme des emprunteurs fiables. Il n'était pas surprenant, de ce fait, que la part des crédits à court terme destinés à l'agriculture, fin août 1988, ne dépasse pas 10% du montant global des prêts consentis par la BEAC. En réalité, même lorsque l'Etat intervenait financièrement dans le développement agricole par le biais du FONADER, les petites unités de production familiale n'ont jamais été la cible privilégiée des investisseurs. Sur les 31,5 milliards de fcfa distribués par cet organisme en une décennie (1975-1986), à peine 10 à 12% ont directement bénéficié aux petits et moyens planteurs (plantations de 0,5 à 2 ha).

Cette faible proportion s'explique par le mode d'attribution des crédits et leur utilisation. Les crédits alloués allaient aux individus pour 52% d'entre eux, aux groupements d'agriculteurs pour 15%, aux coopératives pour 23% et aux sociétés de développement pour 10%. Ils transitaient souvent par les structures coopératives qui en prélevaient une partie pour leurs actions propres. L'essentiel des fonds était utilisé pour des actions d'appui à la production: lutte phytosanitaire, régénération des cultures, subventionnement des engrais, etc.

Le secteur agricole familial a donc souffert pendant près de deux décennies du désintérêt des organismes de crédit formel et de la sousbanquarisation. Il se peut que la réévaluation des prix d'achat du café et du cacao au producteur, décidée à titre conservatoire à la suite de la dévaluation du franc cfa, amorce une inversion de cette tendance. Ce n'est pourtant pas certain. En valeur relative, les planteurs devraient voir leur pouvoir d'achat revalorisé par rapport aux autres classes sociales et aux salariés

notamment. Cette évolution si elle dure, peut constituer un véritable retournement de situation au profit des producteurs agricoles. Peut-elle pour autant inciter à mettre en place des prêts agricoles bonifiés qui permettraient, par exemple, aussi bien d'assurer les traitements phytosanitaires indispensables et d'améliorer l'outillage agricole, resté très rudimentaire ?

A moins d'une baisse des taux d'intérêt, annoncée mais toujours attendue, il était peu probable que le crédit bancaire s'ouvre aux petits planteurs, artisans et commerçants ruraux. Des organismes publics, tels que la Caisse Française de Développement, ont cependant, pour leur part, quelque peu modifié leur stratégie d'intervention. Cantonnée au financement de projets communautaires ou publics de grande envergure, elle s'intéresse depuis peu à soutenir des réalisations plus modestes à des taux d'intérêt compris entre 17 et 24%.

À partir de la fin de la décennie 80, les banques commerciales ont renouvelé les produits d'épargne-crédit, d'épargne-assurance et d'épargne-investissement proposés au ménages camerounais. Le "Prêt Epargne Scolaire" de la BICIC, le "Crédit Rentrée Scolaire" proposé par la SCB/Crédit Lyonnais devrait permettre, aux exploitants proches du chef-lieu de leur département, de faire face aux dépenses scolaires (inscription et fournitures). En créant le "Plan d'Investissement Rural", le Crédit Agricole du Cameroun s'efforçait de mener à bien sa tâche, mais une trop grande centralisation et les lenteurs de sa mise en place avaient du mal à faire oublier le défunt FONADER.

La réforme bancaire, débutée en 1985, a également permis la constitution d'une nouvelle forme d'établissement de crédit, en marge des Sociétés Anonymes et des Sociétés par Actions, la "Société Coopérative ou à forme Mutuelle". Ainsi a été créée à Bafoussam, une caisse mutualiste fondée par des groupes d'élites.

A.1.2. La logique sécuritaire à finalité sociale l'emporte sur la logique financière

Le crédit formel est, en effet, aujourd'hui plus que jamais réservé à une minorité de privilégiés (grands planteurs et double-actifs) qui peuvent apporter la garantie de revenus réguliers et suffisants (>200.000 fcfa) pour contracter de gros emprunts. Les organismes bancaires ont donc exclu de fait la majorité des petits exploitants, partant du principe que la multiplication des toutes petites opérations bancaires était peu rentable.

Tableau IV.2: Origine des emprunts (en % de leur valeur en fcfa) selon la catégorie de planteurs de café Arabica en 1991

PLANTEURS	SECTEUR INFORMEL		SECTEUR FORMEL
	famille / amis	tontine	(1)
Petit planteur	42,0%	58,0%	0,0%
Moyen planteur	19,6%	38,5%	41,7%
Grand planteur	14,7%	51,1%	34,2%
Pl. double - actif	23,1%	65,7%	11,2%
Moyenne	23,6%	56,5%	21,9%

Source : Projet OCISCA (enquête auprès de 335 ménages en Janvier-Février 1991; moyennes établies à partir de 323 recettes et 153 emprunts dans la chefferie Bafou. Classes de planteurs établies comme suit : Petit planteur (<500 pieds de café), Moyen Planteur (500-2000), Grand Planteur (>2000 pieds) (1) banque, coopérative de l'UCCAO, FONADER, caisse d'épargne.

Si l'on regarde d'un peu plus près, les chiffres issus des enquêtes OCISCA (1991), on remarque que cette sélection progressive par l'argent n'opère que jusqu'à un certain point. Le recours au crédit bancaire est inexistant ou infime pour le groupe des petits planteurs (moins de 100.000 fcfa annuels). A fur et à mesure que le niveau de ressources du ménage augmente, cette proportion se renforce : 30 à 40% de la valeur des emprunts chez les moyens et grands planteurs bamiléké. Mais cette proportion chute pour la dernière classe de planteurs identifiée dont le produit brut d'exploitation dépasse les 400.000 fcfa. Un tiers seulement des entrepreneurs bamiléké de Douala recourait au secteur bancaire formel en 1989.

Il est clair que les organismes bancaires ne parviennent pas à capter la masse monétaire représentée par l'épargne des ménages ruraux les plus aisés. Alors que dans le même temps, sans aller jusqu'à monopoliser les transferts financiers, la tontine réussissait à concentrer près des 2/3 de leur épargne et des emprunts contractés. Etant donné les disponibilités financières de ces ménages, il ne s'agit plus alors de petites tontines courantes mais de véritables tontines d'affaires. La fluidité des opérations financières à intérêt (variabilité des taux d'emprunt et d'intérêt), jointe à une grande discrétion et à une sécurité cimentée par la confiance personnalisée entre les membres, emporte en fin de compte la décision de l'épargnant, d'autant plus que les banques connaissaient de grandes difficultés dans le même laps de temps (1986-1990). Plus que l'attrait du gain, la crainte de ne pouvoir récupérer à tout moment ses avoirs ont conduit ces ruraux à délaisser les banques. Les différentes personnes qui se sont intéressées à étudier le phénomène tontinier citent indifféremment le faible risque de non-remboursement, la simplicité des

procédures, la possibilité de consommation différée, les faibles coûts de gestion, la flexibilité, la possibilité de cotiser selon ses moyens, la diversité des produits financiers et sociaux offerts, la transparence des procédures, la convivialité, l'adaptabilité à des situations différentes et la capacité à répondre aux besoins de chacun, la solidarité et l'assistance pour expliquer le succès des tontines en Afrique. Dans le contexte politique du Cameroun des années 90, la possibilité de fuir par le biais des tontines, le contrôle d'un Etat, perçu à tort ou à raison comme illégitime, ne pouvait qu'être recherché par les capitaux bamiléké en quête de sécurité.

La faible représentation des banques et des organismes gouvernementaux dans l'ensemble des emprunts ruraux est la conséquence directe d'une reprise en mains du secteur bancaire (BICIC, SCB, SGBC) à partir de 1990, faisant suite à une série de faillites consécutives à l'ampleur des créances irrécouvrables sur l'Etat comme sur les particuliers.

Déjà rendu difficile au planteur par les conditions d'attribution des prêts, l'accès au crédit institutionnalisé est devenu problématique avec la disparition en 1988 du Fonds National de Développement Rural (FONADER, créé en 1973) qui accordait des prêts aux planteurs par le biais de la caution solidaire des organes d'achat coopératif. Les difficultés financières des organismes d'appui à la culture de rente (UCCAO pour le café dans l'Ouest) ont également amené celles-ci à réduire, puis annuler toute forme de crédit de campagne à partir de 1990. Les conditions requises à l'octroi d'un crédit opèrent donc de manière infiniment plus sélective que ne pouvaient le faire auparavant les formalités nécessaires à l'établissement d'un dossier de crédit, sur lesquels beaucoup de petits producteurs illettrés butaient. Selon l'enquête ADOC (1992), 36% des exploitants bamiléké ne savaient, soit ni lire - ni écrire, soit uniquement lire. Et ce n'est pas le nouvel organisme de Crédit Agricole (CAC), remplaçant en 1991 le défunt FONADER, qui semble en mesure de répondre, par ses règles d'attributions (soutien à des projets communautaires) et ses garanties de recouvrement, aux contraintes d'une multitude de petits et moyens planteurs. Les petites unités de production familiales n'ont - a priori - rien à attendre d'une telle structure pour des micro-projets individuels (champs d'ananas, plantation d'eucalyptus, ferme avicole de moins de 1000 unités).

Rien d'étonnant donc à ce que ce soient les circuits financiers parallèles ou informels qui assurent la majorité du crédit en milieu rural. En 1986, la Banque Mondiale estimait d'ailleurs que le secteur informel concentrait à peu près les 2/3 de l'épargne des ménages camerounais. Si toutefois les tontines ont été en partie revitalisées, il ne s'agit le plus souvent que de petites tontines à visées sociales à faible apport de capital dont l'impact en terme de développement rural est inexistant. Elles permettent essentiellement de gérer la pénurie dans un

contexte de crise aggravée. La persistance du dualisme financier ne devrait pas être démentie de sitôt, malgré les efforts de la Caisse d'Epargne Postale.

A.2. La tontine sert de canal social et financier à l'épargne rurale.

Si l'efficacité de la tontine font largement l'unanimité, les avis sont, en revanche, beaucoup plus divisés sur l'essence même de la tontine. Est-ce une organisation financière transitoire devant nécessairement évoluer vers une formalisation accrue pour être, à terme, intégrée au secteur bancaire ? Une forme structurelle de l'économie africaine ? Est-ce un système d'épargne et de crédit, une mutuelle, une structure commerciale, un rassemblement d'amis pratiquant une forme spécifique de solidarité, un réseau d'influence sociale ? Structure multifonctionnelle, elle touche au social, au convivial comme à l'économique, ce qui la rend difficile à appréhender pour un macro-économiste standard. C'est pourquoi M. LELART préfère les appeler "Associations rotatives d'Epargne et de Crédit (AREC)" (M. LELART 1989, p. 275) plutôt que tontines. Grâce à un astucieux mécanisme de créances et de dettes chacun a la possibilité de multiplier ses capacités d'intervention dans un environnement qui peut devenir hostile. D'un point de vue strictement financier, il est partiellement erroné de parler d'épargne forcée ou de caisse de prêt à propos de la tontine, il s'agit beaucoup plus d'une sorte d'abonnement épargne qui se transforme en crédit en fonction des besoins.

Par épargne, il faut entendre toute partie du produit de l'activité d'un individu qui ne fait pas l'objet d'une consommation immédiate. Cette épargne peut elle-même générer une nouvelle épargne. Dans le cas de la tontine, l'épargne constituée est automatiquement reconvertie en crédit potentiel, immédiatement disponible. Tandis que l'emprunt familial s'apparente plutôt à ce que l'on a coutume d'appeler à une avance de trésorerie moins sophistiquée que le "découvert permanent" des banques occidentales ou des grands magasins.

Le succès inégalé de la tontine tient donc autant à sa souplesse de fonctionnement (tontine simple ou à plusieurs tours, taux de cotisation variables), à la diversité des formes qu'à son rôle de ciment social et à sa fonction identitaire et emblématique de prestige. Succès encore renforcé en période de crise par le vide institutionnel en milieu rural, lié à la politique de désengagement et de libéralisation de l'Etat.

A.2.1. Une technique de prise en charge des risques sociaux

L'association d'épargnants, communément appelée tontine, semble pouvoir être rattachée à une forme plus ancienne de prise en charge des risques sociaux que la solidarité proprement dite. En effet, à la différence des réseaux de parentèle animés par des

transferts communautaires, tous les planteurs ne participent pas à une tontine. On entendra par transferts communautaires, une forme de solidarité faite de dons et de contre-dons - en argent, biens ou services - entre les différentes cellules nucléaires d'un lignage, dispersées dans l'espace.

Si la solidarité interfamiliale, grâce à un corpus de règles sociales (échange symbolique, redistribution ostentatoire, assistance aux nécessiteux, placements d'enfants), constitue une obligation contractuelle à laquelle il est difficile d'échapper, la tontine correspond à une forme d'auto-assurance individuelle. La tontine se substitue comme système de protection sociale à un Etat que n'a jamais été la providence des planteurs. Elle ne débouche jamais sur de l'assistanat et fonctionne selon une logique de réciprocité plus ou moins équitable. Toutefois, à la différence des solidarités socio-géographiques, le groupe sociétaire ou tontine requiert l'adhésion formelle et indéfectible de l'individu au pacte social tissé entre les membres, tandis que la pression pour une redistribution communautaire peut être contournée ou infléchie dans le sens souhaité par le pourvoyeur. Sur le plan social, la tontine renvoie donc à deux techniques de prise en charge : la prévoyance et l'assurance.

La première a pour but de constituer un patrimoine mobilisable à terme comme l'est l'assurance-vie en France, l'argent placé dans la tontine, grossi des intérêts versés par les emprunteurs, joue le rôle d'épargne réutilisable pour faire face à de grosses dépenses prévues ou imprévues. La gestion de cet argent placé dans la tontine se réalise en "père de famille".

La seconde est également basée sur le versement régulier d'une somme modique, destinée à prévenir les "coups durs" (maladie, décès, etc.). En cotisant à cette caisse de secours (l'équivalent de l'assurance-maladie, éducation ou décès en France), le contractant acquiert un droit de soutien auprès de l'ensemble du groupe : il recevra une somme d'argent pour couvrir les premiers frais dont le montant est indépendant du montant des cotisations versées. Il y a donc une forme de "transfert social" pour employer le jargon des économistes de la Sécurité Sociale. C'est la grande différence par rapport à la véritable assurance, celle-ci garantissant un paiement si le risque convenu se réalise moyennant le paiement d'une prime. S'il cotise depuis plusieurs années, le capital reçu sera nettement inférieur au capital versé, en revanche, si son adhésion est récente, l'enveloppe monétaire excédera le montant des cotisations. On peut donc parler ici d'une forme de socialisation des risques sociaux avec des formes de péréquation entre nouveaux et anciens adhérents et on est plus en présence d'un système de "répartition" que de "capitalisation" pour reprendre un débat familier en France pour les retraites. En fait, il y a une combinaison des deux approches.

L'aspect sécuritaire est surtout propre aux petites tontines à finalité de prévoyance sociale (maladie, décès, enterrement, accouchement, accident) - c'est-à-dire les associations de secours

mutuel (Ma'gwa, "cotisation jetée") - dont la cotisation mensuelle dépasse rarement 1000 Fcfa. Pour la plupart des planteurs la tontine de proximité, étant donné la modicité des sommes en jeu, n'a pas de rôle économique réel à l'échelle régionale. Elles constitueraient plutôt une sorte de sécurité sociale pour les plus modestes. La priorité est alors donnée au raffermissement des liens d'obligation mutuel sur les investissements productifs individuels. Cette incorporation et cette identification à une communauté impérissable dépasse la simple auto-assurance à laquelle chaque planteur peut prétendre individuellement en épargnant à la Poste Rurale, par exemple.

A.2.2. Une forme d'obligation contractuelle et de contrôle social

En entrant dans une tontine, on inaugure une dépendance, faite d'obligations financières (paiement de cotisations à échéances régulières, système d'amendes, responsabilité mutuelle) et de contraintes sociales (réunions à dates fixes, respect de la parole et de l'engagement). Est-ce vécu ainsi? On intègre surtout une communauté de soutien et de relations qui se renforce. On amasse une épargne tout en s'assurant d'une solidarité avec des proches - membres du lignage, ressortissants du quartier ou du village - que l'on connaît bien et que l'on estime. En entrant dans la tontine par cooptation, nul n'ignore donc qu'il intègre une communauté au moins aussi contraignante que la famille. On est donc en quelque sorte "marié à la tontine". Ce système aboutit, par ses règles rigides de fonctionnement, à des effets économiques contradictoires. "D'un côté, l'appartenance à une tontine garantit une assistance ou un prêt en cas de besoin dûment constaté. A l'inverse, le montant et surtout le caractère contraignant des cotisations limitent les disponibilités des ménages pour d'autres dépenses" (P. ELOUNDOU-ENYEGUE).

Si cette institution est généralement rattachée au secteur financier informel, elle n'en est pas moins organisée. Par leur règlement précis, les tontines exercent un véritable contrôle sur l'épargnant: amendes s'il ne fait pas les versements au moment voulu, pénalités s'il est absent et non ponctuel, etc. En versant régulièrement sa quote-part à la société d'épargnants, chaque participant se retrouve pris dans une communauté -d'intérêts et de relations personnelles. Désiré plus que subi, le contrôle social reste indispensable à la vie de la tontine et ne peut être réellement assimilé à une forme de coercition puisqu'on y adhère volontairement.

Mais ces associations constituent plus fondamentalement de véritables lieux de socialisation, au même titre que les marchés ruraux: espaces de rencontre et d'échanges, ils renforcent la cohésion du groupe qui y construit son identité par-delà les clivages essentiels dans cette société hiérarchique. Il convient de s'y montrer, de tenir la place dévolue à son rang social. Il ne s'agit pas, dans ce cas, de pratiquer une ostentation quelque peu

tapageuse, à l'instar des villas modernes construites par les hommes d'affaires bamiléké dans leur chefferie d'origine, mais de resserrer les liens de proximité et d'appartenance. Le cérémonial qui entoure la réunion de la tontine et la remise de la caisse, la fête qui clôt l'événement sont autant l'occasion d'affermir les relations interpersonnelles que de cimenter la symbolique du groupe. En pays bamiléké, mêmes les "grands" ne peuvent s'y soustraire: l'entrepreneur urbain s'y acquitte de ses obligations de solidarité envers ses proches. Il vient chercher auprès des siens et de la chefferie - qui se flattent de le savoir l'un des leurs - la reconnaissance de son importance et resserrer des liens clientélistes indispensables pour s'affirmer. Il se fait pardonner une ascension sans redistribution égalitaire, évitant une spirale désaccumulatrice sous les pressions réitérées du lignage et la recherche de prestige en économie ostentatoire (pays bulu ou béti).

A.2.3. Une société d'épargne à retrait anticipé et une attrayante bourse d'argent.

Toutes les petites tontines n'ont pas uniquement pour fonction de fournir un appoint financier en cas d'événements grave imprévisible mais agissent également comme tontines d'épargne en prévision d'investissements futurs (équipement agricole, amélioration de l'habitat) et de besoins sociaux incontournables (scolarité, dot). Il en existe de plus spécialisées également, destinées à financer des réalisations communautaires comme la construction d'une école primaire ou à permettre des investissements privés tels que des ateliers de menuiserie, des garages de réparation automobile, des petits commerce. Il est donc fréquent que les planteurs participent parallèlement à plusieurs tontines et associations. Dans ce type d'association l'épargne répond à un objectif précis, fixé à l'avance au moment où l'épargnant commence à cotiser. Il ne peut, par la suite, rentrer en possession de son capital accumulé que s'il donne aux autres adhérents la garantie que l'argent sera utilisé pour répondre au but initialement annoncé.

D'autres permettent des dépôts d'argent par tranches mensuelles d'inégale valeur, selon les possibilités d'épargne individuelle. En fin d'année on casse la "bank" et chacun récupère son capital, majoré des dividendes issus des prêts à intérêt et des amendes infligées aux mauvais cotisants et à ceux qui sont absents aux réunions. Les bénéfices sont à peine écornés par la rémunération consentie au trésorier du groupe et au secrétaire. Ce rendement est bien évidemment très variable d'une année à l'autre.

Toutes ne fonctionnent pas selon des principes aussi rigides. Certaines restent plus ouvertes, sans objectif fixe, l'épargnant ayant la possibilité de récupérer les sommes mises de côté à tout moment. La majorité fonctionne cependant selon le principe de réciprocité roborative: chaque participant verse une somme égale à

une date fixe et gagne le "tour" d'argent lors de chaque rendez-vous selon un classement établi par tirage au sort. Si la solidarité non tontinière fonctionne selon le mode de la compensation symbolique ou de l'échange inégal, au sein même de la tontine classique la compensation est presque toujours systématique et financièrement équilibrée : "la créance des uns égale toujours la dette des autres". Mais à la fin du cycle, la moitié des membres a prêté à l'autre moitié. La compensation est restée parfaite au niveau des flux, elle ne l'est pas au niveau des personnes. Cela est possible parce que la solidarité est le ciment de cette association. C'est le schéma classique d'une tontine qui fonctionnerait sans heurts, ni problèmes sociaux. Dans la pratique, certains peuvent donner plus d'argent qu'ils n'en recevront, n'ayant pas eu la nécessité de recourir au fonds de réserve (caisse de secours mutuelle). Il y a donc des avantagés et des défavorisés dans le système: on ne peut pas dire qu'il est égalitaire.

Dans la tontine tournante mutuelle, l'ordre dans la prise des levées n'est jamais immuable mais est établi en fonction de ceux qui en ont le plus besoin. Les membres choisissent même parfois de laisser libre l'ordre des bénéficiaires d'une réunion à l'autre. Il est également parfois possible de céder son tour à un autre membre cotisant, gratuitement ou moyennant paiement d'une prime. La tontine se caractérise donc par un pragmatisme permanent teinté de rentabilité financière, en fonction des besoins précis de chacun et de ses capacités réelles de remboursement. Il est donc rare que son rôle soit réduit à celui de simple caisse de dépôt.

Elle se comporte aussi comme un véritable établissement de crédit en lieu et place des banques commerciales. Il est également possible d'emprunter une somme d'argent supérieure au capital investi moyennant paiement d'intérêts au trésorier qui les affectera à l'ensemble du groupe. Ces associations viennent ainsi suppléer l'argent tiré de la vente du café qui permettait de régler, jusqu'en 1988/89, la majorité des dépenses familiales.

En raison de l'importance des sommes mises en jeu, l'accès à la tontine à enchères, encore appelée "tontine d'affaires" ou "bourse d'argent" est réservé aux élites rurales ou urbaines (notables, hauts fonctionnaires, grands commerçants et hommes d'affaires). Le regroupement ne s'effectue pas ici sur la base d'une appartenance géographique ou ethnique mais en fonction du niveau de revenu introduisant une solidarité de classe à la place d'une solidarité traditionnelle de proximité, consommant ainsi la scission entre différentes classes sociales bamiléké derrière le masque de la réussite collective. La dimension spéculative devient ici première donnant consistance à une forme de "capitalisme autochtone". Ce type d'association financière sert de trait d'union entre la chefferie et la ville, puisqu'elle réunit généralement aussi bien des notables traditionnels, des fonctionnaires ou des commerçants. C'est également le produit financier le plus achevé, dans la mesure où le tour de tontine

disparaît au profit de l'enchère au plus offrant. Ceux qui bénéficient de liquidités importantes ont de ce fait beaucoup plus de chance de remporter la mise. Ce qui n'empêche cependant pas le groupe de requérir un avaliste extérieur et une caution bancaire pour garantir le remboursement. Les cotisations mensuelles (couramment plus de 100.000 fcfa et jusqu'à 1.500.000 fcfa) dépassent largement ce qu'un planteur moyen de l'Ouest peut consentir comme effort d'épargne.

A.2.4. "Société des Amis" et soutien familial : des formes de crédit différentes pour une même logique de cohésion sociale et de solidarité.

La réduction des sources institutionnelles de crédit oblige donc la majorité des planteurs à reconsidérer avec un intérêt accru la participation à un groupement communautaire de crédit et les offres familiales de soutien financier. Ainsi, la première enquête OCISCA (1991) dans la chefferie Bafou du département de la Ménoua a révélé que leur part cumulée n'avait cessé de se renforcer avec l'approfondissement de la crise dans le total des crédits effectués, passant de 77% en 1986 à 98% en 1990.

Tableau IV.3: Origine des emprunts selon leur fréquence et leur valeur entre 1987 et 1990 à Bafou

ORIGINE DE L'EMPRUNT	NOMBRE	VALEUR (en fcfa)
FAMILLE	8,5%	5,3%
AMIS	25,5%	18,3%
TONTINE	63,2%	56,5%
AUTRE *	1,8%	5,6%
BANQUE / CAISSE D'EPARGNE	0,9%	16,3%
Total	100,0%	100,0%

Source : Projet OCISCA (enquête auprès de 335 exploitations de la chefferie Bafou de la Ménoua en 1991) - Calculs établis à partir du décompte de 541 emprunts. * (coopérative, FONADER, employeur)

A Bafou, le crédit communautaire va de pair avec l'agriculture intensive. On emprunte majoritairement auprès des associations de "secours mutuel" ou tontines (56,5% en valeur en 1991).

A.3. Le manque de trésorerie affaiblit la tontine et renforce le rôle de la famille

A.3.1. Les surcoûts du crédit tontinier.

Les deux tableaux ci-dessous montrent bien que l'emprunt tontinier est la forme de crédit la plus onéreuse. La tontine a beau être issue du regroupement de voisins proches, voire d'amis, elle n'a rien à voir avec une société de bienfaisance. C'est une association financière qui pratique presque exclusivement le crédit à intérêt (8 fois sur 10) avec des taux élevés, largement supérieurs à ceux de la banque ou des caisses d'épargne qui ne dépassent jamais 1% mensuel et qui rappellent ceux de l'usure. Ces "mutuelles jouent le rôle de sociétés d'épargne et de crédit, accordant des prêts avec intérêt financés par les dépôts des membres. Les sommes remises dont la valeur est consignée sur un registre, sont placées sur un compte bancaire. [Ces] caisses offrent à l'épargnant un placement avantageux permettant de doubler un capital dans l'année. Pour emprunter sans garantie ni aval, elles suppléent les difficultés au crédit bancaire, mais au prix d'un endettement lourdement grevé par les intérêts " (B. DELPECH 1982, p. 671).

Tout est fait pour persuader l'emprunteur de rembourser au plus vite son crédit et décourager les mauvais payeurs. La tontine n'accorde donc jamais son crédit à titre gracieux, tout le contraire d'une solidarité automatique désastreuse. Là se situe, sans aucun doute, non seulement son originalité par rapport à l'image d'une solidarité africaine dispensatrice de biens et quelque peu dispendieuse - véritable frein au développement donc - mais également la garantie de son succès et de sa pérennité.

Les tontines bamiléké, grâce à une meilleure rémunération de l'argent placé en dépôt (4,8% d'intérêt mensuel), paraissent plus attractives que les tontines eton qui acceptent parfois de prêts à titre gracieux (assistance) et imposent des taux globalement moins élevés. Mais c'est encore la famille ou les amis qui offrent le crédit le plus avantageux : pas de conditionnalité, pas d'intérêt, allongement de la durée des remboursements.

Tableau IV.4 : Valeur et coût du crédit tontinier par rapport aux autres formes de crédit entre 1987 et 1991 à Bafou

SOURCES	MONTANT MOYEN Fcfa	CREDITS SANS INTERET	TAUX MOYEN MENSUEL D'INTERET
FAMILLE	34.730	80,5%	3,8%
AMIS	49.735	83,8%	4,5%
TONTINE	73.120	11,0%	4,8%
AUTRE *	91.475	44,0%	3,0%
BANQUE/ C. D'EPARGNE	103.950	4,0%	0,9%
TOTAL	64.100	40,5%	4,6%

Source : Projet OCISCA (enquête auprès de 335 ménages de planteurs de la chefferie Bafou (Ménoua); d'après P. ELOUNDOU-ENYEGUE 1992.
* Coopérative, employeur, FONADER.

Ces mécanismes de fonctionnement tranchent nettement avec ce que J. SANGUE rapportait en 1966 dans son étude sur les mouvements associatifs du pays bamiléké?. A l'époque, la tontine semblait accorder une plus large part à la "promotion sociale" de ses membres les plus défavorisés en accordant des prêts sans intérêt. A défaut d'études précises historiquement datées, il est difficile néanmoins d'affirmer avec certitude que la banque tontinière a changé ses règles, gommant son rôle d'aide sociale pour éviter la banqueroute et renforçant ses moyens de contrôle social pour un meilleur recouvrement des prêts consentis.

La crise actuelle de trésorerie des exploitations a précipité certaines reconfigurations dans les mécanismes de solidarité financière. Les sommes d'argent prêtées ont ainsi connu une importante déflation (52% à Bafou, 58% à Yemessoa et 65% dans les villages de la province du Centre. On prête également pour de plus courtes durées par crainte de ne pas être remboursé et pour ne pas immobiliser un capital dont on aura peut-être soi-même besoin demain : la durée moyenne du prêt est ainsi passée de 8,6 mois en 1987 à 4,7 en 1990. L'argent est, en outre, devenu plus cher, puisque le taux d'intérêt moyen mensuel atteignait 5% en 1990 contre 3% en 1986 à Bafou.

Tableau IV.5. Evolution du montant moyen annuel du crédit dans la chefferie Bafou (OCISCA, 1991)

1985/86	1987	1988	1989	1990
111.200	76.100	70.425	58.900	53.260

Source : Projet OCISCA (enquête OCISCA auprès de 335 exploitations de la chefferie Bafou - calculs effectués sur la base de 560 emprunts recensés en janvier-février 1991; X : non disponible ou année en cours.

Ce renchérissement du crédit a sans doute pour principale origine la dégradation de la situation financière des exploitations agricoles. Par crainte d'une multiplication des impayés - aujourd'hui encore bien souvent involontaires étant donné la sanction sociale qui frappe le fautif - et pour ne pas compromettre leur équilibre financier, les associations tontinières ont été progressivement amené à relever le taux mensuel de l'emprunt. Le financement du risque est alors réparti équitablement sur l'ensemble des emprunteurs, selon le principe de responsabilité collective (chacun est responsable de ses agissements et de ceux des autres auxquels il est lié).

L'accès au crédit est, de ce fait, beaucoup plus sélectif. Certains ménages de chômeurs ou de petits planteurs n'ont, de ce fait, d'autre issue aujourd'hui pour couvrir la totalité de leur dépenses, que de demander l'assistance des parents ou amis proches. C'est pour les chômeurs enquêtés que le rôle des amis était le plus visible : leur soutien financier représentait plus de 75% de la masse totale des emprunts contractés entre 1986 et 1990. Les petits planteurs (plantation inférieure à 700 pieds, soit 0,3 ha environ) mettaient surtout la parenté lignagère à contribution (32%). En effet, la quasi-totalité des prêts consentis au sein du lignage sont sans intérêt.

Ce renforcement du rôle de la parenté dans le domaine financier est très net : la part de la famille et des amis dans le total des crédits a ainsi cru de + 200% entre 1986 et 1990 dans la chefferie Bafou. A Yemessoa également entre 1991 et 1993, la part des parents ou amis au village comme pourvoyeurs de crédit a augmenté, passant de 59,9% (OCISCA 1991) à 69,1% (OCISCA 1993). C'est parce que le crédit tontinier est devenu trop cher ou par trop contraignant. Le soutien financier prodigué par les membres du lignage ne prétend cependant pas se substituer aux tontines, les contributions étant souvent très modestes.

A.3.2. Protéger la tontine par un système accru de garanties

L'accentuation de la crise financière en milieu rural a également amené la tontine à modifier quelque peu ses propres règles de fonctionnement afin d'éviter une débâcle semblable à celle du secteur bancaire moderne. En fait, la cohésion sociale de la tontine n'est pas fondamentalement menacée par le manquement financier de tel ou tel membre. Quand bien même l'un d'entre eux cesserait de cotiser et ne rembourserait pas les sommes d'argent perçues, ou que le garant s'en révélerait incapable, le risque de faillite tontinière est faible. Chaque membre se charge, en effet, de combler une part du déficit. Solidaires et responsables les uns vis-à-vis des autres, les cotisants permettront ainsi à leur tontine d'éviter de dépérir, par suite d'une banqueroute. Le ciment social est donc l'essence même de la tontine et la garantie de sa survie. De même que l'on a pris l'habitude de déplorer la vacuité d'une expression telle que "le respect de la parole donnée" pour les jeunes générations européennes, les sociétés bamiléké et bété seraient elles-mêmes contaminées par un processus d'affaiblissement des valeurs communautaires, consécutifs à l'acculturation urbaine. "Même s'il s'agit d'une diminution de la force des relations plutôt que d'une dégradation des valeurs anciennes" (A. HENRY, G-H TCHENTE, P. GUILLERME-DIEUMEGARD 1991, p. 104), le principe de la confiance réciproque risquant de se révéler insuffisant en période de difficultés économiques, la tontine rurale a désormais couramment recours à un système de garanties complémentaires aussi bien internes qu'externes (E. FOKO 1992).

L'admission d'un nouveau membre est aujourd'hui beaucoup plus restrictive qu'il y a une dizaine d'années. L'ensemble de la personnalité du requérant est mise à nue pour déceler ses motivations et ses comportements afin de minimiser la prise de risque collective. C'est une pratique qui rappelle fort les enquêtes de moralité qui peuvent exister dans les pays du Nord! Le parrainage est renforcé et la notion d'avaliste s'installe progressivement. En se portant garant d'une personne tierce, le parrain évite à la caisse de la tontine un passif dangereux, mais risque lui-même de devoir rembourser sur ses biens ou ses fonds propres les errements d'autrui. La menace d'exclusion sociale n'opérant pas avec la même efficacité qu'autrefois, le manquant peut être amené à payer une amende, une fois réintégré au sein de l'association. Ce principe de caution semble devoir s'imposer même dans les petites rurales, alors qu'il était auparavant réservé aux tontines en milieu urbain (D. SOEN et P. de COMARMOND 1974, p. 198).

Dès lors, chaque adhérent est beaucoup plus engagé et dépendant qu'auparavant, à son corps défendant parfois. On s'écarte donc progressivement du sacro-saint principe de confiance mutuelle qui prévalait. La tontine s'engage donc sur la voie de la formalisation des différentes opérations financières (comptabilité et engagements écrits), s'éloigne peu à peu de l'association basée sur des rapports interpersonnels de confiance et de consentement mutuel, pour privilégier la notion de contrat et d'adhésion volontaire.

En fin de compte, la crise de l'agriculture de plantation contribue à éclairer les différents mécanismes d'aide financière; on peut ainsi aisément individualiser trois cercles financiers: aide familiale de survie sans réelle sécurité de remboursement, épargne tontinière servant à la reproduction sociale, accumulation financière grâce aux tontines d'affaires qui jouent le rôle de banques (enchères). Le bamiléké qui a les moyens de participer à l'ensemble de ces cercles s'y prête avec bonne grâce, en faisant d'une pierre deux coups: en participant à la solidarité, il gagne reconnaissance et absolution, en cloisonnant de manière étanche ces différentes sphères financières, il évite un égalitarisme contagieux et préjudiciable à la bonne conduite de ses affaires. "En effet, pour bien jouer son rôle multiplicateur d'épargne, la tontine doit opérer dans un contexte social qui valorise l'investissement et permette de bloquer les causes de désaccumulation" (J-P. WARNIER et D. MIAFFO, 1993). Autant de pratiques qui permettent d'assurer une certaine cohésion sociale par une apparente solidarité mais conduisent plus fondamentalement à un accroissement des inégalités et à un renforcement de l'exclusion. Exclusion jamais prononcée, ni décidée, ne pouvant donc jamais être dénoncée, ni imputée mais qui s'impose d'elle-même.

B. MOUVEMENTS COOPERATIFS ET CREDIT MUTUEL DANS L'OUEST (1957-1992): DEBOIRES ET SUCCES

B.1. Les mérites comparés des institutions coopératives et des tontines

B.2. L'institutionnalisation des tontines est-elle possible ?
Leçons partagées d'un échec mutualiste et d'une réussite coopérative.

B.1. Les mérites comparés des institutions coopératives et des tontines

La grave crise des systèmes financiers en Afrique qui s'étend à l'ensemble des mécanismes de collecte de l'épargne et de distribution de crédit comme aux coopératives et sociétés parapubliques chargées du développement agricole a amené développeurs et bailleurs de fonds à reconsidérer le rôle positif joué par les tontines dans le développement rural et à s'interroger sur les fondements de leur succès. Et ce d'autant plus que le développement d'un système de coopérative d'épargne et de crédit, à partir des années 1955-60, était supposé concurrencer et compléter le mouvement tontinier en s'inspirant directement des règles de fonctionnement tout en orientant l'épargne vers des investissements plus productifs.

Si l'on met en parallèle les principes (atouts) de fonctionnement des tontines et ceux des CEC (Coopératives d'Epargne et de Crédit), on s'aperçoit que ces deux institutions sont régies par des règles similaires aussi bien d'un point de vue anthropologique qu'économique. En répondant ainsi aux principales préoccupations des épargnants ruraux (souci de sécurité pour la majorité des planteurs, de rentabilité pour les commerçants, de sociabilité pour les fonctionnaires), elles concurrencent efficacement les services proposés par les organismes bancaires.

Comme dans la tontine, l'argent épargné appartient, soit en totalité aux cotisants (caractère privé de l'épargne), soit indirectement par le contrôle qu'ils exercent (sécurité physique, psychologique et financière). La connaissance mutuelle des coopérateurs et responsables, qui n'est pas sans rappeler le principe de proximité de la tontine ("amis proches, amis sûrs"), cimente la confiance entre les membres et assure aux gestionnaires compétence et crédibilité. Chacun accepte d'être solidairement responsable de la conduite des affaires en se portant garant (avaliste) ou en déposant "en garantie la valeur d'une année de salaire avant d'être engagé" comme administrateur. Enfin, la confidentialité des transactions opérées au sein de la coopérative n'est pas sans rappeler la discrétion de la comptabilité tontinière traditionnelle (non écrite, valeur de l'engagement verbal).

Si la coopérative d'épargne et de crédit n'a pas les mêmes objectifs en terme d'investissement que la tontine (priorité accordée aux investissements productifs à moyen terme plutôt que

des dépenses sociales à court terme), elle est décentralisée et accessible grâce à un réseau de succursales rurales. La facilité des opérations monétaires (dépôt et retrait à vue) permet une grande disponibilité et fluidité de l'épargne. D'un point de vue strictement financier, l'attractivité de la coopérative est liée à la certitude que les fonds déposés seront non seulement préservés mais également rémunérés. Cette rémunération est très variable dans une tontine : elle dépend directement du nombre de personnes ayant contracté un emprunt, de leur montant et de leur durée ainsi que des amendes versées par les emprunteurs indélicats. Dans une CEC camerounaise, on aligne le montant des ristournes sur, entre autres critères, le montant de l'épargne.

Cette proximité sociologique de la tontine et de la caisse d'épargne est également illustrée par l'attitude équivoque des membres l'égard de ces deux institutions. Pour de nombreux épargnants, la CEC s'apparente tout simplement à une tontine améliorée. On vient à la CEC comme on vient à la tontine, pour ses besoins sociaux (habitat, école, santé, nourriture), les aspects productifs étant la plupart du temps mis de côté.

B.2.L'institutionnalisation des tontines est-elle possible ? Leçons partagées d'un échec mutualiste et d'une réussite coopérative.

La vitalité, presque insolente, et la diversité des formes de la tontine en pays bamiléké incite à un réexamen de l'échec du mouvement coopératif de crédit mutuel dans la province de l'Ouest (1954-1966) et paradoxalement de son succès dans le Nord-Ouest après 1975. Et ce d'autant plus que le Crédit du Cameroun, reprenant les principes mêmes de fonctionnement de la tontine (enracinement local, cautionnement mutuel) s'était en quelque sorte essayé à la moderniser et à l'institutionnaliser en créant, dès 1954, un instrument coopératif décentralisé : la Coopérative de Crédit Mutuel (CCM).

Si la déliquescence du secteur bancaire peut s'expliquer par l'insouciance et l'inconscience des emprunteurs, toujours désireux de différer les remboursements à un établissement auquel ils ne participent pas comme membre fondateur, rien ne permettait d'appliquer ce "principe d'extériorité" (G. GOSSELIN 1970, p. 88) aux coopératives de crédit mutuel. Elles étaient basées sur la responsabilité solidaire et intégrale de tous les membres et le principe de la décentralisation des moyens de financement, cette proximité entre adhérents et capitaux ayant été pressentie comme un préalable indispensable à l'enracinement du mouvement.

Chaque membre est solidairement responsable, sur la totalité de ses biens, des dettes et engagements de la coopérative, ainsi que des engagements individuels des autres adhérents. Cet engagement écrit jouait, à sa manière, le rôle de sanction et d'exclusion sociale, brandies comme une menace implacable, par la

tontine. L'admission dans la coopérative se faisait par cooptation, après examen de la situation financière et sociale de l'intéressé. Aucun adhérent ne pouvait emprunter plus de dix fois le capital social déposé en garantie; de son côté, la tontine offre au cotisant un capital au pro-rata des sommes cotisées (tontine d'épargne) ou de ses capacités effectives de remboursement (banque). L'assemblée générale, réunie régulièrement, est l'occasion de discuter de la solvabilité et de l'honorabilité des adhérents, du bien-fondé des demandes de financement à court terme en vue de l'acquisition d'intrants, de la création, l'extension ou la régénération de plantations caféières. Chaque assemblée est, comme dans la tontine, l'occasion d'éprouver sa solidarité et de renforcer la cohésion du groupe. En optant pour une petite taille (7 à 30 membres), la coopérative s'assurait de la solidité des liens personnels entre des adhérents originaires de la même chefferie, voire du même quartier, exerçant de surcroît des activités professionnelles identiques. Son homogénéité, assortie d'un contrôle non déguisé de ses membres, devait facilement assurer une bonne fonctionnalité. L'ensemble de ces principes diffère peu des éléments constitutifs de la tontine.

Afin de garantir le succès du mouvement initial, on avait choisi, en 1955, comme zone pilote une des principales chefferies du pays bamiléké (la chefferie Bafou dans le département de la Ménoua). Le sens de la responsabilité solidaire, familier aux Bamiléké par de longues pratiques au sein des associations traditionnelles, était considéré comme un atout supplémentaire par les organisateurs. Dotée d'une somme de plus de 60 millions de fcfa par le FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social) en 1956, les caisses de crédit mutuel ne tardèrent pas à se multiplier dans le pays bamiléké. De 1956 à 1962, leur nombre passa, pour l'ensemble du Cameroun Oriental de 8 à 2.364, comprenant plus de 30.000 membres. Sur ce total, l'Ouest totalisait environ 70 sociétés ou caisses et 1.500 membres. Durant cette période, les crédits consentis au titre du développement agricole connaissaient une évolution similaire. D'un montant moyen relativement modeste vers 1960 (20.000 fcfa environ), ils profitaient principalement aux petits planteurs. Le mouvement coopératif semblait donc bien lancé, d'autant plus que la proportion des impayés restait très faible dans l'Ouest (2% environ). Pourquoi dès lors, passé un premier temps, ce système financier coopératif - devenu Banque Camerounaise de Développement (BCD) après l'Indépendance - a-t-il dévié, accumulant les dysfonctionnements, pour disparaître finalement en 1990 ?

Le Crédit semble d'abord de manière un peu paradoxale victime de sa réussite : les caisses se sont multipliées à loisir, obtenant à bon compte - presque automatiquement - des crédits pour leurs membres, sans toujours avoir de directives précises, ni de soutien technique et de formation. Laissée en premier lieu à l'initiative des agents du Crédit du Cameroun, la création des coopératives de crédit mutuel fut rapidement récupérée par

l'administration coloniale et les activités de formation et d'animation transférées aux "postes de paysannat" (similaires aux Postes Agricoles actuels) issus des "secteurs de modernisation agricole" nouvellement créés.

C'est pourquoi, on relève une dérive dans les objectifs du crédit dès 1962/63. La part des crédits à la production agricole (23,6%) baisse dangereusement au profit de dépenses "sociales" ou de prestige, telle que l'amélioration de l'habitat (57,2%), l'achat d'une automobile (12,2%). La majorité des emprunts faits auprès des tontines sont majoritairement destinés à des investissements improductifs.

Il semblerait plutôt que le déclin des coopératives soit lié à un affaiblissement de l'esprit coopératif lui-même et de moyens de contrôle des membres. "La multiplication quasi automatique des mutuelles par voie administrative" (G. GOSSELIN 1970, p. 56) rompt avec le principe d'une démarche volontaire et d'un souci solidariste partagé. Dès lors, l'adhérent ne se sent pas autant impliqué dans la coopérative de crédit mutuel et hésitera moins à transgresser les principes de cautionnement mutuel et de responsabilité. Dépourvue d'un pouvoir de régulation puissant, d'un commandement vertical local, comme la tontine, la coopérative ne pouvait longtemps se survivre. Car si le mouvement de crédit mutuel était décentralisé et géré localement, les décisions importantes, l'encadrement, et surtout l'argent du crédit, venaient de l'extérieur. Actionnaire par les parts sociales qu'il avait achetées, le planteur n'avait pas le sentiment d'en être propriétaire. La tontine ne fonctionne pas autrement - nous l'avons vu - renforçant même encore la rigidité de son fonctionnement en période de crise, pour éviter d'être emportée. Mais elle pratique une sorte d'endogamie financière, cooptant ses nouveaux membres, refusant tout argent extérieur. En cherchant, de manière délibérée, à copier les associations bamiléké pour conforter leur succès, les caisses coopératives de crédit auraient, par là même, précipité leur déclin. Leur volonté de moderniser et d'institutionnaliser les traditions de solidarité bamiléké - donc de les réutiliser en les démarquant de la tradition - aurait entraîné au sein de la communauté bamiléké un mouvement de rejet. C'est en cherchant à dépasser les performances financières des tontines, en ne considérant que le gisement d'épargne potentielle susceptible d'être récupéré par les institutions financières formelles, en oubliant leur essence même que l'on a précipité leur disparition. Rien ne prouvait que le regroupement d'une myriade de petites tontines (10 à 30 membres) au sein d'une structure centralisée permette d'accroître leur efficacité financière et leur rôle social. Bien au contraire, un tel plan de développement risquait de réduire sa souplesse de fonctionnement, d'accroître ses coûts de gestion, d'annihiler le rapport de confiance mutuelle.

Il est clair que la tontine résiste efficacement à toute tentative de récupération et d'assimilation, sans réellement avoir à s'en défendre. Et ce, pour le plus grand bien des utilisateurs qui bénéficient de deux systèmes de financement complémentaires. Eminemment complémentaires, non seulement parce qu'ils obéissent à des logiques particulières et couvrent des besoins différents, mais surtout parce que la totalité de l'épargne collectée, séance tenante, est immédiatement redistribuée et généralement placée sur un compte bancaire! La dualité financière manifeste apparaît donc à la fois comme un atout à préserver.

La crise actuelle pourrait réussir, de manière paradoxalement étonnante, à faire renaître une organisation de ce type en pays bamiléké, tirant parti du succès des mutuelles de crédit (credit unions) du Nord-Ouest, créées en 1963 par un missionnaire américain à Njinikom (Mentchum). En 1988, la BEAC estimait qu'elles arrivaient à drainer quelques 40 milliards de fcfa pour une base de 100.000 membres. Ces mutuelles, regroupées au sein de la Cameroon Cooperative Credit Union League (CAMECCUL), ont servi de modèle de base à la promotion des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit (CMEC) de la zone francophone, parfois également appelées Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC).

Ces caisses populaires sont le résultat d'initiatives très récentes et sont encore peu répandues. Leur création vise principalement à favoriser l'accès au crédit des exploitants agricoles, souvent pénalisés par la sélectivité et la centralisation effective du système bancaire. Une banque commerciale telle que la Caisse Commune d'Epargne et d'Investissement (CCEI), créée en 1987, a, par exemple, récemment développé (1990) la Mutuelle Communautaire du Cameroun (MC²). Pour intégrer cette Association d'Epargne et de Crédit qui fonctionne par adhésion volontaire individuelle trois conditions sont nécessaires : payer une cotisation de 2.500 fcfa, acheter 10 parts sociales de la mutuelle pour un montant de 10.000 fcfa, verser des mensualités au moins égales à 1.000 fcfa (chiffres avant dévaluation). L'argent placé est rémunéré par les intérêts des prêts consentis comme dans la tontine. Mais cette association offre, en sus, les mêmes services qu'une banque classique et peut même servir d'avaliste, auprès de la banque commerciale qui lui sert de tutelle, pour des emprunts plus importants.

Les difficultés financières des exploitants ont des répercussions directes sur leur capacité à épargner. Désormais, malgré la pression sociale, il n'est pas rare que des adhérents de la tontine ne puissent rembourser certains prêts ou que le trésorier se révèle être un aigrefin. C'est pour éviter ce genre de problème que des planteurs ont réinvesti leur épargne ailleurs

Tontines, caisses populaires "répondent à un besoin non satisfait par les outils bancaires créés pour le développement rural : elles sont sous la ligne de flottaison du développement "visible" et promeuvent ce que la société d'intervention prétend chercher quand elle a échoué : autonomie dans le fonctionnement et

les objectifs, responsabilisation par les liens contractuels qui unissent les groupes, sélection des membres selon certains critères" (G. COURADE 1989, p. 68). En revanche, l'hypothèse d'une articulation entre les tontines, les caisses populaires rurales et les banques, c'est-à-dire entre les secteurs financiers informel et formel, susceptible de donner plus d'ampleur aux micro-réalisations rurales, paraît toujours difficile à réaliser.

C. L'ACCROISSEMENT DES INEGALITES

C.1. Des besoins accrus en crédit ?

C.1.1. L'endettement accru des plus petits

C.1.2. Le risque de la "cavalerie" est momentanément écarté

C.2. Accroissement des inégalités

C.2.1. Les effets multiplicateurs des inégalités

C.2.2. Les activités non-agricoles renforcent les écarts de revenu

Si les transferts communautaires (entre les différents segments géographiques des lignages) agissent comme des mécanismes compensateurs d'inégalités, au moins parce qu'ils maintiennent une cohésion sociale minimale, les difficultés croissantes d'accès au crédit, à l'éducation, ou à la terre contribuent à multiplier les inégalités entre les exploitants et diminuer d'autant le potentiel de réussite des initiatives en cours.

Afin de maintenir une stratégie de scolarisation maximale de leurs enfants, parfois même de pratiquer les indispensables gestes de solidarité, les plus modestes ont de plus en plus recours à l'emprunt. Lorsque ces charges viennent s'ajouter à celles de l'entretien des plantations caféières, le risque de surendettement est patent, à moins de délaisser les investissements productifs agricoles tels que la fertilisation et la régénération des plants.

Par chance, la spirale désaccumulatrice et le spectre de la faillite sont épargnés aux exploitations les plus en difficulté, grâce aux garanties exigées par la tontine (pratique du cautionnement mutuel, nécessité de réaliser une épargne pour accéder à l'emprunt) et la famille (réciprocité de l'aide).

C.1. Des besoins accrus en crédit ?

C.1.1. L'endettement accru des plus petits

Le niveau de la pratique de l'emprunt ne peut, à lui seul, servir d'indicateur probant des difficultés croissantes de trésorerie des ménages ruraux. Il doit nécessairement être relié avec les formes de régulation et de solidarité mises en place. Dans l'Ouest, soutiens et aides sont très formalisées pour éviter une spirale désaccumulatrice. Ainsi s'explique l'ampleur du recours à l'emprunt dans la chefferie Bafou (69% des ménages) pour l'année 1990 alors que le prix d'achat du café passait de 475 fcfa/kg à 200 fcfa/kg.

Il est indéniable que les ménages empruntant le plus sont ceux qui déclarent les plus grosses recettes: il existe, en effet, une bonne corrélation entre emprunts et recettes, le montant emprunté annuellement correspondant, peu ou prou, pour les chefs de ménage masculins, au dixième des recettes annuelles et, assez curieusement, au quart pour leurs homologues féminins qui, de fait, semblent plus endettés.

Tableau IV.6. Evaluation des recettes et emprunts moyens (en fcfa) par classe de ménages de planteurs de café Arabica en 1990

CLASSE DE PLANTEURS	RECETTES	EMPRUNTS	TAUX D'ENDETTEMENT
Petit planteur	93.000	42.000	44,8%
Moyen planteur	100.000	39.000	38,7%
Grand planteur	315.000	79.000	24,5%
Planteur double-actif	458.000	112.000	24,5%
Moyenne	253.500	82.500	32,6%

Source : Projet OCISCA (enquête auprès de 335 ménages en Janvier-Février 1991; Moyennes établies à partir de 323 recettes et 153 emprunts à Bafou.

Quand on sait que les femmes assurent prioritairement l'alimentation du ménage et suppléent les hommes pour la prise en charge des dépenses d'éducation, on doit attribuer plus ces emprunts à la nécessité absolue. Enfin, les veuves, nombreuses dans l'échantillon Bafou, sont seules à supporter la totalité des dépenses alors qu'un polygame peut compter sur ses femmes pour l'aider si nécessaire.

Pour la dernière année précédant l'enquête (1990), le volume de l'emprunt a crû nettement pour atteindre 33% (82.500 fcfa) du produit brut d'exploitation à Bafou. Cette évolution est la conséquence directe de la dégradation importante du pouvoir d'achat de la culture de rente au cours de la campagne 1989-1990. Ces chiffres bruts, sans doute sous-estimés, peuvent encore sembler modestes par rapport à des prêts bancaires, mais représentent malgré tout un doublement par rapport aux années précédentes (1986-1989).

Entre 1987 et 1990, le nombre d'emprunts à Bafou a ainsi pratiquement été multiplié par quatre, passant de 79 à 310. Néanmoins, on observait parallèlement une nette déflation dans le montant moyen qui chutait de 111.000 fcfa en moyenne à 53.000 fcfa. En même temps que la pratique du crédit connaissait une forte recrudescence, on assistait à un net abaissement du seuil d'endettement, par suite du renforcement des garanties et de la baisse de capacités de remboursement.

C.1.2. Le risque de la "cavalerie" est momentanément écarté

Loin de réduire le nombre et le montant des emprunts, la crise conduit certains ménages à s'endetter plus que de raison pour faire face aux différentes charges familiales. On peut redouter qu'à l'image du crédit à la consommation des pays industrialisés - véritable "poule aux oeufs d'or" - qui a conduit

à la faillite certains ménages, le développement de la pratique de la "cavalerie", c'est-à-dire du nouvel emprunt pour le remboursement d'une créance antérieure, débouche sur le même résultat (I. GRANGERET et P. JANIN - OCISCA 1991).

L'enquête ADOC (1992), conduite sur l'ensemble des 5 départements de la province de l'Ouest tend à infirmer cette hypothèse d'un surendettement des ménages, certaines catégories sociales semblant déjà exclues du fait de leurs faibles capacités de financement. Un nouveau passage (1993) dans la chefferie Bafou (Ménoua) venait tout récemment confirmer les nouvelles dispositions des planteurs vis-à-vis du crédit.

En 1993, les mêmes planteurs de café Arabica n'étaient plus que 51% à avoir contracté un emprunt contre 70% en 1991. Il s'agit donc d'un net repli dans la pratique effective du crédit en milieu rural. Cela ne veut pas pour autant dire que les besoins déclarés en crédit aient diminué. Un tel phénomène ne doit non plus pas être interprété, de manière un peu hâtive, comme un indicateur d'amélioration de l'assiette financière des ménages de Bafou. C'est la poursuite d'un processus qui était marginal en 1991, l'incapacité de certains exploitants à mobiliser des sources de financement extérieurs, faute de revenus suffisants ou à rembourser les éventuels crédits. C'est ainsu que le justifient la très grande majorité des planteurs qui n'avaient pu y accéder.

Cela revient à repousser à une date ultérieure les investissements importants prévus, sans aucune certitude d'y parvenir. En effet, la solidarité financière en pays bamiléké - il faut le rappeler - ne s'effectue pas à fonds perdus : elle est sélective, éliminant ceux qui ne peuvent donner des gages de leur bonne conduite ou de leur chance. Car, dans les esprits, de l'absence de réussite à la malchance (atchul), puis à la malédiction (balok), il n'y a qu'un pas, vite franchi. Mieux vaut donc éviter ces derniers et prêter à ceux qui montrent les signes extérieurs de leur bonne fortune, de leur bonne moralité. Ce qui est vrai au sein de la famille est encore plus véridique au coeur de la tontine.

C.2. Accroissements des inégalités

C.2.1. Les effets multiplicateurs des inégalités

La réduction spectaculaire des revenus liés à la culture d'exportation permet de mesurer les défis qui se sont posés entre 1988 et 1993 aux exploitations familiales. La baisse du pouvoir d'achat moyen des ménages ruraux a bien souvent entraîné une contraction globale des dépenses dans des domaines aussi divers que les intrants agricoles (engrais, produits de traitements phytosanitaires, emploi de tâcherons agricoles), la scolarité et les déplacements en ville, l'alimentation. Ce faisant, certaines cellules familiales ont été amenés à faire du "pilotage à vue" aussi bien au niveau de l'exploitation qu'au sein de la famille,

c'est-à-dire à gérer les surplus résiduels dans un contexte de pénurie et à s'appuyer plus fortement sur les réseaux de solidarité (lignager et tontinier). Avec pour principale conséquence, un alourdissement des charges de commensalité et de réciprocité pesant sur chaque groupe. Nul ne peut prédire, à ce jour, jusqu'à quel point la providence communautaire pourra fonctionner comme mécanisme compensateur des effets de la crise.

Tous les exploitants, bien sûr, n'ont pas été affectés avec la même intensité par le marasme persistant des prix. Ceux qui ont su anticiper les difficultés du marché des matières premières et réinvestir les bénéfices de leurs plantations dans de nouvelles spécialisations agricoles (maraîchage irrigué de bas-fonds, apiculture, pisciculture, ferme avicole, etc.) ou des activités commerciales (coxeur, colporteur, grossiste vivrier, ventes à emporter, transporteur) auront réussi à ne pas hypothéquer leurs chances pour l'avenir.

Si les bénéfices tirés de ces alternatives ont connu une baisse sensible en l'espace de quelques années, ils auront au moins permis à certaines catégories sociales d'éviter une paupérisation excessive. Certains ruraux, bénéficiant de facteurs multiplicateurs d'accumulation (assise foncière, accès au crédit bancaire ou tontinier, position sociale élevée dans la société traditionnelle et dans les superstructures de l'Etat, scolarisation poussée) et tirant même parti des difficultés de concurrents parviennent à retrouver des rentes de situation et à s'enrichir.

Tableau IV.7. Influences des variables revenu, âge et instruction sur le développement de nouvelles activités (1982 - 1992).

REVENU / ACTIVITE HORS EXPLOITATION	0,83**
/ PLANTATION FRUITIERE	0,88**
/ COMMERCE	0,93**
AGE / NOUVELLE ACTIVITE	0,49**
INSTRUCTION / NOUVELLE ACTIVITE	0,47**

Sources : Projet ADOC (enquête auprès de 100 exploitations de la province de l'Ouest entre juin et novembre 1992); ** relation significative au seuil de 0,001%. * relation significative au seuil de 0,01%.

L'enquête régionale dans l'Ouest (Projet ADOC 1992) a ainsi mis en évidence que l'assise financière du chef d'exploitation, l'âge et le niveau d'instruction de l'exploitant conditionnaient fortement l'adoption de nouvelles cultures et le développement d'activités non agricoles depuis 1982.

L'entrepreneur rural traditionnel bamiléké ("self made man") semble plus compter sur un apprentissage précoce et sa capacité à mobiliser des financements tontiniers que sur une longue formation

générale. Le niveau de revenu du ménage rural et, par conséquent, l'importance des disponibilités monétaires sont également apparus comme des facteurs préalables importants au développement d'alternatives agricoles dans la chefferie Bafou. Ainsi, les planteurs double-actifs et les grands planteurs sont près de 60% à avoir cultivé une nouvelle variété maraîchère (piment, tomate, chou, pomme de terre). Cette proportion tombe à 45% pour les moyens planteurs et à moins de 36% pour la catégorie des petits planteurs. La création d'une plantation monospécifique d'eucalyptus se révèle encore plus discriminante : 39% des grands planteurs s'y sont essayés contre 12% seulement des petits planteurs (OCISCA 1993).

D'autres éléments tels que la cohésion du réseau communautaire ou la superficie foncière disponible facilitent ou rendent plus étroites les voies de la réussite et de la reconversion. La marginalisation d'un chef de ménage au sein d'un réseau familial, faute de moyens financiers ou matériels suffisants pour entretenir la solidarité, aura des conséquences sur la scolarisation de ses enfants (phénomène de placements réciproques d'enfants). Un conservatisme foncier visant à maintenir l'intégralité du patrimoine par transmission à un seul héritier peut, en fin de compte, être moins profitable au lignage que le choix d'une extensification des surfaces cultivables par colonisation pionnière ou rachat de parcelles. En l'effet, cela revient à exclure plusieurs descendants de l'héritage et à les inciter à émigrer. Si ce coût social était supportable lorsque le marché urbain offrait suffisamment d'opportunités d'emploi, il ne l'est plus, depuis 1988, par suite de sa contraction. Désormais, il est fréquent que les héritiers non successeurs dans ce type d'exploitation fassent valoir leurs droits sur la terre cultivable et ne se contentent plus seulement d'une parcelle à bâtir. Avec, pour principale conséquence, une réduction importante de la taille des nouvelles exploitations et une aggravation du problème de conservation de la fertilité du sol. En revanche, une stratégie d'accumulation foncière débutée précocement par un chef d'exploitation permettra à chaque descendant masculin d'établir une exploitation agricole viable.

"La crise (...) se nourrit [donc] d'inégalités complexes et multiformes qu'elle renforce à son tour : ces disparités concernent aussi bien des aspects structurels des exploitations agricoles comme le patrimoine foncier que des aspects plus sociaux (...). La plupart du temps ces inégalités se cumulent" et aboutissent à progressivement marginaliser les plus petits (I. GRANGERET 1993). Et, l'on voit mal comment les couches paupérisées par la crise actuelle parviendront à renverser une situation - financière et agronomique - fortement compromise. A fortiori, si les organismes privés ou publics persistent à vouloir privilégier des actions de développement au sein de groupements villageois déjà constitués, ayant fait preuve d'une certaine capacité organisationnelle.

C.2.2. Les activités non-agricoles renforcent les écarts de revenu

Tableau IV.8. Part des activités agricoles et non-agricoles dans le revenu brut des ménages de planteurs en 1991 (en fcfa)

REVENU BRUT MOYEN D'EXPLOITATION	BAFOU 1991	
AGRICOLE	135.000	39%
NON-AGRICOLE	210.000	61%
TOTAL	345.000	100%

Source : Projet OCISCA (enquêtes auprès de 335 ménages de planteurs de café Arabica de la chefferie Bafou (Ménoua) et 339 ménages de cacaoculteurs du village de Yemessoa (Lékié)).

Sans les revenus extra-agricoles, le pays bamiléké ne pourrait survivre. En 1991, leur part atteignait près des 2/3 du revenu brut du ménage. Cette prééminence des activités extra-agricoles dans les revenus cadre bien avec les analyses classiques célébrant le "dynamisme commercial bamiléké" très actifs dans le commerce de détail ou les transports d'une multitude de petits bourgs ruraux répartis sur l'ensemble du territoire régional. Tandis que la zone centrale camerounaise, desservie par un maillage spatial plus lâche (peu de villes, peu de marchés importants) et par l'attraction de Yaoundé aurait été moins encline à développer de telles activités.

Ces activités commerciales et artisanales viennent, à elles seules, relever le niveau des revenus et accentuer les inégalités sociales. On estime également que les prêts à faible taux d'intérêt favorisent les inégalités au lieu de les réduire, les grands exploitants effectuant les plus gros emprunts et les prêteurs étant enclins à les favoriser pour limiter les coûts d'administration du crédit.

En 1992, on assiste à un véritable contraction des activités exercées hors de l'exploitation en pays bamiléké. Il ne s'agit là qu'un des effets indirect et paradoxal de l'approfondissement de la crise en milieu rural. Paradoxal, dans la mesure où les planteurs n'ont pas réagi de manière immédiate à la baisse des prix du café en délaissant leurs plantations, alors même qu'elle semblait aller de soi pour des observateurs extérieurs. En fin de compte, ce sont les activités annexes de l'exploitation (tâcheronnage, salariat agricole, petit commerce ou artisanat) qui ont été les plus durement affectées par la baisse du pouvoir d'achat des ruraux et des citadins. On ne peut également négliger l'impact de l'opération "villes mortes" de l'année 1991 (paralysie quasi totale de l'activité dans l'Ouest et le Nord-Ouest du pays pendant 6 mois pour faire céder le pouvoir) dans la disparition d'activités commerciales en pays bamiléké.

On ne saurait également rendre compte de ces importantes disparités de niveau de vie entre les ménages sans évoquer l'ampleur et l'ancienneté de la monétarisation des campagnes bamiléké. Elles étaient dès le XVIII^e siècle traversées par des courants commerciaux à longue distance, desservies par d'innombrables marchés de chefferies (J-P. WARNIER 1974). De même, la traite coloniale, en limitant l'extension des superficies caféières jusqu'en 1947 au principal bénéfice des chefs et des notables, aura sans aucun doute contribué à accentuer cette stratification socio-économique.

Tableau IV.9. Part des activités agricoles et non-agricoles dans le revenu net des ménages de planteurs bamiléké en 1992 (en fcfa)

REVENU BRUT MOYEN D'EXPLOITATION

AGRICOLE *	311.000	51%
NON-AGRICOLE **	299.500 (1)	49%
TOTAL	610.500	100%

Sources : Projet ADOC (enquête auprès de 100 exploitations caféières des 7 départements de la province del'Ouest);

* comprend les revenus issus des cultures de rente, du maraîchage, de l'élevage, des cultures vivrières, fruitières (plantations), et d'autres activités agricoles.

** comprend les revenus issus du commerce, de l'artisanat, du salariat agricole et non agricole, des rentes et retraites, des aides de la famille en ville et de la cueillette.

(1) dont 200.656 fcfa pour le commerce et l'artisanat.

Aussi, n'est-on pas surpris, outre mesure, de constater que l'écart des revenus entre un enquêté de la classe des petits planteurs et un de celle des doubles-actifs est de l'ordre de 1 à 6 à Bafou. "Maraîchers et double-actifs sont [ainsi] devenus les nouveaux "grands" en milieu rural marquant ainsi la fin de la suprématie économique des grands planteurs. La télévision, la voiture, la moto sont leurs "signes extérieurs de richesse", les ménages aux revenus plus modestes devant se contenter de la radio et de la bicyclette. Si le double-actif occupe aujourd'hui une place privilégiée dans l'échelle des revenus, c'est rarement pour réinvestir dans l'agriculture. Il préfère, de loin, les placements dans l'immobilier ou les transports qui lui assurent de véritables rentes de situation" (I. GRANGERET et F. JANIN - Projet OCISCA 1991).

V. LE FONCIER AU COEUR DE LA DE-REGULATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE: ENTRE DEMEMBREMENT ET REMEMBREMENT

par PIERRE JANIN;

A. Des formes de transmission conduisant au partage de l'exploitation.

A.1. Une transmission foncière qui privilégie l'héritage par filiation patrilinéaire.

A.2. L'héritier unique, le mythe de la spécificité et la règle du partage inégal.

A.2.1. Le mythe de l'héritier unique et la dynamique conservatoire.

A.2.2. Un accès à la propriété foncière réservé aux hommes ?

B. La dynamique de morcellement et l'atomisation des terroirs cultivés.

B.1. Le dépeçage de l'exploitation par les héritiers.

B.2. Simple dynamique de morcellement ou évolution vers la minifundisation?

B.2.1. La réduction apparente des superficies moyennes cultivées.

B.2.2. Les contrastes régionaux et familiaux.

C. Les stratégies foncières renouvelées: de la redistribution nécessaire à la concentration recherchée.

C.1. Les solidarités de proximité: affinités de voisinage et obligations lignagères.

C.2. Vraie accumulation ou simple restauration du patrimoine foncier.

C.2.1. Les facteurs déterminants de l'accumulation.

C.2.2. La quête irrépressible de terres.

C.3. Les acquisitions foncières se font sans délaisser le terroir d'origine

C.3.1. Les pseudo fronts pionniers bamiléké et bété

C.3.2. La dispersion du parcellaire: jeux d'héritage et stratégies d'accumulation.

C.4. La synthèse régionale des formes de remembrement - démembrement.

Les stratégies de substitution et de diversification de revenus élaborées par les caféiculteurs ont suivi de manière presque immédiate la chute des cours des produits d'exportation, voire parfois précédé tant la minimisation du risque est au cœur de chaque système de production. Elles visent donc généralement à améliorer le rendement et le produit monétaire par unité de surface tout en minimisant les risques (agronomique, commercial) encourus. Ce qui peut sembler paradoxal à l'observateur étranger, mais ne l'est, en fin de compte, pas plus que la dynamique foncière de démembrement - remembrement. Ces réponses paysannes à la crise (1988 - 1993) permettront sans doute à une majorité d'exploitations familiales de se maintenir, au moins dans un premier temps, écartant ainsi le spectre de la faillite. Leur reconversion, momentanément réussie, laisse cependant entier le problème d'accès à la terre.

A moyen terme, elles sont condamnées à disparaître, si leur morcellement, au gré des héritages, et les octrois de droits d'usage, se poursuivent inexorablement avec la même intensité. Et ne l'on voit pas en l'état actuel

des choses (renforcement des retours de jeunes au village, revalorisation indirecte de la culture de rente), et compte tenu du principe de redistribution communautaire propre à chaque système social, comment une dynamique patrimoniale conservatoire aurait réellement des chances de s'imposer. La dynamique conservatoire désigne la reconduction de la structure foncière initiale, même en cas d'héritage ou de vente selon J.P. COLIN (1990, p.55). La transmission unilatérale de l'exploitation est plus souvent une solution imposée par les aléas de la vie (décès des héritiers potentiels) qu'un choix délibéré du chef de lignage. Le battage fait autour de l'héritier unique bamiléké, depuis 1950, renvoie au mythe fondateur de l'ethnicité bamiléké et au caractère exceptionnel de son modèle agricole intensif. De même l'approfondissement de la crise en milieu urbain ne permet plus à ceux qui croyaient "faire d'une pierre deux coups" en émigrant - se libérer du contrôle des anciens, des aînés et des notables, s'enrichir par une activité non-agricole - de négliger les lots de terre hérités.

Le risque découlant de la disparition d'unités économiques viables dépend effectivement de la capacité à se projeter dans l'avenir, à prévoir les difficultés ultérieures, donc à les anticiper. Au regard de la difficulté à connaître les éléments pris en compte par le chef de famille pour organiser la transmission patrimoniale, on réalise soudainement que les représentations mentales de l'espace doivent faire l'objet d'une étude particulière. Une même situation familiale induit rarement une stratégie foncière similaire. A chaque foncier de crise, l'exploitant répond par une variabilité de comportement qui peut laisser perplexe le chercheur. Néanmoins, ce risque a été intégré par un nombre grandissant de planteurs qui ont entrepris d'accumuler des tenures (dynamique de concentration), à proximité de la concession lorsque cela était possible (bas-fonds), ou plus loin (plaines périphériques des Mbos, de Galim et du Noun) - de manière excentrée par rapport à la concession - lorsque le finage villageois était saturé.

A. Des formes de transmission conduisant au partage de l'exploitation.

A.1. Une transmission foncière qui privilégie l'héritage par filiation patrilinéaire.

A.2. L'héritier unique, le mythe de la spécificité et la règle du partage inégal.

A.2.1. Le mythe de l'héritier unique et la dynamique conservatoire.

A.2.2. Un accès à la propriété foncière réservé aux hommes ?

Conforté par les aspects inégalitaires et hiérarchiques de la société bamiléké, serti autour de l'exiguïté des terroirs que la vigueur de la tradition polygamique devait nécessairement exagérer, on a longtemps soutenu que les Bamiléké privilégiaient un fils dans la transmission patrimoniale. La survie agronomique était à ce prix et la réussite commerciale également, puisque les cadets devaient nécessairement émigrer. Le mythe de l'héritier unique est arrivé à point nommé pour renforcer l'idée de la spécificité et de l'existence d'un modèle bamiléké performant, tout à la fois structurant, adapté et adaptable. Au-delà des apparences, cette même société fonctionne beaucoup plus cependant sur le mode du partage inégal.

A. 1. Une transmission foncière qui privilégie l'héritage par filiation patrilinéaire.

Les terroirs bamiléké sont, depuis longtemps, appropriés dans leur totalité, quelle que soit par ailleurs la densité rurale effective. Le processus de segmentation des lignages et la nécessité pour chaque nouveau chef de "s'installer" a sans aucun doute pesé, mais ce n'est véritablement qu'avec l'introduction du droit romain, à partir de 1920, que ce phénomène s'est accéléré. Les attributions spontanées de lots de terre après demande auprès du chef ou les contrats coutumiers d'installation conclus entre premiers occupants et migrants qui étaient encore très nombreux dans les années 50, se sont progressivement raréfiés.

La terre est devenue un capital susceptible de transactions monétaires, sans pour autant que les locations ou ventes de terre ne se multiplient et que l'on assiste à l'essor d'un véritable marché foncier. Dans l'Ouest cela s'explique par l'interdiction traditionnelle de vendre la terre qui était rarement transgressée. D'autant plus que "le chef [était] le seul propriétaire du sol. Tous les membres d'une chefferie, quel que soit leur niveau social, n'en avaient que la jouissance, totale il est vrai, qui se transmettait par héritage" (P. CAPOT-REY 1965, p. 28). Mais c'est surtout l'attachement de chaque lignage à son terroir d'origine ("territorialisation") et les besoins récurrents de terre pour installer les nouvelles générations que permet de comprendre pourquoi l'accès définitif à la terre se fasse presque entièrement par héritage.

Dans l'Ouest, un chef de lignage peut n'accorder qu'un simple lot résidentiel à l'un de ses descendants (pour construire une case). Celui qui ne reçoit rien est alors obligé d'acheter de la terre si ses moyens le lui permettent ou de gagner une chefferie où le chef procède encore à des attributions coutumières.

Tableau V.1 : Type d'accession à la terre (exploitation ou parcelles) dans la région bamiléké

	1965 (1)	1992 (2)
héritage:	62,4%	79,5%
achat	9,1%	5,5%
prêt	23,7%	1,0%
défrichement /attribution(3)	4,8%	14,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Sources : (1) d'après P. CAPOT-REY et al. 1965, (enquête sur 1475 parcelles de l'Ouest du Cameroun Oriental). calcul établi à partir de 1311 parcelles de la strate à dominante d'Arabica et de 164 parcelles de la strate à dominante de Robusta ; (2) Projet ADOC (enquête auprès de 100 exploitations de la province de l'Ouest); (3) en 1992, on a considéré que les attributions de terre faites par la chefferie faisaient partie de cette catégorie plutôt que de celle du prêt.

Pour les départements producteurs d'Arabica, cette forme d'accès au foncier est plus systématique (83,1%) que dans les deux départements bamiléké méridionaux (Ndé, Haut-Nkam) à dominante Robusta (69,2%) en 1992. Différence de méthode d'échantillonnage mise à part, cette évolution ne suscitera guère de surprise, étant donné la saturation foncière et les densités rurales de ces trois départements. Seuls, le Ndé et le Haut-Nkam, grâce au maintien d'un fort courant d'émigration peuvent prétendre encore faire l'objet d'installations pionnières ou d'extensions foncières par attribution coutumière.

Cette raréfaction des modes d'accession traditionnelle au foncier n'aura de cesse encore de se réduire dans les années à venir : si en 1965, le prêt de terre atteignait 22,9% de l'ensemble des parcelles, elles n'étaient plus que de 1,0% en 1992. Par rapport aux enquêtes menées entre 1965 et 1972, on relève donc un net accroissement de l'accession à la terre par héritage dans le pays bamiléké. Ce phénomène est tout à fait logique. Une fois éteinte la génération des "défricheurs-bâtisseurs-pionniers", le patrimoine est transmis aux fils par héritage. En Basse Côte d'Ivoire J-P. COLIN fait le même constat : à l'issue de la phase pionnière (1930 - 1955), la modalité d'accès à la terre par héritage concernait déjà 37% des exploitations et représentait même 48% en termes de superficie (1990, p. 54).

Ainsi, 62,4% des tenures étaient acquises par héritage en 1965 selon P. CAPOT-REY, à l'échelle régionale. Cette part était de 65,4% pour "la strate de culture à dominante Arabica" (le Bamiléké septentrional) et seulement de 37,9% pour "la strate de culture à dominante Robusta", c'est-à-dire le Bamiléké méridional. A l'époque, une majorité de planteurs avaient obtenu leur tenure par prêt (40,3%) ou par achat (21,3%) dans cette zone aux faibles densités rurales qui correspond globalement aux deux départements du Haut-Nkam et du Ndé (avant la réforme administrative de septembre 1992 qui élevait au rang de départements les arrondissements de Bandjoun et de Baham).

Cette évolution est également nettement perceptible dans les "marges" agricoles colonisées par les Bamiléké. Ainsi, les deux plaines "périphériques" les plus proches du plateau bamiléké ont longtemps servi de "trop-plein" à des exploitants en manque de terre. La plaine des Mbos avait fait l'objet d'une occupation spontanée, dès 1930, tandis que dans celle de Galin, l'accession à la propriété des lotissements était faite sous l'égide de l'Etat à partir de 1960. Si dans les années 50-60 encore, par exemple, l'accès à la terre dans la plaine des Mbos se faisait assez librement par défrichement pionnier (90,0%), dix années seulement, la majorité des terres étaient acquises par contrat direct entre Bamiléké et Mbos, monnayant cependant quelques cadeaux. La terre étant aujourd'hui entièrement appropriée, les cessions gratuites sont devenues rarissimes : le nouvel arrivant n'a d'autre choix que d'acheter une tenure ou d'en hériter par filiation directe.

Tableau V.2. : Type d'accession à la terre dans la plaine des Mbos en 1960 et 1973

	1963	1973
héritage	3,0%	5,0%
achat/location	1,0%	15,0%
prêt/cession gratuite	6,0%	55,0%
Défrichement/attribution	90,0%	25,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Source : d'après J-L. DONGMO (1981, Tome 1, p. 178) citant une enquête de G. NANKOU (1973).

A. 2. L'héritier unique, le mythe de la spécificité et la règle du partage inégal.

A.2.1. Le mythe de l'héritier unique et la dynamique conservatoire

"La tradition, en effet, attribue à l'héritier désigné par le chef de famille, parmi ses enfants, l'ensemble du patrimoine du défunt constitué par les droits sur les biens fonciers, sur les veuves du défunt et aussi sur les titres et dignités" (C. TARDITS, 1960, p. 25).

"Dans l'Ouest (pays bamiléké) la propriété familiale transmise de père en fils est indivisible. Elle est trop réduite pour supporter l'entretien de plusieurs ménages" (J.C. BARBIER, 1981-82, p. 118).

"(...) à sa mort, le père léguait ses biens à un seul de ses fils, qui n'était pas nécessairement le fils aîné, mais le fils que le père considérait le plus apte à lui succéder; les autres fils, privés de tout héritage, étaient amenés à créer leur propre exploitation agricole à la périphérie du pays bamiléké" (P. GOUROU, 1988, p. 39).

"Les éléments d'appréciation proposés dans ces pages demanderaient, certes, à être revus à la lumière d'enquêtes minutieuses. Je ne pense pas qu'elles infirmeraient dans l'état des choses actuel la tendance réelle de ce peuple à faire éclater les contraintes qui pèsent sur lui, par tous les moyens, au risque de dilapider ce que nous appellerions le patrimoine. Mais les héritiers recueillent de celui-ci une part tellement infime qu'ils préfèrent la liquider ou l'abandonner aux seuls ayants-droit et placer leur fortune dans leur dynamisme aventureux" (R. DIZIAIN, 1953, p. 125.)

Depuis une cinquantaine d'années, un faisceau de récits concordants entoure le système d'héritage bamiléké, contribuant à magnifier le rôle du successeur, assimilé à un héritier unique ipso facto (J. DESPOIS 1945; R. DIZIAIN 1953; C. TARDITS 1960(4); J. HURAUULT 1962, 1970; J. CHAMPAUD 1981; J-L. DONGMO 1981; J. BOUTRAIS et al. 1979; J-C. BARBIER 1981-1982(5), A. FRANQUEVILLE 1985; P. GOUROU 1988(6), 1991). Cette redondance de discours n'a rien de surprenant pour au moins deux raisons : les mécanismes d'héritage n'ont longtemps été décrit que par des sociologues ou des anthropologues, les premières généalogies foncières n'ont été faites que tardivement (vers 1977 - 1980 par J. H. B. den OUDEN) bien qu'elles aient été perçues comme

indispensables(7) à la confirmation de la désignation d'un fils comme seul héritier des terres, au décès de leur précédent possesseur.

Ce mode de dévolution des biens privilégiant un des fils du chef de lignage, qui n'était pas nécessairement le fils aîné, aurait été imposé par la nécessité de maintenir l'intégrité d'un patrimoine foncier réduit dans une région aux terroirs saturés. Les exploitations agricoles issues d'un éventuel partage des champs entre l'ensemble des fils n'auraient pas été viables sur le plan agronomique. "Les autres fils, privés de tout héritage, étaient amenés à créer leur propre exploitation agricole à la périphérie du pays bamiléké" (P. GOUROU 1988, p. 39) où subsistaient d'importantes réserves foncières. Ces derniers pouvaient tout aussi bien choisir de rester sur place et demander au chef de les installer en leur attribuant une portion de terre, prise sur les réserves collectives. Dès lors "l'héritier unique, libre de disposer de ses biens, ne (subissant) aucune dépendance à l'égard d'un groupe de parenté" (J. BOUTRAIS et al. 1979, p. 39), libéré de la "tyrannie familiale" (P. GOUROU 1991) pouvait agir librement en véritable chef de terre comme le fon à l'échelon supérieur.

Cette redistribution inégalitaire, privilégiant le plus méritant, le plus assidu auprès du père, cadrait apparemment bien avec le système de valeurs et de représentations de la société bamiléké. Elle contribuait, en outre, à renforcer l'idée d'une "supériorité" - toujours implicite - d'un système hiérarchique et d'une société suffisamment restrictive pour supporter le prix de l'inégalité par rapport à des sociétés, où l'égalité des lignages et la pression communautaire pour un partage équitable des richesses, rendaient illusoire le processus de différenciation socio-économique et de progrès (innovation et transformation).

Contrairement aux idées reçues, la succession indivise et l'héritage unilinéaire sont moins fréquents en pays bamiléké qu'en pays bété (18,5% des exploitations enquêtées contre 35,0%). Ceci est en relation directe avec l'importance de la descendance masculine dans une région où la polygamie (38% selon l'enquête ADOC 1992) et l'individualisation des lignages restent la règle. Il est donc très rare qu'au moment de choisir un successeur, le chef de lignage n'ait pas le choix entre plusieurs fils (14,1% des exploitations).

L'exploitation de JOSEPH S. située dans le quartier King Place 2 de la chefferie Bamessingue illustre parfaitement le phénomène de répartition inégale de l'héritage entre les fils.

PRENOM (NAISSANCE)	LIEU D'ACTIVITE	BIEN HERITE
Philippe(1917-?)	planteur à Bamessingue	un champs de 1,4 ha hérité en 1944
Boniface(1925- ?)	gardien à Douala	un champs de 2,3 ha hérité en 1956
Joseph(1932 - ?)	planteur à Bamessingue	un champs de 3,3 ha une parcelle de bas-fonds de 0,6 ha un champs de 1,5 ha hérités en 1956
Jean (1938 -?)	planteur à Bamessingue	une parcelle de 0,2 ha héritée en 1962

D'aucuns pourraient rétorquer que la faiblesse de l'échantillon a très certainement introduit un biais important dans les réponses. Cette remarque serait peut-être justifiée si la transmission de l'héritage avait eu lieu à une même période historique. Mais, dans la mesure où l'éventail d'âge des planteurs enquêtés est très large (1922-1969), illustrant plusieurs phases de l'histoire agraire (période de diffusion restreinte du café, période de diffusion massive postérieure à 1950, temps de la guerre civile, période d'intervention étatique, puis du désengagement de l'Etat de la filière), la validité globale de l'analyse ne semble pouvoir être entièrement remise en cause.

La volonté de conservation des propriétés n'est pas étrangère à certaines exploitations de la Ménoua ou de la Mifi. Ainsi, à la fin de la période 1957 - 1977, dans les chefferies surdensifiées (>200 hab/km²), on relève une rémission dans le morcellement continu de l'exploitation entre les fils, les champs accordés sont de plus en petits au point d'être souvent réduits à une parcelle de construction (J. H. B. den OUDEN 1989, p. 663).

ENCADRE: A Bamoungoum (département de la Mifi), chefferie située à faible distance de Bafoussam, les exploitations ont de très petites superficies. Rares sont celles qui dépassent 2 hectares. Cette densification a été renforcée par la proximité du marché urbain de Bafoussam (120.000 habitants). Dès les années 70, les planteurs de Bamoungoum ont quelque peu délaissé la culture du café Arabica pour des productions spécialisées assurant des revenus plus élevés (maraîchage, élevage, arboriculture, apiculture,...). C'est pourquoi, à taille équivalente, leur situation financière est globalement meilleure que des exploitants qui ont gardé le même système café + vivrier. Tchelassi, a été choisi par son père comme successeur en 1957, alors qu'il n'était encore qu'un enfant âgé de 9 ans. C'est pourquoi, l'exploitation a été mise en gérance, jusqu'en 1966, entre les mains d'un oncle paternel. Jusqu'en 1972, Tchelassi travaillait comme ouvrier agricole chez un grand planteur de Bafang (Haut-Nkam). A son retour en 1975, il épouse sa première épouse Manikam (né en 1955). Successeur, il est également l'unique héritier de l'exploitation. C'était la volonté de son père d'éviter un morcellement préjudiciable à la survie de l'exploitation. Jean K., 41 ans, son demi-frère a donc été exclus de l'héritage. Il est vrai qu'il n'a jamais exprimé le souhait de rester au village, ni de devenir agriculteur : il habite Mbouda où il exerce les fonctions d'inspecteur de police. Son autre frère, David H., 41 ans également en 1992, était, quant à lui, désireux de travailler la terre. Tchelassi a, de ce fait, été dans l'obligation de lui acheter une parcelle en 1980 dans le quartier.

A chaque génération, le chef d'exploitation bamiléké en place doit faire face à un nombre important de demandes d'attribution foncière aussi bien de la part de fils adoptifs ou non, de soeurs répudiées, voire de petits enfants. Il doit donc faire une sélection dans la liste des bénéficiaires, sous peine de ne garder aucune jachère en réserve pour des demandes subites d'assistance foncière. En dépit de l'orientation du système social (distinction au mérite, reconnaissance des inégalités), il est très difficile d'imposer un héritier unique. Autant sera-t-il possible à un chef de lignage d'exclure de l'héritage

un fils établi de longue date en ville qui se désintéresse "des choses de la terre" ou un délinquant, autant un fils adoptif, attentif aux problèmes de l'exploitation ne pourra décevement en être écarté. Une lutte est donc engagée à chaque succession, entre le successeur ou héritier principal, gardien de la propriété familiale et les héritiers secondaires, désireux de faire valoir leurs droits sur la terre. En faisant la généalogie foncière détaillée de 6 familles agnatiques des chefferies Batcham et Bangang (département des Bamoutos), J. H. B. den OUDEN (1989, p. 649) s'est aperçu que le rapport de force entre les deux parties pouvait évoluer dans le temps. Voici ce qu'il note à propos du Bamiléké Septentrional :

"Après 1950, les hommes voulaient des terrains pour cultiver le café. (...) Les héritiers principaux (...) comprirent vite la valeur nouvelle de la terre et devinrent de plus en plus réservés pour donner de grandes portions aux membres de leurs familles agnatiques (fils, frères, et fils des frères du père) et aux étrangers; ils maximalisèrent leurs propres plantations de café. (...) Si nous constatons qu'avant 1950 les non-successeurs un peu faibles se contentaient de portions de terrain très petites, après ils essayaient d'obtenir le maximum de leurs "pères", les héritiers principaux".

Le mythe de l'héritier unique bamiléké repose, en réalité, sur une imprécision fondamentale ou une assimilation abusive qui aboutit à confondre héritage moral ou politique et héritage matériel, à assimiler droit foncier éminent (droit d'attribuer et de redistribuer) et droit d'usufruit.

Dans plus de 2/3 des exploitations bamiléké enquêtées (60,8% des cas), le successeur concède donc à l'obligation de partage en accordant une portion du patrimoine foncier familial, soit une proportion même légèrement supérieure à celle du pays bété (54,0%). Toutefois ce partage ne signifie pas grand-chose dans l'absolu tant il peut être inégal. Quoiqu'ayant cédé des lots de terre à l'ensemble de ses frères, le successeur peut s'arranger pour accaparer l'ensemble des plantations et la majorité des parcelles cultivables. Ainsi les parts attribuées à ceux que J.-L. DONGMO (1981, p. 50) appelle des "non-héritiers" - contribuant ainsi à entretenir la confusion - peuvent être de valeur très variable.

Tableau V.3: Formes de transmission de l'héritage foncier (1942 - 1992)

INDIVISION (héritier et fils uniques)	18,5%
PARTAGE entre les fils	56,5%
PARTAGE entre les fils et filles	4,3%
AUTRE (1)	20,7%
ENSEMBLE	100,0%

Sources: Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest); (1) Autre type de transmission : à une fille unique, un enfant adoptif, des collatéraux, un petit-fils, un neveu.

Les frères, "même père, même mère" ou consanguins, s'ils sont absents du village, reçoivent généralement de simples lots de construction (30 mètres x 30 mètres). Car la tradition reconnaît à chacun le droit de pouvoir bâtir une maison au village, sur la terre des ancêtres du lignage. Des parcelles de culture peuvent néanmoins s'y adjoindre si les disponibilités foncières le permettent et si ces derniers souhaitent cultiver des parcelles dans leur village d'origine. Dans quelques concessions polygamiques, "l'héritier" reste même minoritaire, soit parce que les veuves de son père se partagent la plus grande part du patrimoine, soit parce ses droits successoraux sont bafoués par un occupant illégitime.

Tableau V.4: Le partage de l'héritage foncier entre les descendants du précédent chef d'exploitation (période 1925 - 1992)

TYPE DE BIENS	C.E. (1)	Descendants (2)
AUCUNE TERRE (3)	15,4%	41,7%
ATTRIBUTION ULTERIEURE (4)	0,0%	11,4%
LOT DE CONSTRUCTION*		
/ PARCELLE DE CULTURE	33,5%	24,1%
PORTION DE PLANTATION	20,9%	16,1%
INTEGRALITE DES PLANTATIONS	19,2%	4,4%
INTEGRALITE DE L'EXPLOITATION	11,0%	2,3%
TOTAL	100,0%	100,0%

Sources: Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest - calculs effectués sur la base de 71 chefs d'exploitation et de 532 descendants (frères, soeurs) ou collatéraux (épouse et co-épouse); (1) C.E. : désigne le chef d'exploitation enquêté; (2) Descendants : regroupe le C.E. et l'ensemble des frères et soeurs, des veuves et co-épouses héritières ou non de biens fonciers; (3) exclusion définitive du processus d'héritage par décision familiale, par suite d'un manque patent de terre, ou encore consécutive à une usurpation successorale et une occupation illégitime; (4) exclusion temporaire du processus d'héritage lorsque le descendant est trop jeune pour hériter ou absent de la concession familiale et travaillant en ville; * Principalement dans les chefferies / arrondissements aux densités rurales élevées.

La transmission foncière de type père-enfant possède quelques spécificités qui viennent conforter ce que l'on savait déjà sur le système social et la situation foncière. Ainsi, dans la région bamiléké, l'exclusion de l'héritage est fréquente : plus de 15% des chefs d'exploitation enquêtés n'avaient pas hérité de tenure foncière de leur père. Si l'on considère l'ensemble des descendants, susceptibles de prétendre recevoir une part de l'héritage, la proportion augmente fortement pour dépasser 40% de l'effectif général. S'agit-il d'une tendance de fond propre à la société de l'Ouest inégalitaire et hiérarchique ou d'un phénomène plus conjoncturel lié à la

saturation des terroirs et l'aggravation des rivalités pour l'accès à la terre? A dire vrai, aucune des explications fournies ne suffit à éclairer cette situation. Il y a, certes, des cas où la volonté d'imposer un héritier unique est patente et pourrait faire croire à la prégnance d'un moule social contraignant (et l'on repense alors au "droit d'aînesse" français). Mais il s'agit le plus généralement de l'approfondissement de deux phénomènes qui ne doivent rien à la crise récente et qui existaient dans la société précoloniale : l'usurpation et l'occupation illégale de la terre, l'accession pionnière à la terre. En effet, étant donné l'exiguïté relative des exploitations dans la Bamiléké septentrional, il y a toujours eu des tentatives d'éviction du véritable successeur ou d'intimidation visant à confisquer le pouvoir et de jeunes héritiers qui préféraient "s'expatrier" de la chefferie, pour gagner le Noun ou le Nkam, plutôt que de végéter sur une petite parcelle, aux sols épuisés de surcroît. C'est pourquoi en 1992 (Projet ADOC), plus de 12% des exploitants interrogés n'avaient pas hérité de leur père et "préféré" louer, acheter ou être installé par une tierce personne.

En ne retenant que les exploitations pratiquant une ou deux cultures d'exportation, il est beaucoup plus aisé d'évaluer leur mode de transmission entre les générations. Les plantations caféières (Arabica et Robusta) sont ainsi, en grande majorité, transmises à un des fils (plutôt au successeur sans être partagées; L'on n'hésite pas à morceler les plantations paternelles (35,9%). Et encore cette proportion n'est-elle obtenue qu'en totalisant l'ensemble des exploitations, sans mettre de côté celles n'ayant qu'un seul fils vivant pour succéder. Ce dernier est alors presque assuré de recevoir l'intégralité des plantations.

Tableau V.5: Le partage des plantations caféières en pays bamiléké (1925 - 1992)

FILS UNIQUE VIVANT	14,1%
PARTAGE DES PLANTATIONS	35,9%

Sources: Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest).

Il n'y avait pas plus d'héritier unique pour les parcelles caféières avant 1960.

Pour leur part, J-P. CHAUX et J. RICHARD, étudiant les structures agraires d'une société segmentaire, patri- et virilocale du sud de la Côte d'Ivoire (pays gban, intégré au groupe Mandé du Sud, situé à quelques 180 kms au nord-ouest d'Abidjan), ont relevé une même propension des chefs d'exploitation à transmettre les plantations de café Robusta et de cacao "quasi-unaniment au sein de la seule parenté patrilinéaire, et généralement sans être partagées entre tous les héritiers potentiels" (1983, p. 83). En revanche, dans cette région, la priorité est donnée aux frères du défunt avant de descendre à un niveau généalogique inférieur. C'est tout le contraire dans le groupes bamiléké où fils et neveux sont les principaux bénéficiaires.

A.2.2. Un accès à la propriété foncière réservé aux hommes ?

En pays bamiléké il n'y a qu'un seul successeur statutaire (héritier socio-politique) mais plusieurs héritiers. La tradition veut que seuls les garçons héritent, qu'ils soient les propres enfants du défunt ou des enfants adoptés. Les filles sont presque systématiquement exclues de l'héritage, puisqu'elles quittent définitivement la concession paternelle au moment du mariage : il serait, en effet, impensable que la terre sorte du lignage.

Cette coutume souffre cependant de nombreuses exceptions. En effet, en l'absence d'héritier mâle (fils, fils adoptif, petit-fils, neveu) ou faute de fils jugé capable de reprendre la direction de l'exploitation agricole, les parcelles vivrières peuvent être partagées entre les filles et la direction de l'exploitation revenir aux veuves du chef de concession. Les sociologues qui ont étudié cette société précoloniale pourraient rappeler que la femme Mafo disposait dans la chefferie d'un profond respect.

Tableau V.6 : Lien de parenté des bénéficiaires d'une parcelle de terre avec le précédent chef d'exploitation en 1992 et 1993.

LIEN DE PARENTE	C.E.	Ensemble*
FILS / FILS ADOPTIF	65,7%	67,1%
FILLE	0,0%	8,4%
VEUVE / CO-EPOUSE	11,1%	4,7%
AUTRE PARENTS	9,6%	10,1%
SANS PARENTE	13,6%	8,4%
ENSEMBLE	100,0%	100,0%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations caféières de la Province de l'Ouest -calcul établi à partir de 99 réponses de chefs d'exploitation et de 237 personnes ayant hérité, chef d'exploitation actuel compris; * regroupe les chefs d'exploitation enquêtés et les autres héritiers (frères, soeurs, veuves).

Dans la société bamiléké, la colonisation n'a pas changé les règles de dévolution des terres comme en pays bété. Avant 1940, l'exploitation était héritée par le frère cadet du défunt, les épouses et les enfants. Il était rare que le frère aîné du défunt en héritât. L'exploitation pouvait même passer entre les mains de plusieurs frères cadets du défunt avant de revenir aux fils héritiers ou à un des fils d'une soeur du défunt. Seules les épouses restées sans descendance ne recevaient rien et retournaient alors dans leur famille d'origine. Cet oncle jouait en réalité, dans la plupart des cas, le rôle de régisseur-régent en attendant l'âge adulte de ses neveux, c'est-à-dire leur mariage. Cette relation oncle - neveu, non autoritaire, faite de complicité et de confiance est fréquent chez les Bamiléké où l'on parle de "père de derrière".

Il faut se garder d'un quelconque déterminisme pour aborder la question de la transmission foncière. En tout état de cause, il s'avère impossible de

réutiliser directement ce que l'on sait de l'ethos économique de chaque groupe social (rétention/redistribution) pour tenter de caractériser et de schématiser la gestion du facteur terre. Un même exploitant peut pratiquer une solidarité redistributive (assistance, partage) tout en accordant des privilèges à certains membres du lignage.

B. La dynamique de morcellement et l'atomisation des terroirs cultivés.

B.1. Le dépeçage de l'exploitation par les héritiers.

B.2. Simple dynamique de morcellement ou évolution vers la minifundisation?

B.2.1. La réduction apparente des superficies moyennes cultivées.

B.2.2. Les contrastes régionaux et familiaux.

Les stratégies de substitution et de diversification de revenus, élaborées par les caféiculteurs, permettront sans doute à nombre de petites exploitations de l'Ouest de se maintenir, écartant ainsi pour un temps, le spectre de la faillite. A moyenne échéance, elles sont cependant condamnées à disparaître si leur morcellement, au gré des héritages, se poursuit. Ce phénomène est d'autant plus aigu qu'en pratique aucun fils n'est exclu du partage successoral, à moins d'un désintérêt patent ou d'un comportement asocial (délinquance et oisiveté urbaine). Et par ailleurs le chef de terre n'a plus dans l'Ouest la possibilité d'installer "les fils non-héritiers des cultivateurs déjà établis" (HURALT 1970 a, p. 238), sur les terres vacantes de la chefferie (sommets et bas-fonds par exemple).

Gardons nous toutefois d'une trop grande généralisation, car si l'exiguïté des terroirs cultivés est réelle dans le Bamiléké septentrional (Départements de la Ménoua, des Bamoutos et de la Mifi) où les densités rurales dépassaient 130 hab/km² en 1987, la partie méridionale ne connaît ni la même pression foncière, ni le problème de la réduction des superficies cultivables disponibles par exploitation.

B.1. Le dépeçage de l'exploitation par les héritiers.

Le récapitulatif détaillé des lots attribués aux différents descendants du précédent chef d'exploitation montre un véritable dépeçage en règle de l'exploitation. chaque succession, l'ensemble de l'exploitation est en moyenne partagé entre 3,6 héritiers dans la région productrice de café.

Tableau V.7. : Fréquence et nombre moyen de lots attribués par exploitation (1925 -1992)

	Fréquence *	Nb
héritiers présents	100,0%	2,64
héritiers absents	47,0%	0,99
ensemble	88,5%	3,63

Sources: Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest); * % des exploitations ayant des héritiers présents ou absents du village.

Tableau V.8 : Nombre de lots de terre distribués par exploitation (1925 - 1992)

0	1	2	3	> 4	Total
11,5%	20,7%	20,7%	12,6%	34,5%	100,0%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest);

B.2. Simple dynamique de morcellement ou évolution vers une minifundisation?

Un tel processus, pour autant qu'il se reproduise à chaque succession aboutirait inmanquablement au morcellement de l'exploitation en une multitude de petites unités de production pas toujours viables. On a alors tout lieu de supposer que ce phénomène puisse être appréhendé, même visuellement, sur un temps court. A trente ou quarante ans d'intervalle, un même observateur attentif pourrait, sans aucun doute, relever les empreintes paysagères de ce phénomène dans l'Ouest. La tôle ayant massivement remplacé les toits en "chaume", la multiplication de l'habitat intercalaire serait ainsi immédiatement visible un après-midi ensoleillé! C'est sans doute possible mais cette expérience ne dépassera jamais le cercle du ressenti individuel. Quelques relevés d'exploitation permettront, au cas par cas, de préciser les nouveaux découpages du parcellaire au sein d'un segment de lignage (nous l'avons fait pour une quarantaine d'exploitations en 1992), mais les mesures obtenues ne pourront - au mieux - que confirmer la pratique du partage sans pouvoir permettre une généralisation à l'échelle de la province. Pour savoir s'il y a un risque réel que cette pratique aboutisse à une minifundisation d'exploitations familiales, par ailleurs, déjà fort réduites, il était impératif de pouvoir évaluer la superficie moyenne cultivées par exploitation.

B.2.1. La réduction apparente des superficies moyennes cultivées.

C'est pourquoi, nous nous sommes essayés au périlleux exercice de comparer les différentes enquêtes par sondage et recensements agricoles disponibles. Le choix a été vite fait : une enquête agricole réalisée par la Direction de l'Agriculture en 1965, deux recensements agricoles datés de 1972 et 1984. En dépit d'une apparente homogénéité des sources, les résultats n'étaient pas, d'emblée, comparables. En effet, les divisions administratives ont été maintes fois remaniées entre 1965 et 1992.

Les résultats obtenus ne remettent pas en cause l'hypothèse d'une réduction des superficies cultivées. En l'espace d'une génération - entre 1965 et 1984 - la superficie moyenne cultivée par actif agricole aurait régulièrement diminué. Dans l'Ouest, la superficie moyenne cultivée ne baisse que de 10% entre ces deux dates. Avec une moyenne de 115 ares cultivés par exploitation en 1984, l'Ouest est la province qui possède les plus petites unités paysannes de production du Cameroun, à égalité avec le Littoral. La superficie cultivée est ici la surface des parcelles de l'exploitation ayant porté au moins une culture annuelle ou pérenne au cours d'une année agricole complète alors que la superficie développée est le total de la surface mise en

valeur au cours d'une année agricole complète (premier cycle de mars à juillet et deuxième cycle d'août à novembre). Dans l'Ouest, la surface moyenne développée en 1984 était de 178 ares pour une surface cultivée de 115 ares contre 118 pour le Littoral, 153 dans le Nord-Ouest, 154 dans le Centre et 258 ares dans le Sud-Ouest.

Tableau V.9: Evolution de la superficie moyenne cultivée par exploitation et par actif dans la province de l'Ouest

	1965	1972	1984	1992
Nb. total d'exploitations agricoles	81.000 *	107.500	125.400	---
Sup. moyenne cultivée / exploitation	1,28	1,27	1,15	---
Nb moyen d'actifs / exploitation	3,25	2,83	4,80 *	3,27
Sup. moyenne cultivée / actif (ha)	0,39	0,45	0,35	---

Source : CAPOT-REY (P.) et al., 1965. - Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental, pp. 22, 23, 25; calculs effectués à partir d'un sous-échantillon de 535 exploitations des deux strates à dominante Arabica et Robusta correspondant à la province actuelle de l'Ouest (départements Bamoun, du Mungo et du Nkam exclus); * estimation; Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Recensement Agricole, 1972 - Premiers résultats du recensement agricole 1971-1973, pp. 87, 96; Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, 1987 - Recensement Agricole 1984 - secteur traditionnel, Résultats de la province de l'Ouest. * Le nombre d'UTH / exploitation est donnée pour l'ensemble de la province de l'Ouest (département du Noun compris), car les données par département ne sont pas disponibles; il est très certainement inférieur pour les seuls départements retenus pour l'enquête du Projet ADOC, le Noun employant une importante main d'oeuvre salarié; Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest).

Les structures agraires du pays bamiléké sont très émiettées et sont constituées par une myriade de micro-exploitations familiales dont plus de la moitié d'entre elles, soit près de 85.000, cultivent moins d' 1,0 ha.

Tableau V.10 : Répartition des exploitations agricoles bamiléké et bété par tranches de superficie cultivée en 1984

< 0,5 ha	0,5-1,0 ha	1,0-1,5 ha	1,5-2,0 ha	> 2 ha	Ensemble
25,4%	27,6%	19,9%	10,6%	16,5%	100,0%

Sources : Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale du Recensement Agricole, 1987 - Recensement Agricole 1984 - secteur traditionnel, Résultats de la province de l'Ouest (Noun inclus) sur 158.700 exploitations;

Cette évolution rapide est, sans aucun doute, tributaire, de la redistribution des droits d'usufruit au sein du lignage, de la répartition des

terres entre héritiers, mais également du croît naturel de la population. Elle est progressive et continue depuis 1965. Rien ne semble devoir atténuer et, a fortiori, l'inverser. Et ce, en dépit du maintien d'un fort courant migratoire vers les villes-capitales (Douala et Yaoundé) dans le sud du pays bamiléké. "La redécouverte d'écologies en marge du système" (P. JANIN 1993), pas plus que la délocalisation de certains exploitants vers les marges pionnières et forestières, n'ont créé de phénomène de délestage démographique et de déprise agricole à l'échelle régionale. La dichotomie géographique du pays bamiléké perdure profondément : on différencie toujours nettement un "nord" surdensifié, aux terroirs saturés où les litiges sont vifs et les stratégies d'accumulation peu développées et un "sud" où la dispersion du parcellaire est moins forte, les exploitations plus vastes, les rapports fonciers traditionnels perturbés par la formation d'un marché foncier moderne (achat / vente). A défaut de pouvoir acquérir des champs à proximité de leur concession, les "nordistes" bamiléké (grands planteurs, commerçants, notables) investiront préférentiellement dans ces "marges".

Est-on, malgré tout, fondé à parler de minifundisation pour l'ensemble de la région bamiléké ? Toutes les chefferies subissent-elles avec la même intensité cette surdensification des terroirs cultivés ? N'existe-t-il pas des nuances locales ? Comment se répartissent les champs et parcelles au sein de l'exploitation ? Y-a-t-il des actifs que l'émiettement et la réduction des terroirs épargnent ? Les successeurs, les aînés, les femmes ? Comment s'effectuent les transferts de droits de culture qui viennent compenser les cessions faites ?

B.2.2. Les contrastes régionaux et familiaux.

Les situations foncières apparaissent très hétérogènes d'un département à l'autre. Pour une même densité rurale, un département ayant encore des réserves forestières pourra supporter l'installation de nouveaux exploitants et étendre ses surfaces cultivées, tandis qu'un autre - au couvert végétal nettement dégradé et entièrement défriché - mettra en péril la reproduction de la fertilité par une réduction de la jachère.

Tableau V.11. Croissance de la population rurale (1976-1987) et évolution des superficies cultivées (1972-1984)

	POP RURALE 1976 - 1987	SUP. TOT. CULTIVEE 1972 - 1984	SUP. CULTIVEE / EXPLOITATION 1972 - 1984
Bamboutos	+ 21,2%	- 1,3%	- 34,2%
Ménoua	+ 13,3%	+ 35,7%	+ 20,4%
Mifi	+ 32,1%	- 18,6%*	- 6,5%
Haut Nkam	+ 24,5%	+ 4,9%	- 16,0%
Ndé	- 1,6%	+ 39,0%	+ 6,2%

Sources : Recensement Général de la population de 1976 et de 1987; Recensement Agricole de 1972-1973 et de 1984.

Cette volonté de "mettre en valeur" l'intégralité des terroirs apparaît nettement dans le cas de la Ménoua : l'occupation des versants montagnards des Monts Bamboutos, la conquête des bas-fonds, la descente dans la plaine des Mbos ont permis d'augmenter d'un quart les surfaces cultivées. Dans le Ndé, bastion traditionnel d'émigration, les phénomènes de déprise rurale et de défrichement forestier (en direction du Nkam) ont permis la création de nouvelles plantations arbustives (cacaoyères, caféières Robusta, palmeraies). L'extension des champs vivriers sur l'escarpement méridional bamiléké a permis d'accroître la taille moyenne des exploitations familiales. Inversement, dans le Naut-Nkam, la faible extension des superficies cultivées entre 1972 et 1984 (+4,9%) n'a apparemment pas suffi à faire face au fort croît démographique de l'ordre de 2,2% annuel.

C'est dans les chefferies et départements surdensifiés, sans "terres pionnières", que la saturation et la surexploitation des terres est la plus visible. Et la répartition du patrimoine entre plusieurs héritiers pose, à chaque succession, avec une acuité accrue, la question de la raréfaction des terres cultivables. Les exploitations de la Mifi, des Bamboutos n'ont pu éviter de voir se réduire "comme peau de chagrin" leur domaine cultivé. Toutes n'ont pu compenser ces pertes par l'achat ou la location de nouvelles terres, souvent faute de moyens. En effet, les lotissements proposés par les chefs de terre traditionnels dans les zones basses (plaine de Galim, du Noun) n'ont pas toujours été réinvesti par les planteurs des chefferies limitrophes : maraîchers, grands planteurs, commerçants des départements voisins (Ménoua, Bamboutos) ont également saisi les opportunités foncières offertes pour développer des cultures spéculatives destinées à l'approvisionnement de Bafoussam, Douala et Yaoundé (tomate, chou, maïs, oignon).

Reste que les différences existantes dans le plan de sondage des recensements respectifs, ainsi que le déroulement sur le terrain des enquêtes ont, sans aucun doute, introduit des biais importants. C'est pourquoi, on n'accordera pas une attention extrême aux chiffres eux-mêmes pour n'en retenir que les tendances générales.

Au sein de la cellule nucléaire familiale, chaque actif agricole ne dispose pas des mêmes droits fonciers et, par suite, ne subit pas avec la même gravité les conséquences de la transmission plurilinéaire. Ainsi en 1970, J. HURAUULT notait que "dans tous les cas, l'héritier (...) ne laisse pas sa portion descendre au-dessous d'une surface minimum, à Bandjoun, de l'ordre de 0,5 à 0,75 ha" (p. 240). Nous avons, de manière similaire, relevé que l'héritier (i.e. le successeur selon notre terminologie), à moins d'une occupation illégitime de ses terres, avait une position privilégiée au sein du lignage. C'est lui qui hérite généralement des plantations paternelles sans les partager, c'est lui qui répartit les jachères et les parcelles vivrières. Néanmoins, plus que de biens, c'est de pouvoir et d'autorité qu'il est "riche" selon la tradition. Il a certainement plus qu'un autre actif les moyens de contourner le goulet d'étranglement constitué par l'exiguïté croissante des terroirs. En résiliant des droits de culture, en louant ou acquérant une parcelle, en limitant la taille des lots d'héritage, il dispose d'une certaine latitude d'action qui lui permettra d'élaborer une véritable stratégie foncière à moyen terme. Parler de "minifundisation" dans le cas du pays bamiléké, en se référant uniquement à la superficie totale cultivée par

l'exploitation ou par actif, n'a pas grande signification, tant l'hétérogénéité des situations héritées est grande.

En effet, lorsque les "héritiers" se contentent d'un simple lot de terre (25 m x 25 m) pour bâtir une case, en prévision de leur retraite, il n'y a pas de véritable amenuisement de l'exploitation : on "gèle" une parcelle de maïs ou on arrache quelques dizaines de pieds de café, sans trop entamer le patrimoine du successeur. De même certains chefs de ménage, conscients des risques qu'une telle redistribution représente, préfèrent transmettre l'exploitation à un seul fils ou refusent d'accorder de nouveaux droits de culture dans le pays bamiléké (54%). On comprend alors pourquoi certains jeunes héritiers aient pu se retrouver à la tête d'un patrimoine foncier de plus de 6 ha, là où la majorité des concessions n'excèdent pas 1 ha ou 1,5 ha. Cette stratégie économique, rompant avec la gestion sociale traditionnelle de la terre, a le mérite de donner au "repreneur" la possibilité d'engager de véritables stratégies alternatives et non d'en être réduit à gérer la survie dans un contexte de pénurie.

Si évolution rapide vers une minifundisation des exploitations, il y a dans la région bamiléké, elle n'aboutit cependant pas à un désengagement foncier effectif (vente définitive de l'ensemble de la concession). De telles pratiques, même en période de crise restent rarissimes en raison de la relation mythique du successeur à la terre du lignage, matérialisée dans l'espace par certains objets (maison des crânes, bois sacré, organisation de la cour, case des ancêtres). Il est clair néanmoins que la terre a acquis valeur de capital monnayable, que l'on cède pour résoudre certains problèmes de trésorerie et que l'on accumule au profit des descendants. Sa rareté en augmente la valeur et renforce les enjeux dont elle fait l'objet. De plus en plus de chefs d'exploitations sont donc engagés, dans ce qu'il convient d'appeler, une véritable course à la terre (octroi de droits de culture, location ou achat de parcelles) pour survivre.

C. Les stratégies foncières renouvelées : de la redistribution nécessaire à la concentration recherchée.

- C. 1. Les solidarités de proximité : affinités de voisinage et obligations lignagères.
- C.2. Vraie accumulation ou simple restauration du patrimoine foncier ?
 - C.2.1. Les facteurs déterminants de l'accumulation.
 - C.2.2. La quête irrépressible de terres.
- C.3. Les acquisitions foncières se font sans délaisser le terroir d'origine
 - C.3.1. Les pseudo fronts pionniers bamiléké et bété
 - C.3.2. La dispersion du parcellaire : jeux d'héritage et stratégies d'accumulation.
- C.4. La synthèse régionale des formes de remembrement -démembrement.

La conduite foncière de chaque exploitation n'est jamais librement choisie. Elle est toujours le résultat d'une confrontation entre les impératifs de la performance agro-économique (diversifier ses activités, vendre les produits, accumuler, augmenter le capital foncier) et ceux du rendement social (aider les membres du lignage en difficulté en leur accordant un droit de culture, partager l'héritage entre les fils du défunt). Cette circulation traditionnelle des terres entre les familles compense, en partie, l'inégalité des propriétés héritées, mais ne modifie en rien les rapports de force existants au sein de la chefferie ou du village. De même, le statut d'occupation d'une parcelle (simple droit d'usage ou prêt, attribution coutumière, propriété héritée, achat) compte moins que le gain productif réalisé pour l'exploitant.

Certains exploitants ont bien perçu le risque de minifundisation posé par la transmission successorale doublée des impératifs de soutien foncier aux autres membres du lignage. Ils pressentent les enjeux renouvelés dont la terre fera l'objet demain et ont très tôt développé des stratégies d'accumulation foncière, désireux de préserver l'avenir de leurs enfants. D'autres, englués dans les difficultés du quotidien, sans épargne disponible suffisante pour acheter une parcelle de terre, semblent à défaut avoir renoncé et adopté une attitude passiviste empreinte de fatalisme. Si la terre a changé de statut et acquis une valeur vénale, les relations entre le foncier et la force de travail ont également bien changé entre 1960 et 1990. Alors que dans les années 60, l'interdépendance entre ces deux facteurs était claire (la force de travail était le principal facteur limitant du défrichement et de la mise en culture de nouvelles parcelles; notamment en raison du maintien d'un fort courant d'exode rural), elle tend de plus en plus à disparaître aujourd'hui. Ce sont désormais beaucoup plus les revenus, issus de la production agricole ou non et l'épargne accumulée dans les tontines, qui conditionneront l'accès définitif à la terre.

C.1. Les solidarités de proximité : affinités de voisinage et obligations lignagères

Malgré les superficies cultivées réduites, la tendance au démembrement de l'exploitation se maintient à un niveau relativement élevé : depuis leur succession à la tête de l'exploitation familiale, 44% des caféiculteurs bamiléké ont cédé des terres.

Une fois encore, c'est la distribution de droits de culture qui pèse le plus lourd dans la réduction du foncier. Il est difficile d'avancer un chiffre sur les superficies moyennes allouées par exploitation, mais on peut retenir qu'en moyenne 3,4 droits de culture sont concédés par exploitation (avec une forte occurrence de 2 par concession) dans l'Ouest. C'est une variable déterminante de l'évolution foncière des exploitations. Et si l'on en croit le mouvement de retour au village qui s'accélère depuis la fin de l'année 1993 - renforcé par les mesures drastiques prises à l'encontre des classes urbaines salariées et la dévaluation du franc cfa - on risque de buter d'ici peu sur le problème des disponibilités foncières. Depuis 1987, en effet, l'accroissement des charges de commensalité est très nette: 36% des exploitants bamiléké ont accueilli dans leur concession des parents en difficulté (jeunes compressés, scolaires, épouses répudiées) qui n'ont parfois d'autre issue pour survivre que de cultiver quelques parcelles.

Tant que le devoir moral d'assistance, conçu comme ferment et ciment social, perdurera, les exploitants maintiendront les droits de culture accordés. Ce qui explique que l'offre de terre ne soit, en fin de compte, pas liée à la superficie même de l'exploitation. Mais si la "faim de terre" venait encore à se renforcer, il est probable que l'on assisterait à une généralisation des tentatives de récupération de ces droits. Ultime tentative pour maintenir un seuil foncier minimal et éviter la disparition de l'exploitation. Nul ne peut donc actuellement faire de prospective et affirmer avec certitude qu'une assise foncière minimale viable sera maintenue.

Certains planteurs reconnaissent faire aujourd'hui une nette distinction entre parents et voisins: les membres du lignage se voient généralement confirmer leurs droits de culture, tandis que ceux de voisins non apparentés sont résiliés, remplacés par des dons de produits vivriers moins contraignants. En effet, aucun chef d'exploitation ne se risquerait à interdire à une tante, une cousine, une co-épouse de sa mère de cultiver sur son exploitation. Dans les chefferies où le manque de terre est le plus vivement ressenti, les planteurs, qui accordaient traditionnellement des droits d'usage, sont devenus plus méfiants. A Bandjoun, Ernest T., 51 ans, employé retraité du FONADER et petit planteur, refuse d'accorder de tels droits en raison des risques de conflits avec le bénéficiaire. Au bout d'un certain nombre d'années, ce dernier, surtout s'il a planté de arbres peut revendiquer la propriété coutumière d'une parcelle qui ne lui appartient pas.

Tableau V.12 : Modalités de démembrement de l'exploitation depuis l'accession des intéressés à la tête de l'exploitation (% d'exploitations concernées).

DEFINITIF	VENTE	2%
	ATTRIBUTION	13%
	PARTAGE SUCCESSORAL	--
TEMPORAIRE	USUFRUIT	25%
	LOCATION	2%
	USURPATION	4%
Ensemble		44%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest);

L'importance des cessions temporaires au sein de chaque exploitation et l'enchevêtrement des liens unissant les différents protagonistes contribue à rendre malaisé l'évaluation précise du processus de démembrement - remembrement (hors l'héritage). En effet, dans la majorité des cas (sauf vente), le propriétaire ne se défait jamais totalement de sa terre, il la cède temporairement (droit de culture) ou partiellement (location, gage) avec des modalités différentes selon le degré de parenté de l'intéressé, sa notoriété et son degré de notabilité, son besoin d'assistance.

ENCADRE: Jean N., est tailleur à BATCHAM (Bamboutos) depuis 1978 vit à proximité de la chefferie, dans une petite maison avec 7 personnes à charge. Il n'est pas successeur, aussi n'a-t-il pas reçu une grande tenure au moment de la répartition patrimoniale en 1982. La crise a eu un effet immédiat sur son travail de tailleur : les villageois ont de plus en plus tendance à acheter des fripes et son chiffre d'affaires est en forte baisse depuis 1990. Jean est également un déçu de la caféiculture. Dès la campagne 1987 - 1988, il a arraché les 600 caféiers hérités de son père pour "faire plus de plantain". Depuis le mois de mars 1992, il a bien essayé de diversifier ses activités en débutant l'élevage des poulets et des porcs pour compenser cette perte de revenu, mais la concurrence est rude et les prix sont en baisse! C'est pourquoi, il s'est résolu à louer une parcelle de l'exploitation pendant 2 ans (1991 - 1993). Les 60.000 fcfa obtenus serviront à rembourser en mars 1993 un prêt contracté à la tontine.

Dans chaque contrat, le social est au moins aussi décisif que l'aspect financier et économique. Le marché foncier est donc aujourd'hui encore limité à une frange minime des transactions globales. L'attribution de ces nouvelles terres est rarement régie par le droit moderne, puisque les titres fonciers sont exceptionnels. La discrétion qui entoure de telles transactions tire sans doute encore son origine de l'interdiction faite de vendre la terre dans la société traditionnelle, rapportée par R. DELAROZIERE (1950). En effet, jusqu'à

une date très récente (1970), une "vente" pouvait avoir lieu sans que l'acheteur n'obtienne le droit de disposer librement de la terre.

Depuis 1988, des plantations caféières en production sont apparues dans les transactions foncières. Mais de telles ventes restent encore peu nombreuses. C'est le signe de la gravité de la crise qui frappe l'économie de plantation caféière, mais également de l'indécision et du découragement des exploitants qui n'avaient pas développé une véritable "culture" café. Ce phénomène avait déjà été mis en évidence, près de quinze années auparavant, dans l'étude menée par J-P. CHAUVÉAU et J. RICHARD en pays gban (Côte d'Ivoire). Face au blocage du foncier villageois et "à leur marginalisation, les petits planteurs et les jeunes sans terre réagissent par un "désengagement" à l'égard de la terre en vendant purement et simplement leurs plantations sur pied pour les premiers, en cherchant à quitter le village pour tenter l'aventure citadine pour les seconds" (1983, p. 113). Les ruraux qui avaient opté pour l'achat d'une plantation, entre 1988 et 1992, ont tiré profit de la chute de cours qui avait fortement déprimé la valeur du capital arboré. Leur confiance en l'avenir d'un marché nettement spéculatif, donc imprévisible, devrait se voir récompensée d'ici peu, puisqu'à partir du mois de février 1994, les cours du café Robusta s'inscrivaient en forte hausse. Les cours du café Robusta atteignaient 2 130\$ la tonne le 18 mai 1994, soit trois fois les cours de juin 1992, hausse due à trois facteurs: stagnation de la production des grands producteurs, spéculation des fonds de pension américain et japonais et politique de rétention des producteurs. Ce revirement subi du marché, prévisible et même prévu par les experts, après le succès du dernier accord international de l'OIC visant à contingentiser la production pour infléchir les cours à la hausse, n'avait visiblement pas été anticipé par les élites modernes. Sinon, nul doute que nous aurions assisté à des achats à caractère spéculatif. En effet, les achats de plantation étaient restés de l'ordre de 1 à 2% dans l'Ouest. Il est peu probable en l'état actuel des cours - et à moins d'un effondrement brutal inopiné - de voir les planteurs les plus désabusés, qui avaient commencé à arracher leurs plants de café, prêts à céder une plantation.

Les reventes totales ou partielles de terre concernent principalement aujourd'hui les raphiales de bas-fonds - au potentiel économique longtemps méconnu ou ignoré - et des lots à bâtir pour les migrants de retour. La modicité des sommes nécessaires pour acquérir une raphiale (35.000 à 50.000 fcfa en moyenne entre 1988 - 1990) expliquait en grande partie ce phénomène. Ce relatif désintérêt est en passe de disparaître, car le vin de palme retrouve ses lettres de noblesse, depuis la dévaluation du franc cfa et la hausse du prix des produits de première nécessité (bière y compris)! Les motivations financières ne sont également pas étrangères à ce regain d'intérêt: en effet, l'exploitation d'une raphiale dégage un produit net à l'hectare non négligeable, bien supérieure à une plantation (D. GAUTIER et A. FADANI 1992).

C'est la preuve que même dans un système foncier saturé soumis à la règle de l'héritage, il y a toujours place pour de vraies transactions. Ce phénomène de reprise du marché foncier, pressenti au cours des enquêtes OCISCA, n'avait pas été approfondi en 1991. Mais il apparaissait déjà comme un bon indicateur de crise de l'économie de plantation. Pour faire face certaines dépenses

monétaires (scolarité, santé, dot, funérailles), les planteurs en manque de trésorerie s'étaient résolus à vendre une parcelle, s'engageant ainsi une véritable spirale de décapitalisation. Du fait de leur rareté, ces parcelles et champs se négociaient alors à des tarifs élevés, souvent hors de portée des chefs de petites exploitations à système café-vivrier, mais pouvaient intéresser des exploitations de double-actifs ou des maraîchers pouvant investir des sommes allant jusqu'à 1.200.000 fcfa/ha (1990).

C. 2. Vraie accumulation ou simple restauration du patrimoine foncier ?

C.2.1. Les facteurs déterminants de l'accumulation

Dans le "contexte actuel de gestion de la pénurie" (financière, foncière, technique), l'évolution des exploitations bamiléké apparaît très contrastée : marginalisation des concessions au foncier exigu qui n'ont pas renouvelé leurs stratégies productives ni investi, accumulation dans celles où des reconversions ont été très tôt élaborées en fonction des spécificités du marché. L'une comme l'autre ne sont pas irréversibles mais illustrent ce que J-P. CHAUVÉAU et J. RICHARD appellent "une convergence vers une dynamique de différenciation" (1983), au coût social élevé. L'accès à la terre, quelles que soient les nouvelles cultures adoptées est aujourd'hui plus que jamais le facteur clé de la survie des exploitations. On comprend dès lors que le foncier devienne le lieu d'enjeux renouvelés entre les différents possesseurs.

D'une manière générale, dans cette "course à la terre", les notables et les nouvelles élites apparaissent privilégiés. Autrefois, le chef avait loisir de récupérer les tenures allouées à de nouveaux exploitants pour les attribuer à ses propres fils. En compensation, il devait reloger le déguerpi sur une autre portion du finage villageois (DONGMO 1981, p. 94). Peu à peu cependant, les terres redistribuées sont entrées dans le domaine foncier de chacun, se transmettant par héritage, sans qu'il soit possible de les récupérer pour les attribuer à des notables et des serviteurs méritants. De manière concomitante, les terres vacantes collectives que ces derniers étaient chargés de redistribuer sont peu à peu entrées dans leur domaine foncier privé.

On peut se demander si les droits coutumiers possédés par les chefs ne sont pas générateurs d'une rente foncière. Plusieurs faits militent pour l'inexistence d'une rente foncière véritable : la facilité d'accès à la terre pour les nouveaux chefs de lignage par le biais des attributions coutumières, "la non-appropriation privée préalable de la terre". Dans le pays bamiléké, il n'y a pas de "monopole antérieur de la terre par un groupe social avec qui les producteurs doivent composer mais une propriété qui naît de la production" (J-P. CHAUVÉAU et J. RICHARD 1983, p. 96) et de la mise en valeur effective de la terre. Certes, les chefs détiennent la terre, en contrôlent l'accès, mais ne l'accaparent pas à leur seul bénéfice. Elle ne fait pas non plus l'objet d'une accumulation à des fins spéculatives.

D'une manière générale, la propriété foncière est régie par le seul droit coutumier ("la terre appartient à celui qui la met en valeur"), les domaines enregistrés sont peu nombreux (absence de titres fonciers définitifs, voire même parfois de simple bornage). Tout se passe comme si, en l'absence de véritable conflit d'importance régionale, l'Etat camerounais évitait

d'appliquer une législation foncière par trop théorique ou contraignante. C'est seulement en zone péri-urbaine à proximité de Bafoussam, où les terroirs font l'objet d'une forte valorisation marchande, qu'elle est applicable et appliquée. Tant que les derniers espaces interstitiels ne seront pas entièrement réutilisés à la production vivrière ou maraîchère, "les rapports à la terre d'appropriation / exclusion ne constituent pas encore la base de constitution de groupes sociaux antagonistes (propriétaires fonciers / exploitants) ni celle des inégalités sociales" déclarent J-P. CHAUVEAU et J. RICHARD à propos du pays gban, mais l'ensemble de cette analyse est également applicable au pays bamiléké. Le pays gban s'étend sur 1 000km² à proximité de la ville de Gagnoa en Côte d'Ivoire forestière à 200km d'Abidjan où l'on pratique les cultures d'exportation (café et cacao) et la commercialisation du vivrier pour les villes proches, schéma agricole similaire à celui du pays bamiléké.

Le domaine foncier des chefs et des lignages de notables est, de ce fait, sans commune mesure avec la majorité des exploitations (1-2 ha) et dépasse bien souvent 7 à 10 ha. Un élément important de différenciation existe entre nos deux régions agricoles : dans l'Ouest, les gros propriétaires terriens sont issus des lignages fondateurs de la chefferie.

De même, les héritiers uniques d'exploitation possèdent souvent de vastes exploitations dépassant couramment 10 ha et même parfois 20 ha.

Notables et héritiers uniques ont généralement cherché à maximiser leur rente foncière en développant de nouvelles cultures assurant le meilleur rendement par unité de travail, laissant aux toutes petites exploitations familiales l'adoption d'un mode de culture plus intensif (élevage, maraîchage). Cette manne rassurante permet donc d'adopter une conduite plus extensive de l'exploitation. Leur choix s'oriente vers des essences arbustives (cacaoyer, caféier Robusta, palmier à huile, goyaviers, kolatier) en culture semi-pure, à vocation marchande. Cette intensification rentière passe également par la mobilisation d'une main d'oeuvre locale : petits planteurs en difficulté, jeunes migrants de retour, marginaux et célibataires, toujours à l'affût de menus travaux agricoles, constituent une main d'oeuvre abondante, mobilisable à bon compte (500 fcfa/jour). Ainsi, libéré des travaux les plus contraignants, le notable planteur peut-il aisément s'absenter de l'exploitation et s'investir dans d'autres activités. Ainsi, J-C. BARBIER a pu écrire que "l'accumulation rapide du capital par une activité commerciale ou artisanale repose (à la base) sur une activité économique - la plantation - qui garantit une stabilité à l'entreprise" (1973, p. 214).

C.2.2. La quête irrépressible de terres.

La tendance à la minifundisation n'est pas immuable même dans les chefferies les plus densément peuplées. En discutant de manière approfondie avec les chefs de concession, on est surpris d'apprendre que 76% de planteurs bamiléké possèdent une ou plusieurs tenures "rapportées" qui n'étaient pas comprises dans le lot hérité. Ceci permet à certains de doubler ou tripler aisément la superficie originelle disponible autour de la concession familiale, rarement supérieure à 1,5 ha.

Tableau V.13: Modalités récentes d'acquisition des parcelles depuis l'accession de l'actuel chef d'exploitation à la direction de l'exploitation (% d'exploitations concernées) .

ACHAT (1)	39%
ATTRIBUTION (2)	25%
USUFRUIT (3)	52%
ENSEMBLE	76%

Source: Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest); (1) à des membres éloignés du lignage ou des exploitants non apparentés; (2) attribution coutumière par le chef de village ou de quartier, don fait par des amis; (3) droit d'usage temporaire ou "droit de culture" accordé sur une ou plusieurs parcelles d'une autre exploitation

La stratégie foncière élaborée par André D. dans la chefferie Batcham - une des plus densément peuplées de l'Ouest avec 435 hab/km² selon le recensement Général de la Population de 1987 - est bien représentative des terroirs saturés : la règle de l'héritage amenuise à l'extrême le patrimoine foncier du lignage et le jeune héritier n'a d'autre choix que d'agrandir, coûte que coûte, son exploitation ou d'émigrer.

ENCADRE: André D., 44 ans, quant à lui est un BATCHAM déçu de la ville. Après avoir travaillé 3 ans comme chauffeur à Mbouda, puis 8 ans à Nkongsamba, il a préféré revenir dans sa chefferie natale en 1980. Ce retour était motivé par le coût élevé de la vie en ville. Pourquoi habiter en ville lorsque les charges fixes d'habitation et d'alimentation "mangent" une grande part du salaire ? A condition toutefois de disposer de terres suffisamment vastes pour cultiver des vivriers, du café ou des fruits pour le marché local. Ce n'était pas le cas d'André, fils aîné de la seconde épouse d'un notable de Batcham, membre du Conseil des 9, qui n'avait reçu qu'un peu de terre pour construire une case sur la concession familiale.

MERE	PRENOM ET AGE	LIEU D'ACTIVITE	BIEN HERITE
1° épouse	Jonas (1932 -?)	planteur à Batcham	500 pieds de café en 1952
	Moïse (1942 -?)	planteur à Batcham	300 pieds de café en 1968
	Etienne (1948-?)	planteur à Batcham	100 pieds de café en 1980
2° épouse	André (1948-?)	planteur à Batcham	lot de construction en 1980
	Bernard (1967-?)	commerçant à Batcham	lot de construction en 1992
3° épouse	Jean (1959 -?)	commerçant à Batcham	300 pieds de café en 1980
	Claude (1967-?)	agriculteur à Batcham	lot de construction en 1992
4° épouse	René (1966-?)	commerçant à Bafoussam	lot de construction en 1992

C'est en exerçant son métier de chauffeur qu'André a commencé à épargner pour acheter de la terre dans sa chefferie. C'est à son arrière grand-père paternel qu'il a d'abord acheté une caféière de 2.300 tiges en août 1968 pour la somme de 230.000 fcfa. Dix ans plus tard, il achète encore deux autres parcelles : une auprès du chef supérieur Bagam pour y cultiver ses propres vivres, une autre qu'il garde en réserve pour lotir ses enfants à leur mariage ou à leur demande. Enfin en 1991, une de ses épouses obtient un droit de culture sur une parcelle de 20 - 25 ares appartenant au chef de quartier.

Aucune enquête agricole menée depuis le début de l'indépendance n'a véritablement pris en compte la dimension de cette concentration foncière, en totalisant les superficies des champs possédés dans la chefferie et à l'extérieur, avant d'établir une moyenne par exploitation. P. CAPOT-REY insistait cependant déjà en 1965 sur la nécessité de procéder à un tel regroupement pour avoir une vision aussi proche de la réalité que possible des structures agraires bamiléké. Les chiffres issus des différents recensements agricoles sont donc sujets à caution dans la mesure où les superficies cultivées ne sont établies qu'en fonction d'une fraction du parcellaire approprié par chaque unité statistique.

Certaines peuvent être des terres héritées par le biais d'alliances matrimoniales, transmises par un oncle resté sans enfant, mais il est plus souvent question d'acquisitions auprès de personnes non apparentées à la famille par achat ou attribution coutumière. Comparés à la zone centrale cacaoyère, les achats de parcelles vivrières ou de plantations sont fréquents dans le pays bamiléké : 4 producteurs sur 10 ont déjà recouru à ce mode d'accès à la propriété. Il y a donc bien existence d'un marché foncier constitué dans l'Ouest.

Malgré l'appropriation individuelle de la terre par chaque segment lignager et par chaque exploitant, renforcé par la diffusion massive de la caféiculture à partir de 1950, chefs et notables n'ont pas abandonné leur rôle de chef de terre traditionnel : 25% des caféiculteurs interrogés en 1992 avaient obtenu un lot de terre par attribution coutumière contre seulement 15% des cacaoculteurs bété. Cette proportion plus élevée n'est pas à mettre sur le compte de la présence ou de l'absence de réserves foncières, bien au contraire, puisque la saturation foncière est plus forte dans l'Ouest Bamiléké. Elle est liée au contrôle de l'accès à la terre plus restrictif dans la société hiérarchique bamiléké. Certains chefs ont ainsi pu maintenir leur rôle de chef de terre, redistribuant parcelles de bas-fonds ou des "hauts" jusqu'à nos jours.

ENCADRE: Dans le quartier Bakam, à BANA (Haut-Nkam, 69 hab/km² en 1987), JOSEPH D., né en 1965, n'est ni un planteur ni un agriculteur. Dès 1984, il a choisi de se spécialiser dans la production d'oeufs et la maçonnerie, sans pour quitter sa chefferie natale. Bana, bien desservie par les multiples véhicules qui sillonnent le nouvel axe goudronné Bangangté - Douala (en 1985), exporte sa production vers la capitale économique camerounaise. Malgré l'approfondissement de la crise et le ralentissement des activités économiques à Douala, Joseph a réussi à maintenir sa production avicole et

comme maçon à travailler sur des chantiers de construction dans le voisinage. C'est une des particularités que la chefferie Bana partage avec la chefferie Bazou dans le Ndé. En effet, ces deux chefferies constituent de véritables "nids" à élites (politiques, d'affaires) dont la réussite multiforme permet de limiter les effets de la crise et de poursuivre les ambitieux projets immobiliers. Un retournement du marché étant toujours à craindre, Joseph a pensé diversifier ses activités agricoles. En Décembre 1992, il s'est adressé à son chef de quartier pour obtenir un champ de 2 ha dans un quartier voisin (quartier GAMA). Un vaste champ de bas-fonds lui a donc été attribué coutumièrement. Néanmoins, afin de prévenir toute reprise éventuelle de cette tenure par le chef (pour "doter" un membre de son lignage par exemple), Joseph souhaiterait en obtenir l'usage permanent. Il donc proposé au chef de l'acheter pour 230.000 fcfa. Cette somme n'a rien de définitif, il ne s'agit que d'une base de discussion. Le prix effectif de la transaction, ajoute Joseph, dépendra du produit total de la vente des cultures faites sur le champs (piment et banane).

Parmi ces parcelles - acquises par l'enquête depuis son accession à la direction de l'exploitation - il convient de faire une place spéciale aux droits de culture. Il s'agit, nous l'avons déjà signalé, d'usufruits temporaires qui peuvent être facilement résiliés en cas de besoin, si l'intéressé n'est pas membre du lignage. Dans l'Ouest, plus d'une moitié des chefs d'exploitation (52%) avait l'usage d'une parcelle vivrière appartenant à un autre exploitant. Pour certaines exploitations, les droits agrégés peuvent n'être que des simples appoints, motivés par des raisons agronomiques. Pour d'autres en revanche, ils sont la condition indispensable à la survie.

Alors même que chaque société impose une même règle du partage de l'héritage et que les structures foncières se caractérisent par l'exiguïté et le morcellement des exploitations familiales, comment expliquer cette différence d'importance dans les solidarités foncières ? Quels impératifs et mécanismes interviennent ?

On aurait pu penser qu'il existât une liaison entre densité démographique et redistribution des droits d'usage temporaires, puisqu'une moitié des exploitants bamiléké reconnaissent en avoir obtenu (52%). Une fois n'est pas coutume, c'est à la logique profonde de chaque société qu'il convient de se référer : réciprocité volontairement partagée dans le cadre de la société bamiléké selon l'idéal collectif mis en place et régulièrement éprouvé. Le système social serait ainsi porteur d'une forte identité qui imprime sa marque dans toute stratégie foncière. Il n'est bien évidemment pas le seul à entrer en ligne de compte : l'assise financière personnelle de l'exploitant joue également un rôle prépondérant dans les stratégies d'accumulation foncière. Dans l'Ouest le nombre de droits de culture accordés semblait corrélé avec le revenu brut d'exploitation (coef. de 0,32).

La rente générée par le café et l'épargne accumulée dans des activités non agricoles sont presque toujours à l'origine des acquisitions foncières antérieures à 1987. Une accumulation en agriculture a lieu seulement si on a accumulé de l'argent par d'autres activités (...) parce que les revenus des planteurs "normaux" (sans autres sources importantes de revenus) des vieilles

chefferies ne sont pas suffisants pour une accumulation de terre" (J. H. B. den OUDEN 1989, p. 677). Une fois n'est pas coutume, cette pratique se retrouve dans d'autres économies de plantation. Après avoir enquêté 173 "planteurs -entrepreneurs" ghanéens d'Accra et de Kumasi, J-M. GASTELLU (1981 - 1982, p. 241) conclut que "l'accroissement du détour de production [c'est-à-dire le développement d'activités non-agricoles] est synonyme d'accumulation des moyens de production (...)".

Cette stratégie d'extension foncière, sous une apparence uniforme, renvoie en réalité à des options très différentes. Des stratégies connues et répertoriées, comme le "grignotage" progressif de la jachère ou de la brousse paternelle par le successeur, l'accumulation foncière progressive sur les marges agricoles du pays bamiléké, faite par une même lignée d'exploitants, n'ont évidemment pratiquement rien à voir avec celle du "reprenneur" à l'affût des exploitations du quartier en difficulté, ou du "demandeur" de droits de culture. L'intégralité des terroirs étant appropriés, les attributions foncières sont, désormais, limitées. Et lorsqu'elles interviennent les "cadeaux" et autres "dédommagements" à reverser à la chefferie sont nettement plus élevés.

A partir de 1990, l'approfondissement de la crise en milieu rural camerounais a nettement influencé le marché foncier. Le prix de certaines terres a connu une importante déflation entre 1988 et 1992, calqué sur la baisse des prix des cultures de rente. Ainsi une plantation de 500 pieds de café achetée 220.000 fcfa en 1986 ne se négociait plus qu'à environ 50.000 fcfa fin 1992 (Fongo Tongo, Ménoua)! Durant le même intervalle, le prix d'un champs de 2 ha est passé de 1.000.000 fcfa à 430.000 fcfa (quartier Hah, chefferie Bandjoun). Seul le prix des terres fertiles du Noun n'a pas subi de déflation (un champ de 1,5 ha à Fombot est ainsi proposé 1.500.000 fcfa à un éleveur de Bana en 1992). Cette période, marquée par les difficultés croissantes de trésorerie des planteurs, a été au contraire profitable aux agriculteurs plus spécialisés - maraîchers, arboriculteurs fruitiers et éleveurs - désireux d'agrandir leur patrimoine foncier. Cette catégorie d'exploitants dont les produits étaient destinés à l'approvisionnement des marchés urbains, ont en effet pleinement bénéficié de la politique de blocage des salaires et du maintien du pouvoir d'achat pour les salariés de la Fonction Publique jusqu'en 1992, date des premières mesures destinées à alléger les charges de l'Etat (résiliation des bails immobiliers, réduction du montant des indemnités et primes).

Les planteurs qui n'ont pas une trésorerie suffisante pour acheter de la terre peuvent, par le biais de contrat de location de deux ans renouvelable, cultiver des parcelles pour des sommes plus modestes et accroître sensiblement leur terroir d'exploitation. Mais cette modalité d'accès à la terre reste globalement peu développée étant donné les difficultés financières de la majorité des exploitants. Ces champs hors concession se situent généralement dans le même quartier que la concession ou un quartier limitrophe pour les plantations de café Arabica et plus loin lorsqu'il s'agit de parcelles vivrières pures. Du fait du caractère limité de la force de travail féminine, la gestion du champs de case et des parcelles plus éloignées dépasse le simple cadre du calendrier culturel. L'établissement d'une sorte "cahier des servitudes agricoles" (distance et durée de marche depuis la concession,

taille de la parcelle, pente, qualité du sol et réussite des cultures précédentes) est, dès lors, indispensable. La capacité de l'agricultrice bamiléké à prendre en compte l'ensemble de ces paramètres pour faire le meilleur choix cultural montre, s'il en est besoin, la qualité de son organisation.

On assiste souvent à la situation inverse : un planteur cède une parcelle de culture à un voisin en échange d'une avance en argent, pour résoudre un problème ponctuel (cas de maladie, achat de fournitures scolaires). Lorsque l'exploitant aura économisé assez d'argent pour rembourser ce prêt à tempérament, il retrouvera la jouissance de la terre gagée. Cette décision est très pénalisante pour le contractant, puisque l'emprunt se double d'une perte sèche en vivres sur plusieurs cycles de culture. Les femmes de la concession devront pour pallier ce manque, soit obtenir un droit de culture sur une autre parcelle, soit acheter un complément de vivres au marché. On retrouve là un système d'aliénation de la terre proche de celui qui avait déjà cours dans la société précoloniale : la cession de la terre était temporaire et se rapprochait de l'hypothèque (P. TCHAWA 1991, p. 246).

C.3. Les acquisitions foncières se font généralement sans délaisser le terroir d'origine.

C.3.1. Les pseudo fronts de colonisation agricole bamiléké et bété

Seuls quelques sous-ensembles paysagers, aux densités moins élevées et au meilleur potentiel agro-pédologique ont connu une valorisation monétaire (plus systématique) de la terre. Ces marges (plaine des Mbos, terroirs volcaniques du Noun et des Bamboutos, terres noires hydromorphes de Galim (J.-L. DONGMO 1978) constituent à l'échelle régionale de l'Ouest ce que la "campagne" et les anciennes terres collectives de la chefferie constituaient pour les nouveaux chefs de ménage désireux de s'installer : des réserves foncières au fort potentiel agricole (J.-L. DONGMO 1976, p. 53; J.-M. FOTSING 1989).

ENCADRE: Dans le Noun, les contrats de location, même pour de petites parcelles (500 m² loués 5.000 fcfa / an) se multiplient avec la rarefaction progressive et la valorisation renforcée des terres dans cette zone pionnière. Cette évolution tranche nettement avec les deux précédentes décennies (1970 -1990), où l'espace agricole recélait de nombreuses terres non appropriées. ZACHEE T., résident à BATCHAM (Bamboutos), 46 ans aujourd'hui, a très tôt engagé une stratégie d'accumulation foncière. En effet, Zachée a perdu très jeune ses parents (son père est décédé en 1960 durant les troubles) et n'a pas été désigné comme successeur. Son père n'avait qu'une petite exploitation qui a été transmise à deux de ses frères aînés et lui-même n'a reçu que d'un lot de construction. En sortant de l'école primaire, et faute de moyens pour pouvoir poursuivre des études, Zachée commence à fabriquer des nattes en raphia. Avec ses premières économies, il s'achète un vélo et décide de devenir commerçant ambulant (cigarettes, allumettes, fripes) dans la chefferie Batcham et les chefferies avoisinantes (Balatchi, Babadjou). Avec ses premiers bénéfices, il achète un petit terrain à Batcham pour construire une maison (80.000 fcfa en 1963). Peu à peu son petit commerce prend de l'ampleur et Zachée se rend dans des chefferies de plus en plus éloignées. A

partir de 1969 - 1970, il parcourt toute la zone comprise entre Batcham et Bafoussam, grâce à sa nouvelle moto. Il cesse bientôt d'arpenter la campagne bamiléké pour ouvrir un "pas de porte" à Bafoussam en 1975, moyennant 1.300.000 fcfa et une aide conséquente de la tontine. En 1978, il en achète un deuxième pour 1.800.000 fcfa tant ses activités se révèlent fructueuses. Il réinvestit régulièrement son épargne dans une tontine et se constitue un patrimoine foncier : par cinq fois, de 1967 à 1978, il rachète des parcelles dans sa chefferie d'origine. C'est à cette époque qu'il commence à s'intéresser à la région du Noun et aux terres Bamoun. A la différence du pays bamiléké et des Bamboutos, l'agriculture était assez peu développée dans le pays Bamoun. Ainsi, en 1975 - 1976, il acquiert une plantation de 4.500 pieds d'Arabica pour 700.000 fcfa, sans pour autant émigrer à Foumbot. Il s'y rend à intervalles réguliers pendant une dizaine d'années, jusqu'à ce que les vols répétés de plantain et de café l'incite à y installer un de ses frères (1985). C'est d'ailleurs à cette date que ses activités commerciales prennent un tournant nouveau. Il cesse d'être un simple commerçant pour devenir un "petit patron". Zachée exerce durant deux ans le métier de transporteur rural de boissons avec deux camions achetés à crédit. La rarefaction des contrats l'amène à interrompre temporairement ce travail pour diversifier ses activités de transporteur. Il loue désormais ses camions "à la tâche" et dessert n'importe quel destination (Douala, Bafoussam, Garoua). Parallèlement, il cherche à reprendre une activité agricole dans son quartier natal. Sa connaissance des marchés urbains l'oriente vers de nouvelles spéculations plutôt que la caféiculture. Entre 1982 et 1988, il plante ainsi plus de 1000 goyaviers. Son ascension sociale s'accélère avec l'ouverture d'un grand débit de boisson en 1990 moyennant 1.800.000 fcfa. Le parachèvement de sa réussite et sa confirmation sociale viendra avec l'attribution d'un titre de chef de quartier par le chef supérieur en 1988. Ainsi se conclut un itinéraire exemplaire mais classique d'accumulation.

Dans la partie la plus méridionale du plateau bamiléké (chefferies Bazou, Bana) l'extension des terroirs cultivés s'effectue par défrichement forestier pionnier discontinu. Les parcelles cultivées constituent autant de "clairières vivrières", isolées de la chefferie par de longues heures de marche. La terre n'y a pas une valeur monétaire déclarée et s'acquiert par attribution coutumière. Ce processus est donc fort différent du reste du pays bamiléké.

Autrefois faiblement occupées, pour des raisons d'insalubrité ou d'insécurité (plaine du Noun) et laissées aux éleveurs Fulani et Mbororo (Monts Bamboutos), les marges pionnières ont été, soit colonisées de manière spontanée (plaine des Mbos, de Fondjo, bas terroirs forestiers du Ndé ou du Nkam) suite à un appel des élites traditionnelles, soit de manière organisée par l'administration coloniale et post-coloniale (région de Galim, rive gauche de la vallée du Noun dès 1930, opération Yabassi-Bafang).

La suppression foncière sur le plateau ont conduit également certains lignages de la Ménoua, par exemple, à "délocaliser" leur exploitation dans la plaine des Mbos, en contrebas du plateau, à partir des années 50 (J-L. DONGMO 1981). Les événements de la guerre civile sont venus renforcer ce mouvement d'émigration. Pour certains d'entre eux, il s'agit tout au plus d'une deuxième

résidence, fréquenté quelques mois dans l'année agricole, voire de simples extensions foncières (chefferies Fossong-Wentcheng, Fontsa-Toula, Fondonera dans la Ménoua) produisant de manière plus extensive cacao, plantain et palmistes, les anciens ayant plaidé pour un retour près de la "maison des crânes" et des terres lignagères. D'autres cependant, séduits par la richesse des sols et la grande taille des tenures ont choisis de ne plus retourner en "haut" et se sont installés, de manière définitive après le retour au calme des années 1962-63. Certains planteurs, ont ainsi pu rapidement se constituer un capital foncier supérieur à 5 ha, abandonnant sans remords le café Arabica et ses sols, épuisés par des décennies d'agriculture intensive, à des cultures plus rémunératrices (café robusta, plantain, palmiste). Les premiers pionniers, chassés du plateau par l'insécurité liée à la guerre civile, ne regrettent pas d'avoir dû défricher la plaine de Mbos!

L'appropriation de la terre est possible, moyennant une transaction monétaire auprès des notables des chefferies concernées. La relative faiblesse du peuplement et l'absence de chefferie puissantes fortement organisées explique que l'accès à la terre ait été aisé à l'origine et que les tenures soient plus vastes que sur le plateau proprement dit (lots de 4 ha par exemple à Galim). Jusque vers les années 60-70, il était relativement facile de s'y installer. Depuis le manque de terre aidant et les bénéfices, les tenures se sont réduites et leur prix s'est renchéri pour faire même parfois l'objet de spéculation de la part de certains chefs ou élites urbaines.

Ce sont dans ces zones de colonisation récente que les conflits sont les plus difficiles à résoudre en raison de certains "flous" : droits d'usage coutumier (de vaine pâture par exemple) et droit éminent de propriété (titre) se mélangent et se superposent; l'absence des haies vives et de cultures arbustives rendent malaisé la délimitation des emprises foncières et les mécanismes de régulation sociale y sont les moins efficaces. Le meilleur exemple de la concurrence pour la terre nous est fourni par la confrontation agriculteurs/éleveurs du versant méridional des Monts Bamboutos (J-M. FOTSING 1988, J-L. DONGMO 1991). Ses aptitudes naturelles (sols volcaniques jeunes, forte pluviosité,...) en font un milieu aussi favorable au maraîchage qu'à l'élevage, donc fortement valorisé. La vivacité des rivalités apparaît cependant surtout liée aux fondements des droits de chaque protagoniste : droit coutumier pour les agriculteurs dont le versant est partie intégrante du finage des chefferies voisines, droit romain (colonial puis camerounais) pour les éleveurs. Toutes les conditions étaient donc réunies pour pérenniser le conflit.

C.3.2. La dispersion du parcellaire : jeux d'héritage et stratégies d'accumulation.

Le souci d'accroître les propriétés familiales ou de préserver un capital suffisant pour permettre la transmission à plusieurs fils, a pour conséquence directe de précipiter l'éclatement des terroirs lignagers. Il n'est pas toujours possible, en effet, d'hériter de parcelles situées dans le même quartier ou à faible distance du champs de case (pièce centrale de l'exploitation où sont implantées les habitations, la maison des crânes et la première plantation caféière). Et les parcelles les plus récemment acquises sont généralement situées à l'extérieur des terroirs. Elles sont le plus

généralement prêtées ou achetées mais assez rarement attribuées définitivement ou en location. Ainsi, 75% des planteurs bamiléké en possédaient au moins une en usufruit à l'extérieur et 59% en propriété.

Tableau V.14 : Localisation des parcelles possédées par l'exploitant par rapport à la concession habitée

QUARTIER (< 1 km)	47,5%
CHEFFERIE / VILLAGE (1 - 10 kms)	37,4%
DEPARTEMENT (> 10 kms)	5,1%
UTRES DEPARTEMENTS / HORS PROVINCE	10,1%
ENSEMBLE	100,0%

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 exploitations caféières de la province de l'Ouest).

La dispersion du parcellaire de chaque exploitation n'est pas directement issue de la crise actuelle de l'agriculture de plantation. Elle est bien plus le produit de l'évolution des structures agraires. 26,8% des exploitations du Bamiléké septentrional et 30,7% des exploitations du Bamiléké méridional possédaient des parcelles situées à plus de 30 km de la concession selon P. CAPOT REY (1965). L'extension des superficies consacrées à la culture de rente contribue, par exemple, à pérenniser les droits d'usage sur la terre et à ralentir la circulation des terre entre les membres du lignage (prêt) dans la zone cacaoyère, puisque l'ombrage dense des cacaoyers ne permet pas des cultures vivrières associées. Dans la province de l'Ouest, la présence de plants caféiers Arabica a peu d'influence sur la taille du domaine vivrier en raison d'un port moins aérien et d'un système racinaire moins important : l'association est possible quand elle n'est pas rendue indispensable par la pression foncière. La présence des terres occupées à l'extérieur est donc déterminée par "l'intensité d'exploitation des terres cultivables (...) conditionnée par la densité démographique" (voir tableau ci-dessous). On possède d'autant plus de champs éloignés de la concession que le terroir est suroccupé et que la chefferie recèle des franges inoccupées (bas-fonds, sommets) ou que des "zones pionnières" se trouvaient à proximité (plaine des Mbos, de Galia, de Noun).

Tableau V.15 : Dispersion des parcelles des exploitations bamiléké selon la situation foncière locale (1992)

foncier	quartier chefferie/village	autres chefferies / villages	hors département	TOTAL
saturé	81,8%	7,6%	10,6%	100,0%
peu saturé	91,0%	0,0%	9,1%	100,0%

Source: enquête ADOC (100 exploitations réparties dans 20 chefferies de la province de l'Ouest).

Lorsque les densités rurales ne dépassent pas 100 hab/km² dans l'Ouest, les parcelles de l'exploitation sont, dans plus de 90% des exploitations

enquêtées, situées dans la chefferie. En revanche, lors des exploitations, même après avoir assuré les superficies en jachères, n'ont pas de terre en suffisance pour assurer un niveau minimal de production vivrière, la quête de terre devient une préoccupation de tous les instants pour les chefs d'exploitation concernés. Et c'est bien souvent en dehors de la chefferie et loin du village de résidence que se situent les nouveaux champs appropriés (18,2% dans l'ensemble bamiléké et 22,6% dans la zone bété).

P. CAPOT-REY constate ainsi en 1965 que même "dans les zones d'habitat dispersé de la région à arabica [issues de la politique de regroupement], les champs vivriers sont très proches des habitations (76% à moins d'un kilomètre), puisque traditionnellement chaque exploitation est placée au centre de la concession" (op. cit., p. 29). En revanche, au fur et à mesure que la pression foncière s'accroît dans un quartier et qu'il existe des réserves foncières à moins d'une demi-journée de marche (plaine de Galim, des Mbos, de Fondjo, vallée du Noun), l'éclatement de l'exploitation s'accroît. Cette liaison entre la dispersion foncière et la saturation foncière ne saurait constituer le seul élément explicatif : l'éloignement des parcelles de culture peut parfois être édictée par des motifs bien différents. Dans le Ndé ou la Lékié par exemple, on a coutume de cultiver les vivres loin du village, au delà d'un cours d'eau qui servira de barrière naturelle contre la divagation des animaux. Inversement, les plantations étaient traditionnellement implantées à proximité de la concession pour faciliter le transport de la récolte. "Dans le Nkam, la très faible densité de population permet un rassemblement des parcelles (...); dans l'arrondissement de Ndikiniméki, les désordres vieux de quelques années (la guerre civile) seulement ont empêché les paysans d'aller cultiver leurs champs loin de chez eux, c'est-à-dire dans l'insécurité, ce qui explique le groupement des parcelles près de villages" (P. CAPOT-REY et alii 1965, p. 29).

Un tel bilan reste cependant peu précis en ce qui concerne les parcelles situées à faible ou moyenne distance, c'est-à-dire situées à l'extérieur de la concession mais dans le quartier ou des quartiers limitrophes. En effet, ce ne sont pas les terres situées à plus de 15-20 kilomètres qui voient les déplacements les plus fréquents. On se rend dans les plaines des Mbos ou de Galim, ou dans la basse vallée du Noun pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines, a fortiori si une case d'habitation a été construite. Il est cependant rare qu'un exploitant quitte sa chefferie d'origine pour s'installer dans une nouvelle région. Il préférera au besoin confier la gestion des terres récentes acquises à l'un de ses fils.

Paradoxalement, ce sont les parcelles distantes de 2 à 7 kms qui apportent le plus de servitudes, puisqu'elles nécessitent un suivi plus régulier. Il n'est donc pas illogique de les classer parmi les terres extérieures à l'exploitation (i. e. séparées des cases d'habitations par au moins une autre exploitation non apparentée à la famille proche). On s'aperçoit alors que l'émiettement du parcellaire des exploitations bamiléké est beaucoup plus important.

Seules les zones aux plus faibles densités et à meilleur potentiel agro-pédologique du plateau bamiléké ou des marges ont connu une valorisation

monétaire (systématique) de la terre. Il s'agit alors de parcelles d'acquisition récente dans les zones de colonisation pionnière, situées hors du plateau bamiléké stricto sensu : plaine des Mbos, terroirs volcaniques du Noun et des Bamboutos, terres noires hydromorphes de Galim (J-L. DONGMO 1978), bas terroirs forestiers du Ndé. Situées loin de la chefferie de lieu de résidence, ces parcelles constituent ce qu'on a coutume d'appeler la "campagne", champs de brousse ouverts (tsuet) par opposition aux champs de case, habités et cultivés en permanence (nka). La surpression foncière sur le plateau a même conduit certaines familles à s'installer, de manière définitive, dans les plaines en contrebas du plateau, où l'accumulation est encore possible. Certains planteurs, issus des chefferies Fossong-Wentcheng, Fontsa-Toula, Fondonera dans la Ménoua, ont ainsi pu rapidement se constituer un capital foncier supérieur à 5 ha, abandonnant sans remords le café arabica et ses sols, épuisés par des décennies d'agriculture intensive, à des cultures plus rémunératrices (café robusta, plantain, palmiste). Les premiers pionniers, chassés du plateau par l'insécurité liée à la guerre civile, ne regrettent pas d'avoir dû défricher la plaine de Mbos!

C.4. La synthèse régionale des formes de remembrement - démembrement.

Le système foncier bamiléké apparaît, au terme de cette analyse, soumis au phénomène de démembrement - remembrement.

Le partage inégal des terres, du défunt entre les différents fils héritiers (donation entre vifs et transmission succession), couplé à une tradition bien vivace de redistribution de droits d'usufruit, concourt à une atomisation et une minifundisation des terroirs cultivés dans les parties les plus densément peuplées. Certes, cette tendance à l'éclatement et à la parcellisation est contrebalancée par une volonté farouche de restaurer le patrimoine foncier, à la fois pour préserver l'avenir des descendants et un niveau minimal d'autosuffisance alimentaire. Mais cela se révèle parfois insuffisant. C'est pourquoi, de manière concomitante, chaque chef d'exploitation et chaque agricultrice sont engagés dans une véritable course de fond et de fonds (!) pour acquérir des nouvelles tenures, fussent-elles éloignées, ou obtenir de nouveaux droits de culture. Simple conservation patrimoniale chez certains, véritable stratégie d'accumulation chez ceux qui auraient les moyens financiers et techniques de "mettre en valeur" les terres conquises, la vieille région d'économie de plantation bamiléké connaît avec la crise une accélération de la dynamique foncière.

Tableau V.16 : Les spécificités des marchés fonciers intra-régionaux en 1992-1993

PAYS BAMILEKE	ACHAT	VENTE	USUFRUIT RECU	USUFRUIT OCTROYE
SEPTENTRIONAL (1)	++	=	++	+++
MERIDIONAL (2)	=	--	+	+++

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès de 100 chefs d'exploitations de la province de l'Ouest); Classification établie comme suit : >60% de réponses positives parmi les exploitations enquêtées dans la zone (+++); 40 à 60% (++); 25 à 40% (+); 10 à 25% (=); < 10% (-); 0% (-); (1) Départements de la Ménoua, des Bamboutos, de la Mifi; (2) Départements du Ndé et du Haut-Nkam.

Des solutions traditionnelles, telles que la transmission à un héritier unique ou encore la valorisation des projets migratoires des non-successeurs (Ouest), visant à éviter la formation d'un prolétariat agricole sans terre - toujours difficilement contrôlable socialement - qui permettraient jusque là d'éviter une trop forte surpression foncière, risquent de se révéler peu à peu de piètres expédients avec le renforcement des retours au village imposés par la crise en milieu urbain. Chaque région est donc porteuse de conflits renouvelés par la raréfaction du capital foncier, à moins que des zones forestières faiblement peuplées ne fassent l'objet de migrations de colonisation à grande échelle, sans commune mesure avec l'Opération Yabassi-Bafang ou les lotissements de la plaine de Galim. Cette vision globalisante des problèmes fonciers régionaux ne doit cependant pas faire illusion. On peut donc distinguer deux ensembles qui correspondent peu ou prou à différents stades d'évolution des systèmes fonciers traditionnels :

- Le Bamiléké Septentrional qui dispose, à proximité, de plusieurs zones "pionnières" disposant de réserves foncières connaît une évolution originale. En effet, malgré des densités rurales moyennes très élevées (145 hab/km² en 1987), le spectre de la minifundisation des exploitations semble au moins écartée pour un temps grâce aux acquisitions dans la plaine des Mbos, de Galim, la redécouverte des bas-fonds couverts de raphiales, la colonisation des "hauts" au détriment des éleveurs peuls. Par suite l'atomisation et la parcellisation des terroirs y est très forte. La régulation sociale imposé par le système n'a pas été fondamentalement affaiblie par la crise : il n'y a pas eu explosion du nombre de conflits fonciers (usurpation, empiétements, spoliation) sauf pour les parties montagnardes revendiquées par les maraîchers et les éleveurs, la logique de réciprocité (système de dons et contre dons) est constamment réévaluée par les échanges de droits de culture à des fins d'assistance ou pour des raisons techniques. L'interdiction traditionnelle de vendre la terre semble bien oublié et nombre de planteurs essayent d'accroître leur patrimoine par des achats. La dynamique du système foncier du Bamiléké Méridional (49 hab/km² en 1987) présente des très grandes similitudes avec celle du nord de la province de l'Ouest, chaque phénomène (saturation foncière, réduction des superficies cultivées, remembrement - démembrement de l'exploitation, achat et vente de terres) y est seulement moins accentué.

VI. LES STRATEGIES DE TEMPS DE CRISE DES PLANTEURS: PERMANENCES ET FLEXIBILITE

A. L'échec du modèle productiviste centré autour de la culture de rente

par Pierre JANIN

A.1. Une vieille économie de plantation où s'affirment les femmes bamiléké.

A.2. Les efforts mal récompensés de l'UCCAO.

B. Des stratégies pour des temps incertains: repli, attentismes, préservation du capital et extensification

par Pierre JANIN

B.1. Durer en attendant une hypothétique réévaluation ou la sensibilité imparfaite aux prix du marché.

B.1.1. "On n'ose pas envisager l'abandon du café" (OCISCA 1991).

B.1.2. Similitudes de comportement chez les petits comme chez les grands planteurs,

B. 2. L'extensif qui gagne, l'intensif qui perd: des stratégies paysannes opposées en période de crise.

B.3. Les avantages revisités de l'extensif

C. De la crise à la dévaluation: les évolutions technologiques et sociales en cours

par Isabelle GRANGERET-OWDNA et Georges COURADE

C.1. Retrait de l'Etat et libéralisation pour une agriculture très exposée

C.1.1. Les perturbations engendrées par le désengagement de l'Etat

C.1.2. La reproduction de la fertilité en question depuis un certain temps

C.2. Des marges de manoeuvre étroites au terme de sept ans de crise et d'ajustement

C.2.1. Sept ans de crise dans les caféières (1987-1993)

C.2.2. La reproduction de la fertilité menacée par la baisse de la consommation d'engrais

C.2.3. Diversifications nouvelles difficiles à mettre en oeuvre, repli sur les productions vivrières

C.2.4. L'innovation vient des migrants de retour

C.2.5. Les gagnants et les perdants de la crise

C.3. La dévaluation consolide les gagnants de la crise sans constituer une chance pour les perdants

La réforme des filières café et cacao, élaborée dans un souci d'équilibre financier et pour alléger les charges de l'Etat est devenue effective au printemps 1991. Elle signifie la fin d'une période bénie pour les petites unités familiales de production qui bénéficiaient tout à la fois, depuis plus de trois décennies, d'un prix minimum garanti par l'Etat, revalorisé annuellement, de débouchés sûrs et de la panoplie d'aides offertes par les sociétés publiques et parapubliques de développement dans le cadre d'un marché protégé. Le planteur se retrouve pratiquement seul face au marché et à ses représentants (intermédiaires et exportateurs) dans un environnement qui rappelle étrangement l'économie de traite d'antan. Et tous les intervenants d'espérer que les planteurs réagiront, malgré tout, "positivement" à ce bouleversement, c'est-à-dire en poursuivant les efforts de régénération et de fertilisation entrepris depuis 1960. On demande donc à chaque exploitant de faire preuve d'une remarquable constance et d'une étonnante adaptabilité au nouvel environnement économique. Peu importe, après tout, s'il lui est moins favorable, puisqu'il n'a apparemment d'autre choix que de poursuivre ces cultures, en période de raréfaction de signes monétaires. L'objectif essentiel est donc d'assurer la survie de l'économie de plantation et avec elle, celle de l'Etat et de ses fonctionnaires.

Malheureusement, maintenir la production caféière ne se réduit pas à la reprise de quelques opérations culturales visant à régénérer les plantations ou à améliorer la protection phytosanitaire, même si ces dernières sont des préalables indispensables. Il suffit d'ailleurs pour en être persuadé de dresser le bilan de trente années de mesures incitatives pour s'apercevoir également que l'intensification de la production caféière a encore un bel avenir devant elle. Et tous les efforts de régénération massive à l'aide de plants sélectionnés n'ont pas réussi à transformer les habitudes de redensification progressive. Le modèle de développement exogène des systèmes agricoles, centré autour de la culture de rente, montre donc vite ses limites. Faut-il pour autant conclure que la société bamiléké est restée imperméable aux efforts persistant de l'UCCAO (Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest)? L'UCCAO n'a pas remporté la bataille de la qualité mais a réussi à devenir une coopérative incontournable et une référence régionale. Elle a aussi contribué à faire naître et renforcer l'esprit de rente en chaque planteur, tout en se réappropriant, avec l'Etat, ses bénéfices réels.

Nous aurons donc à coeur de retranscrire l'impuissance des développeurs à modifier les comportements des planteurs et à imposer un modèle intensif. Mais s'agit-il, en fin de compte, d'un échec? Car un échec d'hier peut se transformer en avantage aujourd'hui et en succès demain. C'est bien ainsi qu'il convient d'analyser l'économie familiale de plantation camerounaise dans le nouveau contexte économique global. Il conviendra également de décrire la diversité des systèmes caféiers, leurs formes passées

ainsi que leurs transformations récentes dans le contexte de crise actuelle. Les études antérieures approfondies (1) ne sauraient rendre compte des attitudes présentes et la connaissance intime des déterminants socio-culturels ne suffisent pas pour établir un bilan prospectif détaillé de cette agriculture de plantation. Les données collectées entre 1991 et 1994 seront donc mises à contribution(2). Il est nécessaire de dépasser les simples apparences pour comprendre la "boîte noire" de l'agriculture familiale de plantation. Ainsi, les planteurs bamiléké conjuguaient, avec une même réussite, une invariance comportementale - dans les objectifs assignés à la plantation ou la volonté de maintenir le capital productif, par exemple - à une grande flexibilité dans les stratégies effectivement mises en oeuvre, en fonction de différents paramètres considérés (capital et main d'oeuvre disponibles, charges familiales, prix d'achat).

Les prix ont une large influence sur le comportement des producteurs, puisque la rémunération (effective ou perçue comme telle par le planteur) des facteurs de production conditionne le devenir même de cette agriculture de plantation. Ainsi, nombre de planteurs de café bamiléké ont redécouvert les bienfaits d'une conduite extensive de leurs plantations ne leur permettant pas de saisir l'opportunité créée par la dévaluation et la reprise des cours mondiaux de l'année 1994! Les effets induits de la dépendance au marché international dépassent même quelque peu le seul cadre de la sphère des cultures d'exportation, dans la mesure où la viabilité des alternatives, développées depuis 1988-1989 par les planteurs, n'apparaît pas toujours très clairement. Par là même, la survie d'une multitude de petites unités familiales de production se pose avec acuité.

A. L'ECHEC DU MODELE PRODUCTIVISTE CENTRE AUTOUR DE LA CULTURE DE RENTE

- A.1. Une vieille économie de plantation où s'affirment les femmes bamiléké.
- A.2. Les efforts mal récompensés de l'UCCAO.

D'un point de vue global, le marasme persistant qui affecte le marché mondial du café de 1989 à 1993 a eu pour effet d'accélérer la recherche d'activités compensatoires (maraîchage, plantations fruitières, vivrier spéculatif, petit commerce) au sein des exploitations familiales enquêtées. Du strict point de vue de la culture d'exportation, cette dégradation des termes de l'échange (baisse des cours et renchérissement des produits phytosanitaires) a eu des effets immédiats sur les soins cultureux apportés (taille, fertilisation, etc.). Elle a également conduit certains planteurs à interrompre et à reporter sine die une régénération massive, pourtant indispensable aux dires des techniciens et experts. Dans l'Ouest, elle n'a pu servir que d'alibi à des caféiculteurs contraints à abandonner une culture marginale depuis longtemps en termes de revenu dans une région qui s'est encore densifiée.

En servant de révélateur au délabrement d'une agriculture de plantation, jadis prospère, la crise récente sert donc le chercheur. Mais elle fournit également matière à une réflexion plus générale sur quatre décennies de ferveur agronomique dédiée au café. A-t-on échoué à rajeunir l'appareil de production comme tendraient à le démontrer les plans d'action élaborés ? La redensification intercalaire au pied par pied est-elle suffisante pour assurer la reprise de l'activité ? Qui replante, qui arrache, qui recèpe ?

A.1. Une vieille économie de plantation où s'affirment les femmes bamiléké.

Avec la crise actuelle, la classique division sexuelle du travail agricole observée dans le système traditionnel, qui était doublée d'une hiérarchie financière stricte, se trouve de plus en plus battue en brèche. Précédemment en charge des activités rentières et arboricoles qui dégageaient les meilleurs rendements à l'unité de travail humain, l'homme est aujourd'hui directement concurrencé par les femmes (mères et épouses) qui, sans aucunement délaisser les cultures de subsistance, font irruption dans la caféiculture. Dans le pays bamiléké, si les règles de la transmission foncière tendent à privilégier les descendants masculins, il n'est en effet pas rare que les épouses, issues d'union polygamique, héritent d'une plantation ou d'une portion de plantation. La plantation est alors artificiellement partagée entre les différents épouses afin de limiter le montant des impôts. Elles peuvent également tenir le rôle de gérant des plantations lorsque le bénéficiaire est trop jeune. Mais les cas de pleine propriété ne sont pas rares. Dans près d'un ménage sur cinq, l'épouse possède ainsi sa propre parcelle de café (OCISCA 1991). Et, à ce titre elle est membre à part entière de la coopérative départementale de la Ménoua, la CAPLAME, même si son mari y est, lui aussi, adhérent. A ces femmes planteurs, s'ajoutent les veuves qui ont repris la gestion de la plantation du mari décédé : 28% des cas en 1990.

Arrivées plus récemment dans la culture du café que les hommes, elles se trouvent aussi moins découragées par la baisse récente de son cours pour au moins deux raisons : l'accession au statut de planteur est vécue comme une promotion sociale et permet une meilleure indépendance financière. Certes, leurs plantations sont généralement de plus petite dimension, mais dans l'hypothèse d'une relance généralisée de la filière, telle qu'elle était évoquée en 1993, leur présence active constitue sans doute une opportunité à ne pas négliger. En 1990, par exemple, sur environ 8.000 livraisons de café, faites par les planteurs de la chefferie Rafou à la coopérative départementale, les femmes contribuaient pour moitié. Leur insertion dans les programmes de vulgarisation est restée, jusqu'à présent, discrète, alors qu'elles sont l'élément essentiel de la force de travail familiale malgré un âge

relativement élevé (46 ans pour les épouses et 52 ans pour les femmes chefs d'exploitation). Et si les jeunes héritiers, partis en ville, ne pas disposés à prendre la relève de leurs anciens, on risque de voir les femmes devenir encore plus présentes dans cette économie caféière. Mais ce dernier élément reste difficile à évaluer, puisque les trajectoires migratoires dépendent à la fois d'événements conjoncturels et structurels.

Les différentes enquêtes menées en pays bamiléké depuis trois décennies aboutissent à la même conclusion : le vieillissement des plantations est concomitant de celui des exploitants.

C'est dans le Bamiléké Septentrional que la vétusté des facteurs de production est la plus flagrante. Selon les statistiques du PDRPO, l'âge moyen des plantations Arabica de la Ménoua était de 19 ans en 1980 et celui des planteurs de 50 ans. Onze années plus tard selon l'enquête OCISCA (1991), leur âge respectif était de 29 ans et 59 ans. Il n'y aurait donc pas eu de changement à la direction de l'exploitation durant l'intervalle et l'activité de replantation serait elle-même restée marginale. Suivant le principe "on ne change pas une équipe qui gagne", le planteur s'est efforcé de valoriser au mieux son capital productif dans le cadre d'une relation rentière au marché international, tout en se maintenant à la direction de l'exploitation.

Et, au demeurant, s'il existe une différence significative dans l'âge moyen du verger caféier (10 ans), selon la catégorie considérée (Petit Planteur, Moyen Planteur, Grand Planteur), cela importe finalement peu puisque le maximum de production des plants se situe entre 4 et 20 ans. Entre 22 ans et 32 ans d'âge moyen, l'impact en terme de production est presque symbolique. Les plantations caféières arrivent, donc, à la limite de leurs capacités de production alors que la replantation des parcelles n'a été faite qu'à la dernière limite et au "compte-goutte". Que dire, enfin, du quart des caféières plantées avant 1955!

A l'échelle régionale, le bilan que l'on peut dresser en 1992 est moins dramatique, mais tout aussi inquiétant. Tout dépend cependant du mode de calcul. L'âge moyen des 137 plantations de café Arabica répertoriées dépasse légèrement 24 ans. Ce qui est élevé étant donné le cycle de production de l'arbre (4-25 ans). Un calcul plus fin de leur âge en tenant compte du nombre de pieds productifs (137.500 plants au total) donne une estimation substantiellement plus élevée, proche de 26 ans(3). Cela semble signifier que les plantations les plus anciennes sont également les plus vastes. Dans le coeur du pays Arabica, les chefs d'exploitation ne sont pas d'âge canonique (47 ans en moyenne), mais le contrôle social exercé par les aînés ne facilite pas l'accès des plus jeunes à la direction de l'exploitation. Une fois encore, c'est dans le département de la Ménoua que les exploitants sont les moins jeunes : 49 ans, contre 47 ans dans la Mifi et 41 à 42 ans dans les autres en 1992 (Bamboutos, Ndé, Haut Nkam).

Tableau VI.1: Structure par âges de la superficie occupée par le café Arabica et le café Robusta dans les exploitations de la province de l'Ouest

	0-3 ans	4-20 ans	21-30 ans	>30 ans	TOTAL
1965	9,1%	82,3%	8,6%	0,0%	100,0%
1987/1988	10,9%	58,4%	19,6%*	11,1%*	100,0%
1992	0,0%	15,4%	44,2%	40,4%	100,0%

Sources : P. CAPOT-REY et alii (1965) - Les Structures Agricoles de l'Ouest du Cameroun; surfaces couvertes par des arbres d'âge indéterminé exclues); Délégation Provinciale de l'Agriculture de l'Ouest (Avril 1989) - Annuaire de Statistiques Agricoles de la Province de l'Ouest 1987-1988 ; département du Noun inclus; * classes d'âges de 21 - 26 ans et > 27 ans); PROJET ADOC 1992 (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles de la province de l'Ouest (département du Noun exclus; Projet Agriculture de l'Ouest du Cameroun (ADOC 1992); calculs effectués sur la base de 191 plantations et de 137.536 plants de café Arabica et Robusta.

Si l'on étudie dans le détail la structure par âges des caféières Arabica, on remarque que le processus de vieillissement naturel n'a jamais été interrompu, malgré une conjoncture très favorable entre 1980 et 1986 et un programme de régénération bien doté en capital et en hommes. C'est d'ailleurs, selon le rapport de la SOFRECO (1992), l'arrêt de l'activité de replantation au cours des années 70 qui explique la structure actuelle vieillissante. La proportion de plants atteints par la limite d'âge (plus de 20 ans) qui était inférieure à 10% en 1965, atteignait plus de 30% en 1987 - 1988 pour dépasser 80% en 1992! Les efforts conjugués de l'UCCAO n'auront, au mieux, que freiné le délabrement de l'arabiculture bamiléké. On est donc loin des meilleures perspectives de rajeunissement des vergers que les fournitures, par centaines de milliers, de plants de pépinière pouvaient mathématiquement laisser augurer, sur la foi des bordereaux de livraison. Et pour le seul département de la Ménoua qui constitue le bastion de la production camerounaise d'Arabica avec une moyenne de 4.500 tonnes, la situation est encore plus préoccupante : en l'espace de dix ans, la part de pieds faiblement productifs, de plus de 20 ans d'âge, est passée de 49,3% à 73,1%.

Tableau VI.2 : Structure par âges de la superficie occupée par le café Arabica dans les exploitations de la Ménoua

	0-3 ans	4-20 ans	21-30 ans	>30 ans	TOTAL
1981	4,8%	45,9%	28,2%	21,1%	100,0%
1991	1,4%	25,5%	24,4%	48,7%	100,0%

Sources : Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest 1980 - 1981 (enquête auprès de 78 exploitations de la Ménoua);

PROJET OCISCA 1991 (enquête OCISCA Phase 1 auprès de 335 ménages de caféiculteurs de la chefferie i du département de la Ménoua; calculs effectués sur la base de 411 plantations et de 552.235 plants de café Arabica.

"Les plantations caféières arrivent donc à la limite de leurs capacités de production, alors que la replantation des parcelles n'a été faite qu'à la dernière limite et au compte-goutte" (I. GRANGERET, P. JANIN - Projet OCISCA 1991, p. 10). Et les perspectives à court terme ne paraissent pas très bonnes en raison d'une accumulation de facteurs négatifs : disparition des facteurs incitatifs à la production (prix, primes, intrants subventionnés), atomisation des terroirs cultivés et grignotage progressif des "franges pionnières" par les cultures vivrières ou maraîchères.

La dégradation des termes de l'échange (baisse des cours et renchérissement des produits phytosanitaires) n'a pas eu les mêmes conséquences selon le milieu de plantation considéré. Dans la chefferie Bafou, cela se traduit par une rapide dégradation générale des soins agricoles, et le ralentissement de l'activité de replantation, voire l'abandon pur et simple de la caféière à partir de 1989.

Ainsi 17% seulement des chefs de ménage du groupement Bafou A hommes et femmes confondus A avaient remplacé des plants, au cours de la campagne 1990 - 1991. Laissée à l'initiative individuelle, malgré les moyens mis à la disposition par l'UCCAO, la régénération par remplacement des plants s'est faite presque uniquement chez les grands planteurs, pour qui le café constitue une véritable institution : 25% d'entre eux auraient même replanté deux fois. Si l'on exclut les pratiques de replantation à l'unité, la proportion de grands planteurs et de planteurs double-actifs ayant renouvelé au moins 100 pieds ne dépasse pas 20% du total en 1990 - 1991. La pratique du recépage sélectif, peu coûteuse et qui évite la perte de plusieurs années de production est elle-même peu fréquente (20% selon l'enquête ADOC en 1991 - 1992. Pour la grande majorité, les efforts ont été limités à une redensification intercalaire au pied par pied, lorsque la volonté d'entretenir la caféière était manifeste.

La pérennité de cette culture n'aurait-elle pas conduit l'arabiculteur à l'assimiler, de manière abusive, à une culture

permanente ? bercé par l'illusion d'une rente que tout laissait promettre, n'a-t-il pas été amené à trop compter sur la protection et les aides des structures étatiques, en oubliant de se prendre en charge ? Et ce n'est pas être devin que de conclure que l'incapacité des ménages à entamer une régénération massive risque, de compromettre le redémarrage de cette agriculture de plantation familiale avec les prix favorables de 1994/95.

A.2. Les efforts mal récompensés de l'UCCAO (Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest du Cameroun)

"Tant d'organismes pour un seul et même planteur. C'est à peine croyable. (...) Le seul problème était de transformer une activité de cueillette en une agriculture, de faire un paysan de celui qui n'était qu'un exploitateur du sol" (H. MARTICOU 1962, p. 45).

L'UCCAO, succédant à d'autres organismes, a participé sans succès activement à la bataille du renouveau et de la régénération. Si l'on cherche à évaluer l'action publique en faveur du développement caféier, on ne peut nier que le bilan soit également mitigé. Elle a distribué des plants sélectionnés, des produits phytosanitaires, réalisé un suivi agronomique et des formations de base seule, puis dans le cadre des projets régionaux financés par la Banque Mondiale (PDRFO et PHFO). Si le "coup de fouet", apporté par de telles mesures, se lit clairement dans l'évolution des rendements moyens du café Arabica, il n'a été - en revanche - qu'un "feu de paille" vite consumé : les rendements de 1991 - 1992 sont inférieurs à ceux du début des années 60.

L'investissement en temps et travail du planteur bamiléké n'a jamais été aussi important que celui du planteur bété. Il lui a bien souvent préféré confié certaines opérations culturales à des manoeuvres agricoles rémunérés à la tâche pour se consacrer à d'autres activités non-agricoles. Avant 1988, le café étant suffisamment rémunérateur, on n'hésitait pas à déboursier 10 fcfa pour la taille d'un pied, à payer pour effectuer l'égourmandage et la récolte. Tirant directement profit des hiérarchies inhérentes à la société - une fondée sur la notabilisation et une autre sur la distinction au sein du lignage (désignation comme successeur), on a vu les planteurs qui étaient les "grands" se tourner vers une main-d'oeuvre composée de ceux qu'on pourrait appeler des cadets sociaux. Est-ce à partir de là que s'opère le développement d'une forme nouvelle de salariat agricole constituée d'ouvriers agricoles spécialisés (pambe), plus ou moins dépendants ?

Le travail du sol proprement dit a, lui, été délégué aux femmes qui, en contrepartie, introduisent diverses espèces vivrières dans les plantations. Ce qui a eu pour effet de placer les caféiers en situation de concurrence ne leur permettant pas de produire autant qu'ils l'auraient fait en culture pure. En toute

logique les rendements sont restés bien en deçà de ce que l'on pouvait espérer, même lorsque la fertilisation était suffisante. Ainsi, même pour la culture d'exportation les hommes ont continué à rester en marge des véritables travaux agricoles.

Si on doit augurer du succès de l'amélioration caféière menée par l'UCCAO au vu de la qualité du café Arabica de l'Ouest, nul doute qu'ils puissent sembler peu concluants. En effet, le décompte des livraisons de café Arabica faites à l'UCCAO met en évidence une certaine constante dans l'obtention d'un café de faible qualité : la proportion de grade A (le meilleur) a rarement dépassé le tiers de la production totale de 1961 à 1970.

Une amélioration plus substantielle de la qualité du café produit aurait exigé quelques investissements qui n'ont malheureusement jamais été consentis. Le niveau d'outillage agricole des exploitations est, par exemple, resté fort rudimentaire. Si, au recensement général de l'agriculture de 1984, 54% des exploitations utilisaient un dépulpeur, 24% seulement en possédaient un propre, alors qu'un dépulpage rapide du café cueilli est indispensable pour l'élaboration d'un café de qualité.

De même, le déclin des rendements moyens observés à l'hectare en zone Arabica depuis 1984 incite à conclure au relatif échec de l'intensification de la culture caféière qui s'appuyait principalement sur la fourniture d'intrants subventionnés.

Un relevé de l'engrais chimique commercialisé par l'UCCAO montre que le tonnage disponible a été multiplié par dix entre 1965 - 1966 et 1989 - 1990, passant de 3290 tonnes (P. CAPOT-REY 1965, p. 44) à environ 30.000 tonnes (G. COURADE et alii 1991, p. 892). Cette inflation de la consommation d'engrais aurait logiquement dû conduire à une amélioration régulière des rendements caféier, signant ainsi la réussite du modèle productiviste agronomique. Or, il en est allé des rendements comme de la "bataille" de la qualité : les premiers succès n'ont pas été confirmés. De 1969 à 1984, la productivité des caféières a cru régulièrement, passant de 178 kgs/ha en 1969 à 358 kgs/ha en 1984, en liaison avec la forte hausse de la fertilisation des caféières et la généralisation des traitements phytosanitaires. Vers 1981, 79% des plantations bamiléké recevaient de l'engrais chimique, mais cette moyenne recouvrait d'importantes disparités selon les départements : 87% dans les Bamhoutos, 81% dans la Mifi, 76% dans la Ménoua, contre seulement 55% dans le Bamiléké Septentrional (Ndé et Haut Nkam). Même durant la période de forte consommation d'engrais, bon nombre de producteurs d'Arabica ne respectaient pas le plan de traitement établi par les services agronomiques : 50% des parcelles fertilisées l'étaient en un seul passage au lieu de quatre, 35% en deux passages et seulement 15% en plus de deux.

Tableau VI.3 : Evolution des rendements du café Arabica dans la province de l'Ouest de 1970 à 1992 (kg de bon grain/ha)

1969/70	1981(1)	1984	1985/86	1986/87	1989/90	1991/92(2)
175	282	358	297	215	158	143

Sources : PDRPO, RGA, MINAGRI, ADOC

(1) Evaluation de la production à partir des rendements calculés selon la méthode des carrés de densité (pays Bamouni exclus); selon les déclarations des planteurs le rendement n'est que de 179 kgs/ha).

(2) Cela correspond à un rendement de 102 gr de café parche par pied et gr de café bon grain par pied).

Depuis cette campagne, les rendements caféiers moyens observés n'ont cessé de diminuer tandis que les achats d'engrais continuaient à augmenter parallèlement. Alors qu'ils flirtaient encore avec les 300 kgs/ha en 1985, ils se sont rapidement effondrés à partir du moment où le prix du café Arabica est tombé à 250 Fcfa/kg. En 1991 - 1992, ils n'étaient plus que de 143 kgs/ha (Projet ADOC 1992) et bien inférieurs à ceux de la fin des années 60. Le pessimisme ambiant de la majorité des planteurs et le renchérissement du prix des engrais rend problématique le redémarrage de l'activité à la faveur d'une conjoncture favorable de courte durée. En réalité, ce décrochage brutal des rendements n'est pas uniquement partie liée à la hausse des facteurs de production importés (intrants). Il s'explique également par un effet de substitution dans l'utilisation réelle des engrais, consécutif à une réorientation des systèmes de production. Ainsi le regain d'intérêt pour les cultures vivrières n'est pas dû seulement au souci permanent de sécurité alimentaire, mais également aux efforts combinés des organismes coopératifs pour les développer. La pratique du maraîchage, encouragée par de nombreuses structures étatiques (fermes-pilotes ou écoles, PDRPO) et limitée en un premier temps (années 1975-80) à une minorité de producteurs, a connu également une diffusion massive après 1985/86/87, s'accéléralant encore avec la baisse du prix du café. Relayant le café, comme nouvelle culture monétaire destinée au marché local, le maraîchage a depuis fait l'objet d'investissements importants (force de travail, temps de travail, engrais) sauf chez "les gardiens de la tradition". Ce n'est donc que tardivement que les effets de la crise sont venus accentuer cette évolution, en renforçant le caractère spéculatif de ces cultures.

C'est pourquoi, une part non négligeable des engrais achetés à l'UCCAO a été progressivement affectée aux cultures vivrières associées sur la même parcelle. Et la quantité déversée sur les tiges de café Arabica fortement réduite. D'un simple épandage de surplus on est progressivement passé à une fertilisation complète des cultures vivrières. Au point que la fertilisation des caféières Arabica soit devenue presque inefficace en 1992, sans

pour autant que la pratique ne s'effondre réellement (40%). De toute manière, à supposer que les apports d'engrais soient restés suffisants, la production à l'hectare aurait, malgré tout, continué à diminuer en raison du vieillissement du parc caféier. Les conséquences sur la production régionale ont été rapidement visibles. Alors qu'en année normale, l'UCCAO ramassait 17.000 tonnes d'Arabica et 12.000 tonnes de Robusta, dès 1990, les livraisons plafonnaient à 10.000 tonnes pour le premier et 5.000 tonnes pour le second (- 41%).

Tableau VI.4 : Evolution des techniques de fertilisation et de traitements phytosanitaires des plantations caféières dans la Province de l'Ouest (pays Bamoun exclus).

TYPE DE PRATIQUE	1965	1972	1981	1992
Fertilisation chimique (20-10-10)	43%	76%	79%	40%
Fertilisation organique (fumier)	39%	?	41%	28%
Traitements phytosanitaires	14%	63%	70%*	17%

Sources : P. CAPOT-REY et alii (1965) - Les Structures Agricoles du Cameroun Oriental (enquête sur 2045 parcelles); Recensement Agricole de 1972; Projet des Hauts Plateaux de l'Ouest 1980-81 (enquête de base de la cellule de suivi du PHPO sur 280 exploitations); Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations caféières dans 20 chefferies de la Province de l'Ouest entre juin et novembre 1992). * 67% des superficies totales plantées en café sont traitées contre l'antestia, 39% contre l'antracnose et 19% contre les scolytes.

Fongicides et pesticides jouent également un rôle fondamental dans la production caféière : de leur bonne utilisation dépendent l'importance des surplus de production. Il paraît pourtant peu probable que l'amélioration escomptée soit suffisante à expliquer leur rapide généralisation (2/3 des surfaces traitées selon le Recensement Agricole de 1972). En effet, l'intérêt immédiat d'une telle pratique était d'autant moins évidente au planteur bamiléké qu'elle tranchait avec les habitudes antérieures. Cette innovation culturelle n'a été réellement adoptée par les planteurs que dans la mesure où l'Etat intervenait directement soit en subventionnant leur prix, soit en effectuant les pulvérisations(5). Là où l'intervention de l'Etat est moins soutenue, les traitements le sont moins également.

Mais c'est dans le domaine des traitements phytosanitaires que la dégradation est la plus marquée. Alors que près de sept planteurs sur dix pulvérisaient des produits fongicides sur leur café en 1984, ils étaient moins de deux sur dix huit ans plus

tard. D'une manière générale, on constate qu'on est retombé en 1992 au niveau de l'année 1965 pour l'utilisation de l'engrais chimique et les traitements phytosanitaires. Comme si le vent de la crise avait réussi à balayer en deux ou trois campagnes trente années d'efforts coopératifs!

A l'exception d'une vigoureuse politique d'approvisionnement en engrais, les interventions spécifiques des pouvoirs publics en faveur du café sont restés limités. Et "la gestion des surplus de la commercialisation [l'UCCAO bénéficie du monopole de vente à l'exportation du café Arabica] s'est traduite, par une redistribution importante en milieu rural à travers notamment des programmes d'infrastructures (électrification, routes)" (SOFRECO 1992, p. 38).

NOTES INFRA-PAGINALES (Chap.A)

(1) P. CAPOT-REY 1965, J-L. DONGMO 1971 et 1981, PDRPO 1981, 1986 pour l'Ouest).

(2) PROJET OCISCA PHASE 1:

1) enquête conjointe CUDs - ORSTOM portant sur 335 exploitations de la chefferie Bafou du département de la Ménoua entre janvier et février 1991- taux de sondage estimé de 8%;

2) enquête conjointe Université de Dschang - MRES - ORSTOM portant sur le même échantillon de ménages de caféiculteurs Arabica de la chefferie Bafou en mars - mai 1993;

PROJET ADOC (enquête ORSTOM - Ministère Français de la Recherche et de l'Espace auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles de 20 chefferies de la province de l'Ouest (département du Noun exclus) de juin à novembre 1992.

ENQUETE STABEX (enquête menée dans le cadre d'un contrat d'assistance STABEX - MINPAT -ORSTOM - OCISCA auprès d'un échantillon de 500 planteurs des provinces du Centre, du Sud, de l'Est, du Littoral, de l'Ouest et du Sud-Ouest entre mars et avril 1994).

(3) Pour le café Robusta en revanche, les différents modes de calcul n'aboutissent pas à un écart significatif d'âge : l'âge moyen des caféières est compris entre 19 et 19,5 ans.

(4) "Au total le parc caféier n'a jamais véritablement fait peau neuve et si le café doit rester une des cultures d'exportation prioritaire, il est urgent de définir des conditions propices à son renouvellement, sinon d'ici peu, il n'y aura plus ni planteurs, ni plantation... En commençant par les petits et moyens planteurs masculins les plus âgés (55% ont 65 ans et plus), qui ont aussi le moins renouvelé leurs plantations (caféières de 32 ans d'âge moyen), et dont les jours sont comptés!" (I. GRANGERET, P. JANIN - Projet OCISCA 1991, p. 10).

(5) En 1972, la moitié des parcelles de café traitées contre l'Antestia et l'Anthracnose l'étaient grâce à l'aide d'un organisme public.

B. DES STRATEGIES POUR DES TEMPS INCERTAINS: REPLI ET ATTENTISME, PRESERVATION DU CAPITAL ET EXTENSIFICATION

B.1. Durer en attendant une hypothétique réévaluation ou la sensibilité imparfaite aux prix du marché.

B.1.1. "On n'ose pas envisager l'abandon du café" (OCISCA 1991).

B.1.2. Similitudes de comportement chez les petits comme chez les grands planteurs,

B. 2. L'extensif qui gagne, l'intensif qui perd : des stratégies paysannes opposées en période de crise.

B.3. Les avantages revisités de l'extensif

Après cinq années de crise, où rien n'aura été épargné aux planteurs : le démantèlement par l'Etat des filières "protégées" qu'il avait lui-même mis en place, la désagrégation de l'encadrement agricole, faute de moyens suffisants ou de stratégie de développement clairement définie, la baisse drastique des prix d'achat sur le marché mondial - on aurait tout lieu de croire que l'avenir des cultures d'exportation ne soit définitivement compromis. Inquiétude, bien évidemment, partagée par les bailleurs de fonds internationaux eux-mêmes qui mesurent les capacités réelles de remboursement de l'Etat camerounais à l'aune de la compétitivité des filières agricoles. On conçoit, dès lors, qu'ils aient à coeur de vouloir maintenir et même de vouloir relancer ces filières, dans un environnement macro-économique rendu encore plus instable par la récente dévaluation monétaire.

Leur interrogation majeure, partagée également par le gouvernement, est simple : que va faire le cacaoculteur bété et le caféiculteur bamiléké de ses plantations dans le contexte persistant des bas prix actuels ? Ces événements auront-ils finalement eu raison du mode de vie du planteur de cacao, marqué par des décennies d'argent (...) arrivant régulièrement" ou de l'intérêt du planteur bamiléké pour une culture permettant l'entrée en accumulation, à moindre risque ? "Quel type de raisonnement va-t-il se tenir pour étendre, planter ou entretenir une cacaoyère (ou une caféière) ancienne qui rapporte peu et de manière si aléatoire depuis plus de sept campagnes ? Aura-t-il un raisonnement d'entrepreneur soucieux de rémunérer au mieux les facteurs monétaires de production qu'il engage ? Va-t-il s'efforcer, avec la libéralisation qu'on lui a imposé, de mesurer la compétitivité relative de cette production par rapport à d'autres possibles ? Sera-t-il sensible à la rémunération du travail familial engagé dans cette affaire ? Laissera-t-il son verger en l'état sans le récolter ou en prélevant en fonction de ses besoins monétaires, pour scolariser ses enfants ou soigner sa famille ? Dans quelle mesure la pérennisation du patrimoine foncier - introduite par la durée de vie de ces arbres - interdit-elle au planteur d'envisager d'arracher une plantation au rapport si faible ? Dans quelle mesure l'effondrement des revenus habituels (salaires, transport, commerce, immobilier de rapport)

valorise-t-il l'investissement en plantation ou le décourage-t-il ?" (V. ALARY, G. COURADE, P. JANIN 1994).

B.1. Durer en attendant la réévaluation ou la sensibilité imparfaite aux prix du marché.

La question du devenir et de la pérennité des agricultures familiales de plantation, dans un marché international peu rémunérateur, a été au coeur de tous les débats entre bailleurs de fonds du Nord et pays producteurs du Sud, fournissant tour à tour matière à inquiétude, à de multiples supputations, ou de complexes projections. En effet, Le gouvernement comme les bailleurs de fonds, engagés dans la politique d'ajustement structurel, affichent leur volonté de relancer ce secteur pour rétablir la solvabilité internationale du Cameroun. Et c'est en libéralisant le système de commercialisation et en répercutant, avec un léger différé au producteur, les prix mondiaux qu'ils ont espéré y arriver, faute d'autre politique possible en l'état actuel des finances. Pari difficile s'il en est, dans la mesure où la conjonction d'une période de bas prix et le renchérissement des intrants n'apparaissent pas de nature à inciter les exploitants à se consacrer, avec la même constance, à la culture du café ou du cacao. C'est en ayant à l'esprit ces données et ces contraintes qu'il convient de réfléchir aux comportements passés et aux opinions des planteurs tels qu'ils résultent de l'enquête. Et ne pas oublier quelques données structurelles fondamentales à l'âge des caféiers et des caféiculteurs qui conditionnent ces comportements et ces attitudes.

Entre 1989 et 1994, experts, bailleurs de fonds ont cherché à se délivrer des incertitudes actuelles en essayant de prédire le comportement futur des planteurs. Et l'on a l'on souvent tôt fait de tirer des conclusions quelque peu hâtives sur le comportement des planteurs en s'appuyant sur les relevés de prix sur le marché mondial(1). Arguant également qu'avec la dégradation régulière des cours mondiaux et la libéralisation des filières ces mêmes planteurs n'auraient sans doute d'autre issue que de se reconverter massivement et durablement dans le vivrier ou de se tourner vers d'autres spéculations agricoles en fonction des besoins pressentis ou réels des marchés locaux. C'est un peu vite oublier que la culture de rente reste, pour la très grande majorité de ces petits producteurs, une culture sociale et un marqueur culturel. Sa pérennisation dépend donc autant des signes encourageants du marché que des stratégies socio-économiques plus profondes (marquage foncier, gestion patrimoniale, assurance - vieillesse, épargne de retraite, etc...). Quiconque oublie ou minimise cela fait fausse route et chausse les mauvaises lunettes pour décrypter le comportement des planteurs bété et bamiléké!

En ce sens, les résultats des différentes enquêtes menées dans les petites unités familiales de production bamiléké et bété (OCISCA (1991 et 1993), CACAO (1993) ou STABEX (1994)) ne

révolutionnent pas fondamentalement les perspectives d'avenir de la cacaoculture et de la caféiculture Arabica. Dans l'hypothèse d'un maintien du prix d'achat au producteur à un niveau comparable en fonction de la campagne considérée (2), la tendance à vouloir les maintenir au sein de l'exploitation reste la norme. Dans chaque observatoire OCISCA, très peu d'exploitants déclareraient vouloir arracher leurs tiges ou ne plus les récolter, bien souvent plus par suite du travail harassant que cela représente - en l'absence de main d'oeuvre suffisamment disponible - que par un quelconque surinvestissement fétichisant. Incertitudes du marché, absence de soutien agricole, manque de moyens financiers conditionnent fortement les comportements et confortent l'attentisme des planteurs.

B.1.1. "On n'ose pas envisager l'abandon du café" (OCISCA 1991).

Les problèmes de trésorerie des planteurs ne datent pas d'hier, puisque la baisse du pouvoir d'achat du kilo de café a été constante depuis 1960. Rien ne laissait cependant présager qu'on puisse un jour parler du café comme d'une "culture en sursis". L'effondrement brutal du prix payé au planteur en 1989 (- 47% entre 1988 et 1989) et les mauvaises perspectives du marché à moyen terme ont constitué un véritable "coup de tonnerre" pour les planteurs : on pouvait donc s'attendre à ce qu'ils envisagent, dès à présent, d'abandonner le café.

Tableau VI.5. : Evolution des comportements culturels des caféiculteurs (Arabica et Robusta) en fonction des prix actualisés d'achat au producteur (1991 - 1994).

CAMPAGNE	PRIX Fcfa/kg	ARRACHER/ ABANDONNER(3)	ENTREtenir/ ENTREtenir(3)	MAINTENIR/ ETENDRE(3) REPLANTER (3)
1990-91(1)	250	10,2%	73,2%	16,6%
1993-94(2)	200	11,0%	53,0%	36,0%

Sources : (1) PROJET OCISCA 1991 (enquête OCISCA Phase 1 auprès de 314 ménages de caféiculteurs de la chefferie Bafou du département de la Ménoua - prix d'achat au producteur de 250 fcfa/kg pour la campagne 1990 - 1991, selon l'ancienne parité ff - fcfa avant la dévaluation de janvier 1994);

(2) STABEX - MINPAT - ORSTOM - OCISCA 1994 (enquête auprès d'un échantillon de 500 planteurs réparties dans les 5 provinces de l'Ouest, du Centre, de l'Est, du Sud-Ouest et du Littoral en mars - avril 1994; sous-échantillon de 112 planteurs dans la province de l'Ouest). Il s'agit des principales zones productrices de café Robusta dans le Bamiléké Méridional et non pas du Bamiléké Septentrional producteur de café Arabica.

(3) Sous la rubrique ARRACHER / ABANDONNER ont été regroupées les attitudes consistant à: arracher partiellement ou intégralement les cacaoyères, abandonner sans récolter, récolter sans entretenir; sous le vocable MAINTENIR / ENTREtenir / REPLANTER sont regroupées les réactions suivantes : maintenir la plantation comme avant partiellement ou entièrement, entretenir sans replanter, entretenir en replantant; enfin ETENDRE désigne l'extension des plantations ou l'extension et la replantation.

Or, la première enquête OCISCA a paradoxalement montré qu'il n'en était rien : à peine 2% des planteurs pensaient véritablement arrêter la caféiculture en 1991 et seulement 8% diminuer leur production en limitant la régénération et la fertilisation chimique. C'est d'abord affaire de moyens : arracher une plantation demande en effet un effort colossal, autant en main d'œuvre qu'en moyens financiers. C'est une question d'opportunité économique également: vaut-il mieux renouveler ses plants alors que le prix payé au planteur, pour le kilo de café, a chuté de moitié ou tenter la voie des spéculations maraîchères particulièrement exigeantes en main d'œuvre, avec le risque prochain d'une saturation de la demande? C'est affaire d'âge ensuite. Quand on a entre 56 et 65 ans, on ne peut s'empêcher de penser qu'il est temps de passer la main et que de telles décisions seront nécessairement prises par d'autres. Enfin, on a connu des crises antérieures, certes moins dramatiques, mais on s'en est sorti, d'où une certaine patience chez les vieux planteurs, appelés à céder bientôt leur place à de plus jeunes ou

aux femmes. A l'évidence, les femmes sont plus attachées que les hommes à maintenir cette culture (80% contre 66%). Est-ce parce que la propriété de plantations par les femmes est un phénomène récent qui marque le début d'une certaine reconnaissance sociale à laquelle elles sont très sensibles?

En tout état de cause, on n'osait pas, cette année-là, envisager l'abandon du café, mais les conversations sur l'avenir de cette culture expriment un malaise qui prend la forme d'interrogations inquiètes: "Par quoi remplacer mon café? Qui m'aidera à vendre des productions de remplacement?" La crise de la caféiculture est d'autant plus déroutante qu'elle n'a jamais été si grave, le café constituant un capital qui apportait une rente annuelle fluctuante dans des limites acceptables pendant deux à trois décennies. Paradoxalement, près de 17% de planteurs déclaraient vouloir augmenter la taille de leur plantation. Quelle valeur cependant accorder à ces déclarations recueillies - par des enquêteurs supposés appartenir à une administration qui impose le café depuis 40 ans(3) et, de surcroît - dans une chefferie où la pression foncière est maximale(4), excluant toute réelle possibilité d'extension des plantations ?

Si la volonté de maintenir les cultures d'exportation au sein de l'exploitation apparaît clairement comme une constante dans la zone centrale camerounaise, dans l'Ouest bamiléké en revanche, la tendance au repli semble plus marquée depuis 1992. Elle est plus forte dans la zone productrice d'Arabica que dans les zones basses cultivant le Robusta (5), et ceux malgré des prix encore plus déprimés entre 1989 et 1993. Les réactions des planteurs dépendent fondamentalement de deux facteurs : la rémunération des facteurs de production (rapport charges/recettes) et une diversification agricole généralement plus poussée.

Il est clair que l'indécision et l'attentisme priment cependant encore sur les choix qui engagent l'avenir à long terme. Mais pour combien de temps encore ? En agriculture, les tremblements de l'économie n'ont pas des effets mécaniques immédiats sur la production. En effet, comment pourrait-on tirer, de manière précipitée, un trait sur un demi-siècle d'histoire et d'efforts familiaux? Peut-on y voir pour autant la preuve de l'existence d'une "culture café" ? N'est-ce pas une réelle gageure que de vouloir prétendre maintenir le café alors que le ressentiment le dispute au désarroi ?

Pour la très grande majorité des exploitations enquêtées, le verger Arabica est donc beaucoup plus un verger hérité, voire relique, qu'un véritable capital arbustif. Et les efforts cultureux seront d'autant plus réduits que le prix d'achat ne couvrira pas les frais engagés pour son entretien. Ainsi, il n'est pas rare que le potentiel productif ne soit, lui-même, pas assuré : lorsqu'un pied périclité et meurt, l'agricultrice prend parfois la liberté, en cette période de crise, de le remplacer par du maïs

ou du macabo, sans demander l'avis d'un chef d'exploitation peu empressé de le renouveler. Peut-on, pour autant, en déduire que le caféiculteur bamiléké ne calque pas ses efforts sur la rémunération du travail effectué, mais plus sur le rendement monétaire à l'unité de surface ? Et que c'est ce dernier qui conditionnerait directement le planteur dans sa décision de poursuivre ou arrêter l'arabiculture ? En réalité, dans le pays bamiléké également, l'effet prix ne joue pleinement que lorsque le producteur réussit à remplacer le venu tiré du café par des alternatives durables, présentant des avantages comparables à la culture de rente. C'est sans doute pourquoi, les arrachages sont restés une pratique marginale jusqu'en 1991-1992. A partir de cette date toutefois, certains planteurs sont plus désabusés.

B.1.2. Similitudes de comportement chez les petits comme chez les grands planteurs.

Si l'on étudie en détail, les réactions des planteurs quant à l'avenir de la culture de rente dans l'exploitation on est frappé par leur relative indifférenciation. Que l'on soit petit, moyen ou grand planteur(6), les comportements apparaissent assez peu différenciés en 1991.

Dans le département de la Ménoua (Ouest), deux catégories de planteurs marquaient néanmoins une certaine désaffection vis-à-vis de la culture de rente en 1991 :

EBNCADRE: "Toujours le café, par absence de choix chez les "petits"

Ce ne sont pas logiquement les exploitations dans lesquelles le café a une place centrale qui envisagent d'arrêter sa culture en premier lieu, mais plutôt celles pour lesquelles il a déjà une place marginale dans les revenus globaux. Ce sont en effet, les petits exploitants et les planteurs double-actifs qui pensent à une reconversion. Si ces micro-plantations, inférieures à 500 pieds, ne représentant qu'une faible superficie sur l'ensemble de la chefferie, elles concernent, malgré tout, près de 2 ménages sur 10.

Dans un contexte foncier et familial déprimé - exigüité du foncier, main d'oeuvre extrêmement réduite en raison de l'âge avancé du chef d'exploitation et du départ des jeunes (scolarité, travail en ville) - l'avenir de ces petits planteurs est un véritable casse-tête. Ils n'ont pas de réelle solution alternative au café et constituent un groupe vulnérable, en voie de marginalisation. Si la crise se prolonge, elle sera décisive pour cette catégorie de planteurs. L'effondrement des cours mondiaux du café n'a pu être compensé par une productivité accrue et il a servi de révélateur de l'état de délabrement de l'économie caféière: plantations vieillies, planteurs d'âge canonique, exode

rural des jeunes, réduction inexorable du foncier à chaque partage successoral ou encore épuisement des sols et baisse des rendements.

Cette situation générale précaire jointe à l'hétérogénéité de l'état de santé des exploitations rendent compte de la palette très contrastées des intentions affirmées sur l'avenir des caféières. Certains veulent "en finir avec le café" à plus ou moins brève échéance, d'autres, franchement optimistes, s'apprêteraient à augmenter au contraire les surfaces en café" (I. GRANGERET, P. JANIN, Projet OCISCA, 1991 p.8).

Tableau VI.6.: Taille des plantations et devenir de la culture du café Arabica en pays bamiléké en 1990-1991

	PETIT PLANTEUR	MOYEN PLANTEUR	GRAND PLANTEUR	DOUBLE- ACTIF	TOTAL
ARRACHER / ABANDONNER	14,8%	10,8%	13,4%	13,4%	10,2%
MAINTENIR	68,5%	78,5%	70,7%	68,1%	73,2%
ETENDRE	16,6%	10,8%	15,9%	18,5%	16,6%

Source : PROJET OCISCA 1991 - Phase 1 (enquête auprès de 314 ménages de caféiculteurs de la chefferie Bafou (département de la Ménoua - Province de l'Ouest); calculs effectués sur la base de 320 ménages ruraux ayant récolté en 1990 - 1991 pour un prix d'achat au producteur de 250 fcfa/kg; 54 ménages de PETITS PLANTEURS (moins de 700 pieds de café), 65 de MOYENS PLANTEURS (700 - 1.500 pieds), 82 de GRANDS PLANTEURS (plus de 1.500 pieds) et 119 de PLANTEURS DOUBLE-ACTIFS.

Cette réaction collective de conservation de la culture du café n'est battue en brèche que par les double-actifs qui ont plus que les autres diversifié leurs activités et multiplié les sources de revenu.

B.2. L'extensif qui gagne, l'intensif qui perd : des stratégies paysannes opposées.

D'une manière générale, l'attachement à la culture d'exportation est beaucoup moins marquée chez les Bamiléké que chez les Bété. Mais la réappropriation profonde dont elle a fait l'objet, permettant à la fois l'authentification sociale et la promotion économique de ses "adeptes", est-elle seule en cause ? Ne rend-elle pas également compte d'une moindre rentabilité économique, encore accrue par le renchérissement des facteurs marchands de production ? En effet, la conduite plus intensive des caféières (engrais chimiques, taille rémunérée, ...), adoptée par les caféiculteurs, s'avérait "payante" tant que les intrants

-VI:20-

étaient massivement subventionnés par l'Etat. A partir du moment où le gouvernement ne pouvait plus jouer le rôle de Providence vis-à-vis de ces planteurs, faute de moyens suffisants, ces derniers se retrouvaient en prise directe avec le marché et avec l'obligation d'acheter - au prix fort - les intrants indispensables au maintien de la production (et de la fertilité des terres), avec pour corollaire un net renchérissement des charges d'exploitation.

Dans le contexte de crise (1989 - 1993) et avant la dévaluation de 1994, les réactions des planteurs de café vont à l'encontre des pratiques antérieures et du modèle intensif et très artificialisé d'agriculture mis en oeuvre, les arabiculteurs cherchant à diminuer leurs charges d'exploitation. Ceci les a conduit à une caféiculture extensive(7).

Tableau VI.7.: Rentabilité moyenne de l'arabiculture en 1991/92

PRIX OFFICIEL D'ACHAT AU PRODUCTEUR (Fcfa/kg)	250
RECOLTE / EXPLOITATION (kgs bon grain)	184
PLANTS PRODUCTIFS / EXPLOITATION (Nb moyen)	2.027
PLANTS IMPRODUCTIFS / EXPLOITATION (Nb moyen)	191
PLANTS / EXPLOITATION (Nb total)	2.218
SUPERFICIE MOYENNE TOTALE (ha)	1,2
SUPERFICIE MOYENNE EN PRODUCTION (ha)	1,1
PARCELLES / EXPLOITATION (Nb)	2,17
<hr/>	
PRODUIT BRUT MOYEN / EXPLOITATION (en fcfa)	49.916
PRODUIT BRUT MOYEN / HECTARE	41.597
PRODUIT BRUT MOYEN / HECTARE PRODUCTIF	45.378
<hr/>	
CHARGES D'EXPLOITATION / HECTARE	16.455
CHARGES D'EXPLOITATION / HECTARE PRODUCTIF	17.950
Engrais	7.670
Traitements	1.730
Taille / Egourmandage	10.346
Désherbage	---
Récolte	---
Ecabossage / Dépulpage	---
<hr/>	
PRODUIT NET MOYEN / EXPLOITATION	30.170
PRODUIT NET MOYEN / HECTARE	25.142
PRODUIT NET MOYEN / HECTARE PRODUCTIF	27.427
REMUNERATION DE LA JOURNEE DE TRAVAIL	491

Source : Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles, dont 62 avaient récolté du café Arabica au cours de la campagne 1991 - 1992, réparties dans 20 chefferies de la Province de l'Ouest entre juin et novembre 1992). Les 32 autres exploitants produisant du café Robusta ont volontairement été écartées.

En 1992, même si un nombre non négligeable de planteurs bamiléké avaient déjà réagi à la hausse des intrants en diminuant les quantités achetées, et en interrompant parfois tout entretien, le revenu par jour de travail restait plus faible que celui du cacaoculteur bété payé à 220 fcfa/kg au producteur. La rentabilité de la plantation de cacao, négligée sur le plan agronomique, est donc supérieure à celle d'une plantation de café Arabica, mieux entretenue.

Dans le contexte de baisse du prix au producteur et de libéralisation du secteur engrais (1988 - 1993), la faible rémunération des facteurs de production, qui pouvait décontenancer un agronome soucieux d'intensification à base d'intrants, s'avère

encore plus porteuse. En effet, avec la récente dévaluation (janvier 1994) une telle intensification "importée", est devenue financièrement encore plus inaccessible

B.3 Les avantages revisités de l'idéal extensif en pays bamiléké.

Avec la culture du café Arabica, les planteurs avaient pris l'habitude de raisonner en termes de revenu minimum garanti, de subventionnement, de commercialisation assurée, obérant ainsi toute initiative personnelle. La caféière dégageait, bon an mal an, un revenu brut moyen de l'ordre de 160.000 fcfa pour 2.000 pieds en pleine production (1 ha) lorsque le kilo était payé à 475 fcfa/kg avant 1989. Cela permettait au chef d'exploitation d'envisager l'avenir avec sérénité et d'engager les dépenses annuelles indispensables (scolarité, intrants). Un apport massif d'engrais chimique et des soins réguliers (traitement contre l'antracnose, taille, désherbage régulier) permettaient même de stabiliser le rendement d'une vieille caféière sur des "vieux sols" jusque vers les années 1987 - 1988. Une régénération sélective des pieds les plus affaiblis (recépage, replantation) assurait, chaque fois que de besoin, la remise à niveau à moindre frais de son potentiel productif. L'Arabica est, en effet, une culture exigeante en soins et travail, qui accepte mal une exploitation rentière ou une conduite négligée.

On était donc bien en présence d'une culture de rapport intégrée à l'économie de rente. Et tant que les facteurs de production étaient subventionnés par l'Etat et facilement accessibles, grâce à un dense réseau de dépôts coopératifs de quartier, les planteurs étaient unanimes à reconnaître "l'intérêt" à pratiquer une telle culture. L'esprit de rente, développé par trente années de protectionnisme étatique, n'est pas mort avec les cinq dernières années de crise. Quoique très mal informé des circonstances de la crise actuelle du café (surproduction mondiale, absence d'accord entre les pays producteurs), le planteur prend conscience de la fragilité de la rente offerte par le café et de la nécessité d'entamer une reconversion. Sans que jamais le repli sur l'autosubsistance n'apparaisse cependant comme une stratégie viable. Tant il est vrai qu'une analyse en terme de dépendance vis-à-vis du marché international (prix et vente décidés loin des pays producteurs, faiblesse du marché local de consommation) est étrangère au planteur bamiléké, fortement inséré dans l'économie monétaire.

On aurait cependant tort de croire que les répercussions sur les revenus des ménages de planteurs ont été identiques dans l'ensemble de la région bamiléké. Selon la valorisation sociale et l'état initial des plantations (superficie et âge), les disponibilités foncières et les opportunités de reconversion, ou encore le poids des charges familiales, la perte de pouvoir d'achat a été plus ou moins durement ressentie et répercutée sur les investissements productifs. Il s'agit avant tout de procéder à

des ajustements financiers, dictés par un contexte défavorable, et non de délaisser définitivement la culture du café. Et la mise en place de stratégies défensives ne signe pas nécessairement la disparition d'une filiation culturelle. En effet, si le planteur avait pour seul objectif la maximisation de son profit, il y a longtemps que les plantations auraient totalement disparu du plateau, étant donné la dégradation progressive des termes de l'échange depuis 1956 (8).

Or tel n'est pas le cas. Les exploitations du Bamiléké occidental et central (Ménoua, Mifi) où les vieux plants de café arabica ont totalement disparu se comptent sur les doigts de la main. Les cas d'arrachage complet se révèlent également exceptionnels. Sans revêtir la même dimension affective que dans le pays bété, la relation qui lie le planteur bamiléké à sa plantation ressemble parfois étrangement au dépit amoureux. Plantée par son père, elle est d'un autre âge (plus de 30 ans). Elle ne donne plus qu'un ou deux sacs de café parche, voire une maigre tine de bons grains dans le pire des cas. Elle n'attire plus les regards. On la traverse sans la voir. Coeur vide du champs de case. Alors qu'elle était jusqu'à peu le déterminant commun au paysage et au système cultural bamiléké, la pièce maîtresse de l'exploitation. Son propriétaire enrage devant les pieds minés par les attaques souterraines des fourmis et se désole de la dégénérescence de l'appareil végétatif non traité. Ce phénomène de mitage s'est même développé au point de faire du caféier un arbre résiduel, noyé dans la masse végétale des associations vivrières qui l'entourent. Des densités de 500 à 800 à l'hectare, inimaginables il y a seulement dix ans, sont mêmes devenues assez fréquentes.

La campagne 1988 - 1989 a marqué un tournant très net pour les producteurs de café Arabica. Mais c'est essentiellement l'arrêt des subventions aux engrais, à compter de 1989 - 1990, qui porté le coup de grâce aux petites et moyennes exploitations intensives à dominante caféière Arabica. Il conduit, en effet, à une forte revalorisation de leur prix et, par conséquent, des charges d'exploitation. Dès lors, le planteur bamiléké, soucieux d'intensification, n'a plus que trois alternatives possibles : délaisser la caféiculture et développer d'autres cultures pour le marché sous-régional ou national, adopter une conduite culturale plus extensive, faute de trésorerie suffisante, ou réinvestir l'argent d'activités complémentaires, s'il souhaite maintenir fertilisation et traitements phytosanitaires au même niveau. C'est la deuxième voie qui semble aujourd'hui la plus suivie dans le pays bamiléké depuis 1989. Le planteur semble surtout attentif à obtenir la meilleure valorisation de sa plantation avec le minimum d'investissements en facteur travail et intrants.

Les apports en fertilisants chimiques ou organiques (fumier, parche du café) ont, par exemple, été progressivement réduits ou arrêtés : sur les 94 planteurs de café que comptait l'échantillon

ADOC, 64 d'entre eux n'avaient pas épandu d'engrais au cours de la campagne 1991-1992. Les contrats d'entretien qui liaient propriétaires et tâcherons ont été révisés à la baisse ou abandonnés, parfois confiés à des membres de la famille pour limiter les dépenses. Le coût moyen occasionné par la taille d'une tige de café Arabica est ainsi passé de 15 Fcfa avant 1988 à 7 Fcfa en 1992.

Tableau VI.8. : Une stratégie dominante de minimisation des investissements sur caféier dans le pays bamiléké en 1991 - 1992.

	OPERATION		TOTAL
	EFFECTUEE	ABANDONNEE	
	av 1989	ap 1989	
Recépage massif	20%	47 %	33%
Taille	76%	4%	100%
Trait. phytosanitaires	23%	9%	78%
Fertilisation chimique	33%	32%	100%
Fertilis. organique	24%	30%	100%

Source :Projet ADOC 1992 (enquête auprès d'un échantillon représentatif de 100 exploitations agricoles, dont 63 productrices de café Arabica et 31 de café Robusta, réparties dans 20 chefferies de la Province de l'Ouest entre juin et novembre 1992).

En optant pour un allègement des charges d'exploitation, le planteur bamiléké adopte un raisonnement de type coût/avantage, profitant ainsi largement d'une rente agro-écologique localisée. Il tend à se rapprocher du type "semi-cueilleur rentier", plus fréquent en zone forestière. En agissant de la sorte, il espère restaurer une compétitivité bien entamée par un marché déprimé. Désormais, marge brute et marge nette tendent à se confondre. Le concept d'"économie de cueillette" ne peut cependant être ici évoqué, même sous une forme déguisée, puisque cette gestion cohabite souvent au sein de l'exploitation avec des productions spéculatives à haut niveau d'intrants (ferme avicole de poulets de chair ou de pondeuses, élevage de porcs de race importée, double cycle cultural de piment ou tomate en culture pure).

Mais cette stratégie agro-économique n'est pas présente partout et semble nettement circonscrite aux exploitations du Bamiléké Septentrional, où l'intensification a été la plus forte en raison de l'exiguïté des terroirs cultivés et du raccourcissement de la jachère. Ailleurs, cette évolution est moins nette, car le rôle traditionnel assigné à la caféière était bien différent : marqueur de terre plutôt que capital à intensifier.

Alors que le cacaoyer a joué un rôle très important de marqueur foncier dans la zone forestière du Centre du Cameroun (9), le café Arabica n'a, de toute évidence, pas systématiquement

servi de défens, même dans sa phase pionnière, dans la mesure où le parcellaire était déjà anciennement approprié et marqué par des haies vives bocagères. Ce schéma d'interprétation sert souvent de cadre de référence à l'ensemble du pays bamiléké, alors qu'il ne saurait correspondre qu'à une partie de cet espace régional : le Bamiléké Septentrional aux structures d'exploitations les plus morcelées et les plus exigües, domaine privilégié du bocage. C'est un peu vite oublier que le Ndé et le Haut-Nkam, deux bastions traditionnels de l'exode rural, traditionnellement moins densifiés, ont opté pour des systèmes productifs plus extensifs dans lequel la culture de rente joue un rôle fixateur décisif. Si dans le pays bété, l'objectif premier de la cacaoyère était de marquer les limites des terroirs respectifs de chaque segment lignager (phase révolue depuis plusieurs décennies dans la Lékié, mais toujours actuelle dans le Mbam ou le Nyong-et-Kelle), dans l'Ouest c'est uniquement lorsque la superficie cultivable disponible augmente que le planteur se réapproprie cet objectif.

Dans les zones de déprise rurale (Ndé et Haut-Nkam), l'étendue des réserves foncières n'a donc jamais plaidé pour une intensification des plantations, ni même pour un abandon des cultures de rente. Les sols ferrallitiques ont certes de moindres potentialités que les sols basaltiques recouverts de cendres volcaniques de la Mifi, par exemple, mais leur jeunesse et la présence d'une longue jachère (5 ans) leur permettent - aujourd'hui encore - de mieux supporter l'absence de fertilisation chimique. Les exploitants y ont toujours pratiqué une agriculture plus extensive, voire "minière" dans les essarts de l'escarpement méridional du plateau bamiléké. De ce fait, la chute des cours mondiaux du café et le renchérissement des intrants n'y pas eu, en effet, les mêmes conséquences dramatiques que dans le Bamiléké septentrional. La réduction des charges d'exploitation n'a donc porté que sur le seul facteur rémunéré de production important : la main d'oeuvre chargée de la récolte et de l'acheminement primaire vers les premiers centres de collecte (car les plantations les plus productives sont souvent à l'écart des pistes rurales et des villages). Dans ces chefferies, on en est bien souvent encore à s'interroger sur les alternatives possibles à des vastes plantations en culture presque pure (café Robusta et cacao), complantées de palmier à huile, puisque l'extension régulière des plantations (5 à 15.000 pieds) permet de compenser les pertes de revenu par une augmentation du tonnage récolté. Les principaux goulots d'étranglement à la production ont pour nom commercialisation, force de travail et n'ont donc rien à voir avec ceux du Bamiléké Septentrional (saturation foncière, appauvrissement des sols).

Quoique durement éprouvés par cinq années de marasme, qui ont vu à la fois les prix tomber à leur niveau le plus bas depuis trente ans, l'Etat et l'ensemble des acteurs parapublics se

désengager, les planteurs sont restés étrangement attachés à leurs cultures d'exportation, faisant "preuve d'une étonnante placidité à l'endroit de cultures de moindre rapport qu'antan" (V. ALARY, G. COURADE 1994, p. 85). Pas de brusque rejet, c'est l'attentisme qui l'emporte. Car même dépréciée, la culture de rente fournit un appoint monétaire non négligeable en période de "vaches maigres". L'abandon ou l'arrachage de la plantation sont donc deux stratégies de sortie du marché auxquelles les producteurs ont rarement recours. Et ne devraient pas l'être à moins d'une rechute dramatique des cours et d'une véritable crise de confiance de la part des planteurs. Si par malheur, la reprise actuelle des cours mondiaux venait à être gommée par une hausse trop forte des facteurs locaux comme importés de production après dévaluation, on ne peut s'interdire de penser que ces vieilles économies de plantation seraient alors peut-être réellement en péril. Toujours est-il que ces déclarations d'intention des planteurs ne doivent pas être prises pour "argent comptant". Elles n'ont pas toujours valeur d'engagement, mais permettent de mieux saisir la place accordée à la culture de rente dans le système productif, ainsi que son degré d'assimilation dans une culture paysanne bien enracinée encore.

A défaut d'une envolée durable des prix, le regain d'intérêt pour les cultures d'exportation n'ira pas au-delà de ce qu'il était et il est peu probable que l'on assiste au retour de pratiques plus intensives parce que cela est financièrement impossible en l'état actuel des choses. Si depuis peu, certaines catégories de planteurs ont été, de nouveau, incités à s'investir plus avant dans les cultures d'exportation - en poursuivant l'effort de régénération traditionnelle, reprenant les indispensables traitements phytosanitaires, voire en étendant leurs plantations - "la véritable relance sera conditionnée par l'amélioration durable des prix comme par une reconquête des facteurs de production" (V. ALARY, G. COURADE 1994, p. 202).

Néanmoins, l'élasticité-prix de l'offre est plus faible pour les cultures permanentes arbustives que pour les cultures annuelles vivrières ou maraîchères. "La faible plasticité des systèmes de culture arborés intervient également dans cette moindre élasticité : une plantation a une durée de vie de plusieurs décennies et gèle l'espace d'autant. Elle demande un travail important lors de sa création; la décision de l'abattre pour adopter une nouvelle culture sur la base d'une évolution des prix à court ou moyen terme sera délicate. Dans les faits, cette option est exceptionnellement retenue par les planteurs. En revanche, l'effet-prix jouera, s'il existe, des disponibilités foncières, sur la décision d'étendre ou non les superficies (...) ou sur la décision d'adopter ou non une culture lorsque le planteur dispose d'éléments de comparaison grâce aux plantations déjà réalisées par des voisins. L'effet-prix influera aussi sur la qualité des entretiens des plantations existantes, surtout si le

producteur pratique d'autres cultures et dispose ainsi d'autres sources de revenu" (J-Ph. COLIN 1990, p. 246).

Parce la soumission au marché n'est jamais totale ou programmable - tant les priorités sociales des familles, les obligations communautaires entrent dans la fonction de production et que la diversification agricole et l'association de cultures sont restées des constantes - les producteurs peuvent aujourd'hui, dans la mesure où les terres disponibles existent, encore faire preuve de flexibilité dans les stratégies caféières mises en oeuvre.

Les planteurs ont une capacité variable à se retirer du marché et à survivre ou à s'y adonner quand les conditions sont favorables. Cette capacité à faire évoluer les systèmes de production dépend d'un meilleur accès aux facteurs de production du dehors en raison des limites du dedans (foncier, main-d'oeuvre), des capitaux disponibles pour investir et des opportunités de reconversion. Le niveau d'endettement et l'existence d'une demande durable constituent des facteurs limitants nationaux qui donnent à la filière café une connotation encore spécifique.

Dans ce contexte très incertain, les planteurs semblent préférer s'en tenir à des stratégies agro-économiques éprouvées de longue date : réduction générale des charges d'exploitation sur Arabica et extension lorsque les disponibilités foncières existent. Ces réactions s'inspirent autant des précédentes périodes d'euphorie que des crises antérieures. "Elles tiennent compte des goulots d'étranglement propres à chaque région (disponibilités en terre et en main d'oeuvre familiale et extra-familiale), tout en étant réinterprétées selon les objectifs socioculturels multiples, propres à chaque société. Elles intègrent aussi la question des intrants, chers et rares, tout en choisissant un modèle familial de développement extensif" (V. ALARY, G. COURADE 1994, op. cit.). Comme s'il s'agissait, à défaut de retrouver une rente évanouie, de tirer le meilleur le meilleur profit de la plantation. Mais avaient réellement d'autre choix ?

NOTES INFRA-PAGINALES (CHAP. B.):

(1) "En économie ouverte, la cacaoculture se doit d'être compétitive dès lors que la concurrence fait rage. Remarque de bon sens. Ceci suppose que le planteur abaisse ses coûts de production, que la filière aval (collecteurs, stockeurs, transporteurs et négociants) fonctionne à moindre coût (barème minimisé) et que la productivité de la terre augmente pour égaler celle de ses nouveaux partenaires, Brésil ou Malaisie. Vaste programme que l'on va mettre en oeuvre en libéralisant : l'ajustement se fera en quelque sorte par la "main invisible", le marché. Finies, les rentes de situation et les situations de monopole, dépassée la gestion de père de famille? Le planteur va

réagir aux "signaux du marché" que sont les prix. S'il tire du profit de sa plantation, il la maintiendra et la développera; s'il perd de l'argent, il va arrêter. Raisonnement simple, logique, imparable : les néoLibéraux tiennent le haut du pavé!" (V. ALARY, G. COURADE, P. JANIN 1993).

(2) C'est-à-dire 250 fcfa/kg pour la campagne caféière Arabica 1990-1991; 200 fcfa/kg pour la campagne 1992-1993.. En valeur absolue, les prix de référence actuels au producteur de café en 1994/1995 (400 fcfa/kg pour le café Arabica) ne sont pas supérieurs à ceux payés avant la dévaluation (200 fcfa/kg pour la campagne 1993/1994). Cette mesure est cependant parmi les plus avantageuses de la zone cfa.

Tableau VI.9. : Revalorisation du prix d'achat au producteur de café dans les différents pays de la zone cfa après la dévaluation du franc cfa (janvier 1994).

CAFE ROBUSTA / ARABICA

CAMEROUN	+ 100%
CENTRAFRIQUE	+ 50%
COTE D'IVOIRE	+ 40%
GUINEE EQUATORIALE	-----
T060	+ 50%

Source : Revue Jeune Afrique 1994, n° 1725, pp. 39-45.

(3) Si certains chercheurs du Projet OCISCA ont effectué à titre individuel un nombre plus ou important d'enquêtes directes auprès des planteurs en 1991, la grande majorité des entretiens ont été faits par des enquêteurs sélectionnés.

(4) La chefferie bafou en pays bamiléké, située à une dizaine de kilomètres de la ville de Dschang (30.000 habitants en 1987) comptait quelques 37.000 habitants dispersés sur le 162 km² de ce groupement socio-politique, soit une densité supérieure à 220 hab/km².

(5) Le Bamiléké Méridional, au relief plus escarpé mais moins élevé, s'est spécialisé dans la production de café Robusta. "Dans le Littoral, (...) le café occupait plus des trois quarts des terres disponibles. Peu d'espace était réservé au vivrier. Cela résultait en partie de la sécurité de revenu qu'offrait, à l'époque, le café Robusta. En 1993, cinq ans après la chute des prix du café au producteur, les produits vivriers ne représentent toujours que 19,3% des revenus moyens dans le Littoral alors que la production de café a diminué de moitié avec un prix deux fois moins rémunérateur. C'est dire que l'on ne se résout pas facilement à arracher ses plants" (V. ALARY, G. COURADE 1994, p. 192).

(6) La classe des petits planteurs regroupaient les exploitants ayant moins de 700 pieds de café Arabica; celle des moyens

planteurs les exploitants ayant entre 700 à 1.500 pieds de café Arabica; enfin, parmi les grands planteurs étaient classés ceux qui possédaient plus de 1.500 pieds de café arabica. Les doubles-actifs sont des planteurs exerçant, en sus de leur activité agricole, des activités non-agricoles.

(7) "L'extensivité de l'agriculture de plantation, qualifiée parfois de quasi-cueillette, s'explique par la mise en oeuvre d'une double stratégie, en l'absence d'une modification des techniques de production : valorisation du travail (facteur rare) plutôt que de la terre et constitution de réserves foncières (...)" (J-Ph. COLIN 1990, p. 10).

(8) Il convient de ne jamais oublier que détachée de tout contexte socio-culturel, l'analyse de l'économie de plantation caféière aboutit à une impasse.

C. DE LA CRISE A LA DEVALUATION: LES EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET SOCIALES EN COURS (1) (2)

C.1. Retrait de l'Etat et libéralisation pour une agriculture très exposée

C.1.1. Les perturbations engendrées par le désengagement de l'Etat

C.1.2. La reproduction de la fertilité en question depuis un certain temps

C.2. Des marges de manoeuvre étroites au terme de sept ans de crise et d'ajustement

C.2.1. Sept ans de crise dans les caféières (1987-1993)

C.2.2. La reproduction de la fertilité menacée par la baisse de la consommation d'engrais

C.2.3. Diversifications nouvelles difficiles à mettre en oeuvre, repli sur les productions vivrières

C.2.4. L'innovation vient des migrants de retour

C.2.5. Les gagnants et les perdants de la crise

C.3. La dévaluation consolide les gagnants de la crise sans constituer une chance pour les perdants

Tout le monde s'accorde pour dire que l'agriculture bamiléké est économiquement performante tout en réussissant à gérer correctement fertilité des sols et sécurité alimentaire sans abandonner son autonomie de fonctionnement. Elle aurait conservé une surface cultivable toujours suffisante dans chaque exploitation malgré la pression démographique grâce à la transmission intégrale des terres à un héritier unique. L'élevage associé à l'agriculture semblait concourir au maintien de la fertilité des sols par le biais des restitutions de fumier dans les champs tout en garantissant son indépendance vis-à-vis des engrais chimiques (3). Qui plus est, l'exploitation agricole utiliserait des savoir-faire sociaux comme la tontine pour faire face à ses besoins de trésorerie et réaliser ses investissements agricoles. Associations de cultures vivrières et de café lui procurent ainsi des revenus diversifiés sans nuire à sa couverture alimentaire.

Vision idyllique ou réalité en 1994? Comment cette agriculture présentée comme hautement perfectionnée socialement et agronomiquement passe-t-elle la crise et l'ajustement? N'est-elle pas amenée à relâcher ses disciplines sociales et à perdre un certain nombre d'acquis agronomiques? La dévaluation peut-elle lui permettre de rebondir? Arrive-t-elle trop tardivement ou ses effets seront-ils de trop courte durée pour relancer un appareil de production quelque peu délaissé?

C.1. Retrait de l'Etat et libéralisation pour une agriculture très exposée

C.1.1. Les perturbations engendrées par le désengagement de l'Etat

Certaines mesures macro-économiques prises par le gouvernement camerounais depuis 1987 dans le but de rétablir l'équilibre du budget ont eu des implications directes sur le

secteur agricole. Il en va ainsi de la diminution, dans une proportion de 50%, du prix payé au producteur pour son café Arabica au cours de la campagne 1988/89, à la suite de l'effondrement du système de stabilisation(4). Bien que cette mesure fasse suite à une perte progressive du pouvoir d'achat du kilo de café Arabica depuis plusieurs décennies(5), elle ébranla les planteurs qui se sont sentis abandonnés par l'Etat.

Ce désengagement étatique s'est confirmé ensuite dans le domaine de l'encadrement et des subventions aux intrants. On a assisté ainsi à la disparition des structures chargées d'effectuer l'entretien phytosanitaire des plantations. Les subventions de l'Etat aux engrais sont passées de 66% du prix aux exploitants au moment du monopole public, à 36% lors de la campagne 1988/89, 30% en 1989/90, 20% en 1990/91 et 0% en 1992 (6). La coopérative a, elle, choisi de réduire les quantités d'engrais subventionnés. La libéralisation du secteur engrais s'est traduite par une augmentation de leur coût de 28% en 1990 (7). Le prix du sac est passé ensuite de 1 700 FCFA à 3 500FCFA avant la dévaluation. Le sac d'engrais le plus utilisé (20-10-10) se vendait plus de 7 500FCFA en octobre 1994, dix mois après la dévaluation.

La libéralisation de la commercialisation a été effective même si les structures concurrentielles privées sont loin de s'être mises en place, les planteurs ayant en théorie le libre choix de leur acheteur et du prix de vente du produit. L'Etat a conservé cependant un prix minimum de référence pour donner une base de négociation. On constatera cependant que cette région comme d'autres au Cameroun (8) reste attachée au réseau coopératif de commercialisation malgré de vives critiques à son égard.

Ce changement d'environnement économique est d'autant plus ressenti qu'il intervient au moment où les exploitations caféières ont déjà perdu une partie de l'autonomie et de la souplesse qui caractérisaient leur fonctionnement d'antan.

C.1.2. La reproduction de la fertilité en question depuis un certain temps

L'exploitation agricole s'est fragilisée bien avant la crise actuelle dans la mesure où elle dépend de plus en plus de l'extérieur pour son approvisionnement en engrais et la vente de ses productions. Les terres sont de plus en plus sollicitées grâce à des systèmes continus de culture qui se caractérisent par la difficulté à maintenir le stock de matière organique au même niveau. Enfin, la caféiculture a vieilli en raison d'une régénération très lente.

5% seulement des caféières ont moins de 5 ans alors que les 2/3 d'entre elles ont plus de 30 ans, la moyenne se situant autour de 29 ans. Les planteurs ont laissé vieillir le verger caféicole, sans que ne soit programmé un véritable rajeunissement des plantations, même en période de prix soutenus. Un quart des grands planteurs seulement ont effectué de véritables replantations autres que le remplacement pied à pied des individus morts de vieillesse et de maladie dans leur caféière.

Le vieillissement des planteurs eux-mêmes, 59 ans en moyenne explique cette situation. Et il est la conséquence d'une immigration généralisée des jeunes vers la ville pour faire des études ou rechercher un travail si bien que l'agriculture se féminise et que les actifs restés au village vieillissent. Travail d'homme, la caféiculture a souffert de ce manque de main-d'oeuvre jeune. Peu enclins à entreprendre des travaux lourds d'arrachage comme de replantation, les caféiculteurs âgés se sont contentés d'intervenir par le remplacement localisé des pieds morts de vieillesse ou de maladie, des parasites foreurs du tronc allant jusqu'à faire périr les pieds non traités.

Les engrais, introduits au début des années cinquante avec succès, ont été, pendant un temps, un palliatif masquant momentanément les effets d'une diminution du potentiel de production. On estimait à 79% en 1980 la proportion des caféières Arabica bénéficiant d'une fertilisation chimique, contre 55% pour le Robusta (9). L'usage des engrais devenait d'autant plus indispensable que s'opérait, sous la pression démographique, un abandon partiel des technologies plus traditionnelles de conservation de la fertilité des sols. Au coeur de la zone du café Arabica, en 1991, 70% des exploitations ne peuvent plus conserver de terres en jachère. Cette proportion est déjà de 30% dans les périphéries où la pression, moins forte, permet encore l'intégration d'une période de repos sans nuire à la sécurité alimentaire des huit personnes présentes sur l'exploitation.

Si ce déficit en terres s'est rapidement aggravé, c'est que le mode de transmission foncier particulier qui voulait qu'un seul héritier dispose de la totalité du patrimoine foncier, n'a pas résisté à l'évolution des rapports aînés-cadets. Aujourd'hui, la plupart des enfants présents ou absents du village exigent un lopin pour construire leur maison dans leur lieu de naissance faisant de la succession un moment privilégié de l'émiettement de l'exploitation, 3,5 lots étant distribués en moyenne à chaque décès. Cette évolution semble inexorable puisqu'elle appartient au registre des croyances. Il est indispensable d'avoir sur la terre des ancêtres, une résidence appelée à devenir sa dernière demeure. De plus, la distribution des droits de culture, devoir d'assistance traditionnel que l'on a aussi bien envers la parenté que le voisinage, rend la situation foncière plus rigide encore.

Ces contraintes obligent à recourir à une intensification toujours plus poussée de l'utilisation des terres pour conserver des exploitations viables. C'est pourquoi 82% des parcelles sont cultivées en 1ère campagne (de mars à août), les jachères ne représentant pas plus de 7% des superficies cultivables. Un deuxième cycle de culture (septembre-décembre) concerne encore un tiers des parcelles. Les superficies cultivées annuellement par rapport à la Surface Agricole Utilisable (foncier diminué des taillis, chemins et autres zones incultes) est de l'ordre de 90%, l'utilisation du sol calculée sur la base des superficies emblavées avec chaque culture variant de 262% à 330% selon les départements. En clair, il faudrait de 2,5 à 3,5 plus de

surface pour la même quantité de semences en culture pure. Le nombre élevé de cultures en association, 7 à 8 en moyenne, traduit, lui aussi, une utilisation poussée des ressources du sol.

Dans ce contexte, la fertilisation chimique apparaît comme un élément-clé de la pérennité de ce système de culture. Créant une dépendance vis-à-vis de l'extérieur, les 11 sacs d'engrais moyens achetés par exploitation assurent une fertilisation de 210 kg/ha, ce qui est considérable en Afrique. On observera toutefois qu'ils demeurent encore insuffisants pour reconstituer la fertilité dans l'ensemble de l'exploitation.

L'épidémie de peste de 1982 qui a fait disparaître l'élevage porcin de la moitié des exploitations (en 1984, 42% des exploitations élèvent des porcs contre 86% en 1980), a contribué à aggraver le déficit en matière organique. Les exploitations agricoles sont donc incapables d'effectuer des restitutions humiques suffisantes. Ce ne sont pas les quelques sacs de fientes de poulet achetés, souvent mal utilisés (non mélangés à des matières végétales pour donner de l'humus), ni même les débris végétaux apportés dans 21% des parcelles qui peuvent compenser cette perte de fumier. Tout cela, n'est pas en mesure de compenser les apports de fumier réalisés dans 46% des parcelles avant la peste porcine.

C.2. Des marges de manoeuvre étroites au terme de sept ans de crise et d'ajustement

C.2.1. Sept ans de crise dans les caféières (1987-1993)

Après en avoir bien vécu, les caféiculteurs ne sont pas disposés à arracher massivement leurs caféiers lors de la première bourrasque subie. Seulement 2% d'entre eux ont pensé arrêter cette culture malgré la régression spectaculaire de la part représentée par le café dans le revenu agricole. Celle-ci est passée successivement de 73% en 1980 à 37% en 1990 et à 13% en 1992. Pour les 73% de planteurs qui veulent maintenir le café et les 17% qui comptent accroître leur plantation, la crise va révéler les faiblesses du fonctionnement des exploitations agricoles.

L'obligation de recourir au salariat pour certains travaux d'entretien comme la taille du café ne s'impose pas avec la même acuité quand les prix de vente du café baissent de moitié. Sur 80% des planteurs qui ont continué à pratiquer la taille des caféiers parce qu'ils croyaient possible le redémarrage de la culture, 50% avaient confié aux femmes déjà surchargées cette tâche, avec pour résultat, un travail peu soigné. 5% des planteurs vont même jusqu'à arrêter la taille, laissant de côté un café qui ne sera même pas récolté.

Le coût des intrants, en 1992, sur café Arabica ne dépasse pas 16 000 FCFA par hectare. Si 45% de planteurs traitaient le café avec des produits chimiques avant 1987, 30% seulement le faisaient en 1991. Depuis la chute des prix, les producteurs ont plutôt maintenu la plantation en situation d'attente. Seul, le

désherbage est fait automatiquement par les femmes au moment de la préparation du sol pour les cultures vivrières, au mois de février-mars de chaque année.

Les performances de la caféiculture dépendent autant de l'attention portée à son renouvellement que de l'entretien des plants. Ces plantations vieillissantes peu ou mal entretenues vont donc donner de très faibles rendements: 170g par pied en 1984, 50g en 1992, soit une réduction des deux-tiers. La baisse des prix s'ajoutant à celle de la production, le revenu monétaire tiré du café en 1992 a été divisé par trois par rapport à sa valeur antérieure.

Les producteurs ne connaissent pas tous les mêmes difficultés. Structurant le milieu agricole, le café n'a ni le même statut, ni le même mode de gestion si l'on est petit ou grand planteur, orienté principalement vers le maraîchage ou réalisant une activité extérieure à l'exploitation. Sa place dans les revenus n'est pas partout centrale en raison de la taille des plantations, des spécialisations marchandes qu'elles ont développées dans le secteur vivrier ou maraîcher et des activités extérieures mises en oeuvre dans le commerce, l'artisanat ou le salariat.

La reconversion vers d'autres productions n'est donc pas envisagée avec la même détermination selon la place du café dans les revenus. Si 78,4 % des moyens planteurs et 70,7 % des grands planteurs pensent maintenir la caféiculture, petits planteurs et double-actifs ne sont que 68% à penser de même. 1,8% des petits planteurs ont pensé arrêter la caféiculture contre 4,2% parmi les double-actifs. Ils ont en commun des plantations de café de moins de 500 pieds. Les double-actifs ont des possibilités de reconversion beaucoup plus larges. Lorsque la décision d'arracher est prise dans des ménages ayant une activité extérieure, il s'agit pour eux de libérer des terres et une main-d'oeuvre qu'ils pensent pouvoir mieux utiliser. Les petits planteurs par contre abandonnent cette activité sans possibilité de substitution, faute de crédits. Ils se marginalisent ainsi. Si le verger n'en est pas affecté outre mesure, ces petites plantations représentant moins de 15% du verger, il faut s'interroger sur le coût social de cet échec, les ménages de petits planteurs représentant 2 ménages sur 10. Tout ceci remet en cause à terme le système social bamiléké actuel fondé sur une mobilité économique, géographique et sociale qui n'a plus d'espace où s'exercer. Si la tendance se prolonge, le choix sera entre l'innovation et la désagrégation sociales.

C.2.2. La reproduction de la fertilité menacée par la baisse de la consommation d'engrais

En réponse à la question: "Que feriez-vous face à un doublement du prix des engrais?", près d'un caféiculteur sur deux répondait en 1990 qu'il répercuterait directement cette augmentation sur la fertilisation de sa caféière, en diminuant ou en arrêtant les apports en fertilisants. Ces intentions ont été

confirmées en 1992 par l'arrêt de l'utilisation d'engrais dans 46% des exploitations. En 1990, un exploitant sur quatre envisageait de remplacer les engrais chimiques par un apport de matière organique, de la fiente de poule ou du fumier de porc. Ce projet ne s'est pas confirmé puisqu'en 1992, si l'on a substitué partiellement le fumier à l'engrais chez près de la moitié des producteurs, ces amendements sont destinés aux cultures vivrières et maraîchères. 16% seulement des exploitations amenderaient de cette façon leurs caféières.

Des menaces sérieuses pèsent donc sur la fertilité des sols, les caféières étant plutôt moins soignées que d'autres champs. Cela se traduit par la diminution des rendements des cultures les plus sensibles à la matière organique, cultivées fréquemment sous les caféiers comme le macabo ou le taro et, dans quelques secteurs, par la disparition pure et simple d'autres cultures comme l'arachide.

C.2.3. Diversifications nouvelles difficiles à mettre en oeuvre, repli sur les productions vivrières

Les alternatives à la caféiculture ne sont ni légion, ni faciles à mettre en oeuvre et les difficultés à se procurer des engrais n'arrangent rien. Ainsi, testées par environ la moitié des agriculteurs, le maraîchage a fait l'objet de nombreux abandons. Sont mis en cause fréquemment les difficultés à maîtriser le processus productif (lutte contre les maladies, fertilisation, rotation) mais surtout, les problèmes de commercialisation sur des marchés locaux rapidement saturés. Les trois-quarts des abandons de l'élevage de porc sont liés aux maladies ou à l'incapacité à réaliser des ventes lucratives. Un tiers des éleveurs de porcs sont contraints, faute de disponibilités financières, de vendre les porcelets avant l'âge de 9 mois, période avantageuse pour leur vente. On explique ainsi que 31 % des agriculteurs aient essayé puis abandonné un élevage porcin et 27 % un élevage de poulets.

Parmi les productions développées pour contrer les effets de la crise, on trouve 23 % de productions autrefois importantes, réactivées pour la circonstance. Les producteurs se sentent plus à l'aise dans la production de plantain, cola, calabasses, vin de raphia, safou, dans la vente de bois que dans le maraîchage et l'élevage intensif d'animaux hors-sol.

Tableau VI.40, Nouvelles activités introduites dans l'exploitation selon la date d'introduction (1982/92)

Année	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
N.Act.	8	3	4	11	10	13	17	23	23	37	44

Source: Projet ADOC, 1992.

Au total, des tentatives de diversification des productions ont eu lieu, avec des succès mitigés, que l'on peut mettre facilement en rapport avec la chute des revenus du café Arabica. Ainsi, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, quatre exploitations sur cinq auraient initié des activités.

Dans notre enquête, sur 193 activités nouvelles introduites depuis 10 ans, 157 l'ont été après 1987, date correspondant à la chute du prix du café payé au producteur. Plusieurs activités (2,3 en moyenne) viennent remplacer le café dans un système de culture qui, sans avoir trouvé de véritable substitut, semble s'orienter vers un émiettement des spéculations dans le but de minimiser les risques. Les choix se sont toutefois surtout portés sur des cultures ne mobilisant pas des savoir-faire sophistiqués.

La production vivrière a procuré aux exploitations des ressources en hausse entre 1991 et 1993 (+36%) lui permettant de devenir la deuxième source de revenu des exploitations, derrière les revenus non-agricoles. Devenue la première ressource agricole, elle reste malgré tout bien insuffisante pour pouvoir prendre le relais de la caféiculture.

Les défenseurs de la substitution du café par les cultures vivrières ou maraîchères soulignent les marges bénéficiaires dégagées à l'hectare par ces plantes, la question du débouché étant supposée résolue. En effet, les calculs effectués à partir des rendements de quelques champs et des prix de vente pratiqués sont impressionnants: 1 460 000 FCFA pour 1 hectare de chou, 750 000 FCFA pour la même surface en tomate, 630 000 FCFA s'il s'agit de goyave et jusqu'à 4 300 000 FCFA pour le piment. On est loin des 130 000 FCFA qu'on pouvait espérer jusqu'à la campagne 1993/94 avec un hectare de café Arabica ou même des 640 000 FCFA qu'on en tirait avant la crise.

C'est oublier un certain nombre de conditions que peu d'exploitations peuvent remplir pour se lancer "en grand" dans de telles activités. La première concerne la main-d'oeuvre à mobiliser. S'il est relativement facile de conduire 3 000 pieds de café (environ 1,5 ha), c'est moins vrai pour un hectare de chou. L'approvisionnement en intrants très coûteux n'est pas facile à mettre en oeuvre. Il est aujourd'hui conseillé d'habiter à proximité d'une coopérative pour être approvisionné correctement.

De plus, la crise affecte de nombreuses activités, l'activité maraîchère, vivrière, l'élevage comme les activités non agricoles dont les débouchés sont en étroite relation avec le pouvoir d'achat des citadins, en baisse depuis les diminutions drastiques de salaires des fonctionnaires, tombés en moyenne à 45% de leur valeur nominale d'avant 1987.

Trouver des alternatives au café paraît en définitive fort complexe puisqu'on se heurte à des problèmes aussi bien techniques qu'économiques ou sociologiques, internes ou extérieurs à l'agriculture. On comprend pourquoi, au risque de paraître peu imaginatifs, le gouvernement et les bailleurs de fonds, engagés dans la politique d'ajustement structurel, aient affiché leur

volonté de relancer le secteur caféicole pour rétablir la solvabilité internationale du Cameroun (10).

Le regain d'intérêt pour le café à la suite de la dévaluation et surtout de l'amélioration récente des prix du café sur le marché international semble leur donner raison à court terme.

C.2.4. L'innovation vient des migrants de retour

Le contexte actuel se prêterait volontiers à l'innovation si les ménages avaient un minimum de ressources au départ. Les seuls à pouvoir envisager une réorientation, au moins partielle de leurs activités, sont les double-actifs ou ceux qui ont déjà travaillé en dehors de l'agriculture. Les migrants de retour ont des atouts supplémentaires qu'ils doivent à un passage en ville qui a rehaussé leurs exigences vis-à-vis de leur niveau de vie, qui leur a donné des informations sur les marchés urbains ou sur la façon de s'approvisionner en produits phytosanitaires et en engrais et qui leur a permis de faire quelques économies. Plus jeunes que la moyenne, ils ont aussi un niveau scolaire plus élevé après avoir passé plusieurs années en ville pour leurs études, suivies d'un séjour dans le but de chercher du travail. Pour une personne qui rentre pour répondre à une incitation villageoise (recueil de l'héritage), elles sont plus de deux à le faire à cause des difficultés rencontrées en ville.

Ces migrants de retour ont su créer leurs propres systèmes de production. Ils ne se sont pas forcément placés dans le prolongement de ce que faisaient les autres exploitants agricoles, en recherchant de nouveaux créneaux sans prendre à priori beaucoup de risques. Ils cherchent des cultures plus rustiques que le chou, comme la tomate moins exigeante en termes de sol et de traitement phyto-sanitaire, moins délicates à commercialiser ou encore des productions moins risquées que l'élevage de poulet hors-sol. Ils ont compris que pour produire, il faut pouvoir vendre et que pour vendre en période de prix élevés, il faut pouvoir conserver. Dans ces conditions, le piment, les fruits (goyaves, safou), les lapins, les canards, le palmier sélectionné les attirent. Ils insistent sur les aspects technologiques: le paillage pour conserver l'humidité, l'apport de fumier pour améliorer la fertilité, le séchage pour différer la vente, l'extraction artisanale d'huile pour mieux valoriser le produit.

Ces nouvelles exploitations ne se limitent pas à la sphère productive. La façon de concevoir le partage des tâches se modifie, homme et femme participant à tous les travaux. Les rapports de confiance dans le couple évoluent, la femme va vendre la production commune, ce qu'on ne peut voir ailleurs. 58% conservent une activité hors-exploitation qui sert, le cas échéant, d'amortisseur aux fluctuations de trésorerie.

Pour avoir un bon revenu en pays bamiléké, il est plus vrai que jamais qu'il faut être jeune, avoir été scolarisé jusqu'au secondaire, avoir des idées pour améliorer sa production et des relations pour la vendre.

C.2.5. Les gagnants et les perdants de la crise

La pluri-activité a fait partie des "solutions" utilisées par certaines exploitations. Parmi les activités parallèles envisageables, le salariat agricole a tenu une bonne place, se traduisant par l'emploi des jeunes agriculteurs chez les plus âgés au risque d'en arriver parfois au paradoxe de l'agriculteur qui cherche du travail alors que son exploitation est elle-même déficitaire en main-d'oeuvre. C'est une situation que l'on rencontre dans les exploitations agricoles des marges du plateau bamiléké qui ont une surface cultivable par exploitation plus vaste qu'ailleurs.

Le revenu moyen des pluri-actifs, plus élevé que la moyenne, a été une façon d'accéder facilement à des sources de crédit tout en gardant un niveau d'endettement modéré de l'ordre d'un quart des recettes. Ces activités masculines en marge de l'exploitation sont présentes dans 75% des exploitations et près de 60% des revenus monétaires leur étaient imputables. Il n'est donc pas étonnant de constater que le lancement d'élevages hors-sol, activité masculine s'il en est, s'est fait, pour plus de la moitié des éleveurs, grâce à des revenus non agricoles. Le café n'a, pour sa part, financé que 14% des élevages, et les autres cultures, 25% d'entre eux.

A côté des double-actifs, les petits planteurs endettés à hauteur de 45% de leurs recettes, absorbent 8 emprunts sur 10, et consacrent, en priorité, ces prêts à des besoins sociaux. Ils sont loin d'avoir les mêmes possibilités de reconversion que les double-actifs. Leur situation précaire ne date pas de cette dernière crise comme en témoignent les emprunts contractés par ces exploitations avant 1987. Depuis la crise toutefois, l'emprunt s'est généralisé et on évalue à 70% la part des ménages obligés de recourir à l'emprunt pour répondre à leurs besoins immédiats.

Produit d'une organisation sociale perfectionnée, la tontine est l'instrument privilégié de l'emprunt contracté par l'exploitant agricole. 63% des emprunts et 56% de leur valeur en provenaient. La tontine était aussi à l'origine de la plupart des entreprises bamiléké (11).

Les quelques emprunts effectués dans les banques sont le fait des ménages les plus riches, concernant des montants plus élevés que la moyenne (1% du nombre des emprunts et 17% du volume monétaire) alors que les tontines peuvent refuser un prêt aux ménages les plus pauvres, leur seul recours demeurant la famille à l'origine de 8% des emprunts ou les amis octroyant 26% d'entre eux.

Un indicateur des difficultés connues par les ménages est le manque permanent de trésorerie obligeant certains à emprunter pour rembourser une créance antérieure. Cette pratique de la "cavalerie" correspond à une fuite en avant qui, si elle donne

lieu à des défaillances dans le remboursement des tontines, expose les ménages à de graves sanctions sociales, notamment l'exclusion.

Cette dernière crise est venue renforcer des inégalités sociales existantes dans une société extrêmement hiérarchisée où la position sociale de chacun ne manque jamais d'être rappelée à toute occasion (codes vestimentaires au deuil, toiture des habitations, etc.). Tous les planteurs ont souffert de cette crise mais ceux qui avaient une assise financière plus importante ont été les mieux placés pour se reconvertir. L'écart entre les petits planteurs et les pluri-actifs, catégorie sociale la plus aisée s'accroît, reflétant une échelle des revenus monétaires s'étalant de un à dix et des pouvoirs d'achat sans commune mesure.

L'augmentation des transactions foncières depuis 1987 témoigne aussi de l'ampleur des difficultés de certains, obligés de décapitaliser partiellement, et donne lieu à une recomposition foncière qui pourrait avoir des conséquences importantes.

La gestion des budgets est rendue difficile parce que scolariser les enfants revient, pour les exploitations les moins favorisées, à se priver des 3/4 de leurs ressources. Les charges n'ont pas varié dans le même sens que les revenus rendant pénible à supporter ce qui était tolérable en période de vaches grasses. Si très peu de ménages ont été contraints ou convaincus d'abandonner l'école, on procède à divers artifices pour en réduire les coûts: changement d'établissement pour 5% des ménages, retrait des élèves médiocres pour 14% ou des filles pour 6% d'entre eux, etc.

C.3. La dévaluation consolide les gagnants de la crise sans constituer une chance pour les perdants

Six mois après la dévaluation de 50% du FCFA, il est difficile d'en apprécier tous les effets directs ou indirects. L'état de l'agriculture bamiléké conditionne sa faculté à se saisir des opportunités offertes, les différentes catégories de planteurs n'ayant pas la même capacité à rebondir, sept ans après les débuts de la crise. L'évolution de l'ensemble des prix comme les processus de libéralisation de la filière et de mise en place du marché sont de nature à prolonger ou à freiner les effets mécaniques positifs de la manipulation monétaire en l'absence de mesures d'accompagnement visant les planteurs.

Le doublement du prix du café au producteur opéré par le simple jeu mécanique de la dévaluation, amplifiée par la remontée des cours mondiaux, n'a pas encore profité aux producteurs de café Arabica comme cela fut le cas des producteurs de cacao et de café Robusta puisque l'essentiel du café venait d'être vendu au moment de la dévaluation.

En juin 1994, les effets de la dévaluation ne sont toujours pas visibles dans le paysage, le maïs en pleine croissance recouvre les caféières taillées très sévèrement. Si quelques agriculteurs comptent bien retourner dans leurs plantations,

certaines grands planteurs ont déjà ré-utilisé sans trop de problème, des pépinières qu'ils avaient abandonnées depuis plusieurs années pour régénérer un appareil de production trop vieux pour produire plus rapidement. Ceux qui avaient été les plus énergiques à se débarrasser de pépinières qu'ils pensaient devenues inutiles n'ont plus toujours l'opportunité de trouver à acheter des plants pour effectuer les remplacements nécessaires. Réalistes, ils savent qu'il faudra au moins 5 ans pour remettre à niveau des caféières biologiquement affaiblies par 7 années de mauvais traitements ou pour amener une jeune plantation à produire.

La fertilisation de la caféière redevient nécessairement prioritaire même avec des engrais à prix fort que l'on commence à payer 7 800 FCFA le sac de 50kg et que l'on doit aller chercher souvent sur des marchés éloignés (Bafoussam). Même si cette augmentation du prix des engrais fait quasiment tripler les coûts de production, il reste qu'acheté en août-septembre 1994 pas moins de 750 FCFA le kg, le café apparaît comme très attractif. Les moins fortunés qui sont aussi les plus endettés ne peuvent espérer une intervention énergique sur la plantation avant février 1995.

Nombreux sont les planteurs qui, surpris par cette résurrection subite de la caféiculture, ne sont plus prêts à abandonner ni le café, ni les cultures alternatives dont ils ont intensifié la production. Autrement dit, la dévaluation et la flambée des cours stabilisent la culture du café Arabica sans infléchir l'attitude de ceux qui n'ont pas "mis leurs oeufs dans le même panier" et donnent aux gagnants de la crise une opportunité pour s'enrichir tout en laissant espérer aux autres quelques profits pour les prochaines campagnes...si les cours se maintiennent à des niveaux élevés et si l'Etat n'est pas tenté de prélever sa dîme au passage!

Il est vraisemblable que le regain d'intérêt pour le café Arabica s'accompagnera d'une diminution de celui-ci pour le vivrier. Il est peu probable que la diversification engagée dans les productions animales de plus en plus intéressantes depuis la dévaluation (forte augmentation des prix des produits animaux) ne soit abandonnée.

Le maintien de l'intensification de la production vivrière réside dans les besoins en engrais de plus en plus difficiles à valoriser par la vente, mal organisée et peu profitable des vivres. On peut penser que celles-ci feront les frais de la dévaluation, sachant que sans engrais, les rendements deviennent aléatoires comparés à ceux enregistrés à l'époque de l'artificialisation poussée (13).

Le planteur de café Arabica a, plus que tout autre planteur du Cameroun, subi durement la crise parce qu'il y était plus exposé. Ayant recours massivement aux engrais pour maintenir la productivité de ses sols en raison des fortes densités, il a subi

de plein fouet les effets du désengagement de l'Etat, la raréfaction et la hausse des prix des intrants importés en totalité. Enfermé dans un fonctionnement plus contraignant qu'auparavant, la gestion agronomique et sociale de son exploitation s'étant dégradée antérieurement, il n'a pu qu'engager une diversification timide de ses activités sans trouver de véritable alternative au café, surtout quand il n'était qu'un "petit" planteur. Jouant de malchance, il n'a pas encore profité de la dévaluation et de la hausse spéculative des cours, survenues immédiatement après la vente du café de la campagne 1993/94, sa caféière n'étant pas en état de réagir rapidement aux "signaux du marché" (vieux plants délaissés, intrants chers difficiles d'accès). Son incapacité à se procurer des engrais dès cette année s'ajoute à l'inertie biologique d'un matériel végétal resté en "stand-by" plusieurs années ou parfois taillé très sévèrement pour expliquer qu'aucune augmentation significative de la production caféière ne peut être attendue avant 2 ou 3 ans. La forte inflation non contrôlée depuis le deuxième trimestre 1994 ne permet pas d'espérer une amélioration de son pouvoir d'achat lors des prochaines campagnes, l'inflation ayant grignoté sérieusement les profits de la dévaluation de janvier 1994.

L'agriculture bamiléké se reconstruit donc autour d'autres pôles de production, plus diversifiés, régionalisés, production végétale ou animale, agro-foresterie ou cultures annuelles que l'on peut considérer comme un gain en rusticité par rapport à l'option "tout café". Elle dispose encore de certains atouts à ne pas dilapider: des sols encore bien conservés malgré des cultures pratiquées de plus en plus souvent en culture continue, une écologie autorisant un large éventail de productions, des savoir-faire "traditionnels" qui limitent la dégradation des sols.

Ce qui se dessine cependant, c'est une régression technique avec la réduction de l'intensification exceptionnelle qu'avait engagé la région et c'est une aggravation des inégalités qui appelle une nouvelle régulation sociale susceptible de rendre à nouveau flexible une agriculture bamiléké rigidifiée, faute d'innovation sociale susceptible de promouvoir de nouvelles technologies. Les "élites" bamiléké de différentes natures sauront-elles trouver le compromis nécessaire pour surmonter la crispation actuelle qui marginalise les perdants de la crise pour que les cadets sociaux continuent à se sentir solidaires de leurs aînés dans une société aussi inégalitaire? Difficile de répondre à cette redoutable question qui renvoie le destin d'un groupe à sa capacité à ne pas donner prise à un environnement économique qu'il subit plus qu'il n'en tire parti.

NOTES INFRA-PAGINALES (CHAP. C.):

(1) Les chiffres cités ici, sont tirés d'enquêtes effectuées par plusieurs chercheurs du projet OCISCA (Observatoires du Changement et de l'Innovation Sociale au Cameroun), animé par G. COURADE, chercheur ORSTOM de 1990 à 1994. Ces enquêtes ont porté, l'une sur 350 ménages de la chefferie bafou dans la Ménoua (1991 et 1993), l'autre menée par l'auteur et P. JANIN porte sur 100 exploitations

agricoles bamiléké de la province de l'Ouest du Cameroun (projet ADOC, Agriculture de l'Ouest du Cameroun, en 1992). Nous utiliserons par ailleurs les résultats de l'enquête STABEX-MINPAT-ORSTOM de janvier-mai 1994 auprès de 500 planteurs pour évoquer les réactions de ceux-ci à la dévaluation.

Ces travaux ont donné lieu aux publications suivantes à diffusion locale:

1) OCISCA, Les planteurs et la crise à Bafou en 1991 (Observatoire de l'Ouest du Cameroun), rapport d'étape phase 1, Yaoundé, projet OCISCA (C.U.D.S., I.S.H., ORSTOM) 1991, 28 p. multigr.

2) COURADE G., ALARY V. et alii. Evaluation de l'opération paiements directs des fonds STABEX 90 aux planteurs de café et cacao au Cameroun, Yaoundé, ORSTOM/CEE, 1994, rapports 1,2 et 3, 1994, 29p.+ 60p.+ 62p. + annexes, multigr.

(2) Ce travail a été soumis pour publication aux Cahiers "Agriculture" de l'Aupelf-Uref.

(3) GOUROU P. L'Afrique tropicale. Nain ou géant agricole?, Paris, Flammarion, 1991, 225 p.

(4) COURADE G., ELOUNDOU-ENYEGUE P.M., GRANGERET I. "L'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest du Cameroun (UCCAO): de l'entreprise commerciale à l'organisation paysanne," revue Tiers-Monde "Politiques agraires et dynamismes paysans", tome XXXII, n°128, oct-déc. 1991, pp.887-899.

(5) DAVIRON B., FOUSSE W. et alii, La compétitivité des cafés africains, Paris, Ministère de la Coopération, 1993, 252 p.

(6) ABBOTT R.D., LLYOD D.A., Privatization of fertilizer marketing in Cameroon: a third assesment of the fertilizer sub-sector reform program, rapport fait pour USAID/Cameroun, par Abt Associates et Postharvest Institute for Perishables of the University of Idaho. Washington D.C., 1991, 26p + annexes 27p. multigr.

(7) Agricultural Marketing Improvement Strategies Project, Incidence du programme de réforme du sous-secteur des engrais sur les producteurs: résultat de trois enquêtes au niveau des exploitations agricoles, rapport fait pour l'USAID par Abt Associates et le Postharvest Institute for Perishables of the University of Idaho. Washington D.C., 1991, 43p. multigr.

(8) COURADE G., ALARY V. et alii., Evaluation de l'opération paiements directs des fonds STABEX 90 aux planteurs de café et cacao au Cameroun, Yaoundé, ORSTOM/CEE, 1994, rapports 1, 2 et 3, 29p.+60p.+ 62p.+ annexes., multigr.

(9) Projet Hauts plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, Enquête de base sur la zone du Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, (avril 1980- mars 1981), Bafoussam, UCCAO/PHPO/MINAGRI/DEP, 1981, 215 p. multigr.

(10) CIRAD, Relance régionalisée de la production paysanne de café et de cacao au Cameroun: Etude de faisabilité, Yaoundé, MINAGRI, juillet 1993, 399 p. multigr.

(11) WARNIER J.P. L'esprit d'entreprise au Cameroun Paris, Karthala, 1993, 303 p.

(12) MORIN S. "Le café dans l'Ouest-Cameroun, de la culture de rente au révélateur de la crise sociale", pp. 193-223 in: TULET J.

Ch. et alii, Paysanneries du café des hautes terres tropicales, Paris, Karthala, 370p.

(13) DUCRET G., GRANGERET I. Quelques aspects des systèmes de culture en pays bamiléké CUDS-Dép. Agriculture (Dschang), Cameroun, MRE-CODEV (Paris), Opération Bafou 1, 1986, 33p. + annexes, multigr.

LA DECENNIE DE TOUS LES DANGERS: FLEXIBILITE, RAIDEURS ET AVEUGLEMENTS

par Georges COURADE

L'outillage des sciences sociales et de l'agronomie est tragiquement insuffisant pour répondre à la question essentielle: les Bamiléké sont-ils en mesure de "passer" la crise longue actuelle mieux ou moins mal que les autres ruraux du Cameroun? Leur passé d'adaptation permanente permet-il d'être optimiste pour l'avenir? Plus que jamais, on ne peut plus s'en remettre à d'autres que soi du soin de prendre en charge son destin et il n'y a rien à attendre d'interventions extérieures inexistantes ou impuissantes. C'est en leur sein que les Bamiléké doivent puiser pour chercher leur itinéraire.

Tenter de répondre à ces deux questions oblige à balayer devant notre porte dans la mesure où scientifiques européens comme camerounais ont diffusés par réflexe ethno-centrique, une image survalorisée de ce groupe.

Sans reprendre dans le détail le florilège bamiléké, nous examinerons les dix points cruciaux en débat qui nous font qualifier cette société dans une perspective comparative à la fois d'étonnamment flexible dans son insertion économique, de raide dans ses régulations sociales internes et d'aveugle plus souvent qu'on ne le dit. Dans ses choix technologiques, dans l'invention incessante de sa tradition et dans la gestion du territoire élargi où elle déverse son trop-plein d'hommes, assume-t-elle la totalité de ses responsabilités ou n'a-t-elle pas quelques oeillères? Cet examen se veut sans concession, reflétant des discussions avec des Bamiléké pendant plusieurs années comme des interrogations, parfois confirmées sur le terrain, parfois en suspens. A vérifier et à discuter.

L'agriculture bamiléké est loin de constituer le produit achevé d'un espace ayant certaines potentialités comme des "privilèges climatiques" discutables. Elle relève des agricultures à forte pression démographique sans que l'on puisse imputer à celle-ci (poids de la contrainte) les innovations agronomiques qu'elle a su mettre en oeuvre dans certaines circonstances et celles qui n'ont pas eu prise sur elle (culture en courbe de niveau ou introduction du soja dans les habitudes alimentaires). En artificialisant leur milieu naturel, les Bamiléké ont projeté dans leurs terroirs l'ensemble de leurs archétypes socio-culturels; Ils y ont inscrit aussi des choix qu'ils se sont donnés et qu'ils s'inventent tous les jours pour surmonter les épreuves que leur apporte un monde extérieur hostile tout autant que les conflits et déséquilibres structurels que leur société suscite.

Trois secteurs font question pour l'avenir: l'invention et le maintien de l'identité bamiléké; Les modes de régulation du

groupe et les failles actuelles du dispositif; la capacité d'adaptation de l'organisation productive présente.

I. L'IDENTITE BAMILEKE: SON CONSTRUCTION ET SA PERENNITE

1) L'invention permanente d'une tradition

Qu'est-ce qui définit les Bamiléké en tant qu'entité alors qu'aucun élément classique de l'analyse anthropologique ne vient confirmer leur existence? Ni unité linguistique (pas de langue commune), ni unité politique (n'existe-il pas 121 chefferies dans les quatre départements "bamiléké" de l'Ouest), ni ancêtre commun mythique ou historiquement identifié (on pense même à un "melting pot"). Quel est donc le ciment qui permet à tous de se reconnaître comme tels? Le regard des Autres (les colonisateurs et les rivaux camerounais)? La célébration mutuelle du dynamisme bamiléké (le ciment idéologique que le groupe s'est construit et qui est tout autant la reconstruction d'une "tradition" qu'une vision de la modernité acceptée)? Un paysage agraire modélisé (a-t-il vraiment existé ainsi)? Le partage de valeurs que l'on a inculqué à chacun et chacune dans le domaine du religieux et du symbolique, de la socialisation, de la sexualité comme de la "reproduction" de la famille et de la société (règles matrimoniales, puritanisme des moeurs, procédures de succession, verrouillage des comportements individuels par le groupe dans toutes formes de célébrations et d'agapes autour des temps forts de l'existence et de la gestion de l'argent)? Des "habitus" de groupe en permanence rappelés pour résoudre cette contradiction majeure d'un individualisme encouragé et d'une soumission exigée à diverses hiérarchies? Une structuration collective similaire autour de multiples associations et d'une chefferie qui reste, malgré son affaiblissement programmé, le verrou du système socio-politique? La réussite économique au et hors du pays magnifiée et canalisée par sa reconnaissance sociale véritable dans le seul lieu qui compte, la chefferie, même dévaluée, même "vulgarisée"?

Dans tous ses domaines, la contestation a régné et règne en maître depuis longtemps, sournoise, hypocrite, rarement déclarée sauf dans les périodes troubles. L'insoumission reste habituelle et toujours évoquée, n'eût été le contrôle social d'une vigueur extrême. On déplore la "vulgarisation" de la chefferie et on assassine les "mauvais" chefs comme le précédent chef bafou dans les temps troubles de la guerre civile, mais c'est pour mieux indiquer à la chefferie qu'elle est indispensable pour réguler les actes majeurs dans une société dont les conflits et les inégalités s'avèrent bien plus profonds que dans d'autres.

La récente mise sur orbite de telle ou telle association "culturaliste" rappelant à tous le "discours" bamiléké du travailleur acharné, de l'entrepreneur capitaliste qui ne baisse pas les bras, etc. ne traduit-elle pas le besoin de renforcer un tissu idéologique qui a tendance à s'effiloche dans

-CONCLUS-

la tête de chacun? Plus que tout autre, l'ethnie bamiléké a une (et se définit par son) histoire qui est celle du maintien de régulations qui la fondent à travers bien des vicissitudes.

A ce titre, on peut dire qu'elle n'est pas une création coloniale, même si les Européens ont renvoyé très tôt aux Bamiléké l'image d'une population dynamique, agriculteurs performants et commerçants avisés, tout en maintenant leurs femmes dans une situation de "bêtes de somme".

2) La contestation d'un dispositif hiérarchique indispensable à la reproduction sociale

La hiérarchisation de la société n'est pas un acquis mais un "construit" et reste plus ou moins bien acceptée dans la mesure où les notables de tous ordres et les riches semblent "trahir" les règles de comportement qui devraient être les leurs. La destructuration d'une société fortement hiérarchisée ne risque-t-elle pas d'avoir des conséquences plus grandes que pour une société acéphale? On peut supposer que dans le premier type de société, les repères des individus seront d'autant plus difficiles à trouver qu'ils furent d'une simplicité biblique. D'où cette tension entre acceptation/refus de cette hiérarchie. A l'inégalité fondamentale des statuts et des conditions s'oppose en permanence la revendication démocratique exacerbée par l'individualisme d'une société très masculinisée: la délégation de pouvoir dont les "élites" et les multiples "grands" disposent, pour parler ou arbitrer au nom du groupe est soumise en permanence à l'image de ce que doit être leur discours, leur manière d'être et leurs rapports avec la société englobante. Contrairement à ce qu'on pense, le jugement que l'on porte sur les individus porteurs des espoirs du groupe reste sans concession au clientélisme.

3) La féminisation insensible d'une société sur-masculinisée:

Pas de cohésion sociale sans contrôle des femmes et de la parenté dans les sociétés africaines. A ce jeu, les Bamiléké sont dans le peloton de tête. Mais tout évolue. La "revanche des sociétés" n'est-elle pas au bout de la crise?

Les hommes contrôlent leurs grands par la dissuasion, la menace, la calomnie ou l'élimination physique. Gare au chef qui accapare pour lui tout le foncier! Seule entorse -et de taille à ce mode de fonctionnement- les femmes n'accèdent pas -pas encore- à cette censure de leurs "patrons" ou de leurs maris. Leur avis compte cependant pour la conduite de l'exploitation par exemple: il n'est pas question de sacrifier une auto-production vivrière suffisante aux cultures d'exportation.

La scolarisation des filles, jusqu'ici d'une soumission sans équivalent ailleurs au Cameroun, risque sans bruit et sans fureur, de remettre en cause une agriculture dont elles ont réussi à subvertir la "traditionnelle" dualité dans la répartition sexuelle du travail. Ne parlons pas du nouveau

pouvoir économique qu'elles ont acquis silencieusement comme de leur bataille qui sera victorieuse sur le long terme dans le domaine de la polygamie ou de la limitation des naissances. Parions même à l'avance que les femmes bamiléké viseront rapidement la maîtrise de leur fécondité !

II. VERS DE NOUVEAUX MODES DE REGULATION DU GROUPE

1) Des élites increvables?

Quelle signification donner à cet "ethos" de la notabilité" qu'auraient les Bamiléké, qui soumet le parvenu bamiléké de la ville au désir de s'"acheter" une reconnaissance au village en acquérant des titres, qui l'oblige à "bâtir" de façon ostentatoire une résidence secondaire, aussi fastueuse que de mauvais goût, pour afficher sa réussite et qui le propulse à la tête d'un comité de développement du quartier?

2) De nouveaux leaders face à l'Etat camerounais

Les intellectuels bamiléké, dont les actions sont en hausse, se posent en nouveaux idéologues d'une société qui désespère d'une partie de sa chefferie et qui a été déçue par ses "capitalistes" tirant de la protection de l'Etat leurs sources d'accumulation les plus fructueuses. On peut s'interroger sur le sens du leadership de la génération des diplômés bamiléké à l'heure de la transition démocratique: seront-ils assez habiles pour ne pas conduire cette ethnie dans les mêmes impasses que les Igbo de la génération d'Azikiwe?

Toujours est-il qu'ils poussent les bamiléké à parachever leur conquête du pouvoir en ajoutant la sphère politique à l'économique au risque d'avoir contre eux une majorité de Camerounais.

3) Des fractures à résorber d'urgence

La décennie de tous les dangers a déjà commencé avec la rupture qui s'annonce entre cadets et aînés dans tous les domaines. Les capacités de régulation de la chefferie ont parfois disparu sans que des éléments de substitution ne soient en place. Qui va assurer la gestion d'un foncier plus rare et plus cher, comment va perdurer le consensus -remarquable- existant entre gagnants et perdants, cette solidarité de fait entre riches et pauvres qui crée cette unité bamiléké, la piétaille, même sans diplôme, partageant le rêve de devenir Fotso Victor dans le cadre d'une mobilité soutenue par le groupe? Qui va, enfin, décourager une délinquance villageoise qui mine les fondements d'une société, traduit la déliquescence du contrôle social des chefs dans les grandes villes comme sur le territoire direct qu'ils ont en charge?

III. L'ÉPUISEMENT D'UN SYSTÈME PRODUCTIF QUI DOIT CHANGER

1) Un maintien de plus en plus aléatoire de la fertilité

Les Bamiléké prennent-ils en compte correctement le renouvellement et le maintien de la fertilité des terres alors que la jachère disparaît, que les engrais chimiques sont plus difficiles d'accès et que l'on cultive des parcelles de plus en plus en pente sans toujours suivre le travail de la terre en "courbes de niveau" comme conseillé pour des raisons non élucidées si ce n'est la moindre pénibilité du travail féminin?

2) De l'innovation technologique à l'innovation sociale

L'intensification bamiléké est une "révolution verte" en trompe-l'œil. C'est l'engrais chimique qui est au cœur du dispositif intensif familial. Les variétés améliorées pour produire plus ou la mécanisation visant à lever le goulot d'étranglement d'une main-d'œuvre insuffisante n'ont pas la place qu'elles méritent. Sans doute, faute de travaux suffisants de mise au point. Il est aussi vraisemblable que cela remettrait en cause un ordre social que les dominants veulent préserver. Au risque de mettre en péril la reproduction de la société? On peut s'interroger. La tontine, si enracinée dans cette région, évoluée. L'intensification agricole ne peut être préservée sans innovation sociale de première importance. La nécessité va-t-elle faire loi?

3) L'esprit associatif et communautaire va-t-il trouver un nouvel équilibre?

A l'heure où les tontines prennent des précautions de type bancaire, au moment où l'UCCAD qui n'a su faire que le tout-café va perdre son monopole, que va-t-il rester de l'esprit associatif si fort? Les solidarités villes/campagnes sont mise à rude épreuve conduisant chacun à se replier sur la sphère étroite de la réciprocité. L'identité bamiléké se forge dans ce type de creuset. L'esprit d'entreprise y puise sa substance. Les plus faibles y trouvent des moyens de faire face à leurs besoins sociaux. Le maintien d'un terreau associatif et mutualiste reste, lui aussi d'actualité. Il faut le "réinventer" pour les temps actuels.

Les six chapitres précédents nous ont éclairés sur les forces mais aussi les faiblesses de la société bamiléké pour faire face à ces défis: une intégration voulue et sans complexe à la société marchande, une grande capacité à absorber les innovations technologiques qui ne remettent pas en cause le système d'inégalité et de domination existant, un affaiblissement rapide des modes de régulation (règles, arbitrages, traditions) permettant de conserver des exploitations viables, des savoir-faire technologiques élaborés que l'on abandonne ou que l'on oublie...

La crise aurait dû déboucher sur des innovations sociales, s'agissant de la condition des femmes ou de la place à réserver

-CONCL:6-

aux jeunes, toujours poussés à faire des études stériles et revenant des grandes villes. La société s'est crispée sur ses acquis jusqu'à présent. Dans l'histoire pourtant, cette population a pu "absorber" le choc de la guerre civile sans perdre ce qui faisait sa force. Trouvera-t-elle aujourd'hui les réponses sociales qui conviennent?

Au total, c'est à partir de sa construction idéologique identitaire, de la mise en oeuvre de modes de régulations correspondant à la situation de crise, d'une inventivité sociale renouvelée que va être élaboré par la génération adulte actuelle le parcours bamiléké à venir. Les réponses apportées à l'errance de cadets et des femmes éduquées indiqueront le chemin choisi. Un retour (ou un détour) par la chefferie s'avérera sans doute indispensable pour éviter l'impasse. C'est donc à un travail sur elle-même que la société bamiléké est invitée.

TABLE DES MATIERE

I. UN SYSTEME CULTURAL SOPHISTIQUE D'UNE GRANDE ADAPTABILITE

A. Systeme cultural, élevage et bocage: des éléments d'un système de plus en plus vulnérable par Isabelle GRANGERET-OWONA

- A.1. Les plantes vivrières de base: moins de macabo depuis 1984
- A.2. la question de la reproduction de la fertilité
- A.3. La jachère et sa disparition rapide.
- A.4. Le calage des cultures par rapport à la saison végétative : le meilleur des calendriers ou le plus gérable en termes de force de travail?
- A.5. Baisse des rendements, diminution des espèces cultivées, simplification des associations culturales;
- A.4. Le calage des cultures par rapport à la saison végétative : le meilleur des calendriers ou le plus gérable en termes de force de travail?
- A.6. Le porc et le cheptel bamiléké (son rôle antérieur, causes et conséquences de sa diminution actuelle) : la question de la fumure organique et de l'apport protéique dans l'alimentation.
- A.7. L'évolution des systèmes de culture traditionnels : substitution et/ou spécialisation

B. L'intégration de la culture de rente dans le système agricole par Pierre JANIN

- B. 1. Une culture adoptée sans bouleversement du système.
- B.1.1. Le choix colonial de la petite plantation familiale contribue à pérenniser le système local de production.
- B.1.2. Une greffe sans traumatisme dans le cadre d'un "marché d'intérêts".
- B. 2. L'extension progressive des superficies plantées.
- B.2.1. De la diffusion contrôlée du café Arabica à l'accès partagé
- B.2.2. Un engouement premier pour la cacaoculture appuyé par des mesures administratives
- B 3. La place de la culture de rente dans les systèmes agricoles.
- B.3.1. Une spécialisation cacaoyère qui demeure inchangée.
- B.3.2. La caféiculture en mode associée : une polarisation atténuée.

C. Exploiter des potentialités diminuées sans accroître les risques: parcelles et champs par Isabelle GRANGERET-OWONA

- C.1. Un équilibre entre tubercules, céréales et légumineuses.
- C.2. Combinaisons végétales = type de champ.
- C.2.1. L'arachide : une plante héliophile sensible à l'appauvrissement en matière organique.

-CONCL: B-

C.2.2. Le haricot : une grande souplesse d'utilisation dans les associations et dans la conservation grâce à de multiples variétés.

C.2.3. Le maïs : du local à l'amélioré

C.3. La charge végétale augmente avec la fertilité.

C.2.4. Les exigences des tubercules

C.4. La "production" de la fertilité : circonstances naturelles, conditions créées et données sociales.

C.5. Le concept de jachère et son rôle majeur dans la définition des systèmes de culture.

C.6. Les types de champ

C.6.1. Le champ vivrier après jachère

C.6.2. Le champ vivrier sous café.

C.6.3. Le champ vivrier en culture continue

C.6.3.1. Un billon écobué qui produit bien et tout à la fois

C.7. Association et rotation culturale des champs vivriers avec jachère

C.8. Association et rotation culturale des champs en culture continue

II. PAYSAGES ET BOCAGES: LA CONSTRUCTION POLITIQUE D'UN TERRITOIRE FONDEMENT D'UNE AGRICULTURE REPRODUCTIBLE

A. Evolution du bocage bamiléké: exemple d'adaptation traditionnelle à une forte démographie par Jean-Marie FOTSING

A.1. Problématique

A.2. Diagnostic: des milieux relativement fragiles

A.2.1. Un relief volcanique marqué par de fortes pentes

A.2.2. Des pluies peu agressives sur des sols vulnérables

A.3. Des techniques traditionnelles efficaces

A.3.1. Les systèmes intensifs traditionnels

A.3.2. Exploitation des réserves et des terres marginales

A.4. Les risques

A.4.1. Transformations récentes des systèmes agraires

A.4.2. Des zones diversement exposées à l'érosion

A.4.3. Types d'érosion et de dégradation observés

A.5. Quelques propositions d'améliorations

A.5.1. Les aménagements anti-érosifs

A.5.2. La restauration de la fertilité des sols

B. Les paysages de l'Ouest du Cameroun: essai de typologie à partir du bocage bamiléké par Jean-Marie FOTSING

B.1. Définition et position du problème

B.2. Quelques traits particuliers de la région

B.2.1. Des hauts plateaux surmontés de massifs montagneux

B.2.2. Des densités de population plus ou moins calquées sur le relief

B.2.3. Une mise en valeur agricole et pastorale

B.3. Les paysages: essai de typologie

- B.3.1. Les paysages traditionnels: typologie et mise en place
- B.3.1.1. Le bocage coutumier
- B.3.1.2. Les bocages de transition et les paysages peu aménagés
- B.3.2. Les néo-paysages et les dynamiques actuelles
- B.3.2.1. Les néo-bocages de colonisation agraire
- B.3.2.2. Les néo-paysages de diversification ou d'intensification

C. Bocages et bocage bamiléké: le primat du politique dans la création du paysage par Pierre JANIN et Georges COURADE

- C.1. Le bocage, construction socio-politique
- C.2. L'instrumentalisation du bocage dans le système agraire
- C.3. L'exploitation bamiléké selon la représentation scientifique:
- C.4. La production bocagère comme option possible.

III. LES LIMITES DES STRATEGIES POSSIBLES D'UN MODELE INTENSIF EN EXPERIMENTATION PERMANENTE

A. Une exploitation agricole fondamentalement intégrée au marché: le vivrier, le rapport et le spéculatif par Isabelle GRANGERET-OWONA et Pierre JANIN

- A.1. Rente, spéculation et autosubsistance.
- A.2. La place de la caféiculture dans le "portefeuille" bamiléké.
- A.3. Le rôle de la caféière dans la stratégie patrimoniale du planteur.
- A.3.1. Du marqueur de terre à la redécouverte de l'esprit de rente
- A.3.2. Une production agricole immédiatement socialisée et nécessaire à l'élargissement de la réussite.
- A.4. La caféière dans l'univers agro-éco-sociologique bamiléké
- A.4.1. Limitation agricole du café arabica
- A.4.2. Un patrimoine qui permet d'être maître chez soi, de ne dépendre de personne et de préparer sa mort.
- A.4.3. Une culture qui permet de passer de la condition de paysan vivrier au statut de planteur
- A.4.4. L'échec de l'encadrement agricole UCCAO quant aux performances agronomiques des plantations familiales (qualité et rendement du café, âge des plantations).
- A.4.5. Le planteur était-il un rentier du café avant la crise?
- A.5. Flexibilité des objectifs assignés aux cultures vivrières.

B. Une agriculture très artificialisée qui cherche les voies de sa modernisation par Isabelle GRANGERET-OWONA

- B.1. l'éloge qui étouffe, l'auto-satisfaction qui démobilise
- B.2. les modalités d'intensification par mobilisation des ressources propres dans la période antérieure à la crise
- B.3. L'intensification importée d'avant la crise dans l'environnement économique
- B.4. La problématique des intrants : accès, prix, utilisation, modalités de substitution, effets de cette substitution.

- B.5. Faible productivité apparente du travail.
- B.6. Pesticides, pollution; résistances des prédateurs
- B.7. La maximisation des ressources: le recyclage des déjections, le stockage des denrées.

C. Faire face au déficit structurel de main-d'oeuvre: force de travail et pambé par Isabelle GRANGERET-OWONA

- C.1. Evaluation de la force de travail familial : surplus et déficit.
- C.2. Diversification des activités : y-a-t-il réinvestissement de la force de travail dans la sphère agricole?
- C.3. Formes du renouveau du travail agricole salarié lié à la crise.
- C.4. L'optimum dans l'utilisation de la force de travail?
- C.5. L'épuisement des femmes et des sols

IV. LES RECOMPOSITIONS DES SOLIDARITES INTERNES: TONTINES ET ASSOCIATIONS, COOPERATIVES ET MUTUELLES

A. Le rôle accru des circuits financiers informels par Pierre JANIN

- A.1. La faillite "programmée" des organismes de crédit formel.
 - A.1.1. Les laissés pour compte des circuits formels
 - A.1.2. La logique sécuritaire à finalité sociale l'emporte sur la logique financière.
- A.2. La tontine sert de canal social et financier à l'épargne rurale.
 - A.2.1. Une technique de prise en charge des risques sociaux
 - A.2.2. Une forme d'obligation contractuelle et de contrôle social
 - A.2.3 Une société d'épargne à retrait anticipé et une attrayante bourse d'argent
 - A.2.4. "Société des Amis" et soutien familial: des formes différentes de crédit pour une même logique de cohésion sociale et de solidarité.
- A.3. Le manque de trésorerie affaiblit la tontine et renforce le rôle de la famille.
 - A.3.1. Les surcoûts du crédit tontinier.
 - A.3.2. Protéger la tontine par un système accru de garantie

B. Mouvements coopératifs et crédit mutuel (1957-1992): déboires et succès par Pierre JANIN

- B.1. Les mérites comparés des institutions coopératives et des tontines
- B.2. L'institutionnalisation des tontines est-elle possible ? Leçons partagées d'un échec mutualiste et d'une réussite coopérative.

C. L'accroissement des inégalités par Pierre JANIN

-CONCL:II-

- C.1. Des besoins accrus en crédit ?
 - C.1.1. L'endettement accru des plus petits
 - C.1.2. Le risque de la "cavalerie" est momentanément écarté
- C.2. Accroissement des inégalités
 - C.2.1. Les effets multiplicateurs des inégalités
 - C.2.2. Les activités non-agricoles renforcent les écarts de revenu

V. LE FONCIER AU COEUR DE LA DE-REGULATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE: ENTRE DEMEMBREMENT ET REMEMBREMENT

A. Des formes de transmission conduisant au partage de l'exploitation par Pierre JANIN

- A.1. Une transmission foncière qui privilégie l'héritage par filiation patrilinéaire.
- A.2. L'héritier unique, le mythe de la spécificité et la règle du partage inégal.
 - A.2.1. Le mythe de l'héritier unique et la dynamique conservatoire.
 - A.2.2. Un accès à la propriété foncière réservé aux hommes ?

B. La dynamique de morcellement et l'atomisation des terroirs cultivés par Pierre JANIN

- B.1. Le dépeçage de l'exploitation par les héritiers.
- B.2. Simple dynamique de morcellement ou évolution vers la minifundisation?
 - B.2.1. La réduction apparente des superficies moyennes cultivées.
 - B.2.2. Les contrastes régionaux et familiaux.

C. Les stratégies foncières renouvelées: de la redistribution nécessaire à la concentration recherchée par Pierre JANIN

- C.1. Les solidarités de proximité : affinités de voisinage et obligations lignagères.
- C.2. Vraie accumulation ou simple restauration du patrimoine foncier ?
 - C.2.1. Les facteurs déterminants de l'accumulation.
 - C.2.2. La quête irrépressible de terres.
- C.3. Les acquisitions foncières se font sans délaisser le terroir d'origine
 - C.3.1. Les pseudo fronts pionniers bamiléké et bété
 - C.3.2. La dispersion du parcellaire : jeux d'héritage et stratégies d'accumulation.
- C.4. La synthèse régionale des formes de remembrement - démembrement.

VI. LES STRATEGIES DE TEMPS DE CRISE DES PLANTEURS: PERMANENCES ET FLEXIBILITE

A. L'échec du modèle productiviste centré autour de la culture du café par Pierre JANIN

A.1. Une vieille économie de plantation où s'affirment les femmes bamiléké.

A.2. Les efforts mal récompensés de l'UCCAO.

B. Des stratégies pour des temps incertains: repli, attentisme, préservation du capital et extensification par Pierre JANIN

B.1. Durer en attendant une hypothétique réévaluation ou la sensibilité imparfaite aux prix du marché.

B.1.1. "On n'ose pas envisager l'abandon du café" (OCISCA 1991).

B.1.2. Similitudes de comportement chez les petits comme chez les grands planteurs,

B. 2. L'extensif qui gagne, l'intensif qui perd : des stratégies paysannes opposées en période de crise.

B.3. Les avantages revisités de l'extensif

C. De la crise à la dévaluation: les évolutions technologiques et sociales en cours par Isabelle GRANGERET-OWONA et Georges COURADE

C.1. Retrait de l'Etat et libéralisation pour une agriculture très exposée

C.1.1. Les perturbations engendrées par le désengagement de l'Etat

C.1.2. La reproduction de la fertilité en question depuis un certain temps

C.2. Des marges de manoeuvre étroites au terme de sept ans de crise et d'ajustement

C.2.1. Sept ans de crise dans les caféières (1987-1993)

C.2.2. La reproduction de la fertilité menacée par la baisse de la consommation d'engrais

C.2.3. Diversifications nouvelles difficiles à mettre en oeuvre, repli sur les productions vivrières

C.2.4. L'innovation vient des migrants de retour

C.2.5. Les gagnants et les perdants de la crise

C.3. La dévaluation consolide les gagnants de la crise sans constituer une chance pour les perdants

-CONCL:13-
TABLEAUX

-
- I.1. Fréquence des cultures dans les champs ou sur l'exploitation (en %) pour les départements à production dominante de café Arabica (Ménoua, Bamboutos, Mifi);
 - I.2. Durée de la jachère selon la densité rurale des chefferies en 1992;
 - I.3. % des exploitations ayant déclaré avoir subi des baisses de production et recourant au marché pour assurer un complément de subsistance (ADOC, 1992);
 - I.4. Proportion d'exploitations agricoles de la province de l'Ouest pratiquant de l'élevage (département du Noun exclus sauf précision);
 - I.5. Taille moyenne du cheptel selon les exploitations agricoles de la province de l'Ouest (département du Noun exclus);
 - I.6. Structure du revenu moyen agricole dans la province de l'Ouest (Noun exclus);
 - I.7. Structure du revenu brut moyen agricole dans la province de l'Ouest (département du Noun et cultures fruitières exclus);
 - I.8. Evolution de la superficie moyenne cultivée en café par exploitation pour chaque région;
 - I.9. Distribution des exploitations bamiléké selon la superficie plantée en café en 1965 et 1992;
 - I.10. Diffusion de la culture du café dans le pays bamiléké (chiffres arrondis, surface en hectares);
 - I.11. Proportion de la culture d'exportation en fonction de la superficie totale de l'exploitation bamiléké;
 - I.12. Nombre moyen d'espèces cultivées dans les champs masculins et féminins;
 - I.13. Contribution des cultures à l'équilibre floristique de l'association dans 25 parcelles féminines enquêtées (1992-93);
 - I.14. Coefficient d'Utilisation du Sol (CUS) de chaque culture et total de la parcelle dans les 25 parcelles étudiées à Balatchi, Fokoué et Baleveng (ADOC 1992-93);
 - I.15. Comparaison de deux itinéraires techniques selon le type de champ (après défriche et en culture continué);
 - I.16. Coefficient d'Utilisation du Sol des caféières;
 - I.17. Nombre de pieds à l'hectare dans un billon écobué;
 - I.18. Composition végétale du champ d'arachide en 1984 (sur 96 parcelles de la chefferie Bafou);
 - I.19. Rendements moyens obtenus dans les champs d'arachide en 1985 (sur 72 parcelles de la chefferie Bafou);
 - I.20. Rendements moyens obtenus dans le champ vivrier sans jachère en 1985 (sur 82 parcelles de la chefferie Bafou);
 - I.21. Rendements moyens obtenus par les cultures complantées dans les caféières en 1985 (sur 113 caféières de la chefferie Bafou);
 - I.22. Relevé floristique du champ de café associé à des vivriers en 1986;
 - I.23. Relevé floristique du champ vivrier en culture continue en 1986;
-

III.1. Dégradation du revenu brut moyen tiré de la culture d'exportation caféière selon chaque type de producteur dans la province de l'Ouest;

III.2. Structure du revenu moyen agricole dans la province de l'Ouest (Noun exclus);

III.3. Evolution de la structure du produit monétaire agricole annuel en zone Arabica;

III.4: Fertilisation et traitements phyto-sanitaires selon le type de culture en 1992;

III.5. Proportion de la culture d'exportation en fonction de la superficie totale de l'exploitation en 1984;

III.6. Evolution des rendements du café Arabica dans la province de l'Ouest, de 1970 à 1992 (kg de bon grain/ha);

III.7. Evolution des techniques de fertilisation et de traitement phyto-sanitaires des plantations caféières dans la province de l'Ouest (pays bamoun exclus);

III.8: Structure par âges de la superficie agricole occupée par le café Arabica dans les exploitations de la province de l'Ouest;

III.9. Evolution de la consommation d'intrants importés par exploitation dans le pays bamiléké de 1979/80 à 1991/92;

III.10. Superficie cultivée par actif selon la taille de l'exploitation en 1992;

III.11. Performances des cultures maraichères sous l'effet de l'utilisation d'intrants en 1987/88;

III.12. Insecticides: doses appliquées, doses recommandées à Bafou en 1989 (sur 27 parcelles);

III.13. Force de travail potentielle moyenne sur l'exploitation en 1992;

III.14: Polarisation de la force de travail sur l'exploitation en 1981 et 1992;

III.15: Proportion de femmes dans les actifs agricoles en 1972 selon les classes d'âge;

III.16: Superficies plantées en fonction du nombre de personnes par ménage (chefferie Bafou, 1985, projet PRODUGRA);

III.17: Structure des revenus monétaires globaux bruts des exploitations en 1992;

IV.1. Institutions étrangères et nationales formelles intervenant financièrement au Cameroun en 1992;

IV.2. Origine des emprunts (en % de leur valeur en Fcfa) selon la catégorie de planteurs de café Arabica en 1991;

IV.3. Origine des emprunts selon leur fréquence et leur valeur entre 1987 et 1990 à Bafou;

IV.4. Valeur et coût du crédit tontinier par rapport aux autres formes de crédit entre 1987 et 1991 à Bafou;

IV.5. Evolution du montant moyen annuel du crédit dans la chefferie bafou (OCISCA, 1991);

IV.6. Evaluation des recettes et emprunts moyens (en Fcfa) par classe de ménages de planteurs de café Arabica en 1990;

IV.7. Influences des variables revenu, âge et instruction sur le développement de nouvelles activités (1982-1992);

IV.8. Part des activités agricoles et non agricoles dans le revenu brut des manages de planteurs en 1991 (Fcfa);

IV.9. Part des revenus agricoles et non agricoles dans le revenu net des ménages de planteurs bamiléké en 1992 (Fcfa);

V.1. Type d'accession à la terre (exploitation ou parcelle) dans la région bamiléké;

V.2. Type d'accession à la terre dans la plaine des Mbos en 1960 et 1973;

V.3. Formes de transmission de l'héritage foncier (1942-1992);

V.4. Le partage de l'héritage foncier entre les successeurs du précédent chef d'exploitation (période 1925-1992)

V.5. Le partage des plantations caféières en pays bamiléké (1925-1992);

V.6. Lien de parenté des bénéficiaires d'une parcelle de terre avec le précédent chef d'exploitation en 1992 et 1993;

V.7. Fréquence et nombre moyen de lots attribués par exploitation (1925-1992);

V.8. Nombre de lots de terre distribués par exploitation (1925-1992);

V.9. Evolution de la superficie moyenne cultivée par exploitation et par actif dans la province de l'Ouest;

V.10. Répartition des exploitations agricoles bamiléké par tranches de superficie;

V.11. Croissance de la population rurale (1976-1987) et évolution des superficies cultivées (1972-1984);

V.12. Modalités de démembrement de l'exploitation depuis l'accession des intéressés à la tête de l'exploitation (% d'exploitations concernées);

V.13. Modalités récentes d'acquisition des parcelles depuis l'accession de l'actuel chef d'exploitation à la direction de l'exploitation (% des exploitations concernées);

V.14. Localisation des parcelles possédées par l'exploitant par rapport à la concession habitée;

V.15. Dispersion des parcelles des exploitations bamiléké selon la situation foncière locale (1992);

V.16. Les spécificités des marchés fonciers intra-régionaux en 1992-93.

VI.1. Structure par âge de la superficie occupée par le café Arabica et le café Robusta dans les exploitations de la province de l'Ouest.

VI.2. Structure par âge de la superficie occupée par le café Arabica dans les exploitations de la Menoua;

VI.3. Evolution des rendements de café Arabica dans la province de l'Ouest de 1970 à 1992 (Kg de bon grain/ha);

VI.4. Evolution des techniques de fertilisation et de traitements phyto-sanitaires des plantations caféières dans la province de l'Ouest (pays bamoun exclus);

VI.5. Evolution des comportements cultureux des caféiculteurs (Arabica et Robusta) en fonction des prix actualisés d'achat au producteur (1991-1994);

-CONCL:16-

VI.6. Taille des plantations et devenir de la culture du café Arabica en pays bamiléké en 1990-91.

VI.7. Rentabilité moyenne de l'arabiculture en 1991-92;

VI.8. Une stratégie dominante de minimisation des investissements sur caféier dans le pays bamiléké en 1991-92;

VI.9. revalorisation du prix d'achat au producteur de café dans différents pays de la zone cfa après la dévaluation du fcfa (janvier 1994);

VI. 10. Nouvelles activités introduites dans l'exploitation selon la date d'introduction (1982/92);

BIBLIOGRAPHIE AGRICULTURE BAMILEKE DE L'OUEST DU CAMEROUN

A. Ouvrages et assimilés:

ALBERT (A.), 1937 - Cameroun français au pays bamiléké. Bandjoun. Paris, Dillen, 173p.

ALBERT (A.), 1943 - Au Cameroun français, Bandjoun (Ed. corrigée et augmentée), Montréal, ed. de l'Arbre, 283p.

** CHAMPAUD (J.), 1973 - Atlas Régional Ouest II. Paris/Yaoundé, ORSTOM, 118p + 10 cartes

**CHAMPAUD (J.), 1983 - Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest, Paris, ORSTOM (coll. Mémoires NO 98), 508p. 70 cartes, 84 ph. 26p. de bibliog.

Villes prédatrices ou ville animatrices, telle est la question que pose cette étude des relations qu'entretiennent les villes et les campagnes dans l'Ouest du Cameroun. Migrations des villes vers les campagnes, urbanisation et problèmes dans les villes, transformation de la vie rurale; autant d'interactions analysées en tenant compte du contexte historique et régional mais aussi des influences externes qui ne peuvent être dissociées d'une réflexion sur la nature du pouvoir dans la société camerounaise (FRANCIS)

—> CR de thèse par l'auteur: Intergéo Bulletin (Paris), XVI, NO 68, pp. 22-26.

**DONGMO (A.), 1974 - Les origines du sens commercial des bamiléké. Yaoundé, St. Paul, 73p.

** DONGMO (J.L.), 1981 - Le dynamisme bamiléké (Cameroun). Vol. I: La maîtrise de l'espace agraire, Yaoundé, CEPER, 424p.

Après s'être longtemps maintenus dans un territoire relativement restreint, les Bamiléké ont, lors de l'entrée du Cameroun dans l'économie moderne, débordé sur les terres avoisinantes pour y pratiquer la culture intensive du café. L'auteur étudie le dynamisme bamiléké et les phénomènes d'immigration (FRANCIS)

** DONGMO (J.L.), 1981 - Le dynamisme bamiléké (Cameroun). vol. 2: la maîtrise de l'espace urbain, Yaoundé, CEPER, 293p

Le dynamisme bamiléké a trouvé dans l'assimilation des villes un nouveau champ d'application où sa réussite a été remarquable. Les citadins bamiléké sont le moteur de toute l'ethnie qu'ils entraînent dans la vie moderne (FRANCIS).

Compte-rendu: PAIN (M.), 1984- Annales de Géographie (Paris), LXXXIII, nO 519, pp. 590-595.

** Compte-rendu: MARGUERAT (Y.), 1983 - "Des montagnards entrepreneurs: les Bamiléké du Cameroun", Cahiers d'Etudes Africaines, 92, XXIII-4, pp.495-504.

**DONGMO (J.L.), TSALEFAC (M.), METANGMO (G.), TAZO (E.), 1990 - Bafou, une grande chefferie de l'Ouest-Cameroun, Yaoundé, CEPER, 115p.

**DUMORT (J.C.), 1968 - Notice explicative de la feuille Douala-Ouest. Paris/ Yaoundé, Direction des Mines et de la Géologie (Cameroun), BRGM (France), 69p.

**FOPOUSSI FOTSO (E.), 1991 - Faut-il brûler les chefferies traditionnelles? Yaoundé, SPECAM (coll. Idées), 100p.

FOTSO (Fr.), Bandjoun, Yaoundé, St. Paul, 55p.

KAYO (P.), 1984 - Lettre ouverte à un roi bamiléké. Yaoundé, Librairie Panafricaine (coll. Tam tam), 22p.

KWAYEB KATTE (E.), 1960 - Les institutions de droit public du pays bamiléké, Paris, Pichon/ LGDG, 199p.

GOSSELIN (G.), 1978 - L'Afrique désenchantée. Société et Stratégies de transition en Afrique tropicale, Paris, Anthropos, 374p

**HURAUULT (J.), 1962 - La structure sociale des Bamiléké. Paris, Mouton, X-133p. 1 carte H.T.

LECOQ (R.), 1953 - Les Bamiléké. Une civilisation africaine. Paris, Présence Africaine, 221p.

**MAILLARD (B.), 1984 - Pouvoir et religion: les structures socio-religieuses de la chefferie de Bandjoun (Cameroun). Berne/Francfort sur le Main/New York, Lang (Publications Universitaires Européennes, Ser. 19, Ethnologie, anthropologie culturelle et sociale: B. Ethnologie Générale, vol.12), 252p.

Mc CULLOCH (M.), LITTLEWOOD (M.), DUGAST (I.), 1954 - Peoples of the Central Cameroons, London, International African Institute, 174p.

Musée d'ethnographie de Genève, 1980 - Cameroun, Arts et Cultures des peuples de l'Ouest. Genève, Musée d'Ethnographie, 112p.

NISSIM (G.M.), 1981 - Le Bamiléké-Ghomala (parler de Bandjou, Cameroun). Phonologie, morphologie nominale, comparaison avec les parlers voisins. Paris, SELAF, (langues et civilisations à tradition orale, NO 45), 313p. 4 cartes, 4 p. de bibliographie (thèse de 3ème cycle soutenue en 1979 EHESS, dir: L. Bouquiaux)

NKAMGANG (M.), s.d., 1969 - Les contes et légendes du Bamiléké, Yaoundé, imprimerie St. Paul, 2 tomes, 110 + 135p.

SIEFFERMANN (G.), 1973 - Les sols de quelques régions volcaniques du Cameroun: variations pédologiques et minéralogiques du milieu équatorial au milieu tropical. Paris, ORSTOM, 183p.

** TARDITS (C.), 1960 - Contribution à l'étude des populations bamiléké de l'Ouest Cameroun, Paris, Berger-Levrault (coll. l'homme d'Outre-Mer, nouvelle série NO 4), 137p.

VOORHOEVE (J.), 1976 - Contes Bamiléké, Tervuren, Musée Royal d'Afrique Centrale, Annales des Sciences Humaines NO 89, 131p.

B. LITERATURE GRISE, OUVRAGES MEMOIRES ET THESES NON IMPRIMEES

**Banque Mondiale, département des projets, bureau régional Afrique de l'Ouest, 1984 - Rapport d'évaluation Cameroun: Deuxième projet de développement rural de la province de l'Ouest, Washington, BIRD, rapport NO 4177-CM, 72p.

BARBIER (J.C.), 1971 - Les villages pionniers de l'opération Yabassi-Bafang. Aspects sociologiques de l'immigration bamiléké en zone de forêt dans le département du Nkam (Cameroun). Yaoundé, ORSTOM, 303p. multigr.

** BARBIER (J.C.), 1974 - Le peuplement de la partie méridionale du plateau bamiléké: l'exemple de la région de Bana, Yaoundé, ORSTOM, 36p. multigr. (communication au colloque CNRS: "Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun" 24-28/09/1973)

**BARBIER (J.C.), 1977 - "Essai de définition de la chefferie en pays bamiléké" pp.1-32, in: BARBIER (J.C.), NCHOJI NKWI (P.), eds. Travaux et Documents de l'ISH, NO 7, Yaoundé, ONAREST, 32 + 27p. multigr.

**BCEOM, 1982-1985 - Ville de Bafang: étude du plan d'urbanisme directeur. Yaoundé, MINUH (Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat), Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, 3 vol. 210+139+36p+ 1 atlas de 10 plans à diverses échelles, multigr.

BCEOM, 1985 - Projet de lotissement de Bafang, Yaoundé, MINUH, 119p multigr.

**BDPA-SCET-AGRI (HUYEZ, UNGURAN), 1985 - Etude d'un projet de production et d'exportation de haricots verts dans l'Ouest-Cameroun, Paris/ Yaoundé, BDPA-SCET/AGRI, 58p. multigr.

BEAUFILS (M.), 1966 - La vie rurale des Bamiléké, Aix en Provence (université, mémoire de maîtrise), 165p. + annexes, multigr.

BRUGGEN (C.), EIJNATTEN (J.), 1981 - La mise en valeur de la forêt: la situation des ménages dans un village pionnier, Nkam, Cameroun, Wageningen, Université agronomique, département d'économie domestique et de sociologie rurale des pays tropicaux.

**CAMEROUN AGRICULTURE, 1986 - "Gros plan sur l'UCCAO: Henri FANKAM, "Notre force c'est d'abord notre expérience", Cameroun Agriculture, NO 002, avril-mai 1986, pp.6-14.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CAMEROUN, 1962 - Rapport sur l'application du décret du 12 octobre 1961 réorganisant la commercialisation du café Arabica au Cameroun Oriental. Mission de la chambre d'agriculture en pays bamoun et bamiléké, mars 1962. Yaoundé, Chambre d'Agriculture, 59p.+ annexes, multigr.

CHAMPAUD (J.), 1975 - Croissance démographique et migrations au Cameroun. Washington, Banque Mondiale (Mission économique Cameroun, avril 1975), 125p. multigr.

**CHAMPAUD (J.), WONTCHEU (M.), 1968 - Dictionnaire des villages des Bamboutos, Yaoundé, ORSTOM, section de géographie (Répertoire géographique du Cameroun, NO 17), 59p. 1 carte HT au 1/200.000e multigr.

**CHAMPAUD (J.), ELINGUI (H.), 1972 - Dictionnaire des villages de la Mifi, Yaoundé, ORSTOM, section de géographie, 63p. 1 carte HT au 1/100.000e multigr.

**CHAMPAUD (J.), FOTSO (J.M.), 1975 - Dictionnaire des villages du Ndé, Yaoundé, ONAREST, Institut des Sciences Humaines, division des Etudes Géographiques, 82p. multigr. 1 carte H.T. au 1/100.000.

**CAPOT REY (P.), AUDEBERT (D.), OTABELA (P.), 1966 - Enquête sur les cultures vivrières dans l'Ouest du Cameroun Oriental, Yaoundé, MINPLAN-IRAT/ Secrétariat au développement rural/ direction de l'Agriculture (Etudes et Programmes), n.p. 87p. multigr.

**CAPOT REY (P.), MAHDAVI (G.), AUDEBERT (D.), 1968 - Les structures agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental, Première partie: texte et présentation provisoire, Yaoundé, Secrétariat d'Etat au développement Rural (SEDR), Service des Etudes et des Programmes de la Direction de l'Agriculture 69p. multigr.

DIZIAIN (R.), 1952 - Carte de la densité de population et de l'élevage en pays bamiléké, Yaoundé, IRCAM, déc. 1952, 47p. + 4 cartes H.T.

DIECKMANN (N.), JOLDSERSMA (R.), 1982 - Cultivating the Fields and plaiting Mats: the Changes in the situation of women in a Bamiléké chiefdom, Wageningen, Université agronomique, département d'économie domestique.

DJOUMESSI (J.B.), 1981 - Population, production agricole et malnutrition dans l'Ouest (1965-1976). Etude de cas. Yaoundé, IFORD, 70p. multigr.

" Les données démographiques sont issues de l'enquête de 1965 et du recensement de 1976. Evolution de la production agricole par principaux produits de 1965 à 1978/79. Evolution des superficies cultivées et des rendements. Nombreuses données sur la nutrition mettant en lumière une forte malnutrition" (GUBRY)

**DONGMO (D.), 1985 - Les culture maraichères dans la province de l'Ouest: production et commercialisation, Yaoundé, Université (FLSH) département de géographie, 346p. multigr. (Thèse de 3ème cycle).

DONGMO (J.L.), 1971 - L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké (Ouest Cameroun), Lille, FSLH (thèse de troisième cycle), 200 + XIp, multigr + atlas de 21 cartes

** DUCRET (G.), GRANGERET (I.), 1986 - Quelques aspects des systèmes de culture en pays bamiléké, Dschang, CUDS-département d'agriculture, MRE-CODEV (Paris), Opération Bafou 1, 33p. + annexes multigr.

** DUCRET (G.), FOTSING (J.M.), GRANGERET (I.), MOGAVERO (J.P.), SCHAFER (J.L.), 1987 - Premier rapport sur le zonage de la chefferie "Bafou", Dschang, Centre Universitaire de Dschang, Opération "Bafou", 63p. multigr.

**DUCRET (G.), GRANGERET (I.), SCHAFER (J.L.), 1987 - Projet de recherche: amélioration de la fertilisation en milieu paysan: rapport NO1. Dschang, Centre universitaire, 6p. dactyl.

**DUCRET (G.), 1989 - Le projet bafou (Centre universitaire de Dschang) note sur le projet, Dschang, projet Bafou, 20p. multigr.

**DUCRET (G.), 1990 - Institutionnalisation de la RSP (Recherche sur les Systèmes de Production agricole). Etude de cas: le projet bafou (Centre Universitaire de Dschang), Dschang, Centre universitaire, document provisoire destiné au séminaire "Farming Systems" de février 1990, 16p.

**DUFAYARD (G.), 1958 - Ville de Dschang: enquête documentaire préalable au projet d'aménagement, Yaoundé, Ministère des Travaux Publics et des Mines, direction des Travaux Publics, arrondissement des Etudes, 18p. + 6p. de rapport justificatif, multigr.

FEYOU DE HAPPI, 1980 - L'histoire du royaume bana, Yaoundé, centre National d'Education, 21p.

** FOTSING (J.M.), GAUTIER (D.), 1992 - "Croissance démographique et mise en culture des réserves forestières sur les hautes terres de l'Ouest-Cameroun" in: IUSSP committee on Population and Environment and ABEP eds. Seminar on Population and Deforestation in the humid tropics (Campinas, Brazil, 30 nov.-3 dec. 1992), 19p. multigr.

**FOTSO (E.), 1991 - Réactions des producteurs à l'évolution des prix des cultures d'exportation: cas des arabiculteurs de Bandjoun (département de la Mifi), Dschang, centre Universitaire (INADER), mémoire d'ingénieur agronome, juin 1991, 89p. multigr.

**GAUF KG ingénieurs conseils (Nuremberg), 1975 - Dschang, plan de masse: avant-projet, rapport, Yaoundé, Ministère de l'Équipement, de l'habitat et des domaines, direction de l'urbanisme et de l'habitat, 10p. + cartes annexes.

**GAUTIER (D.), 1989 - Connaissances et pratiques agro-forestières d'une communauté rurale: exemple de la chefferie bafou (Ouest Cameroun), Montpellier/ Dschang, CNEARC/ENGREF/ENSAM, Centre Universitaire de Dschang (opération Bafou), 57p. + 6 annexes, multigr. (mémoire agronomie tropicale).

**GRANGERET (I.), 1991 - Genèse du projet bafou (1983-1991), Dschang, Centre

GHOMSI (E.), 1972 - Les Bamiléké du Cameroun. Essai d'étude historique des origines à 1920. Paris (thèse de 3ème cycle), 2 vol. 304 + 140p d'annexe (Recueil des traditions historiques des chefferies du plateau bamiléké et de la région de Bamenda, ainsi que des populations Bəoun, Tikar et Mboum)..

**GRANIER (P.), 1951 - Les coutumes de la région de Dschang (Bamiléké): guide du service civil et financier du pays bamiléké, Dschang, région bamiléké, subdivision de Dschang, 44p. multigr.

**GUBRY (P.), 1989 - Rétention de la population et développement en milieu rural: les paysans bamiléké de l'Ouest du Cameroun, New Delhi, 21ème congrès international de la Population (20 - 27/09/1989) session F14, 21p. multigr.

** GUIMAPI (C.C.), 1990 - De la ville au village: le cas de Bafou des Hauts plateaux de l'Ouest Cameroun, Yaoundé, Université (FLSH), département de sociologie, 94p

KANDEM (A.), 1965 - Le régime traditionnel de la chefferie en pays Bamiléké. Evolution. Grenoble, Université de Grenoble (Institut d'Études Sociales), DES, 201p. multigr.

KANGA (V.), 1959 - Le droit coutumier bamiléké au contact des droits européens. Paris, thèse de droit, 226p. multigr. + annexes, multigr.

** LE MARECHAL (A.), 1971 - Les sources thermominérales de l'Ouest du Cameroun, Yaoundé, ORSTOM, 52p. multigr.

**MOGAVERO (J.P.), 1986 - Typologie de structure des exploitations agricoles de la chefferie de Bafou, Dschang, CUDs, département d'économie rurale/ MRE-CODEV (Paris), opération Bafou 1, 16p + 2 annexes, multigr.

**MORIN (S.), 1989 - Hautes terres et bassins de l'Ouest-Cameroun, Bordeaux, Université de Bordeaux III, 2 vol. 1190p. multigr. + 1 atlas de 45 cartes + 17 pl.HT (thèse d'Etat).

---> pp.1077-1103: "l'action anthropique"

**MORIN (S.), 1990 - La dégradation de l'environnement, conséquence des déséquilibres des systèmes socio-spatiaux dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), 30 p. multigr.

Résumé auteur:

Les Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun s'articulent en Pays (Bamiléké, Bamoun, Grassfields anglophones) dans lesquelles s'individualisent des chefferies et royaumes, systèmes socio-spatiaux vigoureusement inscrits dans l'espace sous forme de campagnes et de bocages. Ces entités se révèlent incapables de modifier des structures sociales héritées du siècle dernier et figées par la colonisation. Les finages arrivent en fin d'occupation: l'agriculture repose avant tout sur le travail féminin. L'accaparement des sols par certains, la croissance d'une économie spéculative voire urbaine, provoquent une faim de terre à laquelle on cherche à échapper par une colonisation effrénée des marges d'altitude ou des marches historiques, en expulsant les pasteurs des hautes prairies. Une vigoureuse reprise d'érosion répond à ces actions et résulte directement de problèmes sociaux non résolus qui reposent en fait sur un paradoxe: des sociétés qui s'acharnent à reproduire un système caduc, alors que leur terroir est désormais totalement exploité et que leurs élites se renouvellent en dehors des chefferies.

**MORIN (S.), 1992 - Pays et milieux d'altitude sous l'Equateur: les hautes terres de l'Ouest-Cameroun, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, département de géographie, 53p. + 3 tableaux, multigr.

** MULLER (J.P.), 1974 - Aptitudes culturelles des sols de l'Ouest Cameroun: notice - établissement et structure des cartes. Yaoundé, ORSTOM, 90p. multigr.

NANKO (G.L.), 1973 - La plaine des Mbos. Etude géographique, Yaoundé, Université de Yaoundé, FLSH (département de géographie), DES, 161p. multigr.

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1986 - Le champ du langage dans une chefferie bamiléké, Paris, EHESS (thèse), 727p, cartes, plans, 16p de bibliographie,

Monographie de la chefferie de Bangoua (histoire, linguistique, économie, parenté, pouvoir, échanges, organisation sociale et politique, idéologie) (FRANCIS)

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (M.L.), 1977 - Motivations psychologiques et fonctions sociales de l'emploi du bangwa, du français et du pidgin dans une société africaine en mutation - la cas d'une chefferie en pays bamiléké, Strasbourg, Université L. Pasteur, mai 1977, thèse de 3ème cycle.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1981 - Enquête de base sur la zone du Projet Hauts Plateaux de l'Ouest (avril 1980 - mars 1981), Bafoussam, UCCAO/PHPO-MINAGRI/DEP, 215p. multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1981 - Enquête zone Robusta dans le Bamoun, Bafoussam, UCCAO/PHPO-MINAGRI/DEP, sept. 1981, 14p.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1982 - Résultats de l'enquête soja réalisée en octobre-novembre 1982. Bafoussam, UCCAO/PHPO-MINAGRI/DEP, projet soja, Doc 3.6., 3p. multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1982 - Raisons de l'insuccès auprès des planteurs du thème "lutte contre l'antracnose", Bafoussam, UCCAO/PHPO-MINAGRI/DEP, janvier 1982, 3p. multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1982 - Impact de la vulgarisation (synthèse des résultats), Bafoussam, UCCAO/PHPO-MINAGRI/DEP, nov.1982, 6p. multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1983 - Enquête taille du caféier, Bafoussam, UCCAO/PHPO-MINAGRI/DEP, juin 1983, 19p. multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1983 - Etudes sectorielles, Yaoundé, PHPO-MINAGRI/DEP, janvier 1983, 15p. multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1983 - Etude sur utilisation et rendement du maïs Z 290 en milieu paysan, Bafoussam, UCCAO-PHPO, octobre 1983, 38p. multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1984 - Niveaux d'application du thème épandage d'engrais, Bafoussam, UCCAO-PHPO, janvier 1984, 39p. multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1984 - Utilisation et degré de rentabilité de quelques bas-fonds, Bafoussam, UCCAO-PHPO, septembre 1984, 40p. multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1985 - Rapport d'achèvement du projet, Bafoussam, UCCAO-PHPO, janvier 1985, 25p.+ 15 tableaux d'annexes, multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1986 - Analyse des réalisations par volet du projet des Hauts plateaux de l'Ouest au 30 juin 1984, Bafoussam, UCCAO-PHPO, octobre 1986, 15p. , multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1988 - Rapport annuel sur l'évolution des prix des denrées alimentaires dans la zone du projet de développement rural de la province de l'Ouest de 1981 à 1987, Bafoussam, UCCAO-PHPO, mars 1988, 15p, multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1989 - Fichiers planteurs du projet de développement rural de la province de l'Ouest (PDRPO), Bafoussam, MINAGRI/Délégation provinciale/ cellule de suivi-évaluation, septembre 1989, 5p. + 6 annexes, multigr.

** Projet Hauts Plateaux de l'Ouest, cellule de suivi et d'évaluation, 1989 - Rapport Bas-fonds, Bafoussam, MINAGRI/Délégation provinciale/ cellule de suivi-évaluation, décembre 1989, 28p. multigr.

** PUJO (L.), 1990 - Les groupements villageois de Batsing'la, chefferie de l'Ouest Cameroun, Montpellier, ENGREF; Dschang, centre Universitaire, 61p. multigr. (stage Engref).

**SAMSON (C.), 1989 - Catalogue variétal: Phaseolus vulgaris, Dschang, IRA, 9p. multigr.

**SAMSON (C.), 1989 - Rapport annuel 1989, Dschang, IRA, 59p. multigr.

SAMSON (C.), 1991 - Synthèse des cativités de recherche sur le haricot entre 1987 et 1991, Dschang, MESIRES-IRA, 56p. multigr.

SANGUE (J.), 1966 - Les institutions traditionnelles et les mouvements associatifs dans la vie économique bamiléké, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 193p dactyl. (mémoire EPHE).

- **SCET-CAMEROUN, 1982 - Bafoussam, plan d'urbanisme directeur: analyse de la situation actuelle, Yaoundé, Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, Direction de l'urbanisme et de l'habitat, novembre 1982, 72p. + 11p d'annexes, multigr.
- ** SCHAFFER (J.L.), 1992 - Résultats de 5 années (1988-1992) d'expérimentations agronomiques en milieu paysan à Bafou, Dschang, centre Universitaire, division recherche et appui, opération Bafou phase I, 131p.
- **SMUH, s.d. (vers 1963-64), Approche analytique d'une action d'aménagement en pays bamiléké, Paris, SMUH (document de travail), 25p. multigr.
- TCHANGWE (D.), 1973 - La ville de Bafang. Etude de géographie urbaine, Yaoundé, département de géographie, 201p. multigr (mémoire de DES).
- TCHAWA (P.), 1984 - Le massif de Bana et ses bordures: étude géomorphologique, Yaoundé, Université de Yaoundé (FLSH), 129p. multigr. (mémoire de maîtrise).
- ** TCHAWA (P.), 1991 - Dynamique des paysages sur la retombée méridionale des hauts plateaux de l'Ouest-Cameroun Bordeaux, Université de Bordeaux III/ CEGET/CNRS (Thèse de 3ème cycle), 398p. multigr.
- **TCHOUAMO (I.R.), 1991 - Impact socio-économique de l'adoption d'une innovation: cas du soja "Glycine Max (L.) Merr" dans la province de l'Ouest Cameroun, Dschang, Centre Universitaire, INADER, 25p. multigr.
- TCHOUA (F.), 1974 - Contribution à l'étude géologique et pétrologique de quelques volcans de la logne du Cameroun. Clermont Ferrand, Université de Clermont-Ferrand, 337p. (thèse d'Etat).
- **TIE BI TRA, 1980 - Etude pédologique et cartographie à l'échelle du 1/50.000 d'un secteur de l'Ouest Cameroun: région de Bafang, Yaoundé, mission ORSTOM, rapport de stage, octobre 1980
98p. + bibio + carte 1/50.000, multigr.
- **TJEEGA (P.), ELINGUI (H.), 1986 - Dictionnaire des villages de la Ménoua, Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Centre Géographique National (Travaux et documents de l'ISH, NO 35), 148p.+ 1 carte au 1/100.000e H.T. multigr.
- TSALEFAC (M.), 1984 - L'ambiance climatique des Hautes Terres de l'Ouest du Cameroun, Yaoundé, Université de Yaoundé (FLSH), département de géographie, 408p. multigr. (thèse de 3ème cycle)

TSALEFAC (M.), 1984 - L'ambiance climatique des Hautes Terres de l'Ouest du Cameroun, Yaoundé, Université de Yaoundé (FLSH), département de géographie, 408p. multigr. (thèse de 3ème cycle)

VACHETTE (P.), 1976 - La mise en valeur des vallées du Nkam et du Haut-Nkam. "Opérations cultures vivrières", dossier du projet, Douala, Institut Panafricain de Développement, 188p. multigr.

VALET (S.) 1967 - Principes d'organisation des régions naturelles en strates homogènes et son application à l'Ouest Cameroun. Dschang, IRAT, 36p. multigr.

VOORHOEVE (J.), 1964 - "Note sur les noms d'éloge bamiléké", Cahiers d'Etudes Africaines (Paris), pp 452-455.

**WARNIER (J.P.), MIAFFO (D.), 1990 - Accumulation et éthos de la notabilité chez les Bamiléké, Paris, Université de Paris V, juin 1990, 34p. multigr. (à paraître in: GESHIERE (P.), KONINGS (P.), Les modes d'accumulation au Cameroun)

C. Articles et extraits d'ouvrages:

BARBIER (J.C.), 1973 - "Colonisation agricole et référence au milieu urbain. Exemple des villages pionniers de l'opération Yabassi-Bafang, au nord-est de Douala (Cameroun)", Cahiers ORSTOM, sér. Sci. Hum. (Paris), X (2-3), pp.203-216.

** BARBIER (J.C.), 1977 - "Les sociétés bamiléké de l'Ouest du Cameroun: étude régionale à partir d'un cas particulier. pp.103-133, In: Communautés rurales et paysanneries tropicales, Paris, ORSTOM, (coll.Trav. et Doc.n0 53).

BARBIER (J.C.), 1979 - "Opérations de développement et histoire des populations. Cas de l'opération Yabassi-Bafang (Cameroun)", Cahiers ORSTOM, sér. Sci. Hum (Paris), XVI (1-2) (numéro spécial sur: "Migrations rurales et cration de nouveaux milieux sociaux en Afrique tropicale. exemples sénégalais, ivoiriens, camerounais"), pp.129-152.

Analyse de l'opération de développement rural lancée en 1966 dans le nord du département du Nkam et qui a fait appel à un important mouvement d'immigration d'origine bamiléké en vue d'une colonisation agricole le long d'un axe routier (FRANCIS)

BARBIER (J.C.), 1981 - "Le peuplement de la partie méridionale du plateau bamiléké", pp.331-353, 6 cartes in: TARDITS (C.) ed. Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun, Paris, CNRS (colloque CNRS NO 551, 24-28/09/1973), vol.2.

L'auteur montre comment le retard apporté à l'histoire du pays bamiléké pourrait être rapidement comblé par l'analyse systématique de toutes les chefferies: présentation de la méthodologie proposée et exposé de l'enquête menée auprès des chefferies: 1. Bana (fondation, mouvement migratoire, économie de traite, centralisation politique au XIXème siècle, politique expansionniste au XIXème siècle); 2. la pénétration bamiléké en forêt et la résistance aux grandes chefferies du plateau; 3. Banouga, chefferie de contact forêt-savane. (FRANCIS)

**BARBIER (J.C.), 1988 - "Expansion et limites d'un bocage d'altitude: cas du pays bamiléké au Cameroun", pp.159-172, in: L'homme et la montagne tropicale (IXème colloque SEPANRIT, Yaoundé, 31/03 - 13/04/1983), Bordeaux, SEPANRIT-Univ. de Bordeaux III, 322p..

BOU TRAIS (J.), 1981-82 - "L'expansion des éleveurs peuls dans les savanes humides du Cameroun", Cahiers ORSTOM, sér. Sci. Hum. (Paris), XVIII (1), pp 31-45, 1 carte, 6 ph.

BUISSON, 1931- "Présentation d'une carte ethnographique du peuple bamiléké comparé aux groupements en ceinture", Togo-Cameroun, pp.83-87.

**CHAMPAUD (J.), 1969 - "Coopérative et développement: l'UCCAO. Cahiers d'Outre-Mer (Bordeaux), tome XXII, N085, janv-mars 1969, pp.95-100.

**CHAMPAUD (J.), 1972 - "Génèse et typologie des villes du Cameroun de l'Ouest" Cahiers ORSTOM, sér. Sci. Hum., IX (3), pp. 325-336.

CHAMPAUD (J.), 1972 - "L'utilisation des équipements tertiaires dans l'Ouest du Cameroun", pp.401-413, in: CEGET/CNRS ed., La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, vol. I.

CHAMPAUD (J.), 1981 - "L'espace commercial des Bamiléké", L'Espace Géographique (Paris), X (3), pp.198-206, 1 fig., 1 tabl.

CHILVER (E.M.), 1981 - "Rapport de synthèse. Chronological Synthesis: the Western Region, comprising the western Grassfields, Bamum, the Bamileke Chiefdoms and the Central Mbam", pp.453-473 vol.2, in: TARDITS (C.) ed. Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun, Paris, CNRS (colloque CNRS NO 551, 24-28/09/1973).

COSTE (R.), 1937 - "La culture du caféier d'arbica sur les hauts plateaux du Cameroun", Togo-Cameroun, décembre 1937, pp. 20-26 (repris de deux articles publiés dans Bulletin Mensuel de l'Institut Colonial du Havre d'octobre 1937 et Les Annales agricoles de l'Afrique Occidentale d'avril 1937).

**DELAROZIERE (R.), 1949 - "Les institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké" Etudes Camerounaises (Yaoundé), NO 25-26, pp.5-68; NO 27-28, pp.127-175. (Mémoire IFAN, 1950, 113p.)

**DESPOIS (J.) 1945 - "Des montagnards en pays tropical: bamiléké et Bamoun (Cameroun français)", Revue de Géographie Alpine, XXXIII(4), pp. 595-634.

**DIZIAIN (R.), 1953 - "Les facteurs de l'expansion bamiléké au Cameroun", Bulletin de L'Association des Géographes français (Paris), mai-juin 1953, nO 235-236, pp.117-126.

DONGMO (J.L.), 1972 - "L'élevage bovin dans l'Ouest-Cameroun," Le Cameroun Agricole Pastoral et Forestier (Yaoundé), nO 133, pp.17-26.

**DONGMO (J.L.), 1974-76 - "Production et commercialisation des denrées alimentaires à destination des villes dans la province de l'Ouest au Cameroun" Le Cameroun Agricole, Pastoral et Forestier, NO 145, déc. 1974, pp. 13-46 (pp.41-79, 3 fig.5 tabl. 4 cartes in: VENNETIER (P.) ed., 1976 - Recherches sur l'approvisionnement des villes, Bordeaux, CEGET/CNRS.)

Conditions de production, production maraîchère et commercialisation des produits dans l'Ouest du Cameroun (sud-bamiléké) tant au niveau local vers Douala et Yaoundé: principales productions, marchés, principaux circuits, part des denrées alimentaires maraîchères dans les revenus des paysans (FRANCIS)

DONGMO (J.L.), 1979 - "Les efforts de Bamiléké de l'Ouest-Cameroun pour adapter leur agriculture à l'accumulation démographique et pour sauver leur équilibre alimentaire contre les "agressions" de l'économie marchande" pp.149-154, 1 carte in: ORSTOM ed. Maitrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale. logique paysanne et rationalité technique, Paris, ORSTOM (colloque de Ouagadougou 4-8 déc. 1978), Mémoire ORSTOM NO 89.

L'agriculture traditionnelle très intensive a été menacée par la caféiculture. On réintroduit la culture vivrière, on emploie plus d'engrais, on cultive les marges: mais ces innovations sont insuffisantes et le surpeuplement s'aggrave (FRANCIS)

** DUCRET (G), FOTSING (J.M.), 1987 - "Evolution des systèmes agraires à Bafou (Ouest Cameroun)", Revue de Géographie du Cameroun (Yaoundé), VII (1), pp.1-18.

**DUGAST (I.), 1949 - "l'émigration bamiléké", Monde Non chrétien (Paris), Numéro 12, pp.492-497

FOTSING (J.M.), 1988 - "Problèmes fonciers et élevage bovin en pays bamiléké: exemple du nord de Bafou", Les Cahiers de la Recherche-Développement (Montpellier), pp.43-52.

FOTSING (J.M.), 1989 - "Colonisation agricole et évolution de l'élevage sur les pentes sud des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)", Revue de Géographie du Cameroun (Yaoundé), IX (2), pp.118-138.

FOTSING (J.M.), 1990 - "Transformation des pratiques pastorales en milieu d'altitude densément peuplé: les versants méridionaux des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)", Les Cahiers de la Recherche-Développement (Montpellier), n° 27, pp.32-46.

**GHOMSI (E.), 1985 - "Organisation et fonctions des résidences royales dans les Grassfields du Cameroun: l'exemple de la chefferie bamiléké de Bandjoun", Paideuma. Mitteilungen zur Kulturkunde, XXXI, ("Palaces and chiefly households in the Cameroon Grassfields"), pp.49-63.

Histoire de la chefferie. Situation et site de la résidence royale (tsa), différenciation spatiale et sociale: des quartiers spécialisés ou réservés aux quartiers publics, selon une orientation allant du haut de la colline vers le bas (FRANCIS).

**GOSSSELIN (G.), 1970 - "Le crédit mutuel en pays bamiléké" pp. 45-89 in: BIT, Développement et tradition dans les sociétés rurales, Genève, BIT.

**GOUROU (P.), 1991 - "la leçon des Bamiléké" pp. 199-210, in: L'Afrique Tropicale, nain ou géant agricole?, Paris, Flammarion, 230p.

**HURAUULT (J.), 1970 - "Essai de synthèse du système social bamiléké", Africa (londres), XL, janv.1970, pp.1-24.

**HURAUULT (J.), 1970 - "L'organisation du terroir dans les groupements bamiléké". Etudes Rurales (Paris), NO 37-38-39, pp.232-256.

HURAUULT (J.), 1971 - "Les classes d'âge dans le système social des Bamiléké" pp.308 - 319 in: PAULME (D.) ed. Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest, Paris, Plon, 354p.

ILLY (H.F), 1973 - "Savings and Credit System of the Bamiléké in Cameroun: A study of the internal Financing of Development" pp.293-314 in: VOSS (J.) ed. Development Policy in Africa, Bonn, Publications of the Research Institute of Friedrich-Ebert Stiftung

Description des différentes façons d'opérer des associations d'épargne bamiléké. Groupes séparés par sexe. Pas d'esprit coopératif selon l'auteur. pas de possibilité d'accumuler du capital pour investir dans ses groupes selon l'auteur. (J.C. BRYSON).

KADOMURA (H.), IMAGANAWA (T.), 1989 - "A note on landscape change in the western Grassfields and the Bamiléké plateau, west Cameroon" pp.215-230, in: Savannization processes in tropical Africa I, Tokyo, university of Tokyo.

**KENGNE FODOUOP (F.), 1980 - "Un complexe agro-industriel du Cameroun. L'exemple de la SACTA-BATOUKOP", Revue de Géographie du Cameroun (Yaoundé), I (1), pp. 27-44. 4 fig.

Filiale d'un groupe français installé près de Bafoussam et spécialisé dans le tabac (FRANCIS)

**ILLY (H.), 1973 - "Saving and Credit System of the Bamiléké in Cameroun: A Study on the Internal Financing of Development" pp.293-314, in: J. VOSS ed. Development Policy in Africa

**ILLY (H.), 1974 - "Brauchen Genossenschaft in Entwicklungsländern ein Vermarktungsmonopol? Das Beispiel der "Union des Coopératives de Café Arabica de l'Ouest" (Uccao) in Kamerun" (Trad: Les coopératives ont-elles besoin, dans les pays en développement, d'un monopole du marché?) pp. 279-295 in: ILLY (H.) ed. Kamerun: strukturen und Probleme der Sozio-Ökonomischen Entwicklung

LABOURET (H.), 1935 - "Les populations dites Bamiléké", Togo-Cameroun, pp.135-156.

LAMBERTON (J.), 1960 - "Les Bamiléké dans le Cameroun d'aujourd'hui", Revue de Défense Nationale (Paris), mars 1960, pp.417-477.

Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 1973 - "Pays bamiléké, les problèmes fonciers", Marchés Tropicaux et Méditerranéens (Paris), XXVII (numéro 1322), p. 18.

**MORIN (S.), 1979 - "Evolution récente et actuelle des milieux naturels au Cameroun central et occidental", SEPANRIT, Bull. de liaison (Bordeaux), NO 10, pp.211-235 (communication au colloque SEPANRIT de St.Denis de la Réunion, 7-12/04/1979, 41p. multigr.)

**MORIN (S.), 1980 - "Apport des images Landsat à la connaissance des Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun" Revue de Géographie du Cameroun (Yaoundé), I (2), pp.181-196.

**MORIN (S.), 1981 - "Les paysages des Hautes Terres de l'Ouest et leur perception par l'imagerie (satellite) Landsat. Revue de Géographie du Cameroun (Yaoundé), II (2), pp.149-162.

MORIN (S.), 1985 - "Le volcanisme des Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun, essai de synthèse", Bulletin de l'Association des Géographes Français (Paris), n02, pp. 135-139.

**MORIN (S.), 1988 - "Les dissymétries fondamentales des Hautes Terres de l'Ouest Cameroun et leur conséquences sur l'occupation humaine: l'exemple des monts Bambouto.pp.35-56 in: SEPANRIT ed. L'homme et la montagne tropicale, (9ème colloque SEPANRIT, Yaoundé, 32/3 - 13/4/1983) Bordeaux, SEPANRIT/ univ. de Bordeaux III, 222p.

MOUCHET (J.), GARIOU (J.), 1960 - "Anophélisme et paludisme dans le département Bamiléké" Recherches et Etudes Camerounaises, pp.92-114.

MOUCHET (J.), GARIOU (J.), HAMON (J.), 1960 - Note faunistique sur les moustiques des montagnes de l'Ouest Cameroun. Présence de neuf formes de culicidae nouvelles pour le Cameroun" Bulletin IFAN T. XXII, sér. A, NO1,pp. 207-216.

NDONGMO (A.), 1955 - "L'éducation en pays bamiléké",pp 43-51, Etudes Camerounaises (Yaoundé), pp 43-51.

OLIVRY (J.C.), 1976 - "Régimes hydrologiques en pays bamiléké (Cameroun)", Cahiers ORSTOM, sér. Hydrologie (Paris), XIII (1), pp.37-71.

**ONGOUM (L.M.), 1985 - "Poèmes de femmes bamiléké" pp.283-297 in: BARBIER ed. Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles, Paris, ORSTOM/Karthala, 402p.

OU DEN (J.H.B.), 1989 - "Staganation et dynamisme. Morcellement de la terre et exode rural dans deux chefferies bamiléké", pp 647-696, in: GESHIERE (P.), KONINGS (P.), Contributions au colloque sur l'économie politique du Cameroun (leiden, juin 1988), Leiden, African Studies Centre(Research reports NO 35), 2 tomes, 831p.

OU DEN (J.H.B.), 1980 - "Incorporation and changes in the composite household: the effects of coffee introduction and food crop commercialisation in two Bamiléké chiefdoms, Cameroon", pp.41-67, in: PRESVELOU (C.), SPIJKERS-ZWART (S.) eds. The Household, Women and Agricultural Development, Wageningen, université agronomique, H. Veenman & Zonen B.V.

OU DEN (J.H.B.), 1981 - "Changes in land Tenure and Land use in a Bamiléké chiefdom, Cameroun, 1900-1980: an Historical analysis of changes in control over people, land and production"pp.171-262,

in: Essays in Rural Sociology, in honour of R.A.J. van Lier, Wageningen, Université agronomique.

OUZEN Den (J.H.B.), 1987 - "In search of personal mobility: changing interpersonal relations in two Bamiléké cheifdoms, Cameroon", Africa (Journal of the International African Institute), vol 57 (1), pp.3-27.

PORTERES (R.), 1948 - "Notes sur la culture de Coffea Arabica au Cameroun français au Cameroun français", Agronomie Tropicale, III (7-8).

PORTERES (R.), 1946 - "Climat et végétation sur la chaîne des Bamboutos". Bulletin de la Société Botanique de France, tome 93, pp.352-360.

PORTERES (R.), 1948 - "Esquisse géologique et agro-pédologique des Hauts Plateaux de Dschang-Foumban au Cameroun français", Agronomie Tropicale, 3-4, pp.157-173.

**PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1976 - "La structure parentale dans une chefferie du Ndé au Cameroun", Journal des Africanistes, VII, (1-2), pp.95-106.

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1979-80 - "Les aspects de l'interdit chez les Bangwa", Journal de la Société des Africanistes (Paris), vol. 49, n° 2, pp. 29-35.

La terminologie des interdits permet d'appréhender les différents champs où ils s'exercent (FRANCIS)

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1981 - "Quelques données historiques sur la chefferie Bangwa (Bamiléké orientaux)", pp. 393-400, in: TARDITS (C.) ed. Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun, Paris, CNRS (colloque CNRS NO 551, 24-28/09/1973), vol.2.

Récit d'origine: le chasseur et le premier chef; la conquête des sous-chefferies. Reconstitution du lignage du chef; histoire de l'extension territoriale. Les activités commerciales au XIXème siècle: marchés, produits, valeurs d'échange, monnaie (la caurie). (FRANCIS)

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1984-86 - "Le cycle bisannuel chez les Bamiléké" Systemes de pensée en Afrique Noire, NO 7 ("Calendrier d'Afrique"), pp. 87-99, 3 pl. 3/4p de bibliographie.

Description des rites relatifs à la conception bisannuelle du temps: rites des garçons dans l'année kang qui commençait avec les semailles, rites d'engraissement des filles pubères pour le

mariage l'année du njang qui commençait à la récolte. La succession des deux années accordait la priorité aux pères des garçons, mais la répétition du cycle impliquait que l'année des garçons soit précédée de l'année des filles et marquait ainsi la préséance des donneurs de femmes sur les preneurs. Deux ordres (politique et filiation agnatique, mariage et filiation utérine) sous-tendaient ainsi deux conceptions opposées: l'une stipulant un temps linéaire, l'autre un temps cyclique (FRANCIS).

PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1985 - "IV. Symbolique et identité. Les relations entre les générations dans une chefferie bamiléké" pp.317-330 in: ABELES (M.) et COLLARD (C.) - Age, pouvoir et société en Afrique Noire, Paris, Karthala; Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

**PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (C.H.), 1985 - "Le palais du chef dans une chefferie bamiléké: Bangoua" Paideuma. Mitteilungen zur Kulturkunde, XXI, ("Palaces and chiefly households in the Cameroon Grassfields"), pp.31-47.

Histoire de la chefferie, structure spatiale et sociale du palais. Symbolisme de la différenciation spatiale des fonctions et des catégories sociales (FRANCIS)

** PRADELLES DE LATOUR DEJEAN (M.L.), 1985 - "Paroles d'hommes, images de femmes", pp.357-367, in: BARBIER(J.C.) ed. Femmes du Cameroun: mères pacifiques, femmes rebelles, Paris, ORSTOM/JKARTHALA, 402p.

PRAQUIN (J.Y.), MARCHAND (D.), 1970 - "Premiers résultats des recherches maraichères dans les zones d'altitude de l'Ouest Cameroun", Agronomie Tropicale, août 1970, pp 660-681.

PUECHAVY (X.), SIMON (X.), 1967 - "Le commerce de la noix de cola en République Fédérale du Cameroun". Café, Cacao, Thé, XI (1), Janvier-mars 1967, pp.64-70.

SANMARCO (L.), 1945 - "Les Bamiléké du district de Dschang. Exemple de l'influence du climat sur la vie indigène au Cameroun" Annales de géographie (Paris), LIII-LIV, pp.223-224.

SAMSON (C.), AUTFRAY (P.), 1990 - "Influence de l'arrangement spatial sur la production d'une association maïs-soja" pp.289-304 in BERTRAND (R.), SAINT MACARY (H) eds, Agronomie et ressources naturelles en régions tropicales; Montpellier, IRAT-CIRAD (journées de la DRN CIRAD/IRAT/MICAM; 12-15/09/1989)

Association légumineuse/maïs très fréquente dans l'Ouest du Cameroun. Essais réalisés. La répartition irrégulière des deux plantes est valable si l'on met peu d'intrants pour le maïs. Le

dispositif en rangs alternés n'apporte rien de plus. Le dispositif mettant le soja en intercalaire semble le plus satisfaisant en facilitant la récolte de soja et en permettant la fertilisation azotée localisée du maïs. Il permet de cultiver de plus grandes surfaces (AGRITROP);

SEGUY (L.), GUIGOU (J.), RAUNET (M.), 1976 - "La culture du riz dans la plaine des Mbos (Ouest Cameroun). Un exemple de relations: étude du milieu physique, expérimentation agronomique, mise en valeur", Agronomie Tropicale, riz et riziculture, XXXI (2), pp. 114-170.

SOEN (D.), COMARMOND (P. de), 1971/2 - "Savings associations among the Bamiléké: Traditional and modern Cooperation in Southwest Cameroon", Journal de la Société des Africanistes, XLI (2), pp. 189-201 et American Anthropologist, 74, (5), octobre 1972, pp.1170-1179.

SUCHEL (J.B.), 1989 - "Les privilèges climatiques du pays bamiléké" Les Cahiers d'Outre-Mer, XLII, n° 165, pp29-52.

TARDITS (C.), 1978 - "Le Royaume Bamoun. Chronologie, implantation des populations, commerce et économie, diffusion du maïs et du manioc" in: Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun. Paris, colloque du CNRS, pp. 401-420.

TARDITS (C.), 1978 - "L'implantation des populations de l'Ouest-Cameroun", in: Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun. Paris, colloque du CNRS, pp.475-484.

TCHAWA (P.), 1990 - "La dégradation des sols dans le Bamiléké méridional: processus naturels et facteurs anthropiques", Cahiers d'Outre-Mer (Bordeaux), (à paraître)

TCHOUANGA (P.), 1979 - "Dieu chez les Bamiléké", in: EBOUSSI BOULAGA (F.), Dieu en Afrique, Douala, 108p.

WARNIER (J.P.), 1984 - "Histoire du peuplement et génèse des paysages dans l'Ouest Camerounais", Journal of African History, XXV (4), pp.395-410, 1 carte.

la diversité et la densité linguistique des Grassfields, les découvertes archéologiques et les données de la tradition orale permettent d'affirmer qu'elles ont été peuplées de manière continue et relativement dense depuis plusieurs millénaires. Les cultures sur brûlis, la spécialisation régionale des productions et les vicissitudes des migrations ont modelé les paysages actuels (FRANCIS).

****WARNIER (J.P.) 1989 - "Traite sans raids au Cameroun", Cahiers d'Etudes Africaines, 113, XXIX-1, pp.5-32.**

WEULERSSE (J.), 1931 - "Un exemple d'adaptation à la vie tropicale: la tribu des Bamilékés (Cameroun), pp.501-505 in: t. III Comptes-rendus du Congrès International de géographie.

WILHELM (H.), 1981 - "Le commerce pré-colonial de l'Ouest (Plateau Bamiléké, Grassfields, région bamoun et bafia)" pp. 485-501, 9 cartes, in: TARDITS (C.) ed. Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun, Paris, CNRS (colloque CNRS NO 551, 24-28/09/1973), vol.2.

Organisation politico-sociale des sociétés de cette région; échanges forêt-savane et commerce vers la côte; commerce du Nord et du Nord-Ouest; question du maïs et du manioc. Cartes des échanges des: denrées alimentaires (chèvres, volailles, céréales), fer et produits de forge, huile de palme, sel, esclaves, ivoire, fusils et poudre, cotonnades, noix de kola (FRANCIS)

TRAVAUX REALISES AU SEIN DE L'OPERATION BAFOU 1 (1983-1991)

AGBEDE (G.), 1989 - Quelques aspects des systèmes de productions animales de la chefferie Bafou, Dschang, centre universitaire, INADER. multigr.

AUTFRAY (P.), 1985 - Cultures associées en pays Bamiléké, Montpellier, GNEARC, multigr.

BAZILE (I.), 1989 - Analyse socio-économique de la province de l'Ouest (mise en application du travail de D. NICKLAUS), Montpellier, CNEARC (mémoire), multigr.

BERTRAND (V.), 1988 - Intégration du maraichage dans les systèmes de production dans le nord de la chefferie bafou (Ouest-Cameroun) Montpellier, CNEARC (mémoire). multigr.

**** DUCRET (G.), GRANGERET (I.), 1986 - Quelques aspects des systèmes de culture en pays bamiléké, Dschang, CUDS-département d'agriculture, MRE-CODEV (Paris), Opération Bafou 1, 33p. + annexes multigr.**

**** DUCRET (G.), FOTSING (J.M.), GRANGERET (I.), MOGAVERO (J.P.), SCHAFFER (J.L.), 1987 - Premier rapport sur le zonage de la chefferie "Bafou", Dschang, Centre Universitaire de Dschang, Opération "Bafou", 63p. multigr.**

**** DUCRET (G.), GRANGERET (I.), SCHAFFER (J.L.), 1987 - Projet de recherche: amélioration de la fertilisation en milieu paysan: rapport NO1, Dschang, Centre universitaire, 6p. dactyl.**

- **DUCRET (G.), 1989 - Le projet bafou (Centre universitaire de Dschang) note sur le projet, Dschang, projet Bafou, 20p. multigr.**
- **DUCRET (G.), 1990 - Institutionnalisation de la RSP (Recherche sur les Systèmes de Production agricole). Etude de cas: le projet bafou (Centre Universitaire de Dschang), Dschang, Centre universitaire, document provisoire destiné au séminaire "Farming Systems" de février 1990, 16p.**
- **GAUTIER (D.), 1989 - Connaissances et pratiques agro-forestières d'une communauté rurale: exemple de la chefferie bafou (Ouest Cameroun), Montpellier/ Dschang, CNEARC/ENGREF/ENSAM, Centre Universitaire de Dschang (opération Bafou), 57p. + 6 annexes, multigr. (mémoire agronomie tropicale).**
- **GRANGERET (I.), 1991 - Genèse du projet bafou (1983-1991) Dschang, Centre universitaire, 3p. dactyl.**
- ** Opération Bafou, 1991 - Activités en cours (février 1991), Dschang, centre universitaire, 18p.**
- KLEITZ (G.), 1988 - Les systèmes de culture en pays Bamiléké, Montpellier, CNEARC, multigr.**
- KOUAM (E.), 1989 - Contribution à l'étude socio-économique du rôle du caféier Arabica dans les exploitations agricoles de la chefferie bafou. Dschang, Centre Universitaire, stage pré-optionnel.**
- LAOKOLE (A.), 1987 - Le développement du maraichage sur le piemont de la chefferie Bafou, Montpellier, CNEARC (mémoire), multigr.**
- MATHIEU (V.), 1986 - Etude sur le bois de feu à Bafou, Montpellier, ENGREF (mémoire), multigr.**
- **MOGAVERO (J.P.), 1986 - Typologie de structure des exploitations agricoles de la chefferie bafou, Dschang, Centre Universitaire, département d'économie rurale / MRE-CODEV (FRANCE), 16p. + 2 annexes, multigr.**
- MOULIN (C.H.), 1988 - Contribution à l'élaboration d'un document pédagogique sur l'analyse des systèmes d'élevage, Dijon, ENSAA (mémoire), multigr**
- NICKLAUS (D.), 1988 - Contribution à l'élaboration d'une méthode d'analyse économique régionale, Dijon, ENSAA (mémoire), multigr.**
- **Opération Bafou (auteur anonyme), 1988 - Séance de restitution des travaux de l'"opération bafou", Dschang, centre Universitaire, mai 1988, 35p. + 18 p d'annexes multigr.**

**Opération Bafou (auteur anonyme), 1990 - Enquête sur les structures des exploitations agricoles de Bafou en 1984 (titre donné par l'auteur de la bibliographie)

Dschang, Centre Universitaire, 32p. multigr. + 99p. multigr.

**Opération Bafou, 1990 - Rapport d'activité 1989-1990, Dschang, Centre Universitaire, Opération Bafou phase 1, 36p. multigr.

** Opération Bafou, 1989 - Activités extra-murales 1988-89. Module 2 (enquêtes exploitations): dossier étudiant, Dschang, Centre Universitaire, ENSA, 5 documents 4+19+8+16+11p.

1=généralités; 2=guide d'enquête; 3= recommandations pour utiliser le guide d'enquête; 4= étude de cas NO1: Gaston NGNINTEDEM (O.MELOUONG- BAFOU; 4bis= étude de cas NO2=Marie BAKEM (O. BAMOUWOUA- BAFOU)

** PUJO (L.), 1990 - Les groupements villageois de Batsinq'la, chefferie de l'Ouest Cameroun, Montpellier, ENGREF; Dschang, centre Universitaire (mémoire), 61p. multigr.

VANDERSCHAEGHE (M.), 1989 - Diversité et évolution des systèmes d'élevage bamiléké et Mbororo dans une région agricole d'altitude: essai d'application d'une méthode de diagnostic d'un système d'élevage à la chefferie bafou (Ouest-cameroun), Montpellier, CNEARC, multigr.

PROVINCE DE L'OUEST : NOUN/ PAYS BAMOUN

**Union d'Architectes et d'urbanistes, s.d. (vers 1965) - République Fédérale du Cameroun: ville de Foumban-Bamoun, Documents d'enquête

Yaoundé, Direction de l'urbanisme, 17 cartes au 1/10.000e + commentaires, multigr.

**MONGBET LAMARE (M.), 1975 - La médecine Bamoun, Yaoundé, Ed. Lamro, 286p.

**CHAMPAUD (J.), WONTCHEU TCHOKONTE (M.), 1968 - Dictionnaire des villages du département Bamoun, Yaoundé, ORSTOM, section de géographie (répertoire géographique du Cameroun fasc. 16, 35p. + 1 carte au 1/400.000e, multigr.

** TARDITS (C.), 1980 - Le royaume bamoun, Paris, EDISEM, Publications de la Sorbonne, A. Colin, 1078p.